



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

La revue Inflexions

est éditée par l'armée de terre.

14, rue Saint-Dominique, 75700 Paris SP07

Rédaction : 01 44 42 42 86 – e-mail : inflexions.emat-cab@terre-net.defense.gouv.fr

Télécopie : 01 44 42 57 96

www.inflexions.fr

Facebook : inflexions (officiel)

Membres fondateurs :

M. le général de corps d'armée (2S) Jérôme Millet ─ Mme Line Sourbier-Pinter
─ M. le général d'armée (2S) Bernard Thorette

Directeur de la publication :

M. le général d'armée Jean-Philippe Margueron

Rédactrice en chef :

Mme Emmanuelle Rioux

Comité de rédaction :

M. le général d'armée (2S) Jean-René Bachelet ─ M. John Christopher Barry ─ Mme le professeur Monique Castillo ─ M. le professeur Jean-Paul Charnay (†) ─ M. le médecin chef des services Patrick Clervoy ─ M. Samy Cohen ─ M. le colonel (er) Jean-Luc Cotard ─ Mme le professeur Catherine Durandin ─ M. le colonel Benoît Durieux ─ M. le colonel Michel Goya ─ M. le professeur Armel Huet ─ M. le grand rabbin Haïm Korsia ─ M. le général de brigade François Lecointre ─ M. le général de brigade Thierry Marchand ─ M. le colonel Hervé Pierre ─ M. l'ambassadeur de France François Scheer ─ M. le professeur Didier Sicard ─ M. le colonel (er) André Thiéblemont

Membre d'honneur :

M. le général de corps d'armée (2S) Pierre Garrigou-Grandchamp

Secrétaire de rédaction : adjudant-chef Claudia Sobotka

Les manuscrits soumis au comité de lecture ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Les titres des articles sont de la responsabilité de la rédaction.



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

L'honneur

NUMÉRO 27

L'HONNEUR

┆ ÉDITORIAL ┆

- ┆ JEAN-LUC COTARD ┆ 7

┆ DOSSIER ┆

QU'EST-CE QUE L'HONNEUR ?

- ┆ HERVÉ DRÉVILLON ┆ 19

Depuis le temps de la chevalerie jusqu'aujourd'hui, le sentiment de l'honneur a toujours structuré la société des gens de guerre. Pourtant, il paraît impossible d'en délimiter précisément les contours, tant ceux-ci paraissent soumis à l'appréciation de chacun.

ENTRE FIERTÉ ET DEVOIR

- ┆ PHILIPPE D'IRIBARNE ┆ 31

L'honneur méditerranéen tel que l'on peut le rencontrer en Afrique du Nord ou en Andalousie, accorde une place centrale à la manière de réagir aux affronts subis. La forme que l'on observe en France est plus compositive. Si on y retrouve bien le refus de plier, de s'abaisser, s'y mêlent des éléments qui relèvent plus du registre de la vertu.

UNE ANTHROPOLOGIE DE L'ÉCHANGE DE VIOLENCE

- ┆ AUDREY HÉRISSEON ┆ 37

La « montée aux extrêmes » théorisée par Clausewitz se confronte aux réalités de la guerre pour lesquelles l'escalade de violence semble toujours s'enrayer. Pour tenter de comprendre pourquoi, un détour par l'ethnologie et l'anthropologie est intéressant.

AU NOM DU NOM

- ┆ GUILLAUME CARRÉ ┆ 47

Le sens de l'honneur des samourais ou des soldats japonais, que l'on imagine exacerbé, a en fait recouvert des notions variables au cours d'une histoire marquée par la domination de l'aristocratie militaire sur le reste de la société. Ce n'est en fait qu'avec la propagande des années 1930 que cette dernière accepta un « esprit japonais » intimant aux soldats de l'armée impériale de mourir plutôt que de se rendre.

CRIME D'HONNEUR

- ┆ FRANÇOISE HOSTALIER ┆ 61

L'appartenance à une famille, à une tribu ou à un clan géré par un code d'honneur peut être synonyme de sécurité, de notoriété ou d'existence tout simplement dans une lignée reconnue. Mais il arrive que le prix à payer soit celui du sang et, en général, du sang des femmes.

L'ETHOS CHEVALERESQUE DANS L'ÉTHIQUE MILITAIRE ARISTOCRATIQUE

- ┆ FRÉDÉRIC CHAUVIRÉ ┆ 65

L'honneur chevaleresque, formé au cours des XI^e et XII^e siècles, constitue un cadre mental qui conditionne en grande partie les pratiques et les usages guerriers, sur le champ de bataille comme en dehors. Mais l'évolution de l'art de la guerre et l'affirmation de l'État induisent l'émergence d'armes, de tactiques et de valeurs nouvelles.

LEIPZIG : LES PERCEPTIONS DE L'HONNEUR DANS LA GRANDE ARMÉE

- ┃ **WALTER BRUYÈRE-OSTELLS** L 75
« Soldats, jurez de préférer la mort au déshonneur de nos armes ! » Ainsi s'exprime Napoléon la veille de la bataille Leipzig. Mais certains généraux de la Grande Armée estiment que le sacrifice de soi a des limites et que la définition de l'honneur n'est pas incompatible avec une paix de compromis.

« TOUT EST PERDU, FORS L'HONNEUR »

- ┃ **JEAN-RENÉ BACHELET** L 85
Que commande l'honneur ? Lutter jusqu'à la mort ? Cesser le combat dès lors que cette mort serait dénuée de sens ? Plus encore, la situation étant à coup sûr sans issue, prendre sur soi cette décision de façon que soit au mieux préservée la vie de ses subordonnés ? La réponse a évolué au cours de l'histoire.

GUERRE D'ALGÉRIE : L'HONNEUR AU RISQUE DU DÉSAVEU ET DU DÉSHONNEUR

- ┃ **ANDRÉ THIÉBLEMONT** L 89
Durant la guerre d'Algérie, certaines situations ont contraint des hommes d'honneur à des décisions ou à des choix qui les ont conduit à aller jusqu'au bout de leurs convictions et de leurs fidélités, quitte à désobéir ou à se rebeller.

L'HONNEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

- ┃ **JEAN-LOUIS GEORGELIN** L 99
« Je veux décorer mes soldats et mes savants » a expliqué Bonaparte en instituant la Légion d'honneur. S'il est aisé de percevoir comment un citoyen sous les armes peut incarner l'honneur et se voir ainsi récompensé, la chose est parfois moins bien comprise dans le cas de mérites émanant de civils. Réflexions du grand chancelier de l'ordre.

RENDRE LES HONNEURS

- ┃ **CHRISTIAN BENOIT** L 103
Le cérémonial militaire actuel perpétue un rituel codifié par Louis XIV qui traduit la pérennité de l'État par-delà les changements de régime. Outre le président de la République, les honneurs sont rendus, selon une échelle graduée, à ceux qui détiennent une part de l'autorité publique ou ont mérité, par leurs actions, la reconnaissance officielle de l'État.

À L'AFFICHE

- ┃ **ÉRIC DEROO** L 109
À la différence des studios américains, le cinéma français a finalement peu produit de fictions consacrées à la geste militaire nationale. Les productions qui font explicitement référence à l'honneur militaire dans leur titre et leur contenu n'échappent pas à la règle.

L'HONNEUR DANS L'ŒUVRE DE PIERRE SCHØENDØRFFER

- ┃ **BÉNÉDICTE CHÉRON** L 115
L'honneur est un thème qui traverse l'ensemble de l'œuvre cinématographique et littéraire de Pierre Schøendørffer, de *La 317^e section* à *Là-Haut*. Le héros se trouve confronté de façon récurrente à la question de sa fidélité à des principes moraux. Au fil de son destin, les contours de l'honneur et ses implications pratiques se brouillent pourtant...

UN SENTIMENT ÉTRANGER AUX MERCENAIRES ?

- ┃ **WALTER BRUYÈRE-OSTELLS** L 125
Les mercenaires entretiennent un rapport complexe à l'honneur. Sa reconnaissance ne passe que par la valeur individuelle au combat, par le sang-froid face au danger et par la bravoure. Retour sur les « Affreux » de la guerre froide.

**« SI VOUS VOYEZ QUELQUE CHOSE, DITES QUELQUE CHOSE. »
EDWARD SNOWDEN ET L'ÉTAT DE SÉCURITÉ NATIONALE**

┆ JOHN CHRISTOPHER BARRY L 135

En dévoilant des milliers de documents de la NSA, Edward Snowden a voulu nous alerter du danger : l'instauration du premier État de surveillance globalisée de l'histoire. Quand l'État de droit démocratique s'efface derrière l'État d'exception et la tyrannie, il reste encore à l'individu son refus catégorique de l'inacceptable, son honneur et son estime de soi.

L'HONNEUR DE LA VÉRITÉ

┆ ENTRETIEN AVEC EDGAR MORIN L 149

En 1948, à un moment où quitter ou être exclu du parti communiste apparaissait comme le suprême déshonneur, Edgar Morin a mis la vérité sur ce qui se passait en Union soviétique devant son intérêt personnel. Il revient pour nous sur cet épisode de sa vie.

┆ POUR NOURRIR LE DÉBAT

**AVOIR ÉTÉ, ÊTRE ET DEVENIR :
L'EXPÉRIENCE DU TEMPS DE COMMANDEMENT**

┆ FRÉDÉRIC GOUT L 161

Le colonel Frédéric Gout livre un témoignage sur son expérience d'un temps de commandement d'une unité opérationnelle de l'armée de terre, le 5e régiment d'hélicoptères de combat. Il explique notamment que le rôle du chef de corps s'inscrit avant tout dans le temps long et que ses décisions doivent tenir compte d'un contexte, du passé, sans jamais obérer l'avenir.

SAINT MAURICE, SOLDAT AU SERVICE DU PRINCE

┆ ESTHER DEHOUX L 175

Il y a mille cinq cents ans, le roi Sigismond fondait une abbaye sur le lieu du supplice de Maurice. D'autres après lui ont honoré le saint soldat car celui-ci incarne un modèle qui valorise le service du prince et l'obéissance. Mais son exemple peut aussi servir à rappeler au monarque qu'il doit veiller à la nature de ses commandements : Maurice préféra la mort à l'exécution d'un ordre impie.

LA GRANDE GUERRE EN CHANSONS

┆ JEAN-BAPTISTE MUREZ L 185

Qu'elles soient des images vivantes de la vie du soldat, de son quotidien, des souffrances de l'arrière, des rappels de terribles batailles ou des dénonciations du carnage, les chansons de la Grande Guerre méritent d'être redécouvertes à l'heure du centenaire.

┆ TRANSLATION IN ENGLISH L

THE HONOUR OF THE TRUTH

┆ INTERVIEW WITH EDGAR MORIN L 195

┆ COMPTES RENDUS DE LECTURE L 205

┆ SYNTHÈSES DES ARTICLES L 215

┆ TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH L 221

┆ BIOGRAPHIES L 227

JEAN-LUC COTARD

ÉDITORIAL

L'honneur ! Encore un mot énorme comme les membres du comité de rédaction de la revue *Inflexions* aiment en manier. Quand vous êtes face à lui, vous le tournez dans tous les sens, les idées vous viennent à foison, vos complices du comité vous aident. Pourtant, comment parler de l'honneur, introduire cette idée, ce concept, cette valeur quand vous vous sentez vous-même tout petit par rapport à lui ?

Une des premières fois où j'ai entendu parler véritablement longuement de l'honneur, c'était à Saint-Cyr. En septembre 1982, quelques jours après l'arrivée du « misérable troupeau » de jeunes intégrants dont je faisais partie, juste avant de rejoindre le camp de toile où nous allions apprendre les rudiments de notre futur métier, une moitié de ce qui allait devenir la promotion « Général de Monsabert » a été réunie, un matin, tôt, sur un terrain de sport à proximité de ses bâtiments « vie ». Là, réunis en quatre paquets de section ordonnés et formés en « U », encadrés par quatre anciens de la promotion précédente et nos capitaines, nous avons été présentés à notre commandant de compagnie. C'était un homme très grand, assez maigre et légèrement voûté, probablement en raison du poids de sa pipe, toujours en bouche. Son treillis semblait flotter et former une jupette tant le ceinturon de toile était serré à la taille. Sa voix était grave et solennelle. Sur ce terrain de bitume rouge, au pied de sapins dont nous ne pouvions que deviner la silhouette tant la brume était pesante, nous avons eu droit à notre première leçon d'éthique saint-cyrienne.

L'allocution du « grand C »¹ portait sur trois mots : « Gloire, Honneur, Saint-Cyr. » Il voulait nous parler de l'esprit de ce qui était désormais notre école. Les vieux bâtiments de Saint-Cyr avaient été détruits en 1944 par les bombardements alliés ; seuls demeuraient debout quelques pans de murs et, dans la cour, les restes du monument aux morts sur lesquels étaient gravés trois mots, « Gloire, Honneur, Saint-Cyr », reliquat de la phrase de dédicace « À la gloire des élèves de Saint-Cyr tombés au champ d'honneur. » Trois mots, trois parties, une belle dissertation... dont je ne me souviens de rien, si ce n'est la flamme, le lyrisme, l'émotion du tribun, si ce n'est la

1. « Grand C ». Son nom de famille, très court, commence par un C, nous l'appelions effectivement en utilisant son nom de famille précédé de l'adjectif grand.

disparition de la brume au fur et à mesure que le discours avançait comme si les trois mots analysés les uns après les autres éclaircissaient notre carrière naissante. Rien si ce n'est la hâte d'arriver au bout de ce laïus que l'on était obligé d'écouter debout et immobiles, alors que je bouillais d'apprendre mon métier dans ses aspects pratiques...

Honneur, quel beau mot. Je frémis à ton nom !

Un peu plus tard, ma section de vingt-trois élèves officiers (vingt-deux Français et un Voltaïque qui allait devenir notre Burkinabé²) a été réveillée par nos anciens d'encadrement. L'un d'entre nous avait menti à l'un d'entre eux. Tous nous avons dû copier cinquante fois une phrase du règlement de discipline générale : « Tromper ou tenter de tromper la confiance de son chef est une grave faute contre l'honneur. »

Honneur, quand je t'entends, j'entends le mot confiance.

Le 30 juillet 1991, j'étais devant une centaine d'hommes, ma famille. Le colonel C, commandant le 6^e génie, après avoir remercié le capitaine S, mon prédécesseur, pour le travail accompli, tendait vers moi son bras. « Vous reconnaîtrez désormais comme votre chef le capitaine Cotard, ici présent, et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes de la France. »

Honneur, quand j'entends ton nom prononcé, je sens le poids de la responsabilité sur mes épaules, la responsabilité de décider, la responsabilité d'entraîner... Vers où ? Vers quoi ? Comment ?

En Bosnie, un peu plus d'un an après, un de mes caporaux-chefs sera blessé par l'explosion d'une mine sous le godet de son engin qui dégageait la neige de la route devant un convoi humanitaire. Au printemps 1993, un de mes lieutenants entrera dans la poche de Zepa avec une unité ukrainienne, le bataillon auquel nous appartenions accueillera et protégera dans une enceinte à côté de la sienne des familles croates fuyant les milices musulmanes. À la même période, au milieu des combats, deux sous-officiers viendront avec les interprètes se jeter à mes pieds pour me supplier, en larmes, d'aller chercher de l'autre côté de la rivière Bosna deux familles croates menacées par les milices musulmanes. Un lieutenant, envoyé en patrouille, me décrira à la radio la situation délicate dans laquelle il se trouvait. Je ne pouvais rien faire... Inquiétude. Avais-je le droit de l'envoyer dans de telles conditions ? Il revint. Tous ces moments ont provoqué réflexion, recherche de conseils, évaluation des enjeux pour les hommes, le bataillon et sa mission, l'image de mon pays dont je portais les armes et les couleurs. J'ai décidé, essayé d'anticiper. J'ai réfléchi avant d'écrire

2. La Haute-Volta est devenue Burkina Faso en 1983.

les ordres, de les signer et d'en donner une copie aux exécutants. Et pourtant face à l'imprévu...

Honneur, où es-tu ? Gloire, où te caches-tu ? Saint-Cyr, qu'enseignes-tu ?

Ces quelques lignes sont des réminiscences qui me sont venues à l'esprit lorsqu'Emmanuelle Rioux, notre rédactrice en chef, nous a envoyé fin août 2013 le mail suivant :

« Ne serait-il pas pertinent de publier dans la revue quelque chose sur Hélié de Saint-Marc [à l'occasion de sa mort] ? » Les réponses sont tombées rapidement :

« Personnellement, j'estime qu'*Inflexions* se déconsidérerait aux yeux de la grande majorité des anciens d'Algérie [...] en évoquant la mémoire d'un officier qui prit le risque d'entraîner son régiment dans un complot contre la République » ;

« Je suis totalement d'accord avec vous sur ce point. Il est cependant peut-être intéressant de se demander comment et pourquoi la jeune génération d'officiers français l'a pris en "modèle". »

« Je ne suis personnellement pas favorable à cette démarche. Nous n'avons jamais travaillé avec lui contrairement à Pierre Schoendoerffer. Son parcours est très intéressant à évoquer. Son questionnement encore plus, mais pourquoi le mettre en exergue lui qui a manqué de discernement, lui qui a engagé un régiment dont il n'avait le commandement que par intérim, lui qui a mêlé des soldats étrangers à un problème politique interne, même si c'est le politique qui avait demandé à l'armée de mener les opérations. Je ne comprends pas, et ne veux absolument pas comprendre, l'engouement de la hiérarchie pour cet homme, même s'il a payé sa dette à la justice. Il sera peut-être intéressant dans un numéro à venir, mais en dehors de toute actualité, de débattre de ce sujet. Je ne comprendrais pas que nous fassions un article d'actualité alors que le propre de la revue est de prendre du recul. »

« Je ne pensais pas du tout à faire une apologie quelconque d'Hélié de Saint-Marc, mais je trouve que les questions que pose son parcours peuvent être intéressantes pour la revue. Le sujet me semble important pour les militaires : beaucoup, à travers lui, me semblent-il, se sont délestés du poids des guerres coloniales et du gaullisme, et ont renouvelé leur définition de l'honneur. Mais je me trompe peut-être. »

Voilà : le mot « honneur » est lancé !

« Je pense que le sujet mérite d'être traité à froid. Ce cas est exemplaire car il tire de son expérience des leçons qui méritent véritablement d'être étudiées. Mais il faut savoir le regarder avec recul, presque comme un objet et non comme un sujet à magnifier, et c'est

justement ce qui est intéressant. Il a incarné le héros tragique, celui qui se trompe mais qui reste exemplaire aux yeux de certains, mais je partage l'idée [...] qu'il faut réfléchir là-dessus sans la pression de l'actualité ni les passions des sentiments, mais avec l'analyse qui est la marque de fabrique de la revue. »

« La revue *Inflexions* doit-elle évoquer la figure d'Hélie Denoix de Saint-Marc à l'occasion de sa disparition ? Comme nous l'a enseigné Aristote, la vertu a deux contraires, l'un par défaut, l'autre par excès. Être vertueux, pour ceux qui contribuent à l'animation de cette revue, c'est être fidèle à ses objectifs et à son esprit, par l'exercice d'une libre réflexion sur l'usage de la force armée et la pratique de l'étrange métier des armes, en tant que révélateurs de la complexité, voire du tragique, de la condition humaine. Dès lors, pour le sujet qui nous interpelle, nous devons, selon moi, éviter deux écueils. Par défaut, n'en pas parler : il est vrai que, lors de sa disparition, nous n'avons pas parlé de Bigeard, pourtant archétype du guerrier des tumultueuses années 1940-1960. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que l'on se soit posé la question. Par excès, l'évoquer sur le mode hagiographique (je pense au précédent, en tout bien tout honneur, de Pierre Schoendoerffer et du professeur Jean-Paul Charnay, dont il faut observer qu'ils avaient l'un et l'autre un lien avec la revue, ce qui justifiait ce choix). En revanche, alors même que nous avons glosé à longueur de [numéros], précisément sur la complexité et, souvent, le tragique de la condition du soldat, pouvons-nous faire comme si pouvait être anodine la disparition de l'une des figures, sinon la figure, qui les a vécus, incarnés et exprimés à un degré sans égal au cours du dernier demi-siècle ? [...] Il est vrai que l'aura sans nuance dont bénéficie l'homme dans nos écoles et dans la hiérarchie a quelque chose de dérangeant. Tout comme la récente remise, dans la cour d'honneur des Invalides, du grand cordon de la Légion d'honneur par le président de la République en personne. Il y a de quoi brouiller bien des repères, notamment pour les générations nouvelles. Compte tenu de tout cela, je crois que la revue, si elle n'a pas à réagir *ex abrupto*, serait dans sa vocation et s'honorerait, quelles qu'en soient les difficultés, à aborder ces sujets difficiles mais essentiels dans une publication à venir. »

« Je suis pleinement de l'avis [précédent]. S'il me paraît peu opportun de réagir à sa disparition en utilisant *Inflexions* comme vecteur, je pense qu'il sera utile d'utiliser la richesse du personnage à l'occasion d'un prochain numéro, en profitant d'un thème porteur, l'honneur par exemple. »

« Le destin d'Hélie de Saint-Marc est particulier, il me semble qu'il pose une double question, celle d'une blessure irrémédiable (avoir abandonné jadis les populations locales alliées et donc les avoir livrées

à une mort certaine) qui entraîne un pacte moral intérieur (ne plus jamais refaire cela) et celle de l'imaginaire verrouillé de l'action à venir, verrouillé sur le premier récit, comme si les conditions étaient les mêmes et que l'histoire n'avancé pas : cette dernière question est cruciale, car elle touche le point d'articulation entre le vœu d'être fidèle à sa propre éthique et la manière de penser et de mettre en œuvre cette fidélité. Faut-il refaire à l'identique ce que l'on aurait voulu [ou] dû faire lors de la guerre d'avant ? Comment penser la situation présente en dehors des grandes homologies ? La question à se poser à la fin de la guerre d'Algérie aurait dû être la suivante : est-ce que vouloir sauver les harkis impliquait forcément de rentrer dans le camp des généraux français putschistes ? [...] J'ai l'impression que Denoix fut obnubilé par son propre traumatisme. Il a cru pouvoir corriger le passé en le réécrivant au présent et a oublié de penser les conditions historiques de son choix d'illégalité... Pour ma part, la défense des droits humains s'appuie sur la prise en compte des faits et sur la tentative de les analyser plus que sur des condamnations et des jugements *a priori*. Je n'ai donc rien contre une réflexion problématisée sur le destin et les choix d'un parcours particulier, tragique, dans notre revue infléchie vers le "pouvoir dire, oser dire"... »

« Après réflexion, je pense que vous avez raison. Mais alors il faut aller au-devant des arguments qui fâchent comme cette Grand-Croix qui reste en travers de la gorge de ceux qui voient avant tout le putschiste. Même si l'homme a été habité par un certain sens de la grandeur, il y a des choix qui, au tribunal de l'histoire, méritent un jugement sans indulgence. Mais *Inflexions* est justement le lieu de cette liberté. »

« Je persiste et signe : la disparition d'Hélie de Saint-Marc ne saurait, de mon point de vue, faire l'objet d'une notice nécrologique dans *Inflexions*. Je ne suis en revanche nullement insensible à la position défendue par Emmanuelle, [...] et [...]. Prenons du recul et, dans quelques mois, consacrons un numéro d'*Inflexions* à un sujet tel que l'honneur, dans lequel le cas HSM pourrait être évoqué. Je n'ai pas eu l'heur d'entendre ou de lire Hélie de Saint-Marc depuis 1961. J'ignore donc tout des valeurs et des convictions qu'il a pu invoquer pour expliquer et défendre son acte. Je doute cependant fort, comme semble le croire [...], que sa principale préoccupation ait été de sauver des vies, à commencer par celles des harkis. Je crois au contraire que c'est une certaine conception de l'honneur qui a pu conduire cet officier au passé exemplaire à franchir le Rubicon et à choisir une voie qui, pour moi, dans ces circonstances particulières, n'était pas celle de l'honneur. Alors, ouvrons le débat, mais lorsque nous pourrons traiter le sujet avec le recul qui fait toute la valeur de notre publication. Soyons toutefois conscients que le débat risque d'être chaud... »

Cet échange de mails permet de comprendre comment vit et réagit la rédaction d'*Inflexions*, comment les sujets sont choisis. La lecture de ces réactions permet déjà d'ouvrir le débat sur l'honneur, d'esquisser quelques réponses que ce vingt-septième numéro de la revue propose.

Pour autant, cet éditorial ne pourrait être publié pour autant sans un questionnement autonome. « Gloire, Honneur, Saint-Cyr » revenaient sans cesse aux oreilles de l'auteur de ces quelques lignes. Naturellement, il est allé lire la vie de celui que l'institution militaire avait donné comme exemple à sa propre promotion. Le général de Monsabert est de ces hommes qui a permis la percée de la défense allemande en Italie, ouvert aux Alliés la route de Rome ; il a pris la ville de Sienne en faisant manœuvrer sa 3^e division d'infanterie algérienne (3^e DIA) de telle sorte qu'aucun combat, qu'aucune destruction par l'artillerie n'y ait lieu. Ce général réussit à prendre simultanément Toulon et Marseille en août 1944, à franchir le Rhin sous le feu de l'ennemi au printemps suivant et, par une autre manœuvre audacieuse, prendre Stuttgart. Beau résumé de carrière. Bel exemple. Pourtant, on oublie de dire que ce jeune général de 1941, investi du commandement d'une brigade à ancrage territorial autour de Blida, avait participé, avec le général Mast, son supérieur et camarade de promotion de Saint-Cyr, aux préparations clandestines qui ont permis aux Alliés de débarquer à proximité d'Alger en novembre 1942. On oublie qu'il avait été déchu de sa citoyenneté française par le régime de Vichy alors qu'il était, comme beaucoup d'officiers de l'armée d'Afrique, plutôt maréchaliste. Peu de militaires parlent aujourd'hui de cette nuit du 7 au 8 novembre qui aurait pu tourner à la catastrophe pour les Alliés si le plan de défense de l'Afrique du Nord avait été totalement appliqué. Peu d'historiens abordent cette journée charnière, ses préparatifs, ses échecs (notamment au Maroc et à Oran). Dans son ouvrage intitulé *Trois Siècles d'obéissance militaire*, le maréchal Juin passe pudiquement sur les événements dont il a été un des acteurs. Monsabert a-t-il commis une faute contre l'honneur, lui qui avait prêté serment à Pétain ? Se mettre à la place des acteurs, essayer de comprendre leurs réactions, invite à l'humilité. Partir des trois mots « Gloire, Honneur, Saint-Cyr » et arriver au mot humilité : quelle ironie !

Le général Mast, dans son livre³ sur ces journées difficiles de novembre 1942, revient sur le déroulement de sa rébellion et, dans le premier chapitre, sur les justifications de celle-ci. Pour lui, les militaires ont pour « mission de faire observer les lois de la république et de sauvegarder l'indépendance et l'honneur de la patrie ». Il rappelle une phrase de Blaise de Montluc, « Sur mon honneur, mon

3. Général d'armée Mast, *Histoire d'une rébellion, 8-XI-1942*, Paris, Le Cercle du nouveau livre d'histoire, 1969.

roi ne peut rien », en expliquant au lecteur que cet état d'esprit, cet honneur, lui avait valu des cas de conscience alors même qu'il n'était qu'un jeune lieutenant à la Légion étrangère au Tonkin en février 1914. Il énumère les critères d'une rébellion « justifiée » et cite au nombre de ceux-ci celui des « chances raisonnables de succès ». Cela conduit à penser qu'il y a une analyse mathématique de la situation, un calcul. L'honneur éventuel d'une « rébellion justifiée » serait-il une valeur, une émotion calculée ? L'honneur peut-il se satisfaire du calcul ?

Cet exemple du 8 novembre 1942 permet aussi de s'interroger sur les rapports entre l'honneur et la révolte ? L'honneur n'est-il pas aussi le résultat de petits devoirs cumulés à de petits services, de l'habitude de l'obéissance dans l'obscurité du quotidien ? Que penser du choix de l'amiral commandant la flotte de Toulon demandant à ses commandants d'unités de se saborder à l'arrivée des Allemands ? Il n'a semble-t-il pas fait de calcul. Il a obéi. A-t-il pour autant préservé son honneur ?

« Gloire, Honneur, Saint-Cyr » : ces trois mots repères, ces trois mots donnés en drapeau à de jeunes saint-cyriens peuvent-ils servir de seule grille d'analyse pour affronter des situations complexes ? Certainement pas. Ce n'est pas faire injure au « grand C » que de le dire. Ils sont les bases d'une réflexion. Comment se constitue le sentiment de l'honneur ? L'honneur est-il une valeur personnelle ou collective ? À quel moment cet honneur peut-il être mis en application ou, comme le disait Véronique Nahoum-Grappe au cours d'une réunion du comité, « où vais-je faire flamber le petit drapeau de l'honneur » ? Si mon lieutenant, en Bosnie, avait été blessé ou tué, si j'avais cédé à mes sous-officiers, mon honneur aurait-il été en cause ? Celui du colonel qui a ordonné la patrouille tombée dans l'embuscade d'Uzbeen en Afghanistan, en 2008, est-il en cause ?

Qu'est-ce qui fait basculer de l'honneur dans le déshonneur ou vice versa ? Si Denoix de Saint-Marc n'avait pas été sollicité par Challe, si Monsabert n'avait pas été sollicité par Mast qui croyait agir au nom de Giraud en pensant que ce dernier obéissait à Pétain, le pas vers la désobéissance et la rébellion aurait-il été franchi ? Sans vouloir faire une uchronie, l'étude du moment décisif laisse interrogateur. Qu'est-ce qui fait prendre la décision d'entrer en rébellion ? Qui fait quitter la discipline ? Qui fait surgir l'honneur ? Celui-ci est-il une justification postérieure ou un argument préalable ? Si celui qui franchit le pas peut se tromper, peut-il perdre alors son honneur en cas d'erreur ? Comment perd-on son honneur ? Comment peut-on le retrouver ? Mon camarade de promotion Éric Burgaud a-t-il retrouvé son honneur, que beaucoup disaient perdu, lorsque devant le tribunal

le faisant comparaître pour le meurtre de l'Ivoirien Firmin Mahé dans un blindé, il s'est retourné vers ses anciens subordonnés, comme lui dans le prétoire, et a déclaré : « Je n'ai pas toujours fait preuve de dignité dans cette affaire, notamment au début. [...] En trois jours, avec l'enquête de commandement, l'instruction et la suspension de mon commandement, j'ai vu s'effondrer ma carrière d'officier. L'homme était père de famille. [...] J'ai eu peur pour cette autre partie de ma vie. Oui, j'ai eu peur de partir en prison. Aujourd'hui, devant mes subordonnés, je veux affirmer que l'homme et l'officier ne font de nouveau plus qu'un. J'assume les ordres que j'ai donnés, j'assume le fait que j'ai donné un ordre illégal, je reconnais et j'assume d'avoir été lâche en n'ayant pas su traduire l'ordre du général Poncet, de n'avoir pas su le traduire en ordre clair » ? Personnellement, je le pense. L'honneur aurait-il à voir avec la dignité ? Dans quelles conditions ma dignité est-elle atteinte ? La dignité et l'honneur seraient-ils donc fonction de la conjoncture ? Auraient-ils à voir avec la cohérence et la pensée, le discours et les actes ? Existe-t-il un seuil de renoncement à partir duquel accepter plus revient à faillir à l'honneur ? « Gloire, Honneur, Saint-Cyr », je ne m'attendais pas à vous trouver aux Assises.

Tous les exemples que nous venons d'utiliser montrent des officiers et leurs dilemmes. Qu'est-ce que l'honneur du soldat ? À cette question, un membre du comité a affirmé de façon brutale que « l'honneur du soldat [était] d'accepter l'indignité du politique ». L'honneur serait-il alors la compensation, la réaction face à une indignité ? À l'heure où ces lignes sont écrites, un général à la retraite, sur les ondes d'une radio dite autrefois périphérique, commente l'actualité budgétaire du ministère de la Défense et la menace officieuse de démission des chefs d'état-major de chacune des armées en cas de nouvelles coupes de crédits en s'écriant : « C'est l'honneur des chefs militaires de savoir dire non ! » Jusqu'où va l'honneur ? Serait-il quelque chose de tellement intellectuel qu'il serait réservé à une élite ? Ne vaudrait-il que pour les grandes choses, comme l'intérêt supérieur de la nation ou la mort. Indéniablement non. Mais on voit bien l'écueil qui se profile.

Que signifie pour un chef de détachement, quel que soit son niveau, de faillir à l'honneur ? Où est l'honneur du médecin, celui de l'ouvrier, du laboureur ? Que signifie le fait de sortir un drapeau blanc ? Peut-on aller discuter avec un adversaire ou un ennemi avec un drapeau blanc en respectant les Conventions de Genève ? Est-ce un symbole de couardise ? Peut-on réduire le fait de le brandir à l'existence ou non d'ordres, ou au contraire peut-il correspondre à la volonté de se donner du temps pour mieux analyser la situation avant de prendre une décision qui engage ? Qui décide de

ce qui est honorable ou pas ? L'individu ? La collectivité ? Le chef ? Personnellement, je ne pense pas que mon ancien élève qui est allé au-devant des Serbes à Sarajevo avec un « drapeau blanc » ait failli à l'honneur. Mais je n'en ai pas la certitude, seulement une conviction parce que je le connais, parce que je n'en ai pas parlé avec lui. Qu'il soit d'ailleurs assuré que je ne serai jamais son procureur dans cette affaire.

Tout ceci revient à se demander si la mise en avant de l'honneur est un critère qui facilite la prise de décision ou un facteur qui réduit la liberté de pensée. Ne conduit-il pas, en quelque sorte, à une forme de manipulation ? L'honneur ne serait-il pas d'autant plus facile à mettre en exergue qu'on a réussi à accorder ses croyances personnelles, celles de sa collectivité proche (famille, unité, entreprise) et celles de l'opinion ?

L'étude de « l'honneur » fait indéniablement aborder la notion du discernement, donc de la formation, de la culture. L'honneur est une notion qui peut toucher chacun d'entre nous, civil ou militaire. Parler d'honneur, où que ce soit, sur un terrain de sport de bitume rouge ou dans cette revue, c'est s'obliger à réfléchir, c'est se préparer à décider pour soi, pour les siens, pour les autres.

Indéniablement, le mot honneur est couplé avec les mots courage, cohérence, confiance, dignité, responsabilité, légalité, légitimité, exemplarité. Sa mise en avant suppose une réflexion, une formation, un discernement nécessaire à la prise de décision. Il caracole facilement à côté du mot liberté parce qu'il nécessite un choix. On comprend alors pourquoi les drapeaux et étendards français le portent brodés dans leurs plis, sans que ces broderies disent pour autant ce qu'il faut faire concrètement quand la bataille fait rage, quand l'esprit est en ébullition et doit décider, vite, toujours trop vite.

Tout cela apparaîtra-t-il ainsi au lecteur de ce numéro d'*Inflexions* ? Il n'est pas sûr qu'il y trouve toutes les réponses à ses propres questions. Ce sujet n'est pas facile. Mais après tout, l'exhaustivité n'est pas l'objectif de la revue. Le comité de rédaction aurait cependant voulu aborder, aux côtés des articles qui figurent au sommaire, des épisodes de l'histoire contemporaine militaire en ex-Yougoslavie, par exemple, ou ailleurs en Afrique. Le vingtième anniversaire de l'opération Turquoise a d'ailleurs provoqué de longues discussions en son sein. La difficulté est alors de trouver des témoignages sans raviver des plaies pour pouvoir comprendre sans blesser, sans attenter à l'honneur de ceux qui répondent aux sollicitations.

« Gloire, Honneur, Saint-Cyr », trente-deux ans après le petit matin blême et brumeux de la lande bretonne qui voit une compagnie de ce bataillon devenu promotion « Général de Monsabert » écouter

son premier cours d'éthique, l'auteur de ces lignes s'interroge toujours sur chacun des mots gravés sur les ruines d'un monument aux morts, sur leur relation entre eux, sur leur symbolique, sur leur conséquence sur l'esprit et la carrière des officiers que nous sommes ou avons été. Il est très fier de ce parrain de promotion original et vainqueur. Pourtant, il n'est pas certain que ce numéro d'*Inflexions* l'aide à clore son questionnement personnel. Je suis certain que le « grand C » n'en attendait pas tant.

Honneur : le mot est énorme. Le commenter en un numéro ! Comme l'auteur de ces lignes, le comité est conscient des difficultés de l'exercice. Et attend avec impatience les réactions. ┘



DOSSIER

HERVÉ DRÉVILLON

QU'EST-CE QUE L'HONNEUR ?

« Honneur (et) patrie, valeur (et) discipline » ou encore « honneur et fidélité »... L'honneur figure en bonne place parmi les valeurs fondatrices de l'armée. Il est, en effet, un puissant instrument de cohésion grâce auquel un individu s'approprie les valeurs d'un groupe au point d'en faire le mobile de son action. Agir en homme d'honneur, c'est agir en conformité avec une éthique que l'on a faite sienne. Il y a donc autant d'honneurs qu'il y a d'individus, de fidélités et de serments.

En 1748, Montesquieu écrivait dans *L'Esprit des lois* que l'honneur était le « principe du gouvernement monarchique », car il incitait chacun à agir conformément à ce que le souverain attendait de lui. Malgré l'effondrement de l'Ancien Régime en 1789, l'honneur a conservé sa fonction de valeur civique. L'institution de la Légion d'honneur, créée en 1802 par Bonaparte, en est un témoignage vivant. L'armée, quant à elle, en a entretenu le culte sans discontinuer, car l'honneur est un principe de dépassement qui commande à l'individu de renoncer à soi pour se donner tout entier aux valeurs qu'il a adoptées. Les militaires ne sont pas les seuls à posséder un honneur, mais ils sont les seuls à devoir l'assumer au péril de leur vie. Selon Montesquieu : « Il n'y a rien que l'honneur prescrive plus à la noblesse que de servir le prince à la guerre. En effet, c'est la profession distinguée, parce que ses hasards, ses succès et ses malheurs mêmes conduisent à la grandeur. Mais, en imposant cette loi, l'honneur veut en être l'arbitre ; et, s'il se trouve choqué, il exige ou permet qu'on se retire chez soi¹. »

Montesquieu soulignait ainsi le paradoxe de l'honneur qui conduit les hommes au sacrifice, mais qui veut être « l'arbitre » de cette loi impérieuse. L'honneur n'est pas un code désincarné flottant dans l'univers abstrait des idées. Il se joue, à chaque instant, dans la réponse apportée par chacun à une situation particulière. Il ne trace pas de voie prédéterminée comme le ferait, par exemple, la loi positive avec ses prescriptions et ses proscriptions. Il réside tout entier dans le point d'honneur que chacun résout à sa façon en fonction de l'équation personnelle qui le caractérise. En ce sens, il est une pratique de l'arbitrage entre des injonctions qui peuvent être contradictoires. Dans son appel du 18 juin, de Gaulle invoqua « des raisons qui s'appellent l'honneur, le bon sens, l'intérêt supérieur de la patrie » pour inviter les Français à poursuivre le combat malgré la défaite. Peu de temps

1. Montesquieu, *L'Esprit des lois*, IV, 3.

après, à l'issue de l'entrevue de Montoire, Pétain déclarait entrer « dans l'honneur » dans la voie de la collaboration².

L'invocation contradictoire du sentiment de l'honneur illustre très bien le caractère erratique d'un sentiment qui peut inciter à l'ordre autant qu'au désordre, à l'obéissance comme à la révolte. Les limites du droit et les risques de la transgression se rencontrent fréquemment à la guerre. Et si le culte militaire de l'honneur s'expliquait, avant tout, par cette ambiguïté qui consiste à soumettre l'individu à une éthique tout en lui laissant le pouvoir souverain d'en être l'arbitre ? Cette façon de combiner obéissance et responsabilité a joué un rôle essentiel dans l'histoire de la société militaire, en particulier au temps de sa fondation entre les XVIII^e et XIX^e siècles.

L'honneur articule, selon une dialectique particulière, les logiques individuelles et collectives. Selon Montesquieu, « de cette passion générale que la nation française a pour la gloire, il s'est formé dans l'esprit des particuliers un certain je ne sais quoi qu'on appelle *point d'honneur*. C'est proprement le caractère de chaque profession ». L'honneur constitue donc un caractère collectif (la « nation française » et « chaque profession ») enraciné « dans l'esprit des particuliers ». De fait, cette dynamique du rapport entre les individus et le registre collectif de l'assignation identitaire pose la question des identités sociales et du ciment des logiques de groupe. Par quelle opération, en effet, un particulier est-il susceptible d'intégrer les caractères de sa profession au point d'y puiser les règles de sa conduite ? L'honneur répond à cette question en faisant du respect de la norme collective une affaire individuelle qui engage l'estime de soi et l'amour propre.

L'analyse sociale des comportements individuels tend souvent à réduire le positionnement d'un agent social à l'exemplarité d'une posture collective. Cette propension produit une vision de la société où chacun est à sa place et se comporte selon les caractères de son état. Dès lors, comment tenir compte, à la fois, des registres collectifs de l'assignation identitaire et de la singularité des parcours que l'on ne saurait considérer comme de simples reflets d'attitudes collectives ? Entre le modèle holiste des logiques de groupes et le postulat difficilement soutenable de l'autonomie individuelle, des voies nouvelles se sont dessinées dans la sociologie contemporaine. Elles peuvent être mises à profit pour appréhender les logiques de l'honneur qui placent les individus dans la situation paradoxale de sacrifier à une morale sociale tout en affirmant une irréductible singularité. Le point d'honneur ne saurait ainsi être considéré comme

2. Allocution radiodiffusée du 30 octobre 1940.

une forme de dilution des individus dans une identité collective. Il est, au contraire, une appropriation au cours de laquelle l'individu devient le sujet assujéti à une norme et le sujet acteur de la mise en œuvre de cette norme.

Sous l'Ancien Régime, le filtre des appropriations individuelles était une composante essentielle de l'honneur. Institué en 1602 pour arbitrer les querelles entre gentilshommes, le tribunal des maréchaux exerçait une justice personnelle. Les affaires qu'il traitait concernaient l'honneur particulier des gentilshommes, qui n'engageait ni leurs parents ni leurs héritiers. Les dettes contractées à la faveur d'un billet d'honneur, par exemple, n'étaient pas considérées comme transmissibles. C'est ainsi qu'en décembre 1695, le tribunal annula la procédure engagée par le lieutenant du pays de Condom contre les héritiers d'un gentilhomme endetté au motif que « les paroles et billets d'honneur ne peuvent faire services d'action au tribunal contre les héritiers de ceux qui les ont faits »³. La défense de l'honneur était une affaire singulière dont Blaise de Montluc a souligné le caractère strictement personnel en écrivant dans ses *Commentaires* : « Nos vies et nos biens sont à nos rois, l'âme est à Dieu et l'honneur à nous ; car sur mon honneur, mon roi ne peut rien »⁴. » Il s'agit ainsi de comprendre comment, dans la revendication d'honneur, un individu marquait son attachement à une norme collective, tout en affirmant, par la même occasion, son autonomie souveraine⁵.

L'analyse des comportements sociaux en termes d'*habitus* a tendance à situer les individus là où ils sont attendus (par l'historien comme par ses contemporains). Elle ne rend pas bien compte des écarts individuels et invite à penser les querelles de point d'honneur comme le résultat d'un dysfonctionnement ou d'une infraction. Or si la variation individuelle par rapport à une norme attendue dans une relation sociale se trouve bien à l'origine des conflits, elle ne résulte pas nécessairement d'une infraction, car elle est inscrite dans le postulat même de l'honneur qui institue l'individu en sujet. La « dissonance » ne saurait donc être envisagée comme un simple écart statistique, un accident du « sens pratique »⁶. Elle est une donnée structurelle de la pratique sociale appréhendée au plan des individus. Il ne s'agit pas, comme l'indique Bernard Lahire en *post-scriptum* de *La Culture des individus*, de céder à un quelconque individualisme, mais de considérer « l'écheveau de dispositions et de conditions variables de

3. BNF, NAF, 21 685, fol 114 v°.

4. Blaise de Montluc, *Commentaires*, Paris, Collection universelle, 1786, p. 297.

5. Hervé Drévilion, « L'âme est à Dieu et l'honneur à nous. Honneur et distinction de soi à l'époque moderne », *Revue historique* n° 654, 2010/2, pp. 361-395.

6. Pierre Bourdieu, *Le Sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

leur mise en œuvre, qui détermine à chaque moment chaque individu relativement singulier (singulier pour des raisons sociales) »⁷.

Par ce « retour sur la distinction », Bernard Lahire propose de mettre en évidence les « transferts imparfaits » qui interdisent de penser le déploiement des schèmes générateurs de l'*habitus* comme la reproduction d'un même rapport à la légitimité culturelle. Or le conflit d'honneur trouve précisément son origine dans l'imperfection des transferts qui place les individus dans une position où ils ne sont pas attendus. Il révèle l'infinie variété des appropriations individuelles qui sont à l'origine des situations de discord, d'incompréhension, d'irrespect des attentes mutuelles qui règlent la vie en société. La « distinction de soi » constitue une forme d'individuation à l'intérieur même – et non indépendamment – des registres collectifs de l'assignation identitaire. Elle permet d'appréhender l'individu comme le lieu de recomposition des identités multiples dont il est le siège et dont la confrontation avec l'attente des autres alimente l'indicible variété du point d'honneur. C'est donc dans le rapport spéculatif à autrui que se joue le point d'honneur, ce rapport social permettant de déterminer ce qu'un individu doit aux autres et ce que les autres lui doivent.

La soumission de chacun à l'injonction de l'ordre social et de la hiérarchie n'était jamais aussi évidente que dans les situations de conflits où la revendication d'honneur est assumée jusque dans l'ultime conséquence de la mort. Montesquieu rappelle que le point d'honneur « est plus marqué chez les gens de guerre et c'est le point d'honneur par excellence ». De toutes les professions dont l'honneur constitue le caractère, le métier des armes possède la particularité de soumettre les individus à une injonction potentiellement mortelle. Lorsque, dans *La Fable des abeilles* (1714), Bernard de Mandeville a exploré le dispositif passionnel qui sous-tend l'honneur, c'est au courage militaire qu'il s'est référé, car celui-ci révèle la puissance d'un principe capable de supplanter la peur de la mort par la crainte encore plus intense de la honte. C'est en ce sens que l'honneur des gens de guerre possède la valeur d'exemplarité qui lui a été conférée dans le sens commun. L'honneur est soutenu par une logique paroxystique de soumission du sujet à l'injonction d'agir, qui peut aller jusqu'au sacrifice de soi et qui constitue l'une de ces « passions humaines »⁸ formant, selon Montesquieu, le principe des gouvernements. Il constitue ainsi une logique sociale tout à fait singulière.

7. Bernard Lahire, *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004, p. 731.

8. Montesquieu distingue la nature du gouvernement monarchique de son principe : « La nature est ce qui le fait tel ; et son principe, ce qui le fait agir. L'une est sa structure particulière et l'autre les passions humaines qui le font mouvoir. »

Bernard Lahire remarque que la théorie de la distinction suppose une société ordonnée produisant des normes de légitimité culturelles clairement établies et confirmées par les usages sociaux. Ainsi la dissonance se manifeste-t-elle dans les situations où les hiérarchies et les codes sociaux ne sont pas clairement établis. Le conflit d'honneur se joue dans ces moments d'incertitude où la loi et le règlement ne suffisent plus à dicter une conduite. L'histoire militaire est riche de telles situations où l'honneur fut invoqué pour justifier un comportement irréductible à la rationalité établie par les règlements et les principes ordinaires de la guerre. Ainsi, c'est lorsque tout s'effondre que l'honneur subsiste comme seul guide de l'action, comme le dit François I^{er} au lendemain du désastre de Pavie (1525) : « Tout est perdu fors l'honneur. » De telles situations ont donné naissance à de véritables mythologies qui nourrissent l'imaginaire et les traditions militaires.

Certains événements fondateurs, comme Camerone, illustrent l'irréductible loi de l'honneur lorsque tout s'effondre. Le 30 avril 1863, soixante-deux soldats et trois officiers de la 3^e compagnie du régiment étranger, sous le commandement du capitaine Danjou, livrèrent à Camerone une résistance héroïque face à deux mille hommes de l'armée mexicaine. Cet épisode illustra les valeurs du sacrifice et du dévouement exprimées par le capitaine Danjou, qui, selon le récit officiel du combat, « jura de se défendre jusqu'à la mort et fit prêter à ses hommes le même serment ». Depuis, le « serment de Camerone » est célébré chaque année avec une solennité et une ferveur quasi religieuses dans les unités de la Légion étrangère. Peu de temps après l'événement, l'ordre général rédigé par le général Bazaine fixa définitivement les contours de la légende : « Camerone restera dans nos annales comme un des plus brillants épisodes de la campagne. Le régiment étranger gardera le souvenir du capitaine Danjou, des sous-lieutenants Maudet et Vilain et des soixante-deux braves qui, après une lutte acharnée de douze heures, un contre trente, après avoir usé leurs dernières cartouches et mis plus de trois cents hommes hors de combat à l'ennemi, ont refusé de se rendre et, chargeant à la baïonnette, sont morts pour l'honneur de leur drapeau. Exemple héroïque qui a prouvé à notre ennemi qui ne nous connaissait pas encore ce qu'il pouvait attendre des soldats de la France⁹ ! »

Sans doute la défaite honorable illustre-t-elle avec la plus grande clarté la logique de l'honneur qui s'inscrit dans un rapport de subsidiarité avec la loi. Celui-ci s'applique en effet quand les lois ne suffisent plus à réguler les comportements. Le duel, en réalité, ne

9. *Revue militaire suisse*, 13^e année, 1868, p. 81. Bazaine sera fait maréchal un an plus tard.

répond pas à une autre logique. Lorsque les règles de la civilité sont contestées et que les prétentions concurrentes des deux adversaires se sont affrontées jusqu'à devenir inconciliables, il ne reste plus alors que le combat qui rétablit l'honneur de chacun. Le duel était, selon François Billacois, « l'épreuve mortelle qui révèle l'honneur ; il [était] aussi l'épreuve mortelle qui fabrique l'honneur »¹⁰. Unis dans la confrontation avec la mort, les duellistes acquéraient de l'honneur, quelle que fût l'issue du combat. Le duel visait moins à venger un affront qu'à obtenir une réparation susceptible de restaurer la concorde entre les deux protagonistes. François Billacois voit dans le combat singulier la reconnaissance de l'autre et l'identification de soi dans un même statut : « Semblables et autres, chacun magnifiquement autonome et tous deux essentiellement solidaires. »

Le duel possédait le caractère tout à fait singulier d'unir les deux protagonistes dans une communauté d'intérêts soudée par le souci partagé d'échapper aux poursuites judiciaires. En effet, le duel était un crime constitué par le fait même de se battre et non de blesser ou de tuer son adversaire. Ainsi se formait une configuration particulière, où la victime protégeait le coupable par son silence. Dans l'univers des violences agonistiques, le duel possédait un statut particulier. D'un strict point de vue pragmatique, l'affrontement à nombre et à armes égaux ne mobilisait pas les mêmes ressources mentales que les autres formes d'affrontement. Dès lors qu'un individu consentait à donner à son adversaire une chance égale à la sienne de lui donner la mort, il se plaçait dans une configuration tout à fait singulière qui annulait l'un des ressorts essentiels de la guerre et du combat en général : la recherche de l'avantage (effet de surprise, supériorité numérique ou technologique...). L'union des combattants dans le risque mutuel et leur communion dans un code de l'honneur partagé validaient la capacité du duel à former la base d'un véritable contrat social. Étrange contrat, qui pouvait conduire à des gestes prohibés par la loi et qui pouvait inciter à l'obéissance comme à l'insoumission.

Montesquieu concédait volontiers que l'honneur était capricieux et qu'il reposait sur une base philosophique erronée¹¹. Cet assemblage de préjugés, d'orgueil et de vanité possédait même la faculté de soumettre les principes de la morale et de la loi à son empire : « L'honneur, se mêlant partout, entre dans toutes les façons de penser et toutes les manières de sentir, et dirige même les principes. Cet

10. François Billacois, *Le Duel dans la société française des XVI^e et XVII^e siècles. Essai de psychologie historique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986, p. 347.

11. « Il est vrai que, philosophiquement parlant, c'est un honneur faux qui conduit toutes les parties de l'État », Montesquieu, *L'Esprit des lois*, 1^{re} partie, L. III, ch. 7.

honneur bizarre fait que les vertus ne sont que ce qu'il veut¹². » Le caractère arbitraire de l'honneur au regard des principes de la raison et de la morale a alimenté la critique de ceux qui, comme Pascal, lui ont dénié toute capacité à former la base d'un pacte social. À la variabilité arbitraire de l'honneur, Pascal opposait la vérité ferme et intangible de la vertu et des principes religieux. Contre le duel, il invoquait la soumission absolue et non négociable à la loi qui proscriit l'homicide : « Cette défense générale ôte aux hommes tout pouvoir sur la vie des hommes¹³. » L'examen casuistique des situations où un homme pouvait être fondé à se battre en duel lui semblait constituer une concession au droit de tuer. Concession illimitée, car la loi de l'honneur « portera jusqu'à tuer pour les moindres choses, quand on mettra son honneur à les conserver ; je dis même jusqu'à tuer *pour une pomme* »¹⁴, dès lors que, aux yeux des duellistes, « le droit de se défendre s'étend à tout ce qui leur est nécessaire pour se garder de toute injure »¹⁵.

C'est précisément cet arbitraire qui distinguait l'honneur de la vertu et qui justifia les préventions révolutionnaires à l'égard de ce sentiment si étroitement associé à la société d'Ancien Régime. Robespierre se méfiait de l'honneur et du sentiment qu'il pouvait alimenter dans une armée suspecte de rester attachée à la monarchie. Le 2 janvier 1792, il avait fustigé le projet contre-révolutionnaire de « substituer insensiblement, sous les noms imposants de discipline militaire et d'honneur, l'esprit d'obéissance absolue, l'ancien esprit militaire, à l'amour de la liberté »¹⁶. En février 1793, Saint-Just avait exposé la nécessité de réduire la « corporation armée, dernier et dangereux débris de la monarchie », dont le culte de l'honneur paraissait résister à l'intégration dans la république.

Pourtant, la Révolution française sut apprivoiser l'honneur en en transformant le sens. À la suite des critiques formulées au XVII^e siècle par Pascal, La Rochefoucauld ou Jacques Esprit, l'honneur avait été assimilé à une passion égoïste, prisonnière des effets de la réputation¹⁷. Pour Pascal, en particulier, il appartenait au registre des « grandeurs d'établissement », qui n'avaient de valeur que celle de l'usage social. Il n'exprimait aucune vertu, sinon la quête avide de la satisfaction

12. *Ibid.*, L. IV, ch. 2.

13. Pascal précise toutefois que Dieu, qui possède ce pouvoir, « a rendu les rois ou les républiques dépositaires de ce pouvoir ».

14. Pascal, « Quatorzième lettre écrite par l'auteur des lettres au provincial aux révérends pères jésuites », *Œuvres complètes*, Paris, Le Seuil, 1963, p. 437.

15. *Ibid.*, p. 438.

16. Cité par Marcel Reinhard, *Le Grand Carnot*, Paris, Hachette, 1952, vol. 1, p. 215.

17. Diego Venturino, « Ni dieu ni roi. Avatars de l'honneur dans la France moderne », in Hervé Drévilion et Diego Venturino (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 91-107.

narcissique. L'honneur réglait l'économie des vanités et traduisait l'impossibilité d'établir toute forme de contrat social sur le fondement de la vertu. Au début du XVIII^e siècle, Bernard de Mandeville avait sauvé l'idée d'un pacte politique fondé sur l'apparence de la vertu et sur l'honneur, qui incitait chacun à bien faire, fût-ce pour de mauvaises raisons. Montesquieu en avait déduit que ce « bizarre » sentiment formait le principe du gouvernement monarchique en encourageant la quête de récompenses et de distinctions¹⁸. La Révolution française chercha au contraire à réconcilier l'honneur avec la vertu. Tout en reconnaissant l'égoïsme de toute action vertueuse, Chamfort avait adouci la rigueur de la posture janséniste en montrant que l'amour-propre pouvait amener à un authentique sacrifice de l'intérêt : « Un acte de vertu, un sacrifice ou de ses intérêts ou de soi-même, est le besoin d'une âme noble, l'amour-propre d'un cœur généreux est, en quelque sorte, l'égoïsme d'un grand caractère¹⁹. » La satisfaction narcissique pouvait en ce domaine produire des actes vertueux, irréductibles à un simple calcul d'intérêt.

En 1793, Joseph Lequinio, qui s'est attaché à ruiner les fondements de toute religion, proposait de dépasser la traditionnelle opposition entre les vices privés et les vertus publiques, en faisant de l'honneur une vertu privée résidant « dans le propre cœur de chaque individu »²⁰, un ressort psychologique agissant à l'échelle personnelle. Ce principe fut, par exemple, illustré par une fiction portée au théâtre en 1793, *La Vraie Bravoure*. Un jeune lieutenant nommé Firmin y refuse de se battre en duel pour un soufflet reçu. Tout son régiment le tient pour lâche, à l'instar d'un jeune officier nommé Melcour qui incarne, dans la pièce, tous les anciens préjugés associés à la rhétorique de l'honneur. Accablé par la pression de ses camarades, Firmin songe à se suicider lorsque survient une bataille au cours de laquelle il se couvre de gloire et sauve la vie de celui qui l'avait insulté, tandis que Melcour, effrayé par le son du canon, prend la fuite. Sur le champ, Firmin est fait capitaine et décide, pour inaugurer sa nouvelle autorité, de bannir le duel de sa compagnie : « Laissons ce préjugé qu'on nomme honneur aux égoïstes qui se font un devoir de s'égorger pour un mot et qui craignent d'être soldats. Mon honneur, à moi, consiste à servir, à défendre ma patrie²¹. » Firmin traçait ainsi la voie d'un honneur vertueux, qui avait reçu la sanction toute républicaine d'un avancement en grade.

L'armée de la république avait institué le principe énoncé dans

18. Hervé Drévilion, *op. cit.*

19. Chamfort, *Pensées, maximes*, Paris, Michel Lévy, 1860, p. 123.

20. Joseph Lequinio, *Les Préjugés détruits*, Paris, 1793, p. 35.

21. Duval et Picard, *La Vraie Bravoure*, Paris, Lepetit, 1793.

l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme²² en récompensant les soldats proportionnellement à l'utilité commune. Dans une société où les hommes sont libres et égaux en droit, les hiérarchies ne sauraient traduire autre chose que cette « utilité commune » qui, dans l'armée, s'exprimait dans les grades. Ainsi, le 27 août 1793, la Convention avait-elle décrété que tout soldat « recevra à l'avenir, par son avancement en grade, la récompense de ses hauts faits »²³. Cette décision allait de pair avec le bannissement des anciens signes de distinction honorifique de l'Ancien Régime et, en particulier, de la croix de Saint-Louis. Le décret du 28 brumaire an II (18 novembre 1793) enjoignit « aux citoyens revêtus de décorations de les déposer sous huitaine à leur municipalité ». La croix de Saint-Louis était particulièrement visée car elle instituait une distinction individuelle indifférente aux grades et aux hiérarchies qui réglaient la contribution de chaque militaire à l'utilité commune. Ainsi la République entendait-elle « révolutionner la gloire », selon l'expression employée par Barère dans un discours devant la Convention le 1^{er} thermidor an II.

Le Directoire porta un premier coup à ce principe. Le 17 brumaire an V (7 novembre 1796), il ordonna au ministre de la Guerre de faire fabriquer « différentes armes de prix pour être distribuées à titre de récompense nationale »²⁴. Les règles d'attribution de ces distinctions furent officialisées par la loi du 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) qui institua les armes d'honneur. Les généraux en chef reçurent le pouvoir d'accorder « le lendemain d'une bataille, d'après la demande des généraux servant sous leurs ordres et des chefs de corps, les brevets [des armes] d'honneur ». En 1804, dans les *Considérations sur la guerre*, G. Latrille²⁵ salua la fin d'une époque où les récompenses consistaient en des promotions qui avaient permis à des incapables et à des intrigants d'avancer dans la carrière. Il opposait à ce temps de la démagogie révolutionnaire la loi de l'honneur qui avait triomphé avec le Consulat. Latrille distinguait ainsi deux registres de la valeur militaire : l'héroïsme et l'aptitude au commandement.

22. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

23. Un exemple d'application concrète de cette mesure est donné par le décret du 28 août 1793 : « La Convention nationale, après avoir entendu la lecture d'une lettre du citoyen Bentabole, représentant du peuple près l'armée du Nord, où sont énoncés les actions de valeur faites par les cavaliers *Regnier* et *Lacolombe*, du 20^e régiment de cavalerie, et sur la motion d'un membre, décrète le renvoi de la lettre au ministre de la Guerre, et le charge de donner de l'avancement à ces deux cavaliers et de les placer comme officiers dans les nouveaux corps à cheval qui vont être formés. »

24. Cité par Jean-Paul Bertaud, *Quand les enfants parlaient de gloire. L'armée au cœur de la France de Napoléon*, Paris, Aubier, « Collection historique », 2006.

25. Qui n'est apparemment pas le Guillaume Latrille de Lorencez, lequel, contrairement à l'auteur des *Considérations*, n'était pas encore chef de brigade en 1804.

En récompensant les faits d'armes par des distinctions honorifiques plutôt que par un avancement en grade, le Consulat avait rompu l'amalgame entre l'honneur et la vertu républicaine. L'honneur retrouvait ainsi les fondements que la société d'Ancien Régime lui avait assignés, « le désir de la considération publique et l'intérêt » : « On n'avait pas imaginé d'autre moyen pour récompenser une action d'éclat, une preuve d'intrépidité, que d'accorder de l'avancement. Or tel est personnellement très brave, qui cependant est incapable de diriger la bravoure des autres ; lui donner un commandement, c'est en même temps compromettre sa gloire et le sort des hommes dont on lui confie la conduite. Il était donc nécessaire de créer une monnaie nouvelle qui, en encourageant les belles actions, fit qu'elles ne devinssent point onéreuses à l'État. Les sabres, les fusils, les grenades d'honneur ont rempli cet objet. En les instituant, le législateur a eu en vue d'exciter les deux passions les plus actives du cœur humain, le désir de la considération publique et l'intérêt²⁶. »

Les soldats récompensés par des distinctions symboliques furent intégrés d'office à la Légion d'honneur instituée le 29 floréal an X (19 mai 1802). Dans un discours prononcé devant le corps législatif, Rœderer avait précisé l'intention de Bonaparte de former un corps intermédiaire, selon la logique chère à Montesquieu. La Légion d'honneur était conçue comme « une institution politique qui place dans la société des intermédiaires par lesquels les actes du pouvoir sont traduits à l'opinion avec fidélité et bienveillance, et par lesquels l'opinion peut remonter jusqu'au pouvoir »²⁷. De fait, la légion fut divisée en cohortes, réparties sur l'ensemble du territoire afin d'en assurer le maillage et l'encadrement. Le décret du 29 floréal en avait spécifié les objectifs politiques, qui préfiguraient les fameuses « masses de granit » : « Chaque individu admis dans la légion jurera, sur son honneur, de se dévouer au service de l'Empire ; à la conservation de son territoire dans son intégrité ; à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut ; enfin, de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité²⁸. » La stabilité du corps politique dépendait désormais d'une classe intermédiaire de citoyens voués, par un lien de fidélité

26. Latrille, *Considérations sur la guerre*, Paris, Magimel, [1804], p. 201.

27. *Motifs du projet de loi exposés devant le Corps législatif par le Conseiller d'État Rœderer*, séance du 25 floréal an X.

28. Article VIII, titre 1.

personnelle avec « l'Empereur »²⁹, à sa défense militaire et politique. Au-delà de la légion, c'est toute l'armée, animée par le sentiment de l'honneur, qui devait assumer ce rôle. Elle était devenue ce que les jacobins avaient jadis redouté : un corps dans la République et non la République elle-même.

Le culte de l'honneur dans les armées napoléoniennes s'est accompagné d'un retour aux pratiques qui, comme le duel, exprimaient toute l'ambivalence de ce sentiment ambigu. Conçu comme un instrument d'ordre et de discipline sociale, l'honneur recouvrait également sa valeur subversive. Les mémoires de soldats ou d'officiers fourmillent d'épisodes de joutes plus ou moins sanglantes entre soldats qui défendaient l'honneur de leur unité ou de leur arme. Les hussards ont acquis la réputation d'être d'incorrigibles sabreurs, mais ils n'étaient pas les seuls à défendre leur réputation à la pointe de l'épée. Selon Elzéar Blaze, qui s'est longuement attardé sur le goût du duel dans les armées napoléoniennes, celui-ci se nourrissait de l'infinie diversité des identités corporatives, comme le montre la rivalité opposant cavaliers et fantassins : « Un ferrailleur fantassin préfère toujours chercher querelle à un cavalier : le cavalier, c'est son ennemi naturel³⁰. »

Il semble toutefois difficile de quantifier cette pratique dissimulée, soit par la volonté des protagonistes d'échapper aux poursuites, soit par la complaisance des autorités. Les récits individuels témoignent de sa fréquence et, surtout, de la facilité avec laquelle les querelles éclataient et dégénéraient en lutte armée. De ce goût, la nouvelle de Joseph Conrad portée au cinéma par Ridley Scott nous donne une illustration. *Les Duellistes* racontent l'affrontement étalé sur dix-neuf ans entre deux officiers, Féraud et D'Hubert. L'histoire est censée s'inspirer d'un fait authentique : l'affrontement entre Fournier-Sarlovèze et un certain capitaine Dupont. Une prétendue convention signée entre les deux hommes les obligeait à venir se rencontrer dès qu'ils se retrouvaient à une distance de moins de trente lieues³¹.

Le duel dans les armées napoléoniennes était une appropriation personnelle de l'honneur et de la mort, comme pouvait l'être le suicide, dont la fréquence augmenta également. Comme l'a montré Pierre Serna³², mourir dans un combat singulier était une façon de conjurer l'engloutissement de l'individu dans les grandes hécatombes

29. Alors qu'il n'était encore que consul, Bonaparte est désigné comme l'empereur et la France comme un empire.

30. Elzéar Blaze, *La Vie militaire sous l'Empire ou mœurs de la garnison, du bivouac et de la caserne*, Bruxelles, Société typographique belge, 1837, t. I, p. 224.

31. Il n'existe aucune version authentique de ce document, qui illustre toutefois l'autonomisation du sentiment de l'honneur dans une spirale dominée par l'arbitraire des individus qui en étaient les seuls juges.

32. Pascal Brioiist, Hervé Drévuillon, Pierre Serna, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002, p. 446.

de la guerre. En l'an II, Billaud-Varenne avait tracé les contours d'un héroïsme républicain qui exigeait le sacrifice de chacun. La mort, avait-il déclaré, est un « rappel à l'égalité ». Le duel était un rappel à l'inégalité. Il exprimait la puissance des identités corporatives qui s'étaient installées dans l'armée et l'attrait qu'elles exerçaient sur les individus qui s'y identifiaient. L'investissement de chaque soldat dans l'identité communautaire alimentait un « individualisme collectif »³³ que Tocqueville a défini comme le ressort de l'honneur. Face à l'œuvre niveleuse de la mort vertueuse, la mort délinquante dans l'ultime défi du combat singulier exprimait le comble d'une tension entre l'individu triomphant, issu de la Révolution, et la brutalité d'une guerre parvenue à son paroxysme. L'honneur démontrait ainsi sa profonde ambivalence, sa plasticité et toute la dynamique qui faisait de lui, non pas un code inerte, mais un principe vital particulièrement nécessaire dans la société militaire où les rigueurs de la loi et de la mort devaient laisser aux individus un espace d'autonomie. ─

³³. Tocqueville, *L'Ancien Régime et la révolution*, in *Œuvres complètes*, op. cit., t. IV, p. 143.



PHILIPPE D'IRIBARNE

ENTRE FIERTÉ ET DEVOIR

Le terme d'honneur évoque partout un univers de fierté, de noblesse, de refus de s'abaisser, de se soumettre. Partout son univers s'oppose à celui de l'intérêt. Mais ses exigences varient considérablement selon les cultures. Dans *Anthropologie de l'honneur*¹, Julian Pitt-Rivers étudie l'honneur méditerranéen en se fondant pour l'essentiel sur des observations faites en Andalousie. Ce qu'il a noté est sans doute plus proche d'une conception originelle de l'honneur que ce que l'on trouve en France. La réaction aux affronts subis y tient une place centrale. L'homme d'honneur andalou ne laisse pas impunies les offenses dont il est victime. Il ne tolère pas d'être insulté ou traité de haut. Et même s'il n'est plus tenu de laver l'affront dans le sang en se battant en duel, il doit montrer qu'il n'a pas peur et, loin de fuir, trouver une forme appropriée de riposte. Il est peu honorable d'accepter une situation de dépendance. Il est honorable de montrer sa supériorité en donnant plus que l'on reçoit, d'obtenir une forme de préséance. Cet honneur est intimement lié à la réputation. C'est l'injure subie devant témoins et à laquelle on n'a pas réagi qui attente à l'honneur, et non ce que d'autres ont tramé contre vous en cachette, montrant par là qu'ils n'osaient pas vous affronter face à face. Celui qui montre par son comportement qu'il est sans honneur perd tout droit au respect.

Ces exigences de l'honneur sont d'une tout autre nature que celles d'une morale d'inspiration religieuse, appelant à la vertu, qui peut coexister avec une éthique de l'honneur au sein d'une même société. L'honneur valorise la superbe là où la morale religieuse appelle à l'humilité. Il exige de se venger là où elle demande de pardonner. Observant, il y a quelques années, la vie d'une usine espagnole, à Valladolid, nous avons rencontré cette forme d'honneur, chatouilleuse à l'égard de tout ce qui pourrait ressembler à une offense.

Par rapport à cet honneur, tout d'une pièce, la forme que nous avons observée en France paraît beaucoup plus composite². On y retrouve bien le refus de plier, de s'abaisser. Mais s'y mêlent des éléments qui, en d'autres lieux, relèveraient plus du registre de la vertu : une exigence de se dévouer à sa tâche, de la mener à bien avec conscience, de ne pas seulement accabler de ses libéralités ceux qui dépendent de vous, mais de savoir se mettre à leur service avec compétence.

1. Julian Pitt-Rivers, *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, Le Sycomore, 1983.

2. Philippe d'Iribarne, *La Logique de l'honneur*, Paris, Le Seuil, 1989.

Le refus de plier devant la volonté d'autrui, qui marque le monde du travail français, a été bien mis en évidence par Michel Crozier. Synthétisant les mérites, aux yeux des acteurs, du mode d'organisation bureaucratique, il note : « Les subalternes sont avant tout protégés contre des interventions supérieures ; ils n'auront jamais à s'incliner devant la volonté personnelle humiliante de quelqu'un ; ce qu'ils font, ils le font de leur propre volonté et en particulier ils accomplissent leur tâche en dehors de toute obligation directe. Ils s'efforcent de montrer qu'ils travaillent non pas parce qu'ils y sont forcés, mais parce qu'ils choisissent de le faire³. » Dans le fonctionnement bureaucratique qu'il analyse, « on se plie aux règles, mais on ne se plie pas aux désirs des hommes »⁴.

L'usine de Saint-Benoît-le-Vieux, dont le fonctionnement est analysé dans *La Logique de l'honneur*, relève d'un monde très différent de celui du *Phénomène bureaucratique*. On est dans un groupe multinational, non dans une administration ou un monopole public. Le poids des règles impersonnelles est minime. Mais on retrouve le même sentiment d'humiliation associé aux circonstances où on est amené à s'abaisser pour obtenir les faveurs d'autrui. Ce sentiment marque spécialement les réactions des services de fabrication à l'égard de ceux d'entretien : « Ce n'est pas tellement l'entretien qui est prestataire de services, mais la fabrication est à genoux devant l'entretien » ; « les services d'entretien sont les rois. Les services de fabrication devraient prendre des gants » ; « sur un incident, [...] il s'agit d'implorer la réparation le plus tôt possible »⁵. On trouve dans ces propos autant de manières d'évoquer un style de relations où, face à quelqu'un qui distribue ses faveurs comme il l'entend, on est obligé de s'humilier si l'on veut obtenir ce que l'on recherche. On retrouve cette crainte d'une forme de dépendance à propos des rapports hiérarchiques : « L'agent de maîtrise a l'impression qu'il dépend du bon vouloir de son directeur ; il n'attend pas, je dirais le favoritisme, ce serait un grand mot, mais enfin le bon plaisir, le bon vouloir de son patron, de son chef de service, de son directeur. »

Corrélativement, celui qui est le plus ardent à résister s'il se sent traité sans égard peut être prêt à se montrer d'un dévouement sans borne envers son supérieur si celui-ci sait lui parler « d'une bonne façon ». « Il m'enverra peut-être chercher de l'eau avec un panier à salade, parce qu'il sait y faire », déclare ainsi, à propos d'un jeune ingénieur, un agent de maîtrise qui affirme simultanément qu'il n'est

3. Michel Crozier, *Le Phénomène bureaucratique*, Paris, Le Seuil, 1963, p. 289.

4. *Ibid.* p. 290.

5. Une grande part des extraits d'entretiens cités se trouvent déjà dans l'ouvrage. Nous les avons complétés en retournant aux entretiens eux-mêmes.

pas prêt à plier devant son chef de service : « Il ne m'enverra peut-être même pas chercher de l'eau, parce que je me butterai, je n'irai pas. »

Mais, à côté de cette dimension de l'honneur liée à la question « qui fera plier qui ? », on trouve dans l'univers culturel français une autre dimension qui fait se rencontrer, autour de la référence au métier, la notion de rang, caractéristique de l'honneur, et celle de conscience professionnelle, associée classiquement à la vertu. « Le métier de roi, affirmait Louis XIV dans ses Mémoires, est grand, noble et flatteur, quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage. » Dans le *Phénomène bureaucratique*, il est question de « conscience professionnelle », de « bien faire son travail », de « soigner le travail » (pp. 40-41). À Saint-Benoît-le-Vieux, nous avons pu voir combien cette forme de conscience professionnelle est associée à un sentiment aigu de la place que l'on occupe dans la société et du rang associé à cette place. « Un surveillant, pour moi, ça doit », « ça fait partie de mes fonctions en tant que technicien », entend-on affirmer. On a « la fierté du travail bien fait ». Une certaine coordination entre les fonctions est assurée par le fait qu'un certain sens de l'intérêt général fait partie des devoirs du métier : « On ne peut pas travailler que pour soi » ; « si tout le monde fait à sa fantaisie, on n'y arrivera jamais ».

Il existe un lien intime entre cette forme de vertu et le refus de plier qu'exige l'honneur. Ce que l'on a à faire n'est pas déterminé par la volonté de quelqu'un d'autre à laquelle on devrait se soumettre, mais par les exigences du métier. On songe aux propos de Montesquieu : « Les vertus qu'on nous y montre [dans les monarchies] sont toujours moins ce que l'on doit aux autres que ce que l'on se doit à soi-même : elles ne sont pas tant ce qui nous appelle vers nos concitoyens que ce qui nous en distingue⁶. » Chacun peut contribuer à la bonne marche de l'ensemble sans avoir le sentiment de plier devant quiconque. Reviennent sans cesse des formules telles que « je pense que mon rôle », « c'est à moi d'estimer si on peut ou on ne peut pas », « c'est une politique que je me suis imposée ». L'indépendance par rapport au supérieur est proclamée : « Je ne sais pas si la pression est forte ; de tempérament je n'aime pas gaspiller. » Et les supérieurs présentent l'autonomie de leurs subordonnés sous un jour tel que, loin de la subir, ils en sont la source : « Je leur laisse entière initiative », « je les laisse argumenter leurs raisons ».

La référence à la raison fonde une forme de devoir qui s'intègre sans trop de mal à une vision exigeante de l'honneur ; il est parfaitement honorable de faire allégeance à la raison. En appeler à elle, expliquer,

6. Montesquieu, *De l'Esprit des lois* (1747), Première partie, Livre IV, chap. II.

permet d'influencer autrui, et en particulier ses subordonnés, en n'utilisant ni la peur ni l'intérêt, et donc sans que l'honneur de celui qui répond à cet appel soit menacé. « Ils comprennent » ; « lorsqu'il y a un problème, on leur explique » ; « on nous explique » ; « quand le travail est mal fait, le chef de poste explique ce qu'il veut et pourquoi ». *A contrario*, « si c'est simplement parce que le chef leur a dit de le faire, ça semble un peu stupide ».

Ces voies d'ajustement ne suffisent pas à empêcher le refus de plier de conduire à des rapports souvent rugueux où chacun entend bien montrer qu'il est prêt à se battre pour se faire respecter. Les situations de blocage, « chacun campant sur ses positions », les « accrochages », les moments où certains « parlent en gueulant », ou du moins « rouspètent », font partie du quotidien. Mais cela n'interdit pas que des formes de coopération raisonnablement efficaces se mettent en place et donc que l'usine, malgré un fonctionnement peu conforme à l'orthodoxie managériale, atteigne un haut niveau de performance.

Cette conception de l'honneur que l'on rencontre en France ne ressemble ainsi que de manière bien partielle à celle que Julian Pitt-Rivers a observée en Andalousie. Et il paraît douteux qu'elle soit plus proche de celles qui marquent les divers pays méditerranéens. Ainsi l'honneur kabyle, dont Pierre Bourdieu dresse le portrait⁷, accorde une place centrale au *nif*, qui relève du courage moral et physique, du franc-parler, du devoir de faire face (*qabel*), valeurs viriles de noblesse, d'excellence. L'existence est marquée par une suite de défis d'honneur à relever, où celui qui est digne de respect déchoit en répondant à l'agression de celui qui n'en mérite aucun, comme il se déshonorerait s'il ne répondait pas au défi d'aussi honorable que lui.

Comment comprendre cette diversité de conceptions ? Une des pistes de recherche qui paraît prometteuse porte sur la manière dont la notion méditerranéenne d'honneur a été remaniée, au fil des siècles, dans un contexte chrétien. On peut penser à un texte de saint Augustin qui concerne directement ce sujet. Augustin s'interroge sur l'origine du déshonneur : trouve-t-il sa source dans ce que l'on subit ou dans ce que l'on fait ? Et il défend la seconde vision en s'appuyant sur la conception de la pureté dans les textes évangéliques : ce qui rend impur n'est pas la manière dont on est affecté par le monde extérieur, mais ce qui sort du cœur, donc ce que l'on fait⁸.

En France, au cours de l'histoire, le message chrétien a conduit à une réinterprétation de la notion d'honneur en même temps que de celle

7. Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée de trois esquisses d'ethnologie kabyle*, Genève, Droz, 1972.

8. « De la mort volontaire par crainte du châtement ou du déshonneur », *La Cité de Dieu*, Livre I, ch. XVII.

de grandeur. Dans une culture où le fait d'être au service d'autrui tend à être perçu comme conduisant à l'humiliation d'une position servile, on a vu apparaître des représentations mettant en relief la grandeur d'un service des pauvres : ce service peut d'autant plus être regardé comme grand qu'il est inspiré non par la peur ou de bas intérêts, mais par une attitude chevaleresque d'autant plus noble qu'elle conduit à se dévouer envers des êtres incapables de vous faire bénéficier de leurs faveurs ou de vous faire du tort.

Plus largement, tout un cheminement a permis d'associer diverses formes d'humilité à une forme supérieure de grandeur. Songeons à Bossuet évoquant « le néant de toutes les grandeurs humaines »⁹. « Il est temps de faire voir que tout ce qui est mortel, quoi qu'on ajoute par le dehors pour le faire paraître grand, est par son fond incapable d'élévation. [...] Or ce qui doit retourner à Dieu, qui est la grandeur primitive et essentielle, n'est-il pas grand et élevé ? C'est pourquoi, quand je vous ai dit que la grandeur et la gloire n'étaient parmi nous que des noms pompeux, vides de sens et de choses, je ne regardais que le mauvais usage que nous faisons de ces termes. Mais, pour dire la vérité dans toute son étendue, ce n'est ni l'erreur ni la vanité qui ont inventé ces noms magnifiques¹⁰. » ┘

9. *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre*, in Bossuet, *Oraisons funèbres*, Classiques Garnier, 1998, p. 162.

10. *Ibid.*, p. 168, et 174.

AUDREY HÉRISSON

UNE ANTHROPOLOGIE DE L'ÉCHANGE DE VIOLENCE

« *Becket*

Pauvre Beaumont ! Il était si fier de son armure neuve.

Deuxième Baron

Il faut croire qu'elle avait un petit trou. Ils l'ont saigné. À terre. Cochons de Français !

Becket a un geste, léger.

C'est la guerre.

Premier Baron

La guerre est un sport comme un autre. Il y a des règles. Autrefois, on vous prenait à rançon. Un chevalier contre un chevalier ; ça, c'était se battre !

Becket sourit.

Depuis qu'on a donné des coutelas à la piétaille, la lançant contre les chevaux sans aucune protection personnelle, elle a un peu tendance à chercher le défaut de l'armure des chevaliers qui ont l'imprudence de tomber de cheval. C'est ignoble, mais je la comprends.

Premier Baron

Si on se met à comprendre la piétaille, ce ne sera plus des guerres, ce sera des boucheries !

Becket

Le monde va certainement vers des boucheries, Baron. La leçon de cette bataille, qui nous a coûté trop cher, est que nous devons former, nous aussi, des compagnies de coupe-jarrets, voilà tout.

Premier Baron

Et l'honneur du soldat, seigneur chancelier ?

Becket, un peu sec.

L'honneur du soldat, Baron, c'est de vaincre¹. »

Dans son œuvre majeure *De la guerre*, Clausewitz entame sa réflexion théorique en introduisant un « concept pur » de la guerre comme combat violent de deux volontés armées. Le duel est le noyau à partir duquel il bâtit sa réflexion conceptuelle. Poursuivant son analyse de cette forme idéale, il en arrive à la conclusion que la violence réciproque mène logiquement et inexorablement à la « montée aux extrêmes », à une escalade de violence à laquelle aucune des deux volontés qui s'affrontent ne peut échapper.

Pour René Girard, Clausewitz aurait, ici, arrêté son analyse, devant l'horreur à laquelle aboutissait son « intuition géniale »². C'est à ce moment effectivement que Clausewitz introduit ce que Raymond Aron³ appelle la définition trinitaire de la guerre. La réalité des guerres, celles dont il a été témoin et celles qu'il a étudiées à travers les récits historiques, l'amène à rejeter le concept pur de la guerre comme

1. Jean Anouilh, *Becket ou l'honneur de Dieu*, Paris, Gallimard, 2010, pp. 87-88.

2. René Girard, *Achever Clausewitz*, Paris, Carnets Nord, 2007.

3. Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz*, Paris, Gallimard, 1976.

inopérant : il n'y observe pas cette montée aux extrêmes logiquement inéluctable et construit une définition de la guerre compatible avec les faits constatés. Pourtant, il ne cesse ensuite de faire référence à ce concept pur, à la « guerre absolue », sorte de pôle d'attraction naturelle, de limite asymptotique vers laquelle tend toute guerre réelle.

Basil Liddell Hart⁴ et John Keegan⁵ ne retiendront de leur lecture de *De la guerre* que cet aspect absolu et iront même jusqu'à accuser son auteur d'être à l'origine, par l'influence néfaste qu'il aurait eue sur les stratèges européens, de la débauche de moyens et de violence qui a caractérisé les guerres mondiales de leur siècle. Aron, au contraire, réhabilitera Clausewitz en insistant sur la définition pratique de la guerre qu'il a formulée et en tentant de chasser toute logique apocalyptique.

Ce balancement entre la théorie conceptuelle et la théorie pratique est caractéristique de l'ambivalence romantique et rationnelle de Clausewitz, mêlant la poursuite de son intuition et l'effort pour s'ancrer dans le réel. En invalidant son modèle théorique conceptuel par l'observation de faits concrets, il applique les règles de falsification de toute science, cherchant ainsi à faire, à l'instar du scientifique, la théorie d'un système isolé. Il considère en effet la guerre comme un tout autonome, comme la « continuation de la politique par d'autres moyens ».

Faisons l'hypothèse que le système de l'échange de violence fondé sur l'action réciproque et menant à la montée aux extrêmes n'est pas un système clos mais qu'il interagit avec des éléments extérieurs dans un tout plus large. L'intuition de la guerre comme duel pourrait alors être réconciliée avec la réalité des guerres. L'enrayement plus ou moins tardif de la montée aux extrêmes dans les conflits qui jalonnent l'Histoire pourrait s'expliquer par des facteurs exogènes à la violence réciproque. Mais alors comment la rupture de l'escalade de violence se produit-elle ?

Sans souscrire à la vision évolutionniste et ethnocentriste de Liddell Hart, prenons-le néanmoins aux mots : « En cherchant à formuler l'expérience des guerres napoléoniennes, [Clausewitz] mit l'accent sur certains caractères rétrogrades, favorisant ainsi ce qu'on pourrait appeler une "révolution à rebours", conduisant à un art de la guerre tribale⁶. » Concevoir la guerre comme duel serait-il alors considérer que le fondement de celle-ci est à découvrir dans les combats tribaux ? Les études d'ethnologie de Pierre Bourdieu sur les Kabyles⁷

4. Basil H. Liddell Hart, *Stratégie*, Paris, Perrin, 2007, pp. 545-546 : « La guerre est un acte de violence poussé jusqu'à ses extrêmes limites. » Cette déclaration a servi de base à l'extravagante absurdité de la guerre totale moderne. »

5. John Keegan, *Histoire de la guerre. Du néolithique à la guerre du Golfe*, Paris, éditions Dagorno, 1996.

6. Basil H. Liddell Hart, *op. cit.*, p. 542.

7. Pierre Bourdieu, « Le sens de l'honneur », in *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Librairie Droz, 1972.

et de Raymond Jamous sur les Iqar'iyen⁸, tribus du Rif oriental marocain, révèlent un système d'échange de violence dans lequel la montée aux extrêmes est inévitable mais également structurante. La notion d'honneur est au centre de ces systèmes vindicatifs méditerranéens, comme elle l'est du duel qui était pratiqué dans l'aristocratie européenne de l'Ancien Régime et qui a persisté jusqu'à la Première Guerre mondiale. Clausewitz a bâti son concept pur de guerre à partir de cette notion de duel. Cette coïncidence n'est peut-être pas fortuite et la piste mérite d'être suivie.

Nous commencerons par introduire l'anthropologie de l'honneur qui est née de l'étude de la violence traditionnelle et ritualisée au sein du monde méditerranéen, avant de nous intéresser aux études d'ethnologie kabyle et iqar'iyenne. Dans « Le sens de l'honneur », Bourdieu montre que l'échange de violence, dans une logique de défi et de contre-défi, permet à la relation à l'autre de s'établir et de prendre sens. Jamous, lui, reprenant les travaux de Bourdieu, montre, dans *Honneur et Baraka*, que le code de l'honneur s'articule avec le sacré, la *baraka* chez les Iqar'iyen, pour à la fois entretenir et limiter l'escalade de la violence. Cette articulation entre l'honneur et le sacré, entre la « violence et le sacré »⁹, nous ramènera pour conclure à Girard, dans la lignée de l'anthropologie « noire » dont Machiavel et Hobbes sont d'éminents représentants.

Anthropologie de l'honneur

L'étude du concept d'honneur en anthropologie est née tardivement, dans les années 1960, avec les travaux de J.-G. Peristiany¹⁰ et de Julian Pitt-Rivers. Dans leurs études comparatives, entreprises dans l'aire méditerranéenne, l'honneur apparaît comme un sorte de dénominateur culturel commun entre des sociétés pourtant de grande diversité. La logique de l'honneur, ou le code de l'honneur, est mise en évidence dans les codifications de la violence traditionnelle et ritualisée de ces peuples.

C'est à Élisée Reclus¹¹, le grand géographe anarchiste, que l'on doit les premières formules pour penser l'unité autonome de la Méditerranée, « axe de la civilisation », « grand agent médiateur » entre trois masses continentales. Dans les années 1930, l'étude

8. Raymond Jamous, *Honneur et Baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, Paris, Maison des sciences de l'homme/Cambridge University Press, 1981.

9. René Girard, *La Violence et le Sacré*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1972.

10. J. G. Peristiany, *Honor and Shame : The Values of Mediterranean Society*, University of Chicago Press, 1965.

11. Élisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, Paris, Hachette, 1876.

de la Méditerranée se poursuit sous l'égide de l'École des annales. Fernand Braudel¹² enrichit ces travaux avec une nouvelle conception de l'histoire faite de « retours insistants, de cycles sans cesse recommencés ». Carrefour géographique et historique, la Méditerranée tient une position privilégiée pour l'anthropologie : « Il reste aux Méditerranéens ce quelque chose de commun qu'ils ont hérité d'un passé de quatre mille ans de contact continu. On s'est différencié parce qu'on se connaissait ; on n'est pas resté différents parce qu'on s'ignorait ; autrement dit, ces différences sont le reflet d'oppositions sociales qui sont issues d'une même souche comme les querelles entre frères ennemis¹³. »

Tentons une première définition de l'honneur comme la valeur qu'une personne possède à la fois à ses propres yeux mais aussi au regard des autres. Dans ce tout qu'est la Méditerranée, tout « organique » plutôt que « mécanique » – en reprenant la distinction faite par Durkheim entre la solidarité fondée sur la différenciation et celle fondée sur la non-différenciation¹⁴ –, l'honneur ressort comme un phénomène structurant, irriguant l'ensemble des différentes entités sociales qui composent ce tout. Il est présent partout dans la littérature, dans les règles de conduite, dans la morale, parfois même dans les lois, tout en prenant des formes très variées. L'honneur est finalement plus complexe que la première définition ne le laisse supposer : il est un système de valeurs mouvant, réunissant motivation du sujet et jugement d'autrui, et dans lequel s'organisent des conduites prescriptives et préférentielles.

Les observations des ethnologues se sont naturellement tournées vers les manifestations exubérantes de l'honneur. Les *vendettas*, crimes d'honneur et vengeances montrent de façon spectaculaire que la violence peut être justifiée par des règles sociales. Or ces mêmes codes de l'honneur règlent aussi le quotidien des individus justifiant une « violence symbolique », concept mis en évidence par Bourdieu, où le même phénomène d'escalade peut être observé.

Le sens de l'honneur

Plus connu comme sociologue, Bourdieu s'est d'abord illustré par ses travaux d'ethnologie. « Le sens de l'honneur » est une étude réalisée en 1960 sur le peuple kabyle dont le modèle des relations

12. Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949.

13. Julian Pitt-Rivers, *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sicheim*, Paris, Le Sycomore, 1983, p. 14.

14. Émile Durkheim, *De la division du travail social* (1893), Paris, PUF, 2007.

homme à homme est la compétition d'honneur. L'échange de défi et de contre-défi est un engrenage violent tant réellement que symboliquement. Il développe des dispositions de stratégies chez les hommes d'honneur et un *ethos* spécifique difficilement formulable.

S'inspirant de Marcel Mauss¹⁵, Bourdieu met en évidence, dans les faits sociaux qu'il observe en Kabylie, une dialectique du défi et de la riposte : « Le sentiment de l'égalité en honneur [...] inspire un grand nombre de conduites et de coutumes et se manifeste en particulier dans la résistance opposée en face de toute prétention à la supériorité. [...] Premier corollaire : le défi fait honneur. [...] Deuxième corollaire : celui qui défie un homme incapable de relever le défi [...] se déshonore lui-même. [...] Troisième corollaire : seul un défi (ou offense) lancé par un homme égal en honneur mérite d'être relevé. » La compétition d'honneur se situe dans une logique proche de celle du jeu ou du pari, logique elle aussi ritualisée et institutionnalisée. Ce qui est en jeu, « c'est le point d'honneur, le *nif*, volonté de surpasser l'autre dans un combat d'homme à homme¹⁶. » Les acteurs sont pris dans l'engrenage de l'échange car chaque riposte est un nouveau défi. La pression de l'opinion est essentielle et celui qui renonce à la riposte ou à la vengeance cesse d'exister pour les autres. Il s'agit de choisir entre la poursuite de l'escalade de violence ou la mort symbolique.

Bourdieu fournit une définition de l'honneur : « [Ce] sentiment [...] n'est autre chose que la disposition cultivée, l'*habitus*, qui permet à chaque agent d'engendrer, à partir d'un petit nombre de principes implicites, toutes les conduites conformes aux règles de la logique du défi et de la riposte, et celles-là seulement, grâce à autant d'inventions que n'exigerait aucunement le déroulement stéréotypé d'un rituel. » La compétition d'honneur demande à chaque compétiteur de faire preuve d'esprit créatif tout en respectant les règles du jeu, donc de montrer des dispositions à l'innovation et à la stratégie. « La maîtrise parfaite des modèles de la manière d'obéir aux modèles qui définit l'excellence s'exprime dans le jeu avec le temps qui transforme l'échange ritualisé en affrontement de stratégies. [...] Le fin stratège peut faire d'un capital de provocations reçues ou de conflits suspendus, et de la virtualité de vengeance, de ripostes ou de conflits qu'il enferme, un instrument de pouvoir. » Les règles de ce jeu de l'honneur ne peuvent pas être définies et fixées une fois pour toutes. Elles sont sans cesse remises en cause : chaque acte est jugé par l'opinion publique comme honorable ou non, et modifie par là le système de valeurs lui-même. L'*ethos* de l'honneur s'oppose à toute

15. Marcel Mauss, *Essai sur le don*, Paris, PUF, 2012, paru en 1923-1924 dans l'*Année sociologique*.

16. Pierre Bourdieu, « Le sens de l'honneur », in *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Le Seuil, 2000, pp. 25-30.

théorie : « Le système des valeurs d'honneur est agi plutôt que pensé et la grammaire de l'honneur peut informer les actes sans avoir à se formuler¹⁷. »

L'apport principal de Bourdieu sur l'honneur kabyle est d'avoir montré les multiples facettes que peut revêtir cette valeur : la violence, le don, la parole et le mariage relèvent également de l'honneur, mais chacun à leur manière. Mais surtout, il a mis en évidence l'interdépendance entre l'honneur et le sacré : « Si le sacré (*hurma-haram*) n'existe que par le sens de l'honneur (*nif*) qui le défend, le sentiment de l'honneur trouve sa raison d'être dans le sacré¹⁸. »

Honneur et *baraka*

L'ethnologue Raymond Jamous, quant à lui, présente dans sa thèse¹⁹ le résultat d'une enquête effectuée dans le Rif oriental marocain en 1968-1969. Il retrouve dans la population berbérophone des Iqar'iyen le même système de valeurs de l'honneur que celui décrit par Bourdieu pour les Kabyles. L'apport de son travail est de le mettre en correspondance avec un autre système de valeurs présent dans tout le Maghreb, celui de la *baraka* ou « bénédiction divine », et de décrire l'articulation entre ces deux systèmes et leur nécessaire complémentarité.

« Le meurtre est un échange, car la vengeance n'est pas simplement conçue comme un moyen de punir, de sanctionner l'agresseur qui a porté atteinte à l'intégrité du groupe ; elle est un contre-défi par lequel l'on reconnaît la valeur de l'agresseur, et l'on affirme la sienne en lui répondant²⁰. » Dans le modèle segmentaire, où les rapports sociaux sont horizontaux, entre « frères » égaux, les hommes sont solidaires dans l'honneur par patrilignage. Si un homme venait à être tué, un autre homme de son patrilignage – son fils, son frère, son oncle paternel, le fils de son oncle paternel... – devra le venger en tuant l'agresseur ou un homme du patrilignage de ce dernier. Toutefois, si le patrilignage est pourvu d'un « grand », c'est-à-dire un homme qui a réussi à mettre les autres hommes de son groupe sous sa domination, alors celui-ci, seul homme d'honneur de ce groupe, monopolise l'échange de violence. Tout meurtre dans son groupe est un défi qui lui est personnellement adressé et il doit y répondre en mandatant ses proches, ses esclaves ou des mercenaires, pour tuer, en son nom,

17. *Ibid.* pp. 43-56.

18. *Ibid.* p. 47.

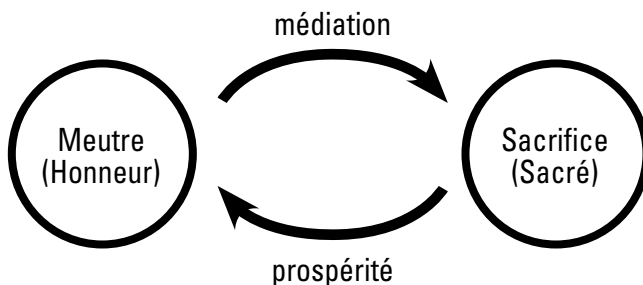
19. Raymond Jamous, *op. cit.*

20. *Ibid.* p. 68.

l'agresseur ou un de ses proches. « [Les] échanges de violence [...] sont l'instrument privilégié des hommes d'honneur pour affirmer leur individualité et leur supériorité sur d'autres hommes, leur nécessaire répétition remet constamment en question cette inégalité et relance perpétuellement le jeu de la compétition. Cette constante oscillation entre l'affirmation du moi et le nivellement de la différence entre moi et autrui qualifie en définitive l'honneur dans ce groupe rifain²¹. »

Jamous met en évidence un autre modèle de rapports sociaux chez les Iqar'iyyen, celui de la « soumission », où les rapports sont cette fois-ci verticaux, entre un supérieur (père, *cherif*, Dieu) et un inférieur (fils, laïc, fidèle). Les deux modèles opposés se rencontrent en un point : l'arrêt de la violence. Le *cherif* de la *baraka*, un homme d'un patrilignage particulier descendant du prophète Mahomet, intervient en tant que médiateur entre les hommes lors des échanges de violence. Les *chorfa* (pluriel de *cherif*) ne rentrent pas dans le système de valeurs de l'honneur mais dans celui de la *baraka*. Ils ne doivent pas utiliser la violence. Au contraire, la *baraka* leur est reconnue pour leur capacité à faire cesser la violence entre laïcs par la médiation. De la même manière que l'opinion publique est juge de l'honneur des hommes, elle est juge de la *baraka* des *chorfa*.

L'arrêt de l'engrenage de violence obtenu par l'intermédiaire du *cherif* n'est cependant que temporaire. Le déséquilibre dans l'honneur reste et la riposte n'est différée que par soumission au sacré de la *baraka*. La moindre excuse relancera la violence. Jamous décrit le cycle dans lequel s'articulent les deux systèmes de l'honneur et de la *baraka* : les laïcs affirment leur honneur en régnant sur un domaine sacré, celui de l'interdit (terres et épouses), et en défiant par la violence leurs égaux ; par la médiation du *cherif*, ils s'accordent une pause dans leur mouvement vers la mort et offrent à cette occasion un sacrifice (mouton, repas...) ; ils s'attirent ainsi une *baraka* leur assurant la prospérité (récoltes et enfants) et leur permettant de pouvoir reprendre le jeu de l'honneur.



21. *Ibid.* p. 188.

De la « différence » au désir mimétique

Nous avons vu à travers les deux études d'ethnologie de Bourdieu et de Jamous que la logique de la violence réciproque – un meurtre pour un meurtre – est une forme idéale qui contient en elle-même sa propre perversion. L'équilibre n'est jamais atteint ; la réciprocité est toujours imparfaite. En poussant chacun à vouloir se différencier des autres et, en même temps, à refuser toute différenciation des autres par rapport à lui, l'honneur amorce un engrenage sans fin. Lorsque l'échange a pour objet le don, celui-ci peut dégénérer en dépenses somptueuses et ruineuses, ou *potlatch*²², d'une très grande violence symbolique ; lorsque l'échange a pour objet le meurtre, l'escalade de violence mène aux extrêmes et au massacre. Nous sommes bien dans un rapport d'homologie avec ce que Clausewitz entrevoyait dans son concept pur de la guerre : la réciprocité du duel mène à la montée aux extrêmes.

La rupture de l'escalade de violence semble intervenir lorsque la dimension du sacré vient interférer avec elle. Basculant dans une logique sacrificielle, les hommes qui s'affrontent s'accordent une pause, mais surtout bénéficient d'une bénédiction divine source de prospérité. Le jeu de l'honneur leur permet d'accéder à cette Grâce qui, en retour, renforce leur « capital symbolique », leur valeur dans l'honneur. Différer le moment de la destruction finale est alors une façon d'amplifier l'escalade de violence. La différenciation voulue par le jeu de l'honneur n'est plus seulement de l'ordre de l'intensité de la force, elle devient temporelle. Tout se passe comme si la première différenciation, s'essoufflant en intensité, se muait en une autre forme, afin que les belligérants puissent recouvrer et renforcer leur force, en différant temporellement, cette fois-ci, l'affrontement.

En créant le mot « différence »²³, Derrida a rassemblé dans un même substantif les deux sens du verbe différer – ne pas être identique et temporiser – ainsi que le sens de différend, c'est-à-dire πόλεμος. La différence n'est pas un concept mais le mouvement du jeu qui produit les différences et les différends. Comme l'*ethos* de l'honneur, elle ne se formule pas. L'honneur se nourrit de différences : il structure le tout « organique », fondé sur la différenciation des peuples, qu'est la Méditerranée ; il prend sens dans le jeu du défi et du contre-défi, de l'affirmation de la supériorité du moi et le nivellement de la différence entre moi et autrui ; il amorce et entretient le mouvement

22. Marcel Mauss, *op. cit.*

23. Jacques Derrida, « La différence. Conférence prononcée à la Société française de philosophie », *Théorie d'ensemble*, Paris, Le Seuil, 1968.

cyclique entre violence et sacrifice, introduisant une temporisation dans la conflictualité. Comment du duel d'honneur, d'une réciprocité parfaite entre égaux, peut-on aboutir à la différence dans toutes ses acceptions ?

Pour René Girard, la nature humaine peut être réduite au « désir mimétique » ou l'envie entre égaux. Comme Aristote²⁴, il constate que l'homme, espèce la plus apte à l'imitation, dispose de prodigieuses capacités d'apprentissage grâce à la *mimèsis*. Mais cette particularité est aussi source de rivalités car elle pousse les individus à désirer s'approprier des objets possédés par d'autres. Ce désir mimétique d'appropriation se focalise d'ailleurs non pas sur l'objet lui-même mais sur l'individu, envié pour la différenciation qu'il a su créer en possédant cet objet. L'enjeu de la rivalité mimétique devient celui du pouvoir, du statut que confèrent la volonté de rester différent et l'absence de peur à entrer dans la conflictualité. Imiter le « médiateur », le modèle, c'est désirer sa violence.

À la fois devenue objet de la rivalité et moyen d'échange entre les rivaux, la violence crée des « doubles mimétiques » qui n'auront de cesse de chercher à se différencier dans une surenchère de violence. La *mimèsis* étant par nature contagieuse, elle aboutit à la crise mimétique ou la « guerre de tous contre tous » de Hobbes²⁵. Girard fait l'hypothèse qu'au paroxysme de cette violence collective, celle-ci s'est focalisée en un « tous contre un » en se déchargeant sur une victime émissaire. Ce mécanisme victimaire à l'origine de tout ordre social s'est poursuivi dans la pratique du sacrifice, afin d'apaiser périodiquement les tensions sociales qui ne cessent de ressurgir²⁶.

Nous retrouvons le même cycle de montée aux extrêmes de la violence et d'apaisement ou pause de celle-ci par le sacrifice décrit par Jamous. Dans cette anthropologie de l'échange de violence, les égaux s'imitent l'un l'autre dans leur envie de « différence ». Le rituel sacrificiel apparaît comme secondaire par rapport à la logique du désir mimétique et comme partie prenante nécessaire au renouvellement du cycle de violence. « Le sacré unit en lui tous les contraires ; non parce qu'il diffère de la violence mais parce que la violence paraît différer d'elle-même²⁷. » Nous retrouvons un système clos de violence réciproque tel que l'a décrit Clausewitz, système clos dont nous espérons pourtant sortir grâce aux deux études d'ethnologie de Bourdieu et de Jamous. Ce système autodestructeur contient en

24. Aristote, *Poétique*, Paris, Le Livre de Poche, 1990.

25. Thomas Hobbes, *Léviathan* (1651), Paris, Folio, 2000.

26. René Girard, *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1978.

27. René Girard, *op. cit.*, 1972, p. 77.

lui-même, par l'intermédiaire du sacré, la capacité de différer sa destruction et finalement de perdurer jusqu'à la grande destruction finale.

Cette anthropologie apocalyptique de Girard s'insère dans la tradition des anthropologies « noires », c'est-à-dire du réalisme anthropologique moderne qui, à partir d'un seul phénomène au cœur de la nature humaine, reconduit tous les autres phénomènes comme manifestations secondaires. Appartenant à cette lignée, Machiavel²⁸ place le désir de puissance, de domination et de conquête au centre de toutes les passions ; Hobbes, quant à lui, y place également le désir, mais comme *conatus*, instinct de conservation ; Marx²⁹, l'intérêt économique ; Nietzsche³⁰, la volonté de puissance... Tous ces auteurs décrivent, à leur façon, un système social et humain intrinsèquement autodestructeur, capable de trouver des moyens de réguler et contenir l'expansion de violence, mais toujours de manière très précaire et incertaine. Dans cette logique « noire », l'honneur, qui finalement consiste à faire ce qu'il faut faire, ici, simplement, « c'est de vaincre »³¹. ┘

28. Nicolas Machiavel, *Le Prince* (1532), Paris, Flammarion, 1980.

29. Karl Marx, *Le Capital* (1867), Livre I, Paris, PUF, 1993.

30. Friedrich Nietzsche, *Par-delà le bien et le mal* (1885), Paris, Le Livre de Poche, 1991.

31. Jean Anouilh, *op. cit.*, pp. 87-88.

GUILLAUME CARRÉ AU NOM DU NOM

Entre dérision et exécutions

Le roman comique de Jippensha Ikkû *À pied sur le Tôkaidô*¹, publié à partir de 1802, s'ouvre sur une scène cocasse avec un samouraï de province comme protagoniste. Celui-ci, qui a accepté la demande en mariage de sa sœur par un vassal du même fief, apprend qu'elle a fauté avec un séducteur de bas étage et refuse tout autre mari. Comme il a déjà reçu les cadeaux nuptiaux, notre guerrier propose de laver l'honneur du prétendant en décapitant la coupable². L'autre samouraï préfère toutefois se battre en duel. Les deux parties tombent d'accord, mais les autorités du fief interviennent pour leur interdire de croiser le fer : puisque le mariage n'a pas eu lieu, aucune atteinte irréparable à l'honneur de l'un ou de l'autre n'a encore été commise, argumentent-*on*. Et le seigneur fait même mine de considérer l'attachement de la jeune fille pour un amant enfui comme une marque de vertu féminine : aussi son frère décide-t-il de monter à Edo pour chercher l'individu en question et le forcer à épouser son ancienne conquête, bien qu'il soit déjà marié, déclenchant ainsi une avalanche de quiproquos.

Ce roman, véritable *best-seller* de la fin du shogounat des Tokugawa, traite donc sur le ton de la farce du sens de l'honneur des guerriers, point de départ grotesque d'une situation de vaudeville un peu scabreuse. L'empressement des deux guerriers à se plier à la médiation des gouvernants du fief, sous prétexte d'obéissance à leur seigneur, jette un doute sur leur volonté réelle d'en découdre ; la fierté ombreuse était donc prête à bien des arrangements et pour certains samourais, semble nous dire le romancier, l'honneur était sauf quand les apparences l'étaient.

La censure shogounale ne semble pas s'être scandalisée de voir les comportements guerriers brocardés dans la littérature populaire ou au théâtre, et on peut trouver bien d'autres exemples de ce genre de satire, qui montre que les Japonais considéraient avec une certaine distance les prétentions des samourais à une supériorité morale.

1. Jippensha Ikkû, *À pied sur le Tôkaidô*, traduction de Jean-Armand Campignon, Arles, Éditions Philippe Picquier, 1992, p. 35.
2. L'honneur d'un samouraï étant censé être lavé par l'exécution du coupable, on admettait dans ce genre d'affaires de mœurs que la femme fautive en fasse les frais, éventuellement avec son amant. Plusieurs exemples dans Ujje Mikito, *Fugi-mittsû, kinjirareta koi no Edo* (« De l'adultère : les amours interdites d'Edo »), Tokyo, Kôdansha, 1996.

Et pourtant, à la même époque, un guerrier qui estimait son honneur bafoué était parfaitement en droit d'en tirer justice lui-même en exécutant l'offenseur. Toutefois, comme l'illustre le texte de Jippensha Ikkû, le « point d'honneur » était loin de se régler uniquement par les armes, et sous les Tokugawa on cherchait au contraire à éviter autant que possible que ces affaires ne dégénèrent en sanglants règlements de comptes, parfois au grand soulagement des intéressés.

En tant que statut social dédié à l'exercice de la violence armée, les conceptions de l'honneur chez les *bushi* (les guerriers) étaient des éléments essentiels de l'affirmation de leur pouvoir et de leur domination sur les autres catégories de la population, mais aussi, individuellement, de leur positionnement dans un groupe affectant de partager des valeurs communes. Un guerrier devait être capable de se faire respecter par tous ceux placés en dessous de lui dans l'échelle sociale, c'est-à-dire, en principe, la majorité de la population. C'est pourquoi jusqu'à la fin du shogounat des Tokugawa, les autorités guerrières estimaient légitime qu'un samouraï, quel que soit son rang, puisse exécuter sur-le-champ, et de son propre chef, tout insolent qui avait gravement porté atteinte à sa dignité en refusant, par des actes ou des paroles, de se plier à sa supériorité. Par la mise en application de ce droit, autrement dit par le meurtre légalisé, le guerrier pouvait confirmer la légitimité de son statut, car il avait ainsi tout à la fois défendu la position dominante de l'ensemble de la condition guerrière, et fait la démonstration des qualités morales et physiques qui le rendaient digne d'en être membre.

Durant les longues périodes où la condition guerrière accapara l'autorité politique et judiciaire dans le cadre de systèmes féodaux successifs, du début du shogounat de Kamakura, à la fin du XII^e siècle, jusqu'à la fin de celui des Tokugawa, au milieu du XIX^e, comme dans le cas de la noblesse d'Europe occidentale, cette classe dominante faisait donc de la défense de l'honneur l'illustration même du rapport de force qui pesait sur l'ensemble de la société : son autorité et sa prééminence ne pouvaient être contestées ou mises en doute sans s'exposer immédiatement à une violence armée dont les *bushi* prétendaient s'arroger le monopole en la confondant avec l'exercice de la justice³.

3. Voir Saeki Shin'ichi, « Figures du samouraï dans l'histoire japonaise. Depuis *Le Dit des Heike* jusqu'au Bushidô », *Annales HSS*, EHESS, vol. 63, n° 4, 2008.

Renom et honneurs

Le terme de japonais contemporain servant à traduire le mot français « honneur » est *meiyo*, employé par exemple dans le Code civil de 1896 dans une expression comme *meiyo kison* (« atteinte à la réputation ou à l'honneur » d'une personne), autrement dit la diffamation. Mais à des époques plus anciennes, au XII^e siècle par exemple, ce terme signifiait plutôt « célébrité » ou « gloire ». Le dictionnaire japonais-portugais publié en 1604⁴ en donne comme définition « louange ou nom fameux »⁵, et comme exemple d'usage *meiyouu nokosu*, traduit par « laisser un grand nom »⁶. Si le second idéogramme du composé sino-japonais *meiyo, yo* (lu *homare* en japonais⁷), signifie bien « gloire », le premier, *mei*, peut en effet avoir le sens de « renommée » (et dans ce cas il intensifie simplement la signification du second caractère), mais aussi, au Japon, de « nom » (lu *na*), au sens du nom porté par une personne.

Il existe en japonais moderne la possibilité de traduire le français « déshonneur » ou « déshonorer » par une forme négative de *meiyo* (*fumeiyo*), mais il s'agit d'une création relativement récente, sans doute formée d'après les langues occidentales. La plupart du temps, on a plutôt recours à du vocabulaire ou à des expressions relevant du champ sémantique de la « honte » (*haji*) et, à l'époque d'Edo, on utilisait aussi des expressions du type *na wo ushinau* (« perdre son nom »)⁸ : se déshonorer, c'était donc « salir son nom ».

« Se faire un nom », autrement dit se bâtir une réputation, était en effet un des devoirs du guerrier japonais médiéval, une des conditions de son existence. À partir du moment où, avec le shogounat de Kamakura (1180-1333), est instauré au Japon un régime féodal, faire reconnaître ou confirmer par une autorité guerrière légitime, ou au moins supérieure, les droits acquis, et éventuellement usurpés, sur un territoire ou des populations devint l'une des préoccupations majeures des membres de l'aristocratie militaire. Il fallait pour cela satisfaire aux devoirs des vassaux, et la proximité des notions d'« honneur » et de « renom », que l'on constate en japonais comme en français, reflète l'importance de l'exploit militaire dans les mentalités guerrières,

4. *Vocabulario da lingua de Japam*, Nagasaqui 1603-4, fac-similé publié par Bensei Publishing co, Tokyo, 2013. Ce dictionnaire, conçu par les jésuites, est un instrument linguistique fondamental pour connaître le japonais couramment utilisé à la fin du Moyen Âge et au début de la période d'Edo.

5. « Louar, ou nome celebre ».

6. « Deixar grãde nome ».

7. Une grande partie du vocabulaire japonais est composé de mots venus du chinois. Ils sont formés avec des caractères chinois ayant conservé leur sonorité d'origine, mais déformée par la prononciation japonaise. Ces caractères chinois peuvent cependant aussi être lus directement avec les mots japonais indigènes qui correspondent à leur signification.

8. L'expression est attestée dans le *Vocabulario da lingua de Japam*.

placé au sommet des représentations de la valeur personnelle. Car, dans le Japon médiéval (XII^e-XVI^e siècle), les occasions de se battre ne manquant pas, la « gloire » personnelle était effectivement un chemin d'accès aux « honneurs », d'où l'empressement des guerriers à se jeter les premiers dans des assauts ou à rechercher les têtes les plus prestigieuses à couper sur le champ de bataille, de hauts faits qui étaient scrupuleusement rapportés à leur seigneur⁹. Celui-ci, en retour, était censé récompenser les plus combattifs par des gratifications diverses, en territoires, cadeaux ou promotions. Le *Miroir militaire de Kai*¹⁰, publié au début du XVII^e siècle, met ainsi l'accent dans son exposé de la « Voie du guerrier » (*bushidô*) sur la valeur individuelle du combattant, qui peut même s'exprimer par l'emploi des stratagèmes les plus retors, et critique l'interdiction des duels qui se généralise dans le Japon pacifié des Tokugawa car il ne permet plus aux *bushi* de montrer leur valeur et d'exercer leur talent.

La reconnaissance de la valeur personnelle et belliqueuse du guerrier était donc jusqu'à la fin du XVI^e siècle porteuse d'espoir d'ascension hiérarchique ou d'enrichissement. Mais si « perdre son nom », c'est-à-dire se perdre auprès de son seigneur ou de ses compagnons d'armes, fragilisait la position du guerrier au point parfois de l'acculer à la ruine, tout espoir de rétablir sa situation ne lui était pas interdit tant qu'il conservait une réputation personnelle de valeur militaire, ou quelques atouts à négocier : s'il avait su se ménager une assise patrimoniale et territoriale suffisamment solide, rien ne l'obligeait à pousser son sens de l'honneur jusqu'à un sentiment de culpabilité et d'en tirer des conséquences funestes pour sa personne.

■ Quand trahir n'était pas nécessairement se déshonorer

Le culte du haut fait, nourri par le souvenir des héros et magnifié dans les épopées, pouvait pousser le samouraï au sacrifice : le Moyen Âge nous a laissés maints exemples de guerriers tombés pour suivre leur seigneur dans la mort, ou préférant se suicider plutôt que tomber entre les mains de l'ennemi¹¹. En revanche, on ne met guère en

9. Sur ces questions, on consultera les travaux de Pierre-François Souyri sur le Japon médiéval, en particulier sa *Nouvelle histoire du Japon* (Perrin, 2010) et son *Histoire du Japon médiéval* (Perrin, 2013).

10. Le *Miroir militaire de Kai* (*Kôyô gunkan*) est un ouvrage qui rassemble les enseignements militaires du clan Takeda qui tenait la province de Kai, et surtout de son plus célèbre général, Takeda Shingen. Une première mouture dut être rédigée par un ancien vassal des Takeda et maître de stratégie, Obata Kagenori, au début de la période d'Edo. La plus ancienne édition connue date de 1656.

11. On ne retrouve pas dans le Japon médiéval l'usage de faire des prisonniers pour en tirer rançon : on décapitait plutôt les vaincus sur le champ de bataille, les têtes coupées étant produites comme trophées attestant un fait d'armes. Cependant, la reddition, surtout sous des formes collectives, était admise si elle avait lieu dans le cadre d'un accord, par exemple lors d'un siège : on garantissait alors naturellement la vie sauve aux défenseurs.

avant les cas de vassaux se suicidant pour endosser la responsabilité d'une faute personnelle. En dehors d'une défaite sans recours, les mentalités guerrières avant l'époque d'Edo ne semblent guère avoir pu concevoir d'autres motifs de suicide valables pour un guerrier. Et, au contraire, si on honorait tant la mémoire des preux qui avaient servi leur maître avec abnégation jusqu'à l'ultime sacrifice, c'est que ce genre de comportement idéalisé était bel et bien une marque exceptionnelle d'héroïsme, loin d'être la norme chez les vassaux. Ainsi, le jésuite Luis Frois, à la fin du XVI^e siècle, s'étonnait de la facilité avec laquelle les guerriers japonais trahissaient leur maître, sans le moindre scrupule ni remords, au point même, juge-t-il bon de préciser, que cela n'étonnait personne¹².

La remarque de Frois illustre la difficulté bien réelle qu'avaient les *daimyô* à maintenir les vassaux sous leur autorité en toutes circonstances. Cela ne signifie pas qu'une trahison n'exposait pas son auteur aux châtiments les plus cruels et les plus dégradants. Mais à vrai dire, chercher à débaucher les vassaux de l'adversaire faisait aussi partie de la stratégie et de la diplomatie des belligérants. On constate donc, au cours des périodes de guerre civile, que les changements d'allégeance au gré des fortunes de la guerre étaient monnaie courante chez les petits seigneurs féodaux qui tenaient les campagnes, surtout soucieux d'y maintenir leurs possessions voire de profiter des rivalités entre *daimyô* pour en tirer avantage. Aussi, perdre la confiance d'un *daimyô* ou encourir sa colère ne scellait pas nécessairement le sort d'un vassal au Moyen Âge : s'il avait suffisamment à offrir, il pouvait toujours tenter de se mettre au service d'un autre seigneur afin d'échapper au châtiment, et les guerriers médiévaux ne s'en privaient pas. Par conséquent, plutôt que de s'ouvrir le ventre pour laver un déshonneur, ils préféreraient souvent la fuite ou la trahison pour rétablir leur position.

Si ces retournements d'alliances ne faisaient pas vraiment l'objet d'une réelle condamnation morale, c'est que le « nom », que l'on associait si volontiers à l'honneur et au déshonneur à la fin des temps médiévaux et au début de la période prémoderne, n'était pas que le nom personnel d'un individu. Le « nom » de lignage était aussi un élément essentiel de l'existence de la « maison » guerrière (*ie*), un modèle de famille-souche¹³ destiné à perpétuer l'héritage des ancêtres et voué à la protection du patrimoine de la mesnie. Ce patrimoine reçu de ses ancêtres, le premier devoir du chef d'une maison guerrière était d'en assurer la pérennité, une mentalité qui ancrerait

12. *Traité de Luis Frôis, S.J. (1585) sur les contradictions de mœurs entre Européens et Japonais*, traduction de Xavier de Castro et Robert Schrimpf, Paris, Chandeigne, 1993, p. 82.

13. La famille-souche est un type de famille dominée par une forte autorité patriarcale et qui donne la priorité, lors des successions, à la conservation du patrimoine, en privilégiant l'un des héritiers.

un attachement viscéral des petits seigneurs locaux aux terroirs qu'ils dominaient. Ne pas avoir su conserver son fief consacrait donc le déshonneur personnel et familial dans la déchéance sociale.

La loyauté ou le respect des valeurs éthiques courantes, dont le milieu des *bushi* n'était malgré tout pas complètement dépourvu, passait donc souvent après les intérêts de la maison guerrière, et les notions de comportement déshonorant se brouillaient considérablement quand on estimait que sa survie ou son renom entraient en ligne de compte : le fait d'être soupçonnée d'avoir fait assassiner son fils, le shogoun Minamoto no Sanetomo, après avoir destitué son propre père, n'a pas suffi à ternir la réputation personnelle de la redoutable Hôjô Masako (1157-1225)¹⁴ pour les historiographes du Moyen Âge ou dans le souvenir de la postérité, puisqu'elle a su affermir la puissance de son clan, pour le plus grand bien de ses vassaux.

Domestiquer l'honneur

La pacification de l'archipel sous la férule des Tokugawa à partir du XVII^e siècle apporta des changements radicaux dans les comportements et les mentalités des samourais, contraints d'adapter leurs conceptions de l'honneur aux exigences d'une nouvelle société. Le régime shogounal, qui justifia pendant les deux siècles et demi de l'époque d'Edo (1603-1867) sa domination sur l'archipel par la « grande paix » qu'il y maintenait, posait un problème délicat aux guerriers : d'un côté, il avait réaffirmé et stabilisé leur suprématie dans l'ordre social, mais de l'autre, il mettait fin aux guerres qui, au siècle précédent, constituaient l'environnement violent où se construisaient leurs réputations et se justifiait leur existence. La pacification de la société exigeait naturellement d'y faire reculer la violence et de bannir certains comportements considérés désormais comme dangereux pour l'ordre social. Ainsi, le guerrier belliqueux apprécié et récompensé par son seigneur au XVI^e siècle devenait au XVII^e un individu encombrant, voire suspect.

Dans un environnement où les guerriers n'avaient plus guère d'occasions de s'illustrer sur un champ de bataille¹⁵, vider une querelle privée

14. Au Moyen Âge, on admettait qu'une femme, en particulier une veuve, dirige un clan guerrier ou une maison seigneuriale lorsque l'absence ou l'incapacité d'un héritier mâle imposait provisoirement, ou dans la durée, une telle solution. Cette possibilité disparut à l'époque d'Edo (le dernier cas connu dans une maison de *daimyô* concerne les Nanbu de Hachinohe en 1614), entre autres sous l'influence du confucianisme. Des femmes furent néanmoins intronisées *Tennô* (impératrices) jusqu'au XVIII^e siècle.

15. La dernière campagne militaire d'envergure au XVII^e siècle est la répression de la révolte de Shimabara en 1637-1638. Après cela, il n'y eut plus de mobilisation des armées shogounales avant les opérations contre le fief de Chôshû en 1864 et 1866.

par les armes au prétexte de l'honneur bafoué demeurait l'un des rares moyens d'affirmer sa virilité par le combat. Or les fiefs ne pouvaient pas tolérer ce genre de comportement qui risquait de semer le désordre chez les vassaux et dangereusement troubler l'ordre public. Des édits d'interdiction des duels¹⁶ furent donc promulgués un peu partout dans le Japon de l'époque d'Edo, stipulant que chacun des contrevenants était passible de la peine capitale quelle que soit l'origine de la provocation. Cette sévérité n'empêcha cependant pas toujours des guerriers nostalgiques des mœurs violentes et idéalisées de l'époque médiévale de défier l'autorité seigneuriale en tirant le sabre à tout propos : ces têtes brûlées, que l'on appelait les *kabukibono* (les « déviants »), en dépit de purges répétées des organisations, défrayèrent la chronique jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Si de tels comportements violents purent persister aussi longtemps après la fin des guerres civiles ou étrangères, et ce en dépit de la volonté affichée du shogounat et des *daimyô* de les éradiquer, c'est que l'attitude de ces derniers, et plus généralement des guerriers dans leur ensemble, demeurait ambivalente. Dans son journal, en 1647, le *daimyô* d'Okayama, Ikeda Mitsumasa, rapporte son jugement envers deux vassaux qui s'étaient pris de querelle pendant une cérémonie au château : celui tenu pour le principal responsable fut condamné à s'ouvrir le ventre, mais le *daimyô* confisqua aussi le fief de l'autre partie, qui avait pourtant refusé de se battre. Si Mitsumasa estimait qu'il avait bien réagi en ne répondant pas aux provocations dans un tel endroit et en un tel moment, il le blâma en revanche pour n'avoir rien fait dans les jours qui suivirent¹⁷. Car bien qu'on exigeât des guerriers qu'ils demeuraient maîtres d'eux, on ne pouvait pour autant accepter qu'ils passent pour des poltrons, ou deviennent sujets de moquerie, et restent sans réagir quand on les sommait de manifester leur courage. La défense de l'honneur d'une maison guerrière était d'ailleurs aussi une obligation qui pouvait s'étendre à des valets, comme le prouve par exemple la réaction d'un vassal du fief de Hagi prétendant châtier ses serviteurs qui s'étaient laissés insulter par des bourgeois, ainsi que le rapporte Morishita Tôru¹⁸.

Ces contradictions entre défense de l'honneur et nécessité du maintien de l'ordre, inhérentes à la condition guerrière, amenèrent à l'édification, durant la période d'Edo, de procédures visant à réguler la violence potentielle des vassaux et à soumettre vengeance et règlements de compte à la décision de l'autorité seigneuriale. Le *daimyô* et

16. Le terme japonais est *kenka*, qui signifie « querelle » ou « bagarre ».

17. *Ikeda Mitsumasa nikki* (« Journal d'Ikeda Mitsumasa »), Okayama, 1967, Seihô 4/1/3-8, p. 92 et suivantes.

18. Morishita Tôru, « Les guerriers et leurs domestiques dans la ville seigneuriale de Hagi », *Annales HSS*, 66, n° 4, Paris, 2011, p. 992.

ses conseillers décidaient donc si un vassal pouvait ou non se lancer à la poursuite d'un individu pour une vengeance privée ; quant au « châtement des injures » (*burei-uchi*), l'examen de cas réels montre que les guerriers devaient au moins évoquer la rébellion ou la légitime défense pour être blanchis quand ils avaient abattu un individu qui avait refusé de s'excuser après leur avoir manqué de respect¹⁹.

Honneur et *bushidô*

Ainsi, la mainmise des *daimyô* et de la direction politique des fiefs sur la vie des vassaux s'étendait désormais jusqu'au règlement de leurs affaires d'honneur. Mais imposer cette sujétion qui les privait de l'autonomie dont ils avaient joui durant le Moyen Âge ne pouvait se faire par la seule coercition²⁰ et des dispositifs réglementaires. Il fallait que les guerriers eux-mêmes l'acceptassent et que le contrôle des comportements guerriers s'appuyât sur de nouvelles valeurs morales. Cette armature idéologique fut fournie par le néo-confucianisme qui, à l'époque d'Edo, supplanta le bouddhisme comme référence intellectuelle dominante, avec la bénédiction des pouvoirs guerriers qui encouragèrent les vassaux à s'adonner aux « lettres », c'est-à-dire aux humanités, en plus des armes. La connaissance plus ou moins approfondie des principes de la morale confucéenne permettait de leur inculquer un enseignement moral fondé sur des idées de soumission à l'autorité légitime, de respect des rangs et du protocole, et de devoirs envers le corps social.

Dès le XVII^e siècle, des penseurs, issus eux-mêmes du milieu guerrier, élaborèrent toute une réflexion sur leur condition afin de redéfinir le rôle et la place du guerrier dans le nouveau régime shogounal mis en place par les Tokugawa. Les écrits sur la « Voie des guerriers » avaient en commun d'insister sur le dévouement au *daimyô*, et cela dès le début de la période d'Edo. Le néo-confucianisme assimila la soumission au seigneur à la vertu de loyauté ou de fidélité (*chû*) envers le souverain pour en faire une valeur centrale de l'éthique guerrière ; même les devoirs réciproques entre vassaux, les obligations qu'entraînaient l'amitié ou la reconnaissance par exemple, devaient lui être subordonnés. Dans le même temps, alors que les guerriers étaient appelés à modeler leur éthique sur des modèles confucéens de loyauté,

19. Taniguchi Shinko, *Bushidô-kô. Kenka, kataki-uchi, burei-uchi* (« Réflexions sur le *bushidô* : duels, vengeances, châtement des injures »), Tokyo, Kadogawa Kakugei Shuppan, 2007, p. 196 et suivantes.

20. Parmi les mesures prises pour renforcer le contrôle des *daimyô* sur leurs vassaux, on doit citer au premier chef l'obligation de quitter les campagnes pour venir habiter en ville, « au pied du château » seigneurial. Cette « séparation des guerriers et des paysans » (*heinô bunri*) fut réalisée de la fin du XVI^e siècle au tout début du XVII^e.

de piété filiale et de respect de l'étiquette, les sentiments de honte et de culpabilité devenaient un moyen de contrôler les vassaux, et même des fondements des vertus guerrières : dans son *Recueil pour débiter dans la Voie des armes*²¹, Daidôji Yûzan écrit ainsi que « pour accomplir son devoir ou entretenir son courage, il n'y a rien d'autre à assimiler que de savoir ce qu'est la honte ».

On tentait donc de modérer le sens de l'honneur comme affirmation belliqueuse de soi, en faisant des devoirs envers le *daimyô* et l'organisation vassalique le premier mobile de fierté ou de honte fondées sur des valeurs morales. La condition de guerrier se limitait dès lors à celle d'un vassal dépendant entièrement de la grâce du seigneur qui lui octroyait, ou lui retirait, des revenus féodaux²² à sa guise, et toute la justification de son existence comme celle de sa maison se résumait désormais au service du *daimyô*. Être reconnu coupable d'un manquement grave pouvait ainsi signifier la ruine de sa maison et un opprobre qui rejaillirait sur les proches. Quant aux tentatives pour se soustraire au châtement, elles exposaient le samouraï à une vie de guerrier déchu (*rônin*) traqué par les autorités.

Mais en réalité, le *bushidô*, qu'il s'agisse d'un discours élaboré par des penseurs, du produit des coutumes propres à un fief ou de représentations culturelles qui traversaient toutes les couches de la société, resta toujours lui aussi tributaire des valeurs contradictoires de la condition guerrière. C'est donc bien improprement qu'on le traduit par « code d'honneur des samourais », car les conceptions de l'honneur guerrier et des devoirs regroupées sous ce vocable ne se constituèrent jamais à l'époque d'Edo en un corpus de règles de comportement intangibles – elles variaient singulièrement d'un auteur à un autre, ou selon les mœurs des fiefs. On s'ouvrait relativement peu le ventre dans certains fiefs ou chez les vassaux des Tokugawa, au contraire du fief de Satsuma, où l'on affectait un respect sans concession des valeurs guerrières : c'est ainsi que cinquante-quatre de ses vassaux se suicidèrent les uns à la suite des autres entre 1754 et 1755, à cause des difficultés rencontrées dans les travaux d'aménagement d'une rivière dont ils avaient la responsabilité.

Le suicide, et en particulier celui par éventrement (*seppuku*), pouvait en effet offrir une issue pour éviter la flétrissure entraînée par une procédure judiciaire ou une humiliation publique : le guerrier, par

21. Le *Recueil pour débiter dans la Voie des armes* (*Budô shoshin-shû*) est un ensemble d'enseignements pour remplir les devoirs d'un vassal. Son auteur, Daidôji Yûzan (1639-1730), était fils d'un *rônin* et professeur d'art militaire.

22. Les vassaux à l'époque d'Edo ne résidaient en principe plus dans les villages dont les revenus fiscaux leur étaient attribués par le seigneur. Les « fiefs » se transformèrent donc au cours du XVII^e siècle en dotations permettant de toucher des sortes de pensions, tirées de la perception de la production agricole de villages dont la localisation pouvait être modifiée au gré du *daimyô*.

l'offrande de sa vie dans un acte spectaculaire prouvant un courage et un sens des responsabilités dignes d'un vassal, rachetait sa faute. Toutefois, le suicide n'était pas nécessairement la seule issue que pouvait envisager un samouraï tombé en disgrâce : nombre d'entre eux finirent leurs jours assignés à résidence, sans qu'eux-mêmes, pas plus que leur entourage, voire la postérité, n'aient apparemment considéré cette situation comme particulièrement déshonorante. Car le *seppuku* était en réalité devenu sous les Tokugawa le mode d'exécution de la peine capitale propre à la condition guerrière²³ : la prétendue « mort dans l'honneur », en camouflant les exécutions, et parfois les règlements de comptes politiques, sous l'apparence du suicide ritualisé, conférait jusque dans la condamnation prestige et supériorité morale à la condition guerrière en distinguant ses membres du tout-venant des criminels de droit commun promis à la décapitation ou à divers supplices.

La confusion de l'honneur avec une loyauté inconditionnelle, jusqu'au sacrifice, à l'autorité seigneuriale construisait un idéal guerrier que le XX^e siècle devait par la suite exploiter sans vergogne. Mais elle ne suffisait pas toujours à résoudre les dilemmes posés par les questions d'honneur : en témoignent les débats passionnés soulevés par l'affaire des quarante-sept *rônins* d'Akô²⁴ jusque dans l'entourage shogounal. C'est que pour de nombreux penseurs confucéens, même s'ils idolâtraient les modèles moraux et culturels chinois, les vertus guerrières demeuraient l'une des plus puissantes originalités du Japon : l'identité guerrière était perçue comme une composante essentielle de l'identité japonaise. Pourtant, dans la société d'ordres des Tokugawa, les règles qui régissaient les comportements des *bushi* n'étaient pas censées valoir pour le reste de la population. Ceci n'empêcha pas les modèles de comportement et les valeurs des guerriers, combinant l'honneur personnel avec le sens du devoir (*giri*), ou des représentations de la virilité (*otokodate*), de se répandre progressivement dans d'autres groupes sociaux pour devenir une composante des mentalités et de la culture populaires, avant d'être détournés par le monde de la pègre qui s'en déclare toujours l'héritier.

23. Sur ce sujet, voir Guillaume Carré, « *Seppuku* : la mort sur ordre », *L'Histoire* n° 361, février 2011.

24. Cette affaire célèbre, illustrée par d'innombrables pièces de théâtre, romans ou films, éclata en 1703 lorsque quarante-sept *rônins*, conduits par Ôishi Kuranosuke, attaquèrent à Edo la résidence de Kira Yoshihisa (ou Yoshinaka) et l'exécutèrent. Ils le considéraient responsable de la mort de leur ancien maître, le *daimyô* d'Akô Asano Naganori, condamné au suicide sur décision shogounale en 1701. Devenus dans la population des parangons de loyauté, ils n'en avaient pas moins bravé l'autorité d'un jugement du shogoun et, à ce titre, pouvaient être exécutés, voire suppliciés, comme rebelles, selon des modalités outrageantes pour leur statut de guerrier. Ils furent néanmoins autorisés à se suicider par évéstration.

■ Quand la reddition devint déshonneur

Lorsqu'après l'effondrement du régime des Tokugawa la construction d'un État-nation modernisé fut à l'ordre du jour, des dirigeants et intellectuels de l'ère Meiji, majoritairement d'origine guerrière, virent tout le parti qu'ils pouvaient tirer de l'affirmation d'un esprit national (« l'esprit japonais » ou *Yamato-damashii*) se réclamant du *bushidô* pour mobiliser et discipliner la population en vue de cet objectif, faire contrepoids à l'occidentalisation accélérée du pays, mais aussi tirer parti auprès des nations étrangères de l'image d'un Japon pétri de rigueur martiale par opposition à une Chine perçue comme faible et décadente. Alors que les valeurs confucéennes étaient vulgarisées par le *Rescrit impérial sur l'éducation*²⁵ et le système scolaire, l'armée se chargeait d'inculquer aux recrues des principes d'obéissance et d'abnégation censés instiller à tous les Japonais, quelles que soient leurs origines, la conviction qu'ils devenaient eux aussi, par le service militaire, les héritiers des valeurs des guerriers qui continuaient à rester très présentes dans les imaginaires. Dans ce dispositif idéologique et de propagande, l'appel au sens de l'honneur et du sacrifice des recrues tenait un rôle essentiel. Yamagata Aritomo, l'artisan de la construction de l'armée de terre, dont il assumait le commandement en chef pendant la guerre sino-japonaise, prenant prétexte du sort des captifs tombés entre les mains des Qing, exhortait ainsi ses hommes dans un ordre du jour de 1894 : « Les traitements que l'ennemi inflige aux prisonniers sont particulièrement cruels. Donc, il ne faut jamais se laisser capturer vivant. Que l'on meurt plutôt proprement, pour montrer ainsi le caractère des hommes du Japon, et pour leur faire honneur.²⁶ ! »

Ainsi, dès le premier conflit d'envergure auquel fut confronté le Japon de l'ère Meiji, la propagande militaire japonaise incitait déjà les soldats à préférer la mort à la capture sous peine de s'exposer à des traitements dégradants et humiliants. Toutefois, la portée de ce genre de déclaration doit être relativisée. Car quelques années plus tard, durant la guerre russo-japonaise, les Japonais capturés par les Russes, certes peu nombreux, ne semblent pas avoir souffert de brimades à leur retour au pays, de la part des autorités du moins, pas plus que leur entourage. Non seulement on ne les poussa pas au suicide, mais, au contraire, certains reçurent des remerciements officiels pour

25. Le *Rescrit impérial sur l'éducation*, rédigé d'après les propositions d'Inoue Kowashi et promulgué en 1890, fixa les principes de l'éducation obligatoire japonaise jusqu'en 1945, en insistant sur des valeurs d'inspiration confucéenne, et tout particulièrement la loyauté envers l'empereur chargé d'établir la vertu parmi son peuple.

26. Cité par Fukiura Tadamasu, *Horyo no bunmeishi* (« Histoire de la civilisation et des prisonniers »), Tokyo, Shinshi senchô, 1990.

services rendus. En réalité, ni le *Rescrit impérial aux militaires*²⁷ ni le Code pénal militaire de 1881 ne criminalisaient expressément la capture par l'ennemi. D'ailleurs, lors des brefs affrontements armés qui avaient marqué le début du régime de Meiji quelques décennies plus tôt, la reddition des guerriers et des châteaux rebelles fut le principal objectif recherché par les troupes impériales, sans que cela ne soit considéré comme infamant pour les *daimyô* et samourais vaincus.

Certes, à l'époque d'Edo, les écrits sur le *bushidô*, en assimilant courage et honneur, lâcheté et déshonneur, exhortaient les samourais à savoir mourir le moment venu, mais toujours dans une perspective d'accomplissement moral et personnel. Éthique réservée à une élite sociale, dont l'objectif principal demeurait avant tout de former des vassaux exemplaires, responsables et doués de jugement, le *bushidô* avant Meiji ne concevait fondamentalement le sacrifice ultime (qui était loin de constituer sa seule préoccupation²⁸) que dans une dimension individuelle. Mais dans la première moitié du XX^e siècle, les stratèges japonais pensèrent que leurs difficultés pour équiper suffisamment leurs armées pouvaient être compensées par un renforcement de l'éducation morale de la troupe, par « l'esprit japonais » qui lui donnerait la supériorité au combat. Ce n'est cependant qu'avec la montée de l'hystérie militariste dans les années 1930 que la propagande exalta sans relâche un sens de l'honneur confondu avec le sacrifice pour l'empereur et la nation, la valeur suprême du soldat et du peuple japonais. C'est ainsi que les *Préceptes de campagne* (*Senjinkun*) édités par l'armée en 1941 professaient dans leur célèbre huitième article intitulé « Penser à (la réputation de) son nom » que : « Celui qui connaît la honte est fort. En pensant toujours à ceux qui sont restés au pays et à sa famille, il faut faire tous ses efforts pour répondre à leurs attentes. Alors, n'éprouvez jamais l'humiliation d'être fait prisonnier, mais mourez plutôt que de souiller votre nom par un crime ! »

Quoique formellement, pour la justice militaire, la capture par l'ennemi ne fût toujours pas considérée en soi comme un crime, ce passage montre qu'à la veille de la guerre du Pacifique, elle était plus ou moins assimilée à de la désertion, en tout cas à une conduite déshonorante. Mais ce passage d'un ouvrage surtout conçu selon Tobe Ryôichi pour raffermir une discipline militaire soumise à la dangereuse érosion

27. Le *Rescrit impérial aux militaires*, rédigé grâce à la collaboration de plusieurs intellectuels et hauts fonctionnaires de l'ère Meiji et promulgué en 1882, décrivait les vertus attendues des soldats et faisait de l'armée une institution dépendant directement du commandement suprême de l'empereur pour la mettre ainsi à l'écart des luttes entre mouvements politiques.

28. Les ouvrages sur le *bushidô* combinent fréquemment sentences morales et réflexions sur la condition guerrière avec des enseignements d'ordre pratique et très concrets concernant l'accomplissement du service, en particulier militaire, et le savoir-vivre du parfait vassal.

d'un conflit prolongé en Chine²⁹ reflétait en réalité une évolution des mentalités perceptible tout au long des années 1930, portée par une surenchère dans la propagande militaire relayée et amplifiée dans la population par les médias, l'école et diverses associations patriotiques. L'héroïsation continuelle des combattants « morts dans l'honneur » plutôt que de se rendre assimilait désormais la capture à de la lâcheté, dont la honte rejaillirait sur les familles des soldats. C'est pour cette raison que les Japonais tombés aux mains des Alliés pendant la guerre du Pacifique déclarèrent fréquemment de fausses identités, en préférant passer pour morts ou disparus auprès de leurs proches. Mais au moins autant que la propagande, on souligne aussi, pour expliquer les hécatombes de soldats japonais sur tous les champs de bataille de la Seconde Guerre mondiale, l'incapacité des individus, au sein de la troupe, à briser l'esprit de corps, face à leurs camarades et à leurs supérieurs, en assumant la reddition³⁰. C'est ainsi que le Japon était finalement devenu cette « société de la honte » caractérisée par Ruth Benedict pendant la guerre du Pacifique³¹. ┘

29. Tobe Ryôichi, *Gyakusetsu no guntai* (« L'Armée des paradoxes »), Tokyo, Chûôkôronsha, 1998, pp. 329-330.

30. Sur cette question, voir Ichinose Toshiya, *Kôgun heishi no nichijô seikatsu* (« La Vie quotidienne des soldats de l'armée impériale »), Tokyo, Kôdansha gendai shinsho, 2009.

31. Ruth Benedict, *The Chrysanthemum and the Sword*, première édition 1946, nombreuses rééditions depuis. Traduction française par Lise Mécréant, *Le Chrysanthème et le Sabre*, Arles, Éditions Philippe Picquier, 1995.



FRANÇOISE HOSTALIER

CRIME D'HONNEUR

Dans les pays où règne l'État de droit, qui sont munis d'une justice et de forces de l'ordre à son service, la notion d'honneur s'accorde avec le droit public et se révèle être un vecteur de comportements vertueux. Honneur. Un mot qui se décline presque à l'infini, reflétant des valeurs positives : « La place d'honneur », « en l'honneur de... », « membre d'honneur »... L'une des plus belles marques d'estime que la nation française matérialise à ceux de ses membres méritants n'est-elle pas de les nommer dans l'ordre de la Légion d'honneur ?

Dans certaines sociétés ou dans certains pays où il n'y a pas d'État de droit, les règles de vie sont posées le plus souvent par la coutume, imprégnée par des interprétations religieuses, et reposent sur une « culture de l'honneur » qui édicte des règles exigeantes et impitoyables comme autant de marques de reconnaissance inspirant la crainte et le respect. Par exemple, la survie de bon nombre de tribus nomades en Afrique ou en Asie vient de leur code de l'honneur qui les fait être admirées et craintes de leurs ennemis. De même, la légende des codes d'honneur des gangsters tient également à ce principe d'un monde où le droit commun ne peut pas s'appliquer et qui est donc régi par des codes propres, dont un code de l'honneur implacable.

Depuis l'Antiquité, en passant par les chevaliers du Moyen Âge pour finir par les duels de gentilshommes, dont l'un nous privât du plus brillant des mathématiciens, Évariste Galois, ces codes d'honneur, sublimés par la mort du héros, ont fasciné toutes les générations. Mais si la majorité des règles de ces codes n'enfreignent pas celles des fondements du droit international d'aujourd'hui, certaines, en revanche, sont de véritables crimes contre l'humanité. C'est le cas des crimes d'honneur dont les femmes sont les principales victimes.

L'actualité, régulièrement, relate ces crimes épouvantables. En avril 2013, en Afghanistan, un père tue sa fille de trois balles de kalachnikov devant l'ensemble du village réuni, soit plus de trois cents spectateurs. Le crime de cette jeune fille, qui voulait soi-disant s'enfuir avec l'un de ses cousins, devait être lavé par le sang ! Si celle-ci est morte, le jeune homme, lui, n'a pas été inquiété, personne dans le village n'a été interpellé et le tueur n'a été ni jugé ni, donc, sanctionné. En Égypte, un homme aurait défilé dans les rues de son village en brandissant la tête de sa fille qu'il venait de tuer, l'accusant d'avoir sali le nom de sa famille. Au Pakistan, une association recueille des femmes atrocement brûlées, par le feu ou par l'acide, par leurs maris ou leurs belles-familles qui les accusent de mauvaise conduite. En Turquie, une jeune

filles qui avaient été violées est tuée par son père parce qu'elle refusait d'épouser son violeur.

Crimes d'honneur ? C'est ainsi que sont qualifiées ces atrocités, ce qui permet le plus souvent à leurs auteurs de rester impunis. Mais il n'est pas rare que d'autres motifs que l'atteinte à l'honneur d'un homme ou d'une famille soient la cause de ces crimes. Il peut en effet sembler plus facile à un homme de se débarrasser de sa femme en la tuant plutôt qu'en la répudiant. Et le meurtre, estampillé crime d'honneur, non seulement résout le problème mais apporte à l'homme prestige et autorité lui garantissant le respect de sa future belle-famille avec, parfois en plus, le paiement d'une dette de la part de l'ancienne. Il suffit par exemple d'invoquer l'adultère pour obtenir le droit de tuer et l'impunité quasi automatique après le passage à l'acte.

Il est très difficile d'établir des statistiques sur le nombre de crimes d'honneur. On estime que quinze à vingt mille femmes sont ainsi assassinées chaque année dans le monde. Si les pays de confession musulmane sont les plus touchés par ces pratiques, celles-ci existent également dans ceux de confessions hindoue et chrétienne. La religion, instrumentalisée, apparaît alors comme un élément légitimant le crime. Pourtant, en Iran, l'ayatollah Ali Khamenei a condamné cette pratique comme étant anti-islamique. Si les pays où ces meurtres ont lieu le plus couramment semblent être le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan, la Turquie et l'Afghanistan, des cas ont été dénoncés dans d'autres comme l'Iran, le Yémen, l'Égypte ou le Brésil ainsi que dans plusieurs pays d'Europe.

Dans la plupart des cas, ces crimes sont le fait de familles repliées sur des coutumes qu'elles considèrent comme constitutives de leur survie. Souvent, de plus, elles invoquent de prétendues exigences religieuses pour justifier ces atteintes aux droits humains et, plus particulièrement, aux droits des femmes.

Dans pratiquement toutes les sociétés, l'honneur de la famille, du clan ou de la tribu repose sur les femmes et chacun des hommes de cette collectivité peut se sentir défenseur de cet honneur et libre d'agir comme il l'entend. C'est ainsi que si une jeune fille a un comportement estimé préjudiciable pour l'honneur ou si elle refuse de se conformer aux lois du clan, comme par exemple le mariage forcé ou arrangé, il est permis à n'importe quel homme d'intervenir, y compris d'aller jusqu'au meurtre. En revanche, s'il s'agit d'un cas d'adultère, le plus souvent, c'est au mari seul de régler la question, cela étant considéré comme une affaire personnelle n'impliquant pas l'ensemble des membres du clan. Cette conception de l'honneur familial était déjà en vigueur dans la Rome antique à travers le statut du *pater familias* et est liée au fait que les hommes doivent contrôler le pouvoir reproductif

des femmes afin d'être certains de leur lignée. Aussi, c'est par la peur que s'effectue ce contrôle absolu sur les femmes, l'atrocité des crimes d'honneur devant les dissuader de toute désobéissance aux règles de la famille.

Cette notion de crime d'honneur a perturbé bien des juristes européens qui se sont intéressés au droit romain. Ainsi, le jurisconsulte britannique sir William Blackstone (1723-1780) explique sans le dénoncer que « le droit (romain) permet l'homicide lorsqu'il est commis pour défendre la chasteté d'un membre de la famille ». Le droit moderne de nos démocraties trouve l'essentiel de son inspiration dans le droit romain et force est de constater qu'en France, avec le code Napoléon en partie toujours d'actualité, ces héritages ont laissé des traces. S'il n'est plus question de crime d'honneur, le crime passionnel, qui lui ressemble tout de même beaucoup, est souvent jugé avec beaucoup d'indulgence.

Actuellement, les crimes d'honneur sont le plus souvent perpétrés dans des pays où la violence rythme les activités humaines. Ce sont souvent des pays en proie à des successions de guerres ou de coups d'État, comme le Pakistan ou l'Afghanistan, ou à forte imprégnation tribale comme en Afrique. Dans tous les cas, la femme y a peu de droits, parfois même aucun, et est entièrement soumise à l'autorité de son père puis de son mari. Si les législations de la plupart de ces pays ont évolué dans les textes, en pratique les hommes ont souvent le droit de vie et de mort sur leur fille ou sur leur femme. Pire même, la société ne leur pardonnerait pas l'absence de réaction et de sanction à l'égard d'un membre féminin qui aurait fauté. C'est ainsi qu'il arrive qu'un père, malgré ses sentiments, se sente obligé de tuer sa fille, qu'un frère doive tuer sa sœur, uniquement à cause de la pression du clan.

Ces crimes sont la pire manifestation de la condition des femmes dans de nombreux pays, mais aussi dans bien des communautés, y compris dans des pays occidentaux. En Europe, par exemple, plusieurs dizaines de crimes d'honneur seraient perpétrés chaque année, parfois maquillés en suicide ou attribués à des mineurs, ce qui minimise la condamnation. Il a fallu que le Parlement européen, la première fois en 2003, émette des recommandations pour que plusieurs pays recadrent leur législation afin d'empêcher une certaine indulgence dans le jugement de ces crimes.

Il faut avoir à l'esprit toute l'ambiguïté du ressenti collectif à l'évocation de ces crimes d'honneur. Il y a les images sublimes des épopées glorieuses où la femme était à l'évidence soumise, corps et âme, à son héros, ce qui légitimait une éventuelle sanction en cas de manquement à son devoir. Et il y a la vision moderne de la femme, sa liberté de

décider de sa vie et de disposer de son corps, et qui fait du crime d'honneur une circonstance aggravante à toute atteinte à l'intégrité ou à la vie.

Même dans des pays aux traditions fortes et où l'État de droit semble avoir du mal à s'établir comme l'Afghanistan, les crimes d'honneur sont interdits par la loi et dénoncés par l'opinion publique. Chaque fois qu'une femme en est victime, des manifestations de protestation sont organisées et la presse ainsi que les réseaux sociaux les relaient à travers le pays et dans le monde entier.

L'éradication de ces crimes d'honneur ne pourra se faire qu'avec le développement de l'éducation et la lutte contre les extrémismes religieux. Pour ce qui est de l'aspect individuel du phénomène, il faudra en effet substituer le respect de la loi au sentiment de vengeance personnelle ; il faudra que le justicier par la tradition devienne le criminel par la loi. Mais c'est surtout à travers la sécurité des territoires et la garantie du respect des identités des peuples qu'il sera possible de changer l'orbite du statut des femmes. Dans un climat de paix, elles ne seront plus ni un enjeu ni une source de danger pour le clan et elles pourront être considérées comme des êtres humains à part entière ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Alors, les crimes d'honneur d'aujourd'hui auront le statut de ceux d'autrefois ; ils feront partie du passé des peuples et plus jamais de leur présent. ─

FRÉDÉRIC CHAUVIRÉ

L'ETHOS CHEVALERESQUE DANS L'ÉTHIQUE MILITAIRE ARISTOCRATIQUE

Avant de théoriser l'honneur comme principe opératoire du régime monarchique dans *L'Esprit des lois*, Montesquieu évoquait dans les *Lettres persanes* « cette passion que la nation française a pour la gloire », qui a formé « dans l'esprit des particuliers un certain je ne sais quoi qu'on appelle point d'honneur »¹. S'il en attribue la propriété à chaque profession, il reconnaît cependant qu'il est « plus marqué chez les gens de guerre ». Comment cerner plus précisément ce « je ne sais quoi » si cher à ces derniers ? Nicolas Remond des Cours nous y aide en rappelant que « la vie d'un gentilhomme est une vie d'honneur, sa réputation est le plus beau de son bien. Il n'est né que pour en acquérir, c'est dans un camp que les sources les plus pures en sont ouvertes »². Y a-t-il plus claire façon d'exprimer tout à la fois la place centrale de l'honneur dans l'éthique aristocratique et l'importance de la guerre comme fondement de cet honneur ? C'est en effet à la guerre que le gentilhomme pourra acquérir une réputation, c'est-à-dire une opinion favorable aux yeux de ses pairs et de ses supérieurs. Cette réputation implique bien évidemment une dimension personnelle, mais il convient de ne pas en négliger l'aspect lignager ; il lui faut égaler la vertu des ancêtres et proposer un modèle à ses descendants. La réputation est un patrimoine symbolique qu'il importe d'accroître et de transmettre. L'ensemble de ces devoirs constitue ce qu'Arlette Jouanna nomme les « exigences de l'honneur »³.

Pour construire sa réputation, le gentilhomme va donc intérioriser des valeurs et se soumettre à un code de comportement s'exprimant par des attitudes, des actions et des discours. Sur quel modèle appuyer ce code d'honneur ? Il apparaît bien évidemment que l'*ethos* chevaleresque offre un système fort et cohérent. Ce modèle, né en France aux XI^e et XII^e siècles, impose des qualités essentielles comme la vaillance, la quête de la prouesse, la loyauté envers ses compagnons d'armes et son suzerain. Celle-ci implique une forme de courtoisie dans l'exercice des armes, y compris vis-à-vis de l'adversaire s'il est reconnu comme appartenant au même monde chevaleresque.

1. Cité par Hervé Drévilion, « "L'âme est à Dieu, l'honneur est à nous". Honneur et distinction de soi dans la société d'Ancien Régime », *Revue historique* n° 654, 2010/2, p. 363.

2. Nicolas Remond des Cours, *Les Véritables Devoirs de l'homme d'épée*, Amsterdam, 1697, p. 11.

3. Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte*, Paris, Fayard, 1989, pp. 46-52.

Il existe un réel intérêt à savoir dans quelle mesure ces valeurs chevaleresques s'imposent encore aux combattants de l'époque moderne, puisqu'il serait ainsi possible d'éclairer un certain nombre de pratiques et d'usages guerriers, sur les champs de bataille comme en dehors. La question est d'autant plus complexe que la période moderne se caractérise par de profondes transformations dans l'art de la guerre, ainsi que par une affirmation progressive de l'autorité de l'État sur son appareil militaire. Ces évolutions marquantes ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur la conception de l'honneur propre aux hommes de guerre.

Nous nous efforcerons donc, pour chacun des trois siècles qui séparent les guerres d'Italie de la Révolution française, d'interroger l'honneur militaire à la lumière de l'idéal chevaleresque. Nous tenterons, à travers les représentations et les pratiques, d'appréhender la permanence de certains éléments du code chevaleresque tout autant que les évolutions intervenues dans la forme et la nature de l'éthique militaire.

De Bayard à Henri IV : forces et limites de l'idéal chevaleresque

Ouvert avec le *Roland furieux* de l'Arioste et la figure du « chevalier sans peur et sans reproche », le XVI^e siècle apparaît particulièrement marqué par l'idéal de la chevalerie. Les pratiques guerrières des gendarmes de la première moitié du siècle semblent se conformer en tout point au code chevaleresque. Pour l'homme d'armes des guerres d'Italie comme pour le chevalier médiéval, il ne suffisait pas en effet que l'armée fût victorieuse. Il importait qu'il eût une part personnelle dans cette victoire, car la distinction de sa propre valeur était l'idéal qui gouvernait sa vie. C'est la raison pour laquelle, comme le précise le Loyal Serviteur, Bayard « désirait toujours d'être près des coups »⁴. Bien sûr on ne peut réduire cet idéal héroïque à une pulsion guerrière, Hervé Drévilion rappelle qu'il comportait également une dimension religieuse, morale et civique⁵. Cet *ethos* chevaleresque est aussi encouragé par la monarchie, qui s'appuie sur lui pour susciter l'émulation⁶. Cependant, cette soif de prouesse et de distinction pouvait parfois s'avérer funeste. L'impatience de François I^{er} à Pavie (1525) le conduisit ainsi à déclencher une charge malheureuse qui fut, à n'en pas douter, l'une des causes de la défaite.

4. Loyal Serviteur, *La Très Joyeuse et Très Plaisante Histoire du bon chevalier [...] Bayard*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1836, p. 35.

5. Hervé Drévilion, *L'Impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005, pp. 322-323.

6. Benjamin Deruelle, « "Pour Dieu, le roi et l'honneur." *Ethos* chevaleresque, mérite et récompense au XVI^e siècle », *Hypothèses*, 2008/1, pp. 216-217.

Autre point important de l'éthique chevaleresque : la fraternité d'armes, avec les règles de respect et de courtoisie qu'elle implique. Celles-ci s'appliquent notamment dans le cadre de la reddition. Le capteur se doit de traiter courtoisement son prisonnier, et celui-ci donne sa parole, à laquelle il ne peut manquer, aussi bien en ce qui concerne la fuite que le versement de la rançon. L'honneur des deux parties est engagé. C'est pourquoi, lorsque Soto Mayor, après sa libération, fit courir le bruit que Bayard ne l'avait pas traité comme un gentilhomme, l'affront ne put être lavé que par le duel. Mais ces usages ne valaient que pour les chevaliers, les piétons n'avaient pas droit à ces considérations. De la même façon, ils n'empêchaient pas le preux Bayard de se livrer à certains actes de représailles lorsque les règles de la guerre, où considérées comme telles par les chevaliers, étaient offensées.

Mais l'honneur chevaleresque est également perceptible au-delà des seules guerres d'Italie. Analysant les obstacles qui freinent l'adoption de l'escadron au détriment de la traditionnelle haie chevaleresque, François de La Noue, dans les années 1580, met en avant la volonté des gentilshommes français de se distinguer : « Chacun veut estre des premiers à marcher et à combattre⁷. » C'est ce désir de briller qui pousse par exemple le jeune Beauvais-Nangis, lors de la bataille de Jarnac (1569), à s'avancer seul vingt pas devant l'escadron où il avait place au premier rang, action « qui lui donna grande estime parmi le monde »⁸. Comme le remarque Arlette Jouanna, les blessures reçues au combat sont autant de preuves de la valeur et du mépris de la mort, elles contribuent considérablement à la réputation des guerriers, ainsi le bras de fer de La Noue ou la balafre du duc de Guise.

Toutefois, le XVI^e siècle fut aussi le témoin de certaines infractions notables au code chevaleresque. Les guerres de Religion virent ainsi les codes de la reddition remis en cause à plusieurs reprises. Condé est exécuté de sang-froid à Jarnac. Le maréchal de Saint-André à Dreux (1562) et l'amiral de Villars à Doullens (1595) connaissent le même sort. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces entorses aux règles chevaleresques. Anne-Marie Cocula y voit notamment, dans le cas de Condé, les conséquences de la « *vendetta* des Grands »⁹. Les dimensions religieuses et politiques propres à cette guerre civile sont également à prendre en compte. Il ne faut cependant pas, selon Myriam Gilet,

7. François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, Genève, Droz, 1967, p. 337.

8. Cité par Arlette Jouanna, « La noblesse française et les valeurs guerrières au XVI^e siècle », *L'Homme de guerre au XVI^e siècle*, actes du colloque, RHR, Cannes 1989, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1992, p. 211.

9. Anne-Marie Cocula, « Dreux, Jarnac, Coutras », *Avènement d'Henri IV. Quatrième centenaire de Coutras*, actes du colloque de Coutras (1987), Pau, J. et D., 1988, p. 31.

exagérer « la spécificité moderne » de ces exécutions infamantes¹⁰. Au moins peut-on souligner qu'elles témoignent, pour cette période, d'une véritable crise des valeurs nobiliaires.

Plus problématiques sans doute sont les défis imposés à l'honneur chevaleresque par la généralisation des armes à feu. Celles-ci, qui permettent de tuer de loin, enfreignent radicalement l'éthique du combat, la seule manière honorable de donner la mort à un ennemi étant de s'exposer à la recevoir de lui. Les réactions de Bayard et de ses contemporains ne pouvaient être que très négatives. Bayard lui-même promettait la corde aux arquebusiers ennemis qui tomberaient entre ses mains. La littérature chevaleresque du XVI^e siècle exprime ce malaise et cette colère de la noblesse. Toutefois, au cours du siècle, les hommes de guerre surent faire preuve d'un réel pragmatisme. Ainsi, de La Noue reconnaît-il que les « pistoles », bien que filles de ces instruments diaboliques inventés pour dépeupler les royaumes, sont « très dangereuses quand on s'en sait bien aider ». Face à la puissance des escadrons de reîtres, les gentilshommes, bravant tout doucement leur mépris et leurs préjugés, sont donc contraints de faire une place au pistolet. À la fin du siècle, l'honneur militaire semble s'accommoder d'une arme que l'éthique chevaleresque ne pouvait que condamner. Nous observerons cependant que, si les gendarmes consentent à adopter la « pistole » des reîtres, ils rejettent la tactique traditionnelle de ces derniers. La fameuse caracole, qui repose sur l'évitement du choc, est par trop éloignée de leur conception du combat. L'arme à feu est, d'une certaine façon, intégrée à l'éthique des hommes d'armes, elle ne peut être envisagée que comme une préparation au corps à corps, le seul mode de combat digne des chevaliers. Il est vrai cependant que les gentilshommes durent accepter, pour utiliser plus efficacement le feu, d'abandonner la haie pour l'escadron. Il ne pouvait plus être question désormais que chacun puisse « combattre de front et ne demeurer des derniers rangs »¹¹.

L'affirmation de la « culture du service » : le tournant du XVII^e siècle

L'exercice de la bague, affirme Pluvinel, « se fait pour donner plaisir aux dames, et c'est le seul de tous pour lequel elles donnent prix ». Il conseille d'ailleurs au roi de courir « pour l'amour de la

10. Myriam Gilet, « Le théâtre des cruautés de la guerre : l'exécution sommaire de grands officiers militaires français pris au combat au XVI^e siècle », in F. Rousseau et B. Schmidt, *Les Dérapages de la guerre du XVI^e siècle à nos jours*, Hambourg, DOBU Verlag, 2009, p. 58.

11. De La Noue, *op. cit.*, p. 333.

reine », puisque « les faveurs des dames ont de tout temps fait faire des merveilles aux chevaliers »¹².

Les préceptes de Pluvinel, maître d'équitation de Louis XIII, qui enseigne également à son élève l'intérêt de la joute ou de la quintaine, soulignent à quel point l'imaginaire chevaleresque imprègne encore l'éthique aristocratique au début du XVII^e siècle. Il n'est donc pas surprenant de voir Bussy-Rabutin affirmer : « Aussitôt que j'entrai dans le monde, ma première [...] inclination fut de devenir honnête homme et de parvenir aux grands honneurs de la guerre¹³. » Pour cela, il est prêt à mettre sa vie en danger pour peu que ses actions d'éclat le fassent remarquer. C'est bien la présence de grands seigneurs qui le pousse, lors du siège de Mardyck (1646), à « faire le fou » et à engager un combat qui n'a d'autre utilité que de lui donner l'occasion de briller. Qu'importe les pertes, l'admiration des princes est la récompense de sa témérité. « Il n'y a que les gens fort sensibles à la gloire qui puissent comprendre la joie que donnent les louanges d'un prince de la valeur du duc d'Enghien et aussi juste estimateur des belles actions que lui¹⁴. » Le courage physique et le mépris de la mort sont toujours des composantes essentielles de l'honneur militaire. Celui qui ne les possède pas ne peut prétendre exercer le métier de la guerre, sous peine de voir sa réputation réduite à néant, car le jugement des pairs est impitoyable. Courtilz de Sandras évoque le cas d'un officier de cavalerie de noble condition qui témoigna de faiblesses si « inconcevables qu'il fut obligé de changer de condition pour ne pas apprêter davantage à rire aux autres »¹⁵.

Il est donc essentiel au gentilhomme du XVII^e siècle, comme autrefois Bayard, d'avoir accès aux postes les plus exposés. Le commandement des enfants perdus du régiment des gardes est l'un de ceux-là. C'est parce qu'il avait été attribué à un autre alors que son mestre de camp le lui avait promis que Pontis croisa le fer avec ce dernier, au risque de briser sa carrière¹⁶. « Toutes les occasions étaient bonnes, rappelle Jean Chagniot, pour afficher un orgueil intransigeant quand il s'agissait de revendiquer une responsabilité ou un commandement¹⁷. »

Toutefois, la prégnance du modèle chevaleresque semble connaître un recul relatif durant le règne de Louis XIV. Certains comportements ne paraissent plus acceptables. La témérité de certains gentilshommes,

12. A. de Pluvinel, *L'Instruction du roy en l'exercice de monter à cheval*, Amsterdam, 1666, pp. 116 et 133.

13. *Les Mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*, Anisson, Paris, 1696, tome I, p. 1.

14. *Ibid.*, p. 148.

15. Gatien de Courtilz de Sandras, *Les Devoirs de l'homme de guerre*, La Haye, Van Bulderen, 1693, p. 17.

16. *Mémoires du sieur de Pontis*, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, M. Petitot, Paris, Foucault, 1824, tome II, p. 29.

17. Jean Chagniot, « Éthique et pratique de la profession des armes chez les officiers français du XVII^e siècle », in V. Barriecurrien (dir.), *Guerre et pouvoir en Europe au XVII^e siècle*, Paris, H. Verrier, 1991, p. 88.

leur désir de briller et de prouver leur courage peuvent constituer une menace pour Hay du Chastelet. Il se méfie par exemple des nobles volontaires qui accompagnent les armées. « Leur zèle trop ardent cause parfois de grands désordres ; et par une ambition indiscrete et précipitée, ils se font tuer inutilement¹⁸. » Il observe également souvent que « les troupes étant en bataille, il se détache du fond des rangs ennemis quelques braves qui demandent à faire un coup de pistolet. Jamais le général ne doit permettre à personne des siens de s'exposer pour cela ; nous ne sommes plus au temps des Horaces, ces sortes de combat ne servent de rien »¹⁹. Certes, du Chastelet est un homme de robe, néanmoins l'inflexion est réelle. Le courage ne suffit plus, la mort au « lit d'honneur » n'est plus un gage absolu, car tous les sacrifices ne se valent pas. L'exemple fameux en est bien entendu la mort de d'Artagnan au siège de Maastricht (1673) : le capitaine lieutenant des mousquetaires du roi avait entrepris de sa propre initiative une attaque fort périlleuse et l'avait payée de sa vie. Une telle action eût sans nul doute classé autrefois cette mort dans le registre héroïque et chevaleresque de la « belle mort », mais les courtisans jugèrent cette fois que le célèbre mousquetaire avait fait preuve « d'une témérité de jeune homme »²⁰. Le sacrifice se doit désormais d'être utile.

Cet exemple est significatif d'une importante évolution. Le règne de Louis XIV marque en effet un tournant essentiel dans l'émergence d'une « culture du service ». C'est à cette période que « l'idéal du parfait officier a dépassé le stade de la théorie pour structurer les comportements et organiser les carrières »²¹. L'esprit de service et l'intérêt général doivent l'emporter sur l'héroïsme individuel, le gentilhomme doit être désormais prêt « à tout faire et à tout souffrir pour la défense de l'État »²². Ce changement de perspective implique inévitablement une modification des valeurs qui fondent l'éthique militaire : au courage et à la courtoisie s'ajoutent à présent l'obéissance, l'économie et la sagesse. La bravoure n'est pas un « emportement », elle est soumise à une appréciation calculée et raisonnée du danger. « Faire des grandes choses et les faire avec réflexion, c'est en relever la gloire. [...] Qu'il est beau de voir entrer un homme sage dans le péril²³. » Cependant, même si l'intériorisation de la discipline et la rationalisation des comportements guerriers firent à cette époque des

18. Paul Hay du Chastelet, *Politique militaire ou traité de la guerre*, nouvelle édition, Paris, Jombert, 1757, p. 33.

19. *Ibid.*, p. 138.

20. Quarré d'Aligny, cité par Hervé Drévilion, *Batailles, scènes de guerre de la Table ronde aux tranchées*, Paris, Le Seuil, 2007, p. 163.

21. Hervé Drévilion, *L'Impôt du sang, op. cit.*, p. 321.

22. Nicolas Remond des Cours, *op. cit.*, p. 22.

23. *Ibid.*, pp. 29-30.

progrès décisifs, tous les officiers ne s'étaient pas pour autant mués en stoïciens armés dès la fin du règne de Louis XIV. L'honneur chevaleresque ne s'était pas encore complètement effacé à l'aube du siècle des Lumières.

■ L'honneur chevaleresque au siècle des Lumières

Il convient bien sûr de rappeler en premier lieu que l'affirmation des Lumières philosophiques et scientifiques n'implique absolument pas la disparition de l'honneur comme élément fondamental de l'éthique aristocratique. De la même manière peut-on affirmer que les valeurs chevaleresques subsistent au sein de l'éthique militaire. Ainsi que le remarque David Bell, les officiers européens se préoccupaient particulièrement d'entretenir une « réputation de bravoure téméraire, voire parfois suicidaire »²⁴. Lors de la campagne de Corse (1768-1769), le duc de Lauzun, aussi grand courtisan que valeureux soldat, tenait ainsi à orner son chapeau d'un large panache blanc, cadeau de sa maîtresse du moment. La multiplication des ordonnances rappelant l'obligation de porter la cuirasse témoigne également d'une volonté assumée de défier la mort. Prouesses guerrières, mépris de la mort et amour des dames, nous retrouvons bien ici quelques grandes caractéristiques de l'honneur chevaleresque. Nous pourrions encore bien entendu y ajouter le respect de l'ennemi, la fraternité d'armes. Tout autant que le mythique dialogue de Fontenoy, la courtoisie avec laquelle le marquis de Valfons traite les gentilshommes qui se rendent à lui témoigne de la prégnance de ces valeurs.

Pourtant, des travaux comme ceux de Jay M. Smith nous permettent de questionner l'éventualité d'une évolution de la conception de l'honneur militaire tant sur la forme que sur le fond²⁵. Il s'agit moins d'une réelle rupture que de l'affirmation d'une tendance déjà engagée dans la seconde moitié du règne de Louis XIV. Selon Smith, l'une des problématiques essentielles qui se pose alors aux hommes de guerre est de parvenir à briller loin du regard direct du roi, seul capable, par les grâces et les récompenses qu'il accorde, de construire une véritable réputation militaire. « L'honneur du militaire français, écrit de Broglie, requiert que le roi soit informé des actions de ses serviteurs²⁶. » L'absence physique du roi rend donc nécessaire un processus de « médiation » de son regard, au travers d'agents qui le

24. David A. Bell, *La Première Guerre totale. L'Europe de Napoléon et la naissance de la guerre moderne*, Paris, Champ Vallon, 2010, p. 40.

25. Jay M. Smith, *The Culture of Merit*, University of Michigan Press, 1996. Principalement le chapitre 5.

26. Cité par Jay M. Smith, *op. cit.*, p. 210.

représentent métaphoriquement, comme les officiers. Ce sont eux qui font remonter jusqu'au souverain les faits d'armes qui méritent d'être honorés. Ce mode de reconnaissance du mérite, indirect et impersonnel, implique une clarification du processus, laquelle passe par une forme de normalisation et acquiert une dimension administrative. Ainsi, un édit de 1779 prévoit que les actions de bravoure donnant lieu à une demande pour une croix de Saint-Louis seront certifiées par l'établissement d'un procès-verbal rédigé le jour même par des officiers ou des notables.

Au-delà des formes de reconnaissance du mérite militaire, il semble que les valeurs qui fondent l'honneur du soldat connaissent elles-mêmes une certaine évolution. Le courage physique, nous l'avons vu, n'est nullement remis en cause, mais il ne suffit plus. La bravoure doit être confortée par des qualités qui ne sont plus, comme au XVII^e siècle, presque exclusivement morales. « L'honneur d'un officier », affirme l'auteur des *Mémoires sur le service de l'infanterie* dès 1718, ne consiste pas seulement à braver les dangers les plus redoutables, mais bien plus à exceller dans son poste, en accomplissant au mieux même ses plus petites fonctions, en étant attentif aux détails du service. Destiné à obéir avant de commander, il doit également « s'instruire de tous les devoirs subalternes »²⁷. C'est donc par l'étude, l'ardeur au travail et l'ambition que les officiers parviendront « au premier mérite de leur profession »²⁸.

Bien entendu, il n'est pas évident que ces nouvelles vertus militaires aient été immédiatement intégrées dans les comportements des officiers. La conception de l'honneur de ces derniers est loin de toujours répondre aux attentes de l'institution. Cet écart est notamment perceptible lors de la guerre de Sept Ans. On ne peut pas dire que les officiers supérieurs montrent un grand enthousiasme à l'idée de passer les quartiers d'hiver auprès de leurs hommes, alors même que l'armée est installée en territoire étranger. Dans le même ordre d'idée, s'ils ne vont plus véritablement jusqu'à sortir l'épée face à l'ennemi pour savoir qui occupera les postes d'honneur, les officiers, par leurs exigences, compliquent singulièrement le travail des généraux chargés d'établir l'ordre de bataille.

Toutefois, il est possible de mesurer une certaine évolution au travers de l'implication d'officiers qui s'efforcent d'améliorer le service de leur arme. C'est le cas notamment dans la cavalerie. Dès les lendemains de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), Drummond

27. Baron de Bohan, *Examen critique du militaire françois*, Genève, 1781.

28. « Instructions pour l'institution des écoles de l'artillerie » (1720), Briquet, *Code militaire*, Paris, Prault, 1761, tome I, p. 92.

de Melfort, La Porterie ou Moustier alertent, par leurs mémoires, le ministre de la Guerre sur la nécessité d'entreprendre des réformes portant sur les manœuvres et l'instruction. Ainsi s'enclenche une dynamique positive : « Le zèle des uns, l'ambition des autres [...] ont excité tout le monde à un travail qui est devenu à la mode²⁹. » Aussi insuffisants et désordonnés qu'ils soient, ces efforts témoignent tout de même d'une réelle volonté de perfectionnement. Ce mouvement s'accroît bien sûr après les défaites de la guerre de Sept Ans. Des aristocrates comme Melfort ou le duc Des Cars s'honorent de travaux et d'expériences³⁰ menés en conformité avec « l'esprit philosophique »³¹.

Ce même esprit des Lumières explique sans doute en partie qu'à la fin du siècle, des officiers jugent qu'il relève de leur honneur de bien traiter tous les prisonniers, et plus seulement leurs pairs. « Un vrai militaire, affirme Lacuée de Cessac, traitera avec égard les prisonniers qu'il aura faits ; l'honneur et l'intérêt le lui imposent également. L'honneur parce que, s'il est beau de vaincre, il est peut-être encore plus glorieux de ne pas même humilier un ennemi vaincu³². »

L'emprise du modèle chevaleresque sur l'éthique militaire a donc indéniablement décliné au cours de l'époque moderne. Les transformations techniques et tactiques ont bien sûr leur part, mais l'État participe également de cette évolution, en favorisant l'affirmation de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements. Le XVIII^e siècle est aussi marqué par une progressive professionnalisation de l'armée, qui implique une approche différente du « métier des armes ».

Pourtant, des éléments de l'idéal chevaleresque se perpétuent indubitablement dans cet honneur militaire en pleine transformation. On ne peut oublier en effet que le propre du guerrier, qu'il s'agisse d'illustrer son nom ou de servir le prince, est de mettre sa vie en danger. Or le modèle du chevalier, qui valorise la prouesse et la vaillance, offre un système de valeurs permettant d'encadrer et de dépasser la peur. Ce modèle n'est peut être plus dominant, mais il n'a pas totalement disparu. Et l'on peut sans peine en retrouver trace au XIX^e siècle. Dans la période révolutionnaire et impériale bien sûr, où les grandes figures ne manquent pas, mais également durant la guerre de 1870. Ce conflit est effectivement riche en charges chevaleresques, tout aussi flamboyantes que sanglantes et vaines (Reichshoffen, Sedan).

Au-delà de la seule bravoure, enfin, un autre point fort de l'honneur

29. SHD/DAT, 1M1730, « Mémoire sur la cavalerie » par le chevalier de Chabo, 1755-1756.

30. Drummond de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Paris, Desprez, 1776, pp. 223-228. *Mémoires du duc Des Cars (1747-1822)*, Plon, Paris, 1890, tome II, pp. 344-348.

31. Selon le terme d'un officier hollandais de la fin du XVIII^e siècle, Christopher Duffy, *The Military Experience in the Age of Reason*, Wordsworth Editions, 1998, p. 5.

32. Lacuée de Cessac, *Le Guide des officiers particuliers en campagne*, Paris, Cellot, 1785, tome II, p. 417.

chevaleresque semble marquer durablement le code d'honneur des officiers : le respect de l'adversaire, tout au moins lorsqu'il est considéré comme un pair. Les officiers de l'Empire respectent des codes de reddition que n'auraient pas reniés leurs prédécesseurs de l'Ancien Régime³³. Il reste à leurs héritiers du XXI^e siècle à s'interroger à leur tour sur ce qu'ils doivent encore à l'honneur chevaleresque. ─

³³. Frédéric Chauviré, « Codes, rituels et enjeux de la reddition sur le champ de bataille », in Y. Lagadec (dir.), *La Captivité de guerre à l'époque moderne (XVI^e siècle-1815)*, à paraître.

WALTER BRUYÈRE-OSTELLS

LEIPZIG : LES PERCEPTIONS DE L'HONNEUR DANS LA GRANDE ARMÉE

Depuis le Moyen Âge et la naissance de la chevalerie, le sentiment de l'honneur militaire s'est codifié. À l'époque napoléonienne, la Grande Armée est donc l'héritière d'un ensemble de valeurs tacitement admises par les différentes nationalités qui la composent comme un cadre commun guidant leur action au combat : sens du devoir, bravoure, magnanimité, respect de l'ennemi... Mais comme l'a montré Lucien Febvre dans une série de leçons au Collège de France en 1946, si la période qui s'ouvre avec la Révolution française adopte les valeurs de l'Ancien Régime, elle accorde une place privilégiée au patriotisme¹. Ainsi, les termes « honneur et patrie » se juxtaposent-ils sur les drapeaux sous le Premier Empire ou forment la devise de la Légion d'honneur créée sous le Consulat. Or, alors que le patriotisme s'ancre dans les notions fondamentales des sociétés militaires européennes, la Grande Armée est multinationale : en 1813, elle comprend aussi bien des Polonais, des Italiens que des Hollandais ou des Allemands. On se heurte alors à une potentielle distorsion entre service dans les troupes napoléoniennes et patriotisme. Grabowski témoigne par exemple qu'au début de la campagne de l'automne 1813, il « écoutai [t] les conversations des officiers allemands, et les entendai [t] déclarer que leur honneur et leur conscience ne leur permettaient pas de continuer à se battre contre leurs compatriotes et de soutenir plus longtemps la domination française sur l'Allemagne »². En outre, au cours de l'été 1813, les pourparlers de Prague en vue de conclure une paix européenne ont révélé la mauvaise volonté de Napoléon. Leipzig (16-19 octobre 1813) est donc la bataille décisive pour l'équilibre européen.

Comme il est difficilement concevable que l'empereur des Français accepte de rendre les armes, l'honneur des hommes de la Grande Armée consiste-t-il à servir jusqu'au sacrifice ultime pour le service napoléonien ou à prendre en compte d'autres critères de jugement ? Pour les corps étrangers, la question du patriotisme devient un enjeu nouveau dans la reconfiguration du continent qu'appelle une défaite de Napoléon. Pour les officiers français, un échec n'entraîne pas

1. Lucien Febvre, *Honneur et patrie. Une enquête sur le sentiment d'honneur et l'attachement à la patrie*, Paris, Perrin, 1996.

2. Joseph Grabowski, *Mémoires militaires de Joseph Grabowski officier à l'état-major impérial de Napoléon I^{er} 1812-1813-1814*, Paris, Teissèdre, 1997, p. 63.

de facto l'indignité. Il nous faut donc examiner quels autres critères que la gloire peuvent être pris en compte dans leur conception de l'honneur. Car celle-ci s'inscrit dans le rapport intime (avec une grande latitude d'interprétation donc) de chacun à la guerre, à sa violence et aux liens qui le lient à ses camarades au combat. Il s'agit ici d'éclairer les dimensions multiples de l'honneur militaire à la fin du Premier Empire et de comprendre comment elles ont guidé les acteurs de la bataille de Leipzig vers des choix potentiellement contradictoires avec leur honorabilité de combattants de la Grande Armée. Pour ce faire, il convient de revenir brièvement sur les valeurs associées à l'honneur militaire en 1813, puis d'analyser les attitudes des soldats à Leipzig.

■ Des valeurs et des codes revivifiés par la Révolution et l'Empire

L'honneur est une pierre angulaire de l'identité de la Grande Armée. Un sentiment en permanence exalté si on en croit son occurrence dans les nombreux mémoires publiés sur l'épopée militaire napoléonienne : « C'est parce que l'honneur a tant de valeur qu'il est devenu la religion des armées et qu'il est exigé pour le soldat comme la sainteté pour le prêtre », écrit le capitaine de hussards Desbordeliers³. Et pour les officiers, sa codification passe par des écrits de type réglementaire comme les manuels militaires.

Héritage des siècles précédents, la bravoure est sublimée dans le geste napoléonien. Alors que la capacité manœuvrière est au cœur de la suprématie de la Grande Armée (au moins jusqu'en 1809), elle répond à la nécessité de maintenir la cohésion de l'infanterie sous le feu ennemi. Opérer un mouvement et ne pas rompre la ligne sont les exigences premières attendues des combattants. L'accomplissement du devoir signifie surpasser sa peur et afficher sa bravoure. Il assure à chaque membre du régiment ou de l'armée que chacun de ses compagnons d'armes va exécuter ce que l'on attend de lui et contribuer ainsi à la bonne marche de la tactique. À une période où il s'expose autant que ses subalternes, le comportement de l'officier a valeur d'exemple. Ainsi, lors des combats du 16 octobre à Leipzig, à un moment où plusieurs régiments refluent en désordre devant la garde russe, la panique cesse par la simple attitude impavide du chef. Un mémorialiste fournit comme seule explication : « Murat se trouvait là⁴. » Cette

3. A. Desbordeliers, *Morale militaire*, Paris, Bouchard-Huzard, 1844, p. 94, cité par Laurence Montroussier, *Éthique et commandement*, Paris, Economica, 2005.

4. William Wolf Tone, *Récits de mes souvenirs et campagnes dans l'armée française*, Paris, La Vouivre, 1997, p. 33.

discipline collective est le socle sur lequel peut se construire la victoire. Il constitue l'élément le plus élémentaire du courage.

Pour les jeunes « Marie-Louise »⁵, cette nécessaire bravoure consiste donc en une docilité sous le feu. Martin témoigne du lent travail d'apprentissage que cela nécessite : « De là, ces têtes qui se baissent ou se penchent pour éviter le coup. Pauvre expédient, direz-vous. Sans doute, mais il ne faut pas oublier que ces mouvements ne sont pas le fruit du raisonnement et l'on ne s'en corrige que peu à peu⁶. » Pour ce faire, les troupes expérimentées ont valeur d'exemple et c'est pour cela qu'elles sont auréolées d'un honneur particulier. Ainsi, le 18 octobre, quand les coalisés concentrent leurs moyens sur Probstheyda, la garde impériale montre le « chemin de l'honneur » aux autres troupes qui défendent le village⁷. Le colonel Noël décrit « un corps de grenadiers de la garde, notre dernière réserve et prêt à soutenir notre infanterie, était surtout très exposé. Ces soldats restaient impassibles sous les boulets. La garde impériale n'était pas aimée de l'armée à cause de sa morgue. Mieux traitée, très ménagée et comblée de faveurs, elle était très jalouée ; mais elle était composée d'admirables soldats⁸. »

Demeurer impassible sous la mitraille ennemie n'empêche cependant pas l'anxiété et souvent celle-ci motive des actes qui ont l'apparence de la bravoure mais sont en fait dictés par la volonté d'agir plutôt que de subir dans l'effroi. Elzéar Blaze signale que « le devoir, l'honneur, l'amour-propre, tout se réunit pour combattre la peur » et avoir souvent vu « les plus poltrons être les premiers à crier "en avant!" »⁹. Cet accomplissement du devoir collectif peut aller jusqu'au sacrifice suprême de régiments entiers ou de divisions. C'est pour préparer les hommes à cette éventualité et construire des représentations qui permettent le passage à l'acte que l'honneur est ritualisé par des cérémonies et des distinctions formelles. Le 15 octobre, à la veille de la bataille de Leipzig et après les combats d'avant-garde (notamment à Markleeberg le 14), Napoléon organise une remise des aigles à des régiments sous les ordres d'Augereau. Largement composées de conscrits partis de France à l'automne, ces troupes viennent de connaître leur baptême du feu. Dans le discours de l'Empereur, sacrifice de sa personne et honneur sont symbolisés par la défense du drapeau et présentés comme des valeurs fondamentales : « Soldats,

5. Surnom donné aux conscrits des classes 1814 et 1815 appelés dès la campagne de 1813. L'appellation s'explique par la signature du sénatus-consulte du 9 octobre 1813 par l'impératrice nommée régente.

6. Jean Martin, *La Bataille et la Retraite de Leipzig. Extrait des souvenirs d'un ex-officier*, Paris, Pichon-Lamy et Dewez, p. 21.

7. Expression volontiers utilisée par Napoléon dans ses proclamations pour exalter la bravoure de ses soldats.

8. Jean Nicolas Noël, *Souvenir militaire d'un officier du Premier Empire (1795-1832)*, Paris, Le Livre chez vous, 1999, p. 78.

9. Elzéar Blaze, *La Vie militaire sous le Premier Empire*, Paris, Garnier, 1837, pp. 81-82.

que ces aigles soient désormais votre point de ralliement. Jurez de mourir plutôt que de les abandonner, jurez de préférer la mort au déshonneur de nos armes. [...] Soldats, voilà l'ennemi. Vous jurez de mourir plutôt que de souffrir que la France éprouve un affront¹⁰. »

En plus de la cohésion du groupe, la question de l'honneur induit également la bravoure personnelle, l'initiative qui distingue l'excellent combattant. Griois est frappé de l'engagement d'un jeune soldat en fin d'après-midi du 18 octobre, alors que la Grande Armée tient bon face à la supériorité numérique écrasante de l'ennemi : « C'est alors que je vis un exemple du plus admirable courage et du dévouement le plus absolu et à coup sûr le plus désintéressé. Le feu était devenu extrêmement vif à notre gauche et en avant de nous où se trouvaient deux batteries d'artillerie à cheval de la garde. Un jeune soldat [...] me dit que le chef d'escadron Georges de Lemud qui commande ces batteries avait déjà perdu beaucoup d'hommes et de chevaux qui lui étaient indispensables. Je [lui ai répondu que je] n'avais que ceux qui étaient absolument nécessaires à mes batteries et [que] d'ailleurs c'était au grand parc d'artillerie de la garde qu'on l'avait adressé, qu'il le trouverait à peu de distance, près des murs de Leipzig, qu'on lui donnerait là les renforts demandés. "J'irais bien, me dit-il, mais je crains de ne pouvoir aller jusque-là et que les forces ne me manquent ; un boulet m'a brisé le pied lorsque je me rendais ici." Il avait, en effet, la jambe fracassée et le sang ruisselait de sa blessure. Je ne puis rendre l'effet que ces paroles d'une si héroïque simplicité firent sur moi. Ce n'était pas sa blessure qui semblait l'affecter, c'était la crainte de ne pouvoir s'acquitter de sa mission¹¹. »

À nouveau, cette dimension personnelle de la gloire est l'objet d'une valorisation rituelle. L'exploit, la bravoure ou tout simplement la capacité individuelle à tenir une position difficile sont des cas de figure qui donnent lieu à une remise de la Légion d'honneur. L'appellation choisie pour cette nouvelle distinction indique d'ailleurs bien la notion qu'elle doit faire rayonner dans la société française, notamment militaire. Comme à Leipzig, ces distributions de « hochets » peuvent avoir lieu sur le champ de bataille¹². Napoléon a construit sa légende sur ces remises de croix au soir du combat, en tirant l'oreille du soldat interpellé par son prénom et nommé caporal ou sergent ; la valorisation de l'action personnelle se traduit également par le passage au grade supérieur. Pour les officiers supérieurs, la démarche est la même. Le 16 octobre, par exemple, à l'issue de la « bataille de

10. Cité par Alain Pigeard, *Leipzig. La bataille des nations*, Paris, Napoléon 1^{er} éditions, 2009, p. 20.

11. Lubin Griois, *Mémoires*, Paris, Plon, tome II, p. 249.

12. Bonaparte aurait affirmé en 1802 devant Cambacérés et Rœderer qui s'inquiétaient de la création de la Légion d'honneur : « C'est avec des hochets que l'on mène les hommes. »

Wachau » au cours de laquelle il s'est illustré dans la défense de Dölitz, le commandant en chef des troupes polonaises, Poniatowski, reçoit le bâton de maréchal.

Trahison, couardise ou nouvelles dimensions dans l'honneur militaire ?

Même s'il répond à des normes bien fixées à la fin de l'Empire, y compris par les cérémonies créées par Napoléon, l'honneur prête à interprétation puisqu'il repose autant sur le sentiment intime que sur ce système de valeurs partagées par la société militaire. Or, depuis la retraite de Russie, la question des buts de la guerre et des sacrifices qu'elle impose devient un thème de réflexion des combattants. L'été 1813 a montré le refus de Napoléon de signer une paix honorable avec les coalisés et d'accepter des concessions sur sa domination territoriale en Allemagne. Or, pour les officiers supérieurs, l'honneur de l'armée a été suffisamment prouvé sur le champ de bataille pour qu'il ne puisse pas être remis en cause par un accord de paix. Le 17 août, après l'échec des pourparlers de Prague et avant la reprise de la campagne, Murat, Caulaincourt et Berthier tentent donc d'exprimer auprès de l'Empereur l'idée que le sacrifice de nouvelles vies de soldats n'est peut-être pas le seul « chemin de l'honneur ». Leur démarche s'avère vaine ; Napoléon suspecte de couardise ces chefs couverts de richesses et plus enclins à en profiter qu'à continuer à rechercher la gloire. Ils en appellent alors au chef d'état-major de la réserve de cavalerie de la garde, le général Belliard, pour qu'il rende compte à l'Empereur de l'état d'esprit des officiers et exprime son propre point de vue : « Votre Majesté a sauvé l'honneur des armes et s'est couverte de gloire par les choses extraordinaires qu'Elle a faites dans les plaines de Lützen et Bautzen : les résultats pour l'armée sont la paix qu'elle désire, même plus belle qu'on ne pouvait l'espérer ; elle est surtout très honorable. Je dois dire aussi à Votre Majesté qu'en général, dans toutes les classes, l'armée n'en peut plus¹³. » Comme Murat, Berthier et Caulaincourt, Belliard affirme que la paix peut être aussi digne que la gloire militaire et que l'armée aspire désormais davantage à la première qu'à la seconde. Pour eux, la définition de l'honneur n'est pas incompatible avec une paix de compromis. D'ailleurs, jamais sous l'Ancien Régime la « guerre réglée » et les traités qui ont mis fin aux conflits n'ont terni la réputation honorable des chefs de guerre.

¹³. Auguste Daniel Belliard, *Mémoires du comte Belliard*, Paris, Berquet et Pétion éditeurs, 1842, vol. I, pp. 127-130.

Un tableau dressé après les victoires du printemps (Lützen et Bautzen). Jusqu'à Leipzig, en effet, la campagne de l'automne 1813 ne permet à Napoléon ni d'obtenir un combat définitif ni de battre séparément les différentes armées de la coalition. Pris en chasse par les forces françaises, Blücher se dérobe et oblige la Grande Armée à effectuer d'usantes marches et contremarches. Quand Napoléon comprend que ses ennemis ont prévu d'opérer leur jonction à Leipzig, il se précipite en Saxe. La Grande Armée parvient à prendre la première position dans la plaine au sud de la ville pour affronter l'armée de Bohême. Toutefois, l'armée du Nord, commandée par Blücher, n'est pas très éloignée du champ de bataille. Napoléon doit donc impérativement battre très vite Schwarzenberg pour se retourner contre Blücher.

Le 14 octobre, « les maréchaux qui se trouvaient là persuadèrent le prince Berthier et le comte Daru, intendant général de l'armée, de faire remarquer à l'Empereur la situation dangereuse de l'armée en cas de bataille perdue ; les hôpitaux étaient mal organisés, les munitions étaient insuffisantes, enfin, les forces ennemies étaient deux fois plus considérables que les forces françaises. L'Empereur reçut fort mal ces observations et reprocha aux maréchaux leur manque d'ardeur pour soutenir l'honneur de la France au moment d'une bataille si proche¹⁴. » Comme le 17 août, Napoléon affirme sa conception de l'honneur, celle de la gloire et de la bravoure, y compris dans des circonstances difficiles. Il se refuse à prendre en compte les risques exposés par les maréchaux. Et le 16 octobre débute la bataille de Leipzig. Les quatre-vingt-seize mille combattants de la Grande Armée affrontent les cent quarante mille hommes de l'armée de Bohême dans la bataille de Wachau, tandis que Ney, Marmont et leurs vingt-cinq mille soldats font barrage aux soixante-dix mille Russo-Prussiens de Blücher à Möckern. Malgré son infériorité, la Grande Armée tient bon mais ne peut balayer les forces ennemies. Après ce combat de très forte intensité, la journée du 17 est consacrée au repos. Les Français ont, une nouvelle fois, fait la preuve de leur valeur.

Mais en proposant des concessions transmises *via* un général autrichien fait prisonnier, Merveldt, Napoléon recherche cette fois-ci une paix avec les « honneurs de la guerre ». Dans les normes partagées au sein des sociétés militaires européennes, le vainqueur doit en effet tenir compte de la bravoure du vaincu. En l'occurrence, Napoléon ne l'a pas été sur le champ de bataille. Pourtant, cette démarche de négociation tend à laisser penser qu'inconsciemment au moins il admet que la non-victoire de la veille est une forme de défaite. Ceci

14. Joseph Grabowski, *Mémoires militaires*, *op. cit.*, p. 69.

est d'autant plus vrai que plus les heures passent plus le rapport de force numérique lui est défavorable. Dans la journée du 17 octobre, les corps de Bennigsen et de Bernadotte viennent en effet gonfler les rangs de la coalition. Les alliés refusent d'ailleurs d'ouvrir de nouveaux pourparlers. Pour eux, il devient désormais possible d'envisager une reddition de la Grande Armée avec les « honneurs de la guerre ». Ils ne vont pas lâcher la proie pour l'ombre.

La défaite française prend réellement tournure lors des journées de combat du 18 et du 19 octobre. Dans son récit de la bataille, l'Empereur impute le désastre à la « trahison » de troupes allemandes au cours de l'après-midi du 18 et à la maladresse des hommes du génie qui font sauter trop tôt l'unique pont sur l'Elster par lequel la Grande Armée opère sa retraite de Leipzig¹⁵. Pour lui, suivi par la plupart des mémorialistes français, le passage à l'ennemi de régiments saxons et wurtembergeois est un manquement à l'honneur. Pour Jean Martin, seule l'indignité des officiers doit être pointée du doigt : « Que les Saxons fussent Allemands avant tout et qu'ils désirassent la chute de Napoléon, qu'ils eussent en conséquence refusé de marcher et de combattre (ce que leur nombre aussi bien que la situation générale leur eussent permis de faire), cela se serait compris et ils en avaient parfaitement le droit ; ou même, qu'ils eussent attendu d'être sur le champ de bataille pour nous abandonner, on pourrait le pardonner, quoique cela se comprenne moins ; mais ce qui ne se comprend plus, c'est de mitrailler immédiatement les compagnons d'armes qu'ils viennent de quitter. Voilà ce qu'il est impossible de justifier, et je suis convaincu que ce ne fut pas ici la faute des soldats ; jamais, non jamais, des soldats laissés à eux-mêmes ne se seraient conduits de cette manière, ils furent entraînés par l'autorité de leur chef¹⁶. »

L'un des officiers supérieurs mis en cause, le général Normann, commandant de la cavalerie wurtembergeoise, défend pourtant l'honorabilité de sa décision auprès de son souverain : « Le 6^e corps a été complètement dispersé le 16 et nous avons seulement sauvé nos vies en nous enfuyant. Aujourd'hui, il a été assailli par des forces supérieures et j'ai été taillé en pièces avec la brigade. Les forces alliées victorieuses se sont avancées de tous les côtés et j'ai pu sauver la brigade seulement en passant dans leur camp. J'ai été immédiatement présenté aux deux monarques alliés et ai reçu la permission de rester, armés, derrière les lignes alliées jusqu'à ce que les conditions nous permettent de retourner dans la patrie, ou jusqu'à ce que Votre Majesté décide du sort de la brigade. [...] J'ai dû prendre une

15. *Nouvelles officielles de la Grande Armée*, publiées dans le *Moniteur universel*, 30 octobre 1813.

16. Jean Martin, *La Bataille et la retraite de Leipzig*, *op. cit.*, pp. 62-63.

décision rapidement et seul, et ai saisi cette occasion de sauver six cents hommes courageux pour la Patrie¹⁷. » Normann insiste sur deux aspects : il rappelle d'abord que sa patrie est le Wurtemberg et qu'il doit finalement répondre des intérêts supérieurs de ce royaume avant de ceux de la Grande Armée et de la France ; il développe ensuite l'idée selon laquelle l'officier a comme responsabilité de ne pas sacrifier inutilement la vie de ses hommes. On assiste ainsi à l'émergence de nouvelles conceptions de l'honneur dans des combats dont l'intensité semble plus forte.

Ce tiraillement ne s'observe pas chez les seuls « traîtres » allemands. Il touche également les Polonais de la Grande Armée. Quand Poniatowski, nommé maréchal trois jours plus tôt, vient prendre ses ordres auprès de Napoléon le 19 au matin, il est affecté d'« une expression de tristesse et d'amertume »¹⁸. Quelques heures plus tard, il fait partie des hommes qui ne parviennent pas à traverser l'Elster et la Pleisse après l'explosion du pont et finissent noyés. Tandis que Napoléon regroupe les débris de ses troupes à Lindenau pour effectuer sa retraite à travers l'Allemagne, un débat s'ouvre parmi les chefs polonais, « les uns exposaient que [...] les troupes polonaises devaient cesser de marcher en avant. Ils ajoutaient que l'armée polonaise avait suffisamment affirmé son dévouement et sa fidélité à l'Empereur en l'accompagnant jusqu'alors et en combattant pour lui, qu'on ne voyait pas la nécessité de suivre l'Empereur jusqu'au Rhin et de verser ce qui restait du sang des braves qui avaient échappé à la mort. Enfin, on déclarait que l'honneur de l'armée polonaise était sauf et qu'il fallait épargner la vie de nos si braves compatriotes¹⁹. »

Pour conclure, on peut donc considérer que l'honneur sous le Premier Empire s'inscrit dans un ensemble de valeurs au sein duquel la bravoure, le sacrifice de sa personne ou de son régiment pour l'intérêt de l'armée et le patriotisme sont des piliers. Alors que le moral des officiers et des soldats dans la Grande Armée fléchit aux lendemains des pourparlers de paix avortés à Prague au cours de l'été 1813, Napoléon continue d'invoquer l'honneur militaire pour motiver ses hommes. À Leipzig, il l'oppose aux membres de son entourage partisans d'un compromis avec les coalisés, il le met en scène. Il en fait ensuite l'élément d'explication de la défaite, rejetant la faute sur les Allemands et les hommes chargés de miner le pont sur l'Elster. Pour autant, on voit des conceptions différentes s'exprimer dans les diverses strates de la Grande Armée. Le puissant lien avec

17. Hauptstaatsarchiv Stuttgart, J 191Württemberg, Friedrich I König von, lettre du général Normann le 18 octobre 1813.

18. Joseph Grabowski, *Mémoires, op. cit.*, p. 74.

19. *Ibid.*, p. 79.

le patriotisme explique que des corps étrangers de la Grande Armée se désolidarisent de celle-ci. Cependant, ce divorce résulte principalement du sentiment chez les officiers que le sacrifice de soi a des limites, qu'il n'a du sens que lorsqu'il est au service de la cohésion de l'armée. Pour bien des acteurs, ce sacrifice ne relève plus de l'honneur s'il ne peut amener à la victoire, mais répond simplement à l'aveuglement d'un chef qui refuse de voir l'Europe lui échapper.

La Révolution et l'Empire semblent avoir effacé la « guerre réglée » du XVIII^e siècle. Dès lors, la préservation de ses hommes devient un souci de plus en plus prégnant chez l'officier. Après les Allemands ou les Polonais à Leipzig, Murat, roi de Naples, adopte le même point de vue en 1814 : « Je sais qu'on cherche à égaler le patriotisme des Français qui sont dans mon armée par de faux sentiments d'honneur et de fidélité à assujettir le monde à la folle ambition de l'empereur Napoléon²⁰. » En avril 1814, les maréchaux poussent Napoléon à abdiquer : obtenir la paix européenne devient un devoir prioritaire. Prégnant dès la bataille de Leipzig, ce souci de préserver le sang des soldats s'impose désormais comme un fondement de l'honneur des officiers. On peut percevoir l'enracinement de cette idée au cours du premier XIX^e siècle. On reprochera ainsi à Lord Cardigan d'avoir futilement mener ses cavaliers à la mort lors de sa « charge héroïque » à Balaklava, au cours de la guerre de Crimée, au nom d'une acception périmée de son honneur. ─

20. Proclamation de Murat à ses troupes le 30 janvier 1814 à Bologne, A.N., 31 AP 20.

JEAN-RENÉ BACHELET

« TOUT EST PERDU, FORS L'HONNEUR »

Pour un soldat, la mission est sacrée : elle doit être accomplie « coûte que coûte ». L'expression traduit la spécificité du métier des armes que le colonel Michel Goya exprime par le sous-titre de son dernier ouvrage¹ : « La mort comme hypothèse de travail. » Ainsi, dans l'accomplissement de la mission, il n'y aurait d'autre alternative que « la victoire ou la mort ». Lorsque survient le moment où la situation devient « désespérée », sonne l'heure du chef : la décision lui appartient. Le critère n'est plus l'accomplissement de la mission. Alors surgit « l'honneur »...

Nous avons connu un tel moment dans l'histoire récente de l'armée française. En mai 1995, à Lukavica, faubourg de Sarajevo, un détachement placé en situation de totale vulnérabilité dans une caserne serbe est sommé de se rendre. Son véhicule détruit, cloué au sol sous les rafales d'armes automatiques, sans nulle possibilité ni de riposte ni d'esquive, le lieutenant prend la terrible décision : obtempérer. Dans les jours qui suivent, la presse se fait l'écho de réactions indignées de la part de grands anciens : ce jeune officier aurait forfait à l'honneur. Quant à lui, lorsqu'il est libéré avec ses hommes, il déclare, selon le journal *Libération* d'alors : « Pour un soldat, déposer les armes, c'est une grosse humiliation, mais cela ne s'est pas fait dans le déshonneur, on ne pouvait pas faire plus. » Voilà qui caractérise à quel point « l'honneur » est affaire d'appréciation. Et c'est l'immense responsabilité du chef.

Que commande l'honneur ? Lutter jusqu'à la mort – la sienne et celle de ses subordonnés ? Cesser le combat dès lors que cette mort serait dénuée de sens ? Plus encore, la situation étant à coup sûr sans issue, prendre sur soi cette décision de façon que soit au mieux préservée la vie de ses subordonnés ?

La réponse à la question semble évoluer dans l'histoire. Il est vrai, qu'à partir de la Révolution et des campagnes de l'Empire, à travers l'exaspération des nationalismes jusqu'aux gigantesques conflits mondiaux du XX^e siècle, on rompt avec les usages des « guerres réglées » de l'âge classique. Dans la guerre de siège du XVIII^e siècle, non seulement il n'est pas infâmant de rendre la place lorsque l'issue ne fait pas de doute, mais c'est même ce qui est conforme à l'honneur

¹. Michel Goya, *Sous le feu. La mort comme hypothèse de travail*, Paris, Tallandier, 2014.

puisque cela épargnera de plus grands malheurs². Aussi le vaincu pourra-t-il recevoir « les honneurs de la guerre » de la part de son adversaire. *A contrario*, s'il s'obstine dans une lutte sans espoir, il n'y aura « pas de quartier ».

Or les références mythiques, qui prennent naissance au XIX^e siècle pour inspirer aujourd'hui encore l'armée française, Camerone pour la Légion étrangère, Sidi-Brahim pour les chasseurs, Bazeilles pour les troupes de marine, semblent exalter la lutte « jusqu'au dernier » comme seule conforme à l'honneur. Pourtant, à y regarder de près, au-delà des apparences, la culture de l'armée française n'est pas celle du syndrome de Massada³. À Camerone, on finit bien par se rendre. On rejoint là François I^{er} qui, après sa reddition à l'issue de la bataille de Pavie en 1525, écrit à Louise de Savoie le mot fameux : « Tout est perdu, fors l'honneur. » Plus près de nous, à Dien Bien Phu, voici tout juste soixante ans, l'ordre est donné de cesser le combat lorsqu'à l'évidence, en dépit des immenses sacrifices consentis, l'issue ne fait plus de doute. Mais on sait que, dans le dernier échange entre Cogny à Hanoï et de Castries dans le camp retranché, on enjoint : « Pas de drapeau blanc. » Force des symboles... C'est sans doute ce que l'on reprochera dans la reddition de Lukavica en 1995 : un drapeau blanc sous l'œil de la télévision.

Pour en terminer avec cette très brève réflexion sur l'honneur dans la défaite, à moins que ce ne soit la défaite dans l'honneur, comment ne pas évoquer le « manifeste du camp n° 1 »⁴ ? Après la chute de Dien Bien Phu, les officiers prisonniers, à l'issue d'une terrible « marche à la mort », retrouvent les quelques survivants de leurs camarades capturés lors du désastre de Cao Bang en 1950. Jean Pouget, aide de camp du général Navarre, qui était l'un de ceux à s'être fait parachuter sur le camp retranché alors même que la situation est désespérée, recueille le témoignage de ces rescapés. Ils ont survécu après une première année de captivité marquée par d'effroyables pertes. En effet, la malnutrition, le défaut de soins et l'épuisement se conjugaient pour cela. Ces conditions étaient entretenues par les commissaires politiques dans un seul but : obtenir des prisonniers leur autocritique et la signature d'un manifeste condamnant la politique de la France en Indochine. Pour tous ces officiers, signer aurait été se déshonorer. Ce faisant, jour après jour, la mort faisait son œuvre et les effectifs s'amenuisaient. Au bout d'un an de ce régime, vient l'heure pour

2. On peut aussi penser – ce n'est pas exclusif – que des armées professionnelles, rares et chères, demandent à être épargnées. La conscription, elle, fournira des effectifs en nombre, et bon marché.

3. En 73 ap. J.-C., après sept mois de siège, la forteresse de Massada, dernier îlot de résistance juive face aux légions romaines, est enlevée par l'assaillant : il ne s'y trouve plus aucun défenseur vivant.

4. Jean Pouget, *Le Manifeste du camp n° 1*, Paris, Tallandier, réédité en 2012.

l'un de ceux qui ont été l'âme de la résistance, le capitaine Cazaux, commandant le 3^e bataillon de parachutistes coloniaux. Ses dernières paroles sont pour enjoindre à ses camarades de se prêter désormais aux séances d'autocritique et de signer le manifeste, leur devoir étant de survivre pour témoigner... Ils ont survécu et n'ont pas forfait à l'honneur. ┘

ANDRÉ THIÉBLEMONT

GUERRE D'ALGÉRIE : L'HONNEUR AU RISQUE DU DÉSAVEU ET DU DÉSHONNEUR

Le présent relativement paisible de notre pays se prête aux honneurs. Ils récompensent le vieux et fidèle serviteur, le mérite, la compétence et la performance, plus rarement le courage, la conviction ou la dignité. Il faut du tragique pour que se distinguent des hommes possédant ces vertus. Les tragédies de la fin de la guerre d'Algérie, contraignant certains à des choix parfois déchirants, firent ainsi surgir du commun des hommes d'honneur, de parole, de conviction et de fidélité. Selon ces choix et la tournure des événements, les uns furent légitimement gratifiés d'honneurs. D'autres vécurent le désaveu, l'incompréhension, la condamnation et la souillure. Paul Delouvrier, le commandant Georges Robin et les insurgés d'avril 1961 furent de ceux-là.

Au début de l'année 1960, Paul Delouvrier, délégué général du gouvernement en Algérie, se sent seul. Nommé en 1958, il a déjà accompli une œuvre réformatrice considérable, administrative, économique et sociale, dans le cadre du Plan de Constantine lancé en 1958¹. Le 16 septembre 1959, le général de Gaulle a prononcé le fameux discours sur l'autodétermination des populations algériennes². À Alger, en réaction, Jo Ortiz a fondé le Front national français (FNF) et mobilisé derrière lui les Algérois les plus actifs pour la défense de l'Algérie française³. Il entend créer une situation contraignant l'armée à prendre parti et à faire revenir Paris sur l'autodétermination. Les unités territoriales (UT)⁴ d'Alger sont devenues une milice à son service. Il a l'écoute d'officiers en poste à Alger⁵ : ceux-ci, rêvant

1. Sur l'œuvre de Paul Delouvrier en Algérie, voir Hervé Lemoine, « Paul Delouvrier et l'Algérie. Comment servir et représenter l'État dans une guerre d'indépendance ? », in Sébastien Laurent, *Paul Delouvrier, un grand commis de l'État*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2005, pp. 41-71.

2. Dans ce discours, le général de Gaulle ouvre trois options : « la sécession », « la francisation complète » ou « le gouvernement des Algériens par les Algériens » en « union étroite » avec la France.

3. Le récit qui suit est essentiellement tiré d'Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie. T. III. L'Heure des colonels*, Paris, Fayard, 1970, et de quelques notes personnelles.

4. Créées en 1956, les unités territoriales sont à l'origine des formations armées de supplétifs composées uniquement de réservistes européens. En 1958, dans son dessein de susciter la fraternité et l'égalité entre les deux communautés, le général Challe décida d'y intégrer les Français de souche nord-africaine (FNSA) servant dans les groupes autonomes de défense (GAD) et fusionna l'ensemble dans une fédération des UT et autodéfenses, placée sous le commandement du commandant de réserve Sapin-Lignières.

5. Notamment, le général Massu, commandant le corps d'armée d'Alger, le colonel Argoud, son chef d'état-major, le colonel Gardes, patron de l'action psychologique en Algérie, ou encore des officiers dans l'entourage du général Challe, commandant des forces françaises en Algérie.

d'une fraternisation entre pieds-noirs et musulmans, pactisent avec lui, croyant ainsi le maîtriser. Chacun pense contrôler l'autre.

F Fusillade au bas du plateau des Glières

Le climat d'Alger est devenu explosif. Paul Delouvrier en a conscience. Il a confiance dans le général Challe, qui, à ses côtés, commande les Forces françaises en Algérie. Mais il se méfie de son entourage. Il sait par ailleurs le général Massu prisonnier de ses colonels. Il a demandé la mutation d'officiers supérieurs compromis avec les mouvements activistes. Peine perdue ! Paris n'entend pas ses inquiétudes et le général de Gaulle n'imagine pas que des militaires puissent se rebeller.

Le 16 janvier, Massu accepte un entretien avec un journaliste de la *Süddeutsche Zeitung* : il y met en question la politique de De Gaulle. L'entretien est publié le 18 janvier. Massu est rappelé à Paris. Il ne reviendra pas à Alger. La machine infernale est lancée ! Le 22 janvier, à l'Élysée, Delouvrier et Challe exposent la situation à Alger, l'ordre qui ne pourra y être maintenu si Massu n'y revient pas pour calmer les activistes⁶. Sans succès. Ils quittent le Palais désespérés : ils sont sûrs du clash. À Alger, Jo Ortiz exploite la nouvelle du départ de Massu : il appelle à une manifestation le dimanche 24 janvier. Celle-ci est interdite. Les rues accédant au « plateau des Glières » et au Forum⁷ sont barrées par trois régiments de la 10^e division parachutiste (DP)⁸ chers au cœur des Algérois. Ils sont vite débordés par des cortèges qui les engluent dans leurs embrassades : « L'armée avec nous ! » À quinze heures, sur le plateau des Glières, la foule ne cesse de grossir, conspuant le général de Gaulle. Des barricades élevées au bas du plateau sont tenues par des sections d'UT armées de fusils mitrailleurs. De son côté, à quelques centaines de mètres, Pierre Lagailarde⁹, poursuivant les mêmes objectifs que Jo Ortiz, s'est retranché avec une poignée de compagnons dans l'enceinte des facultés. Delouvrier et Challe décident la dispersion de la manifestation. À dix-huit heures, les gendarmes du colonel Debrosse descendent du Forum, repoussant la foule. Ils arrivent au bas du plateau des Glières... Une rafale de FM part de l'une des barricades... Les feux des UT se déclenchent. Les

6. Yves Courrière, *op. cit.*, p. 567.

7. Les Algérois nommaient « plateau des Glières » ces esplanades qui, longeant le boulevard Laferrière, descendaient du « Forum » que surplombaient les bâtiments du gouvernement général (GG) vers le monument aux morts et le square Laferrière.

8. Le 1^{er} régiment étranger de parachutistes (REP), le 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (RCP) et le 3^e régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMA), commandés respectivement par les colonels Dufour, Broizat et Bonnigal.

9. Alors député d'Alger, officier de réserve et ancien président de l'Association générale des étudiants d'Alger.

mobiles ripostent : quatorze gendarmes et six manifestants sont tués, cent vingt-trois gendarmes et vingt-six manifestants blessés ! L'épreuve de force est engagée : dans leur PC respectif, Ortiz et Lagailarde s'organisent pour tenir un siège, décidés à « aller jusqu'au bout »¹⁰.

L'humanité de Paul Delouvrier

Les jours suivants, autour des barricades, pieds-noirs, insurgés et paras de la 10^e DP censés en interdire les sorties sont « fraternellement mêlés »¹¹. Bouleversés, Delouvrier et Challe voient la situation leur échapper : les parachutistes en étant maintenant les arbitres, ils savent que leurs chefs n'obéiront pas à un ordre d'assaut des barricades. Le colonel Argoud¹² rencontre Delouvrier le mercredi 27 janvier. Il lui fixe un ultimatum. Si de Gaulle, qui doit prendre la parole vendredi, ne fait pas « un bon discours », ce sera l'heure de vérité : ou le délégué général prend la tête de l'insurrection ou il est neutralisé¹³ ! Paul Delouvrier sait que de Gaulle ne cédera pas. Il lui faut quitter Alger : pour conserver sa liberté de manœuvre, pour éviter que Challe soit intoxiqué par son entourage. Mais auparavant, il veut se faire entendre et faire baisser la température dans Alger.

Alors, dans la nuit, il rédige l'un des discours sans doute le plus politique, le plus humain, le plus généreux de notre histoire. Il s'adresse aux Français de métropole, il leur dit l'angoisse des pieds-noirs, la crise de conscience des militaires. Puis, avec ses tripes, il parle aux militaires, aux musulmans, aux pieds-noirs, leur exprimant sa compréhension, les conjurant de sauver la France du drame. Et il conclut par ce signe de pardon aux insurgés : « Demain, après-demain, si vous le voulez, [...] nous serrerons la main à Ortiz et Lagailarde. [...] Nous irons ensemble au monument aux morts pleurer et prier les morts de dimanche, morts à la fois pour que l'Algérie soit française et pour que l'Algérie obéisse à de Gaulle¹⁴. »

Le jeudi 28 janvier, à Bab el-Oued, écoutant ces paroles, des femmes pleurent. La nuit suivante, des hommes désertent les barricades. N'y restent plus que des irréductibles. À Paris, ces mots du cœur font scandale. Le vendredi soir, à la télévision, le Général frappe du poing sur la table : « L'ordre public devra être rétabli. [...] J'en donne

10. Sur ces points, voir Yves Courrière, *op. cit.*, pp. 573-574, 586 et suivantes.

11. *Ibid.*, p. 592.

12. Chef d'état-major du corps d'armée d'Alger commandé par le général Crépin qui a remplacé Massu.

13. Voir Yves Courrière, *op. cit.*, p. 598 et suivantes.

14. Ce discours est retranscrit par Yves Courrière en annexe de son ouvrage cité.

l'ordre. » Delouvrier a ému les Algérois et ils savent maintenant que de Gaulle sera inflexible. La situation se renverse. Les parachutistes de la 25^e DP ont relevé ceux de la 10^e DP et ils isolent les retranchements des insurgés qui tiennent encore. En soirée, de Gaulle appelle le délégué général : « Il ne faut pas avoir peur de verser le sang si l'on veut que l'ordre règne. [...] Donnez l'assaut si nécessaire¹⁵. »

Dimanche 31 janvier. Dans Alger, dès l'aube, on manifeste. Que les Algérois viennent aux barricades, se solidarisent avec les insurgés et c'est de nouveau le drame. Delouvrier, exténué, la mort dans l'âme, donne un ordre ferme au général Crépin qui a remplacé Massu : isoler « à tout prix » les barricades, ce qui suppose d'ouvrir le feu sur la foule ! Toute la nuit, on négocie. Le Général veut que les insurgés soient livrés à la justice. Lagailarde menace de se faire sauter. Delouvrier ne cède pas, mais il lui assure une reddition dans l'honneur. Contre l'avis de De Gaulle. Le lundi matin, Ortiz a disparu. Lagailarde et ses compagnons sortent de l'enceinte des facultés en armes. Les parachutistes lui présentent les armes.

Le désaveu et l'insulte

C'est fini ! Delouvrier, seul, a sauvé Alger d'un bain de sang, par l'humanité de ses paroles, par sa fermeté affichée, prenant le risque de devoir ordonner de tirer sur des Algérois, par ce rite d'honneur accordé à l'insurgé. Cette posture humaine et courageuse ne lui vaudra que des griefs, ou des insultes. À Paris, désavoué, il « recueille les fruits amers de la disgrâce »¹⁶. Il est pourtant maintenu dans ses fonctions. Quant aux Algérois, devant l'inflexion d'une politique conduisant à l'« Algérie algérienne »¹⁷, ils auront le sentiment que Delouvrier les a trompés. Le 11 novembre, à Alger, il dépose une gerbe au monument aux morts sous les insultes de la foule. Durant la minute de silence, un cri s'élève : « Delouvrier assassin ! » Quelques jours plus tôt, il déclarait à Jean Vaujour, son directeur de cabinet : « Nous aurons ici des heures difficiles à passer, mais notre peau importe peu, ce qui importe, c'est que la France survive¹⁸. »

Paul Delouvrier est honoré aujourd'hui comme un « grand commis de l'État ». Mais, à l'exception d'un article, la littérature qui lui est consacrée est silencieuse sur son œuvre en Algérie, sur l'homme

15. *Ibid.*, p. 612.

16. Yves Courrière, *La Guerre d'Algérie*. Tome IV. *Les Feux du désespoir*, Paris, Fayard, 1971, p. 13.

17. Charles de Gaulle, *Allocution du 4 novembre 1960*, INA. Retranscription consultable à l'adresse www.fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00216/allocution-du-4-novembre-1960.html

18. D'après Hervé Lemoine, *art.cit.*, p. 71.

politique qui, dans la poudrière d'Alger, incompris et désavoué, sut éviter un bain de sang¹⁹.

Georges Robin : l'obéissance au prix de la désobéissance

Le 28 novembre 2011, dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides, le président de la République remettait le grand cordon de la Légion d'honneur au commandant Hélie Denoix de Saint Marc. On connaît l'épopée du glorieux soldat. Réhabilité dans ses droits civils et militaires en 1978, il fut élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur en 2003. On peut s'interroger sur ces honneurs décernés à un officier qui, hier réprouvé et condamné, n'avait depuis accompli aucune œuvre qui mérite d'être récompensée à titre militaire²⁰, sinon d'avoir récité avec succès les drames de sa vie et d'en avoir obtenu une étonnante notoriété. Mais là n'est pas l'essentiel. Les honneurs rendus par la V^e République à celui qui, en avril 1961, se rebella contre son fondateur, esquivent une réflexion éthique et politique sur les ressorts profonds qui conduisirent des hommes assurés d'une carrière d'honneurs à considérer que leur honneur était de s'insurger contre le pouvoir du général de Gaulle.

Le feu des médias, concentré sur l'un d'entre eux, maintient les autres dans ces « enfers de l'honneur » qu'évoque Jean-Michel Belorgey, « peuplés d'individus ou de groupes à jamais réprouvés », contre lesquels « l'histoire officielle et l'histoire mythique ont toutes deux pris parti, à telle enseigne que les ressorts qui auraient pu fonder, aux yeux des tiers, la légitimité de leur action paraissent devoir en demeurer ignorés ou incompris pour l'éternité »²¹.

Une révolte incomprise et « souillée »

« Ma révolte de 1961 a été souillée », écrit le commandant Georges Robin en prologue d'un essai publié à la fin des années 1990²² : une rare réflexion éthique et politique sur les ressorts qui mobilisèrent les insurgés du putsch d'Alger. En avril 1961, à la tête de deux unités du groupement

19. Voir à ce titre le site de l'Institut Paul Delouvrier sur www.delouvrier.org/.

20. L'article 17 du code de la Légion d'honneur spécifie qu'un avancement dans la Légion d'honneur doit récompenser des mérites nouveaux et non des mérites déjà récompensés.

21. Jean-Michel Belorgey, « Grandeurs et servitudes de la transgression », in Marie Gautheron (dir.), *L'Honneur. Image de soi ou don de soi : un idéal équivoque*, Paris, Autrement, 1991, pp. 190-200.

22. Georges Robin, *Commandant rebelle*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1998. Les rares exemplaires de cet ouvrage, introuvable en librairie ou chez les bouquinistes, valent de cent dix à cent trente euros sur le marché Internet du livre d'occasion !

de commandos parachutistes de réserve générale (GCPRG) composé d'appelés et de harkis, il participe à la prise d'Alger dans la nuit du 21 au 22 avril aux côtés du 1^{er} REP. Il est condamné à une peine de six ans de détention. Décédé en 2007, il avait le verbe rare, mais il impressionnait²³.

Né en Algérie, il s'engage en 1939 à dix-huit ans. Il participe à la création du 1^{er} RCP au Maroc... La Sicile, la bataille des Vosges, deux séjours en Indochine entre 1946 et 1952 au 3^e et 5^e REI, le Tonkin, la RC4, la bataille d'Hoa Binh, l'opération de Suez avec le 1^{er} REP, la croix de guerre 1939-1940 plus d'une demi-douzaine de citations sur sa croix de guerre des TOE, deux blessures : à Saint-Maixent, où il encadrait les officiers élèves en 1954, il était surnommé « le dieu Mars » !

Son essai livre d'abord un rapport charnel à la chaude rudesse de la terre algérienne et à ses populations. Chez lui, cet attachement est de naissance, mais combien parmi les quelque trois cents officiers ayant participé au putsch d'Alger sont alors pris de passion pour cette « aimée et souffrante Algérie »²⁴ ?

■ Une vision généreuse du devenir de l'Algérie

Or, pour ce rebelle, comme pour le général Challe ou pour certains officiers qui entourent Salan et Massu à Alger en mai 1958²⁵, cette passion ne va pas sans une vision sociale et politique du devenir de l'Algérie. Utopique sans doute, mais avec le temps, ils croient possible sa réalisation. Selon Robin, cette vision aurait nécessité « de définir ce que devait ou aurait pu être la structure de l'État algérien. L'Europe aurait dû prendre la responsabilité de la construction de cet État. [...] Nous seuls pouvions imposer [aux Européens] une façon originale de bâtir l'Algérie, dans, avec, aux côtés de la France, le mode n'étant qu'auxiliaire à la filiation dès lors que l'évidence de celle-ci se maintenait entre les deux terres »²⁶. Lors de son procès, le général Challe synthétise ce projet : « Une construction de l'Algérie avec elle et pour elle », arrimée à une Europe dont la construction devait être accélérée²⁷.

23. À la fin des années 1960, à Philippeville, au Centre d'instruction à la pacification et à la contre-guérilla (CIPCG), la présence silencieuse et attentive de cet officier reste gravée dans les mémoires des fantassins de ma promotion de Saint-Cyr qui y suivaient un stage de quelques semaines avant de rejoindre leurs régiments.

24. Titre de l'ouvrage que Jacques Soustelle consacra à la situation algérienne en 1956. Ethnologue, homme de gauche, gaulliste de la première heure, gouverneur général de l'Algérie de 1955 à 1956, il œuvra pour le retour du général de Gaulle en 1958. Il démissionna de son gouvernement à l'issue de la semaine des barricades et rejoignit les insurgés en avril 1961.

25. Voir notamment, Yves Courrière, *L'Heure des colonels*, op. cit., pp. 354-356.

26. Georges Robin, op. cit., pp. 209-210.

27. Voir *Le Procès des généraux Challe et Zeller. Texte intégral des débats*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1961, pp. 207 et suivantes, 278 et suivantes.

Pour Robin, comme pour les militaires qui espèrent en ce devenir de l'Algérie, cela suppose de ne pas se contenter de « casser du fell » : « Nous devons aller vers l'autre. [...] Nous devons apprendre à passer d'une guerre où "je te tue" à celle où "je te parle"²⁸. » C'est cet esprit de « pacification » que le général Challe impulse en 1958, dès sa prise de commandement, dans une directive que cite Georges Robin²⁹. Comme le décrit par ailleurs l'historien Jacques Frémeaux, « ce qui est alors demandé aux militaires », c'est de combler les vides d'une sous-administration qu'exploite l'organisation politico-administrative (OPA) du FLN, de rompre avec les injustices et la misère des populations musulmanes, d'y détecter et d'y promouvoir des élites³⁰.

Georges Robin s'engage en 1958 dans cette œuvre politico-administrative. Il rapporte à ce titre une expérience qui l'a profondément marqué. À Constantine, il crée une « unité de contact » constituée d'une centaine d'appelés parachutistes qui vivent au milieu des populations. Ils s'identifient à leur misère, les encadrent, animent les quartiers. Avec le soutien d'habitants, ils recueillent « les revendications nées de besoins élémentaires non satisfaits ». Ils établissent ainsi un lien entre les populations et une administration qui « tournait à vide, sans prise réelle sur une population intimement terrorisée ». Robin est convaincu qu'« en chassant la peur et en reliant les êtres », une telle organisation pouvait « reconstituer tout un ensemble meurtri³¹. » En 1958, le général Ély, chef d'état-major des armées, résume ainsi cette action : il s'agit « de construire ou de reconstruire la paix par l'établissement d'un ordre nouveau »³².

Il est probable que nombre des insurgés d'avril 1961 furent pareillement mobilisés par cette conception de l'œuvre à accomplir en Algérie et non par la défense retardatrice d'une « Algérie française ». C'est ce projet qui aurait constitué le nœud de leur opposition au général de Gaulle. « Le 13 mai 1958, écrit Robin, de Gaulle était l'homme capable de donner à l'armée cette mission immense : faire de l'Algérie un État moderne lié à la France et à l'Europe dans le cadre de l'Eurafrique. [...] De Gaulle n'a pas su voir l'avenir qui s'offrait. Il avait la grandeur. Il n'a pas eu la vision³³. » Le processus d'auto-

28. Georges Robin, *op. cit.*, p. 171.

29. Extrait de la directive n° 2 du général Challe, décembre 1958, cité par Georges Robin, *op. cit.*, p. 213 : « Nous ne pacifierons pas l'Algérie sans les Algériens. Détruire les bandes et déraciner l'OPA n'est pas suffisant. Pour amener la pacification, il convient encore d'obtenir l'adhésion et la collaboration de la masse musulmane et de mettre en place une infrastructure politico-administrative autochtone ayant la confiance des populations et favorable à la France. »

30. Jacques Frémeaux, *La France et l'Algérie en guerre. 1830-1870, 1954-1962*, Paris, Economica, 2002, pp. 153-154 et 206-207.

31. Sur cette expérience, voir Georges Robin, *op. cit.*, pp. 171-179.

32. Cité par Jacques Frémeaux, *op. cit.*, p. 206.

33. Georges Robin, *op. cit.*, p. 119.

détermination du peuple algérien lancé en septembre 1959 n'est pas vraiment en cause dans sa démarche : « Bien au contraire, affirme Robin. [...] Je ne voulais pas d'une Algérie immobile et archaïque³⁴. »

De l'accélération du temps politique au sentiment d'abandon

Or, pour construire cette Algérie nouvelle, il faut du temps : une seconde opposition en découle. Alors qu'en 1960 le général Challe entend en finir rapidement avec la rébellion, puis « engager l'armée dans la tâche délicate de susciter et de former de jeunes élites nationalistes », d'imposer aux Européens leur accession « à la gestion et la direction politique de leur pays »³⁵, pour le général de Gaulle, « il est trop tard », observe Jacques Frémeaux : « Il importe de mettre fin au plus tôt au conflit pour restaurer la position internationale de la France, refaire l'armée, empêcher la guerre civile³⁶. »

À partir de l'année 1960, cette « hâte du général de Gaulle »³⁷ à négocier avec le GPRA produit ce sentiment d'abandon des populations, si présent dans les plaidoyers des officiers du putsch. « Ce ne fut que lorsqu'il [de Gaulle] déclara, le 11 avril 1961, que la France n'avait plus d'intérêt à rester en Algérie que j'ai vraiment considéré mon action comme indispensable et légitime »³⁸, écrit le commandant Robin. D'après son ouvrage, cette perspective d'abandon, la « victoire offerte à l'adversaire », les successives adaptations aux circonstances d'une politique algérienne que lui comme ses camarades condamnés perçoivent comme des « mensonges »³⁹ constituent les déclencheurs de son engagement dans une insurrection contre le général de Gaulle. Il cite notamment ses propos tenus en janvier 1960 lors de la semaine des barricades : « [Français d'Algérie] Comment pouvez-vous écouter les menteurs et les conspirateurs qui vous disent qu'en accordant le libre choix aux Algériens, la France et de Gaulle veulent

34. Georges Robin, *op. cit.*, p. 119. Cette posture est confirmée par Jacques Frémeaux, *op. cit.*, pp. 288-290, qui écrit : « Les militaires les plus attachés à l'Algérie souhaitent, au-delà des slogans, une politique enfin généreuse de la France en matière de politique scolaire, médicale, mais aussi de formation professionnelle et d'émancipation de la femme musulmane. D'autres, ou les mêmes, pensent surtout au sort de ceux qui se sont battus à leurs côtés, ou qui se sont placés, plus ou moins spontanément sous leur protection. »

35. D'après Yves Courrière, *Les Feux du désespoir*, *op. cit.* p. 20.

36. Jacques Frémeaux, *op. cit.*, p. 323-324.

37. *Ibidem*, p. 323.

38. Georges Robin, *op. cit.*, p. 119, qui interprète ici la conférence de presse du général de Gaulle du 11 avril 1961, consultable à l'adresse fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00218/conference-de-presse-du-11-avril-1961.html

39. Voir à ce titre, Jacques Frémeaux, *op. cit.* p. 283 et 336-338, qui note combien les ruptures de la politique du général de Gaulle sont imposées « très brutalement, sans la moindre préparation psychologique », « la communication gaullienne » n'ayant jamais su « trouver les mots qu'il eut fallu, ni les méthodes à l'égard des victimes de sa politique, quelque justifiée qu'elle ait pu être. »

vous abandonner, se retirer de l'Algérie et la livrer à la rébellion⁴⁰ ? »
« Alors, à la réflexion, écrit-il, si de Gaulle ne nous avait pas menti, nous n'aurions pas eu à nous dresser contre lui. Car il n'aurait pas pu, tout simplement, revenir aux affaires. Et il aura fallu qu'il nous mente pour y revenir⁴¹. » Pour Robin, et sans doute pour certains insurgés, c'est l'action des militaires à Alger qui a permis le retour au pouvoir du général de Gaulle. Il ne l'a pas désavouée. Elle constitue un précédent qui, à leurs yeux, justifie politiquement leur dissidence⁴².


Tel pourrait être l'entrelacement des ressorts politiques et moraux qui conduisirent des officiers à se révolter en avril 1961. Au début de son ouvrage, le commandant Georges Robin écrit : « Mon engagement fonda la vertu de mon obéissance et la raison de ma désobéissance. J'ai obéi en désobéissant⁴³. » ─

40. *Ibid.*, p. 147. Il s'agit du discours du général de Gaulle du 29 janvier 1960, consultable à l'adresse www.fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00049/discours-du-29-janvier-1960.html

41. Georges Robin, *op. cit.*, p. 147. Son propos n'est guère différent de celui que le général Massu tient en janvier 1960 lors de son entretien évoqué plus haut avec un journaliste de la *Süddeutsche Zeitung* : « Il [le général de Gaulle] était le seul homme à notre disposition [en 1958], mais l'armée a peut-être fait là une faute. » Cité par Yves Courrière dans *L'Heure des colonels*, *op. cit.*, p. 564.

42. Sur l'extraordinaire imbroglio des journées de mai 1958 qui débouche sur l'appel au général de Gaulle par le président de la République René Coty, voir Yves Courrière, *L'Heure des colonels*, *op. cit.*, pp. 315-361. Voir aussi Jacques Frémeaux, *op. cit.*, p. 315, qui estime que ces journées « ont pu constituer un véritable cataclysme mental » pour des officiers s'affranchissant alors « de toute hiérarchie pour imposer leurs formules et contribuer au renversement du régime ».

43. Georges Robin, *op. cit.*, p. 12.



JEAN-LOUIS GEORGELIN

L'HONNEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

Peut-on décrire ce qui se vit ? Comment enfermer dans une définition ce qui est à la fois multiforme et intemporel ? Comment ranger dans une rassurante classification ce qui est d'espèce immatérielle et relève avant tout d'une quête ?

La revue *Inflexions* vient très à propos s'interroger sur ce qu'est l'honneur. On peut disserter aux marges de la philosophie sur ce thème pour convenir si l'objet de notre attention est un vestige ou s'il peut trouver aujourd'hui une application. Ou encore pour savoir ce que cette notion recouvre et si elle est malléable. D'éminents spécialistes auront probablement disserté dans ces pages sur les fondements éthiques de l'honneur à travers les âges, et selon les différentes cultures et civilisations. À chacun son domaine de spécialité et il semble ainsi naturel de solliciter celui qui, par sa fonction de grand chancelier de la Légion d'honneur, représente l'institution dépositaire de cette valeur dans notre société contemporaine. Chacun comprendra donc que je m'exprime ici exclusivement sur notre premier ordre national.

Son nom même laisse à penser que l'honneur aurait été codifié, que des cohortes de légionnaires, sagement rangées derrière leur emblème, personnifieraient enfin ce que l'esprit cartésien français se plaît à voir ordonnancé et étiqueté. Mais comme toujours, la réalité est plus complexe et l'honneur échappe ici aux commodes définitions que pourraient être tentés d'appliquer le grand chancelier et le conseil de l'ordre, dont le devoir est de statuer sur ceux qui sont dignes de cette valeur et ceux qui ne le sont pas.

« Plus d'Honneur que d'honneurs » affirme l'antique devise : faut-il y voir un antagonisme entre la valeur éthique et les reconnaissances honorifiques créées par nos sociétés, la Légion d'honneur en particulier ?

Au commencement de l'ordre, il y a la nature humaine. Napoléon la dépeint de façon lucide au Conseil d'État et il paraît intéressant de citer complètement ce qui lui est habituellement attribué de manière tronquée : « Je défie qu'on me montre une république ancienne ou moderne dans laquelle il n'y a pas eu de distinctions. On appelle cela des hochets. Eh bien c'est avec des hochets que l'on mène les hommes ! Je ne dirais pas cela à une tribune ; mais, dans un conseil de sages et d'hommes d'État, on doit tout dire. Je ne crois pas que le peuple français aime la liberté et l'égalité. Les Français ne sont pas changés par

dix ans de révolution. Ils sont ce qu'étaient les Gaulois, fiers et légers ; ils n'ont qu'un sentiment, l'honneur. Il faut donner un aliment à ce sentiment : il leur faut des distinctions. » Avec cette fine connaissance de ce qui meut les hommes sous toutes les latitudes et à toutes les époques, Napoléon impose une institution qui rassemble dans une communauté de valeurs et sous un même insigne ceux qui servent la nation dans l'honneur.

« Je veux décorer mes soldats et mes savants », a-t-il décidé en instituant la Légion d'honneur, rendant cette distinction universelle. Il est certes aisé de percevoir comment un citoyen sous les armes, prêt à faire le sacrifice de sa vie pour la défense de son pays, peut incarner l'honneur et se voir ainsi récompensé. La chose est parfois moins bien comprise de nos contemporains dans le cas de mérites émanant de civils. Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans le code de la Légion d'honneur établi en 1962 sur les principes fondateurs de l'ordre et qui constitue sa réglementation actuelle, le mot même d'honneur n'apparaît que lorsqu'il est bafoué par un décoré et que des peines disciplinaires doivent s'appliquer.

Sur quels critères un citoyen est-il donc jugé digne d'appartenir à la Légion d'honneur ? Le code précise dans son premier article : « La Légion d'honneur est la plus élevée des distinctions nationales. Elle est la récompense de mérites éminents acquis au service de la nation soit à titre civil, soit sous les armes. » On constate ici un glissement de la notion d'honneur vers celle de mérites éminents dont la définition théorique reste tout aussi complexe à établir ! On peut toutefois avancer que le pluriel marque la tangibilité des mérites qui se construisent par une suite d'actions et d'engagements concrets qu'il s'agit de pouvoir mesurer. Le mémoire qui constitue le dossier de candidature comporte ainsi un exposé détaillé des services de la personne proposée dans l'ordre, forme de biographie professionnelle argumentée. Mais l'éminence seule des mérites ne suffit pas : ces derniers doivent être exercés « au service de la nation ». Les candidats doivent ainsi œuvrer au bénéfice du pays dans leur propre domaine d'activité, ce qui prend de fait de multiples formes : création d'emplois, développement de l'éducation, soutien aux défavorisés, sécurité intérieure. Ils peuvent contribuer à l'innovation technologique, scientifique, médicale, écologique ainsi qu'à la création artistique et intellectuelle. Ou participer au rayonnement de la France à l'étranger par leurs interventions militaires et diplomatiques, leurs prouesses sportives ou le déploiement commercial de leur entreprise. La liste de ces mérites ne peut naturellement être exhaustive puisqu'il s'agit de définir l'action d'autant d'êtres humains dont le parcours est par nature unique. On voit donc que l'honneur est décliné dans une

traduction concrète et qui épouse les évolutions de la société depuis la création de l'institution par Napoléon.

Complétons cette approche positive de l'honneur dans la Légion d'honneur par une approche négative, « en creux ». On a vu que le code n'est pas explicite sur la définition de l'honneur ; il l'est en revanche davantage sur le manquement à l'honneur. Précisons d'abord que pour être décoré il faut satisfaire à une enquête menée par les services de préfecture et qui atteste l'honorabilité du candidat. Par la suite, le conseil de l'ordre doit veiller, avec notamment le concours du ministre de la Justice, du ministre de la Défense ainsi que celui des préfets et des ambassadeurs, à ce que les membres de l'ordre ne puissent être pris en défaut. L'article 96 stipule que des « peines disciplinaires peuvent être prises contre tout membre de l'ordre qui aura commis un acte contraire à l'honneur ». L'article 91 précise que « sont exclues de l'ordre les personnes condamnées pour crime et celles condamnées à une peine d'emprisonnement sans sursis égale ou supérieure à un an ». L'article 92 ajoute que « peut être exclue de l'ordre toute personne qui a fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle ». Lorsque le conseil siège en formation disciplinaire, après avoir entendu celui de ses membres qui rapporte le cas du légionnaire concerné, il répond en premier lieu à la question : y a-t-il eu faute contre l'honneur ? Question à laquelle le conseil répond en fonction de son jugement propre – sa composition, et c'est fondamental, est le garant de sa compétence en la matière – et en s'appuyant sur la jurisprudence construite tout au long de l'histoire de l'ordre.

Allons plus loin en nous intéressant à l'étymologie du mot. Lors du colloque organisé pour le bicentenaire de la Légion d'honneur¹, Claude Hagège, professeur au Collège de France, a fait une intéressante communication sur ce thème. Il rappelle que le premier sens du mot honneur est « hommage rendu », en écho à l'*honos* du latin classique. « Il s'agit d'abord du tribut de respect servi aux dieux par la cité à travers les gestionnaires officiels du sacré. [...] On peut reconnaître cela dans l'expression "rendre les honneurs". » Le linguiste nous apprend que le mot évoque des « activités de service qui ont une contrepartie honorifique, c'est-à-dire qui valent à leur bénéficiaire une distinction ». La décoration vient donc matérialiser la reconnaissance de la nation pour ces services rendus. Le mot honneur résonne dans son acception d'« hommage ».

Claude Hagège estime par ailleurs que l'idée « selon laquelle l'honneur est la marque décernée au mérite était sans doute une de

1. Actes du colloque recueillis dans le livre *La Légion d'honneur, deux siècles d'histoire*, sous la direction de Jean Tulard, François Monnier et Olivier Échappé, Paris, Perrin, 2004.

celles que possédait, quand l'idée en apparut, la Légion d'honneur. [...] Bonaparte souhaitait certes que la République regroupât les plus méritants des citoyens dans un corps d'hommes valeureux, susceptibles de faire office de guides pour la nation, par le modèle qu'ils incarnaient et l'éthique qui inspirait leur conduite ». Car « l'honneur n'est pas seulement le mérite »², précise Erik Orsenna, c'est « ce bien moral conquis dans la lutte et qui permet à la fois d'acquérir la considération d'autrui et de conserver sa propre estime ». Il y a donc autre chose, quelque chose de supérieur, un supplément d'âme que l'on qualifie « d'éminent » et qui est mis au service de la nation. Bonaparte, soucieux de faire en sorte que les citoyens les plus valeureux fussent attachés à l'État, mêlait adroitement le sens de « distinction octroyée à des sujets loyaux et dévoués » avec un autre sens de ce même terme, qui est celui de « sentiment que chacun ressent quant à ce qui est digne de lui ». Cette double conception de la Légion d'honneur, à la fois pratique et éthique, assure depuis deux siècles à l'institution sa popularité et son rayonnement. ─

2. Séance publique annuelle des Cinq Académies, le 22 octobre 2002.

CHRISTIAN BENOIT

RENDRE LES HONNEURS

La version modifiée en 2014 du décret du 15 octobre 2004 relatif au cérémonial militaire¹ est la dernière mouture d'un texte dont l'origine remonte à l'ordonnance du 12 octobre 1661, première d'une série de six signées par Louis XIV jusqu'en 1695, qui « forment le fruit d'une pensée principale, la centralisation du suprême commandement des troupes ; droit dont les sujets ne peuvent plus jouir que par une délégation du souverain »². Cette volonté, qui traduit une nécessité impérieuse pour l'État, transcende les changements de régime et même les révolutions puisque, dès l'abolition de la monarchie absolue de droit divin et son remplacement par la monarchie constitutionnelle, elle est inscrite dans la première Constitution que la France se donne en 1791 : « Le roi est le chef suprême de l'armée de terre et de l'armée navale³. » Celle de 1958 contient toujours la même disposition, devenue : « Le président de la République est le chef des armées⁴. » Ce faisant, « Louis XIV fonda la haute jurisprudence des honneurs, en évoquant à sa seule personne les hommages jusque-là partagés par le connétable et le colonel général de l'infanterie⁵. »

Les honneurs

Dans son *Dictionnaire*, qu'il publie sous le règne du Roi-Soleil, Furetière définit l'« honneur » comme le « témoignage d'estime ou de soumission que l'on rend à quelqu'un par ses paroles ou par ses actions »⁶. S'il emploie le mot au singulier, le sens qu'il lui donne est celui qui s'attache aujourd'hui à la forme du pluriel. C'est celui que retient le décret de 2004 : « Les honneurs militaires sont des démonstrations extérieures par lesquelles les forces armées et les formations

1. Décret n° 2004-1101 du 15 octobre 2004 relatif au cérémonial militaire, version consolidée au 3 février 2014, www.legifrance.gouv.fr
2. Général Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre et recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, ouvrage terminé sous la direction du général Oudinot de Reggio, Paris, Corréard, 1851, tome III, article « Honneurs », pp. 2829-2831.
3. Jean Tulard, Jean-François Fayard, Alfred Fierro, *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française, 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, 1987, pp. 676-694, article « Constitution des 3-14 septembre 1791 », titre III, « Des pouvoirs publics », chapitre IV, « De l'exercice du pouvoir exécutif », art. 1^{er}, p. 687.
4. Constitution du 4 octobre 1958, à jour de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, titre II, « Le président de la République », art. 15, www.conseil-constitutionnel.fr
5. Général Bardin, *op. cit.*, p. 2829.
6. Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, tome II, F.-O., 1690, article « Honneur ».

rattachées présentent un hommage spécial aux personnes et aux symboles qui y ont droit⁷. »

Le droit aux honneurs militaires est actuellement donné à seize autorités, dignitaires ou symboles. Six fonctions, au premier rang desquelles la présidence de la République, occupées dans l'État, qu'elles soient obtenues par l'élection (présidents de la République et des deux assemblées parlementaires) ou la désignation (membres du gouvernement et président du Conseil constitutionnel), accordent ce droit à leurs détenteurs. S'y ajoutent les préfets d'outre-mer, les officiers généraux, même s'ils sont parfois limités aux « formations relevant de leur commandement » (délégué général pour l'armement et directeur général de la gendarmerie nationale), les chefs militaires de tout grade et les troupes en armes elles-mêmes. Ces honneurs sont également rendus à titre personnel à ceux qui ont mérité des récompenses et insignes : dignitaires de la Légion d'honneur ou du Mérite national et compagnons de la Libération. Ils sont enfin rendus au pavillon national, aux drapeaux et étendards des unités et aux monuments aux morts pour la patrie⁸.

Les démonstrations extérieures

Des cérémonies traduisent en actes les honneurs à rendre aux autorités, dignitaires ou symboles habilités et varient selon les cas envisagés. Elles comprennent toujours des troupes, en nombre variable, en formation serrée, en armes, sous les ordres d'un chef militaire d'un grade adapté à la taille de l'unité commandée, l'exécution de sonneries et batteries militaires et parfois celle de l'hymne national⁹.

Le plus haut degré des honneurs est dû au président de la République, qui est, outre les démonstrations communes, honoré par d'autres à lui seul réservées. Son investiture à la magistrature suprême est marquée par une cérémonie qui comprend les honneurs militaires rendus par un détachement de la garde républicaine dans la cour du palais de l'Élysée et le tir de vingt et un coups de canon depuis l'esplanade des Invalides. Ce salut lui est propre et ne se répète que dans le cas où il passe une revue navale. Les vingt et un coups de canons sont alors accompagnés du cri, sept fois répété par les équipages, de « Vive la République ! ». Cette démonstration

7. Décret n° 2004-1101, *op. cit.*, art. 6.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*, annexes (art. 7).

sonore remonte à l'usage ancien d'annoncer par ce moyen la mort du roi et l'accession au trône de son successeur. Le nombre de cent un coups en usage sous l'Ancien Régime servait aussi pour la naissance d'un fils du roi, tandis que vingt et un coups annonçaient celle d'une fille. Le grand écart entre les deux nombres s'explique par la nécessité de faire comprendre la différence des annonces à un peuple ne sachant pas compter. Le général de Gaulle a réduit le nombre des coups en 1959, puisqu'il s'agissait désormais d'accompagner de façon symbolique un fait connu par d'autres canaux et non plus d'annoncer un événement ignoré.

Le président de la République a seul droit à d'autres honneurs particuliers, comme le salut des drapeaux et étendards qui s'inclinent devant lui jusqu'à avoir la hampe horizontale, aussi bien quand il passe ou s'arrête devant l'un d'entre eux que lorsqu'ils défilent devant lui. Les drapeaux et étendards ne doivent le salut à personne d'autre. Le seul cas où ils s'inclinent, à 45° seulement, est pendant l'exécution de la sonnerie *Aux morts* et la minute de silence qui suit. En revanche, sous la III^e République, dans les revues ou prises d'armes, étaient également salués par les emblèmes les ministres de la Guerre et de la Marine, les maréchaux et amiraux, les généraux de division commandant en chef les armées, les corps d'armée, les régions, les divisions, les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les préfets maritimes, les vice-amiraux commandant à la mer et jusqu'aux chefs de corps après qu'ils avaient fait rendre les honneurs aux drapeaux et étendards¹⁰. L'époque moderne est revenue au principe voulu par Louis XIV.

Le président de la République est aujourd'hui escorté dans les cérémonies solennelles par le régiment de cavalerie de la garde républicaine marchant au trot, en grande tenue de parade, fanfare sonnante tout le long du trajet parcouru. Sous la III^e République et jusqu'au déclenchement de la Grande Guerre, l'escorte présidentielle était assurée par la troupe, émanation de la nation au travers du service militaire, et non par une unité spéciale, garde royale ou impériale, comme auparavant. À Paris, les deux régiments de cuirassiers de la garnison et, en province, le régiment de cavalerie le plus voisin du lieu où se rendait le président de la République assuraient cette mission autant que de besoin, mission reprise, après la mobilisation du 2 août 1914, par la garde républicaine, qui n'avait jusque-là que des charges de police et n'était pas mobilisée en tant qu'unité combattante. Depuis l'assassinat du roi Alexandre I^{er} de Yougoslavie par un nationaliste bulgare à Marseille le 9 octobre 1934, l'escorte, auparavant disposée

10. Décret du 23 octobre 1883, art. 265.

devant et derrière la voiture présidentielle, forme aussi une « cage » de cavaliers de chaque côté du véhicule pour le protéger¹¹.

En l'état actuel du fonctionnement des pouvoirs, les déplacements des autorités légales ne prennent un caractère solennel que lors de circonstances exceptionnelles et ne justifient plus dans les autres cas la présence d'une escorte, sinon de sécurité réduite à quelques hommes à bord de voitures ou à moto. La quasi-totalité des déplacements du chef de l'État s'effectue ainsi aujourd'hui. Cette façon de faire n'est pas nouvelle cependant, puisque le premier président de la République à agir ainsi fut Raymond Poincaré à l'automne 1913. Débarquant à la gare de Limoges, c'est en voiture qu'il entreprend de visiter cinq départements voisins. Plus d'apparat, mais quarante-huit automobiles pour transporter sa suite¹². C'est l'usage du chemin de fer à partir du milieu du XIX^e siècle qui réduit l'utilité de l'escorte, nécessaire, quand le cas se présente, seulement à partir de la gare d'arrivée et jusqu'à la destination fixée. Le roi du Danemark Christian X se rendant à Versailles est accueilli par Poincaré le 18 mai 1914 à la gare de Satory où les deux chefs d'État, montant à bord d'une voiture découverte tirée à six chevaux, trouvent une escorte de cuirassiers pour gagner le château.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'escorte militaire était la manifestation ostensible de la présence ou de la venue d'une autorité, quelle qu'elle soit, en un point du territoire. Son importance variait en fonction du rang de celui qui en était honoré ; ainsi le préfet arrivant dans sa nouvelle résidence était-il accueilli à la limite du département par un groupe de cavaliers de la gendarmerie qui l'escortait jusqu'au chef-lieu.

À l'heure actuelle et comme toujours, mises à part celles qui s'adressent au président de la République, à qui seul la plénitude des honneurs revient, les démonstrations adoptées pour les autres autorités, dignitaires ou symboles puisent dans le même registre mais se réduisent au fur et à mesure que l'échelle des pouvoirs et des préséances est descendue.

L'hymne national interprété en entier n'est joué qu'en présence d'une troupe de pied ferme et d'un drapeau ou étendard, au moment où l'autorité s'arrête devant ce dernier. En l'absence d'un emblème, seul le refrain est exécuté¹³.

11. Philippe Durant, *Haute Protection. La protection des hautes personnalités, de De Gaulle à Sarkozy*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, pp. 11-12.

12. « Le tour de France de M. Poincaré », *Lecture pour tous*, 1^{er} novembre 1913, pp. 195-202.

13. Décret n° 2004-1101, *op. cit.*, art. 10.

Les honneurs funèbres

Rendus au président de la République et à quelques « hautes personnalités civiles décédées dans l'exercice de leurs fonctions¹⁴ », ainsi qu'à quelques dignitaires et « à leurs chefs ou camarades décédés », les honneurs funèbres militaires sont l'expression des sentiments que les forces armées leur doivent¹⁵. Les monuments aux morts pour la patrie ont également droit aux honneurs funèbres militaires.

À la mort du président de la République en fonction, en dehors des dispositions décidées par le gouvernement pour ses obsèques et le deuil de la nation, les armées lui rendent des honneurs particuliers : les drapeaux et étendards prennent le deuil en portant un crêpe noir à leur hampe, le pavillon national des bâtiments de la marine et des établissements militaires est mis en berne et les troupes qui participent à la cérémonie des obsèques défilent devant son cercueil. Le rituel fut respecté à la mort de Georges Pompidou le 2 avril 1974.

L'idée de faire prendre le deuil à toute la nation revient au premier consul Napoléon Bonaparte. Le 9 février 1800, la pompe funèbre en l'honneur de George Washington, mort le 14 décembre précédent, se déroule aux Invalides. À cette occasion, il fait porter un crêpe par les drapeaux, étendards et guidons militaires pendant une semaine.

Le cérémonial

Descendus des tranchées où ils viennent de combattre, les hommes épuisés, fourbus et couverts de boue arrivent dans un village où il leur est ordonné de défiler devant un général avant d'aller au repos. La grogne gagne les rangs mais l'ordre est exécuté : « Le régiment s'ébranla. En tête, la musique jouait la marche du régiment et, à la reprise victorieuse des clairons, il me sembla que les dos las se redressaient. Le départ avait été pesant, mais, déjà, la cadence se faisait plus nette et les pieds talonnaient la route d'un rythme régulier¹⁶. » S'il était besoin de justifier le cérémonial militaire, ce texte le ferait.

Toutes les démonstrations d'honneurs militaires reposent sur un cérémonial bien rôdé et immuable, quelles que soient les circonstances, joyeuses ou tristes. Seul ce cérémonial donne à l'État la possibilité d'affirmer sa puissance par la soumission de la force

14. *Ibid.*, annexe IV (art. 11 et 14).

15. *Ibid.*, art. 11.

16. Roland Dorgelès, *Les Croix de bois*, Paris, Le Livre de poche, 1972 [1919], p. 302.

militaire au pouvoir civil : « *Cedant arma togae*¹⁷. » Ses manifestations revêtent un caractère permanent et imposant, elles se déroulent selon un rite ordonné et solennel. La majesté qui s'en dégage prévient les actes excessifs ou hostiles, tant le déroulement en est codifié et réglé. La passion personnelle des participants n'est pas de mise et la retenue en est la caractéristique principale. L'homme, oublieux de ses sentiments, se fond dans une masse docile et active.

Le cérémonial militaire, en particulier dans les honneurs funèbres, sert à rétablir l'ordre perturbé par un événement exceptionnel ou inattendu. La joie – de la victoire par exemple – et plus encore la tristesse – de la mort ou de la défaite – s'estompent et le calme revient au fur et à mesure que le rituel se déroule, ce qui explique et justifie la longueur de certaines cérémonies. Le cérémonial militaire, tout de mouvements réguliers et cadencés des soldats, ponctué de sonneries, qui fait communier les participants et les spectateurs dans les mêmes sentiments, est l'expression de l'unité de la nation rassemblée au-delà des choix partisans.

La position que le chef de l'État occupe dans les institutions françaises et les pouvoirs que lui donne la Constitution font du président de la V^e République un quasi-monarque, pensent certains, élu cependant et pour le temps de son mandat seulement. Il est revêtu de « la dignité qui attire les respects et les soumissions des autres »¹⁸. À son élévation que lui confère son statut unique s'attachent des hommages rendus par les forces armées. Ces derniers sont conformes à la lettre de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune »¹⁹. À lui de mériter « l'estime qui est due à la vertu et au mérite »²⁰. ┘

17. Cicéron, *Traité des devoirs*, Paris, Hachette, 1877, p. 59.

18. Antoine Furetière, *op. cit.*

19. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, art. 1^{er}.

20. Antoine Furetière, *op. cit.*



ÉRIC DEROO

À L’AFFICHE

À la différence des studios américains, le cinéma français a finalement peu produit de fictions consacrées à la geste militaire nationale. Marquées par les deux guerres mondiales et par les conflits coloniaux, les réalisations françaises s’inscrivent pour la plupart dans une perspective patriotique – grave, exotique, humoristique... – ou au contraire critique. Les productions qui font explicitement référence à l’honneur militaire dans leurs titre et contenu n’échappent pas à la règle.

Un des premiers films du genre, un court-métrage, semble être *Mort au champ d’honneur*, réalisé en 1914 par Léonce Perret, acteur, auteur, metteur en scène alors très en vogue qui, dès l’entrée en guerre, consacre plusieurs fictions à l’héroïsme des combattants français. Un de ses titres les plus connus, produit aux États-Unis en 1918, restera *N’oublions jamais*. Puis on note, dans l’immédiat après-guerre, *La Raçon de l’honneur*, tourné en 1919 par René d’Auchy, qui, s’il a pour contexte la guerre, n’évoque pas directement l’honneur militaire mais celui d’une dette d’honneur contractée après un vol commis aux armées. En revanche, *Légions d’honneur*, réalisé en 1938 par Maurice Gleize, avec Charles Vanel dans le rôle d’un officier saharien, sur fond du drame classique de l’honneur bafoué pour une femme, s’attache à mettre en avant l’épopée impériale tout en cédant à la mode du temps en jouant sur le mot « légions ». C’est en effet la grande époque des héros perdus de la Légion étrangère auxquels Hollywood consacre quantité de longs-métrages à succès. D’ailleurs, les Allemands ne s’y trompent pas et sortent le film sous le titre *Ehren-Legion*.

Le Chemin de l’honneur de Jean-Paul Paulin, en 1939, reprend en partie les mécanismes de la faute originelle rachetée à la Légion étrangère mais qui rattrape le héros et finit par y mêler son frère, parfait officier de spahi. La rédemption ne se fait qu’avec la mort du brave au combat, au Maroc. Un scénario, intitulé *Les Voies de l’honneur*, est en partie terminé en 1939, mais le projet ne sera jamais tourné pour cause de guerre. Soutenu par la Légion, son objectif semble être de répondre à l’intense propagande que mène alors l’Allemagne contre cette dernière et plus généralement contre l’empire colonial français.

L’Honneur d’un capitaine, de Pierre Schoendoerffer, sort en 1982. Comme la plupart des thèmes abordés par le réalisateur, le film revient sur les traces et les séquelles des guerres d’Indochine et d’Algérie. La veuve d’un capitaine tué au combat et mis en cause pour ses actes pendant les opérations en Algérie lui fait rendre son honneur à

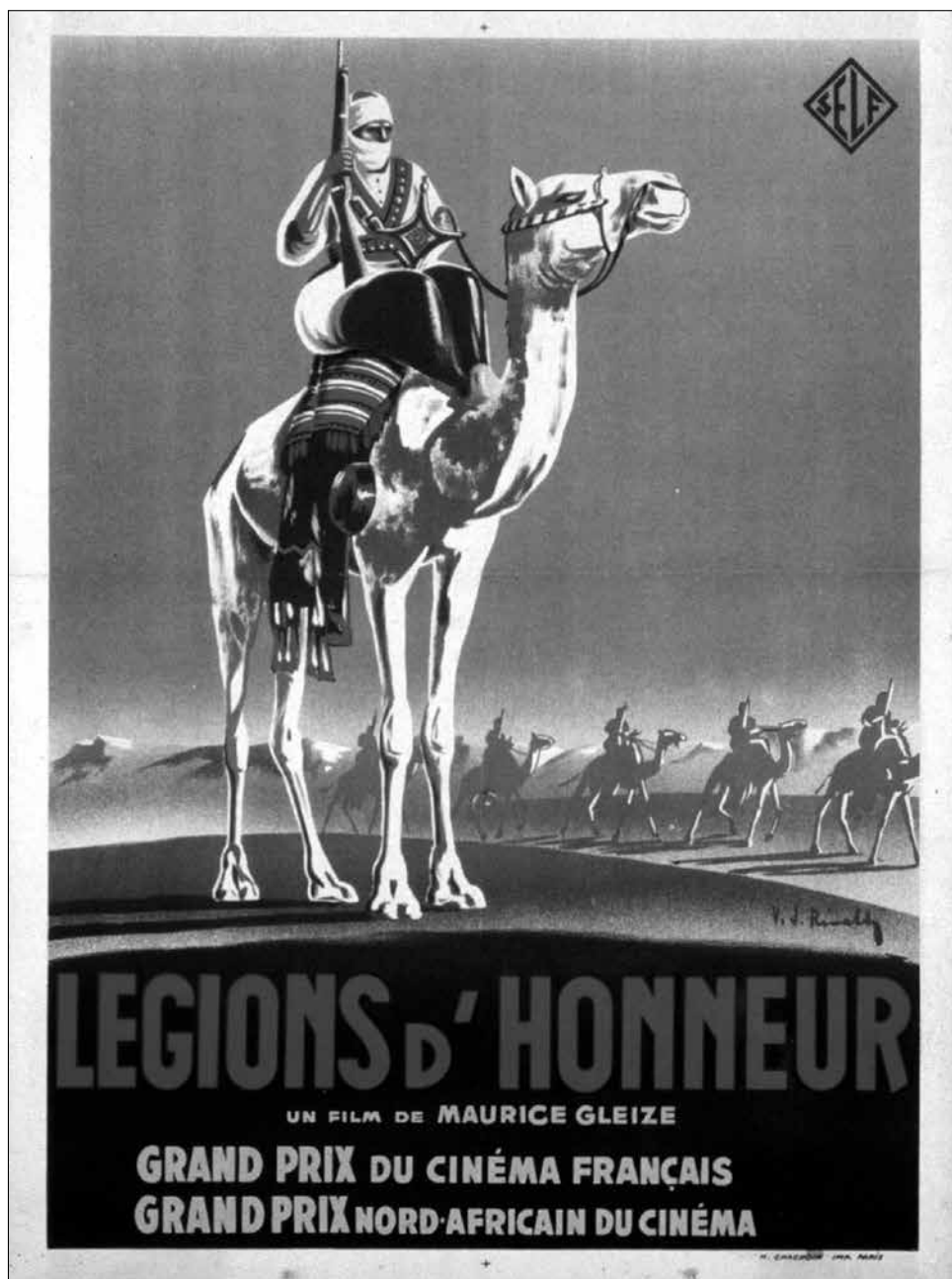
l'occasion d'un long procès. Comme dans les productions précédentes, il est intéressant de noter que la femme – épouse, fiancée, maîtresse, mère –, joue un rôle central dans le récit. Elle incarne à la fois la relation à l'honneur masculin, chevaleresque, à la vertu, tout en métaphorisant la mère patrie, la nation, la France...

Champ d'honneur, réalisé en 1987 par Jean-Pierre Denis, a pour décor la guerre de 1870 dont il propose une lecture très sociale et politique, comme le feront beaucoup de productions du moment, pour dénoncer les absurdités et équivoques des guerres. *Pour l'honneur* est un court-métrage tourné par Charles Durot en 2004, qui met en scène deux officiers qui s'affrontent pour l'honneur, au retour de la campagne d'Italie en 1797. Il semble renouer avec le genre « cape et d'épée » remis au goût du jour par la production américaine et britannique. Enfin, *Champs d'honneur*, court-métrage d'Olivier Vinuesa, en 2005, restitue un épisode souvent retracé des combats des troupes britanniques en 1916 : une unité écossaise, *bag pipe* en tête, se jette à l'assaut de la tranchée ennemie en poussant devant elle un ballon de football.

Ainsi, sur un siècle de films ayant pour thème l'honneur, des militaires en particulier, s'est opérée une nette évolution des représentations mais aussi du langage et du champ sémantique. À l'homme d'honneur, au rapport codifié entre l'individu et sa morale, notion devenue de plus en plus inopérante et inaudible pour le spectateur, se substitue un espace, un « champ d'honneur » au propre et au figuré, un lieu d'expression, entre fonction pratique et symbolique, sur lequel se jouent les nouvelles relations humaines à la souffrance, aux drames, à la mort. À ce titre, il sera intéressant d'observer comment sera abordé le sujet à l'occasion des nombreuses productions prévues dans le cadre des commémorations des années 1914 et 1944. ─



Le Chemin de l'honneur. Sur fond tricolore, les coiffures des deux protagonistes : un képi de couleur claire, bleu ciel, sable ou blanc de l'armée d'Afrique et dans un arrière-plan sombre et menaçant le chapeau mou du mauvais garçon ou de l'aventurier, symbolisent les avatars de l'honneur.



Légions d'honneur. Plusieurs affiches sont dessinées pour ce film. La plus dépouillée figure un méhariste drapé de son chèche et qu'aucune marque de grade, ni action, n'authentifie. Sur fond de dunes et de passage d'une colonne de dromadaires montés, c'est la rigueur de l'épopée saharienne qui est mise en avant. Tandis qu'une autre affiche (ci-contre), illustre l'officier en tête de sa colonne méhariste et à droite le visage en gros plan du même héros dominé par celui de la femme par laquelle survient le drame de l'honneur bafoué. Le romanesque et l'aventure, la mince piste impériale, se répondent.

© La cinémathèque française



MARIE BELL, ABEL JACQUIN, PIERRE RENOIR et CHARLES VANEL
dans
LÉGIIONS D'HONNEUR
Scénario de MAURICE GLEIZE d'après "LA GRIFFE" nouvelle de J. MAKIS. Découpage et Dialogues de J.J. FRAPPA
JACQUES BAUMER, MILLY MATHIS, CAMILLE BERT, PIERRE MAGNIER, JEAN PÉRIER, JIM GÉRALD et GEORGES PRIEUR
Un Film de MAURICE GLEIZE

ARTISTES: MAILLARD, PARIS, FR. MOUSSU

GEORGES DE BEAUREGARD/BELA PRODUCTIONS/TET FILM PRODUCTION présentent

NICOLE GARCIA • JACQUES PERRIN
CHARLES DENNER • GEORGES WILSON

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE

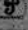
UN FILM DE PIERRE SCHOENDOERFFER



© Philippe L'Herminier

Photo: G. Denner

SCÉNARIO JEAN-FRANÇOIS CHAUVEL • DANIEL YONNET • PIERRE SCHOENDOERFFER
AVEC GEORGES MARCHAL • ROBERT ETCHEVERRY • CLAUDE JADE
ET JEAN-FRANÇOIS PORON • HUBERT GIGNOUX • JEAN VIGNY
JEAN-POL DUBOIS • PATRICK CHAUVEL • CHRISTOPHE MALAVOY • HAROLD MINH • ANDRÉ PERON • BHINE SOUARE • NICOLAS TRONG
MUSIQUE PHILIPPE SARDE

DISTRIBUÉ PAR PARAFRANCE 

L'Honneur d'un capitaine, sorti en 1982, vient en quelque sorte clore une saga née au début des années 1960. Jouant le rôle d'un sous-lieutenant dans *La 317^e section* en 1963 puis d'un lieutenant de vaisseau dans *Le Crabe tambour* en 1977, Jacques Perrin aura incarné une génération d'officiers qui n'entendait pas perdre son honneur dans les guerres coloniales. C'est son visage, désormais très connu du grand public, qui assure le lien entre les différents épisodes de ces conflits.

D.R.

BÉNÉDICTE CHÉRON

L'HONNEUR DANS L'ŒUVRE DE PIERRE SCHOENDOERFFER

Il y a comme une évidence à lier le mot « honneur » à l'œuvre de Pierre Schoendoerffer. Une évidence que vient souligner, d'ailleurs, le titre d'un de ses films, *L'Honneur d'un capitaine*, qui sort en 1982 sur les écrans. Si nous retenons la définition du *Larousse*, l'honneur est un « ensemble de principes moraux qui incitent à ne jamais accomplir une action qui fasse perdre l'estime qu'on a de soi ou celle qu'autrui nous porte ». Il convient ici d'apporter d'ores et déjà une précision : Pierre Schoendoerffer était sans doute davantage un homme d'interrogations morales que de principes, compris comme des lignes directrices qui ne souffrent pas le débat. Il n'y avait rien de raide dans la manière dont il évoquait la question de l'honneur. La place qu'il accorde à cette valeur dans son œuvre est à l'image de ces interrogations qui le taraudaient, lui qui avait connu la guerre. Quant à l'estime qu'il avait de lui-même ou que les autres avaient pour lui, elle comptait ; mais s'y ajoutait la préoccupation sans doute encore plus forte de ne pas démeriter envers ceux qui étaient tombés au combat.

Nous allons donc le voir : l'honneur tient bien une place essentielle dans cette œuvre. Pour autant, cette place ne peut être comprise si sont laissés de côté les doutes multiples qui assaillent Pierre Schoendoerffer autant que ses héros : ces doutes, tout comme le patrimoine spirituel qu'il a reçu en héritage, l'amènent à hisser son regard au-dessus du monde des hommes. Si l'honneur est bien une vertu essentielle des héros « schoendoerfferiens », il n'est pas dissociable d'une interrogation bien réelle sur le salut des hommes.

Cet article s'appuie pour l'essentiel sur trois films de Pierre Schoendoerffer : *La 317^e section*, *Le Crabe-Tambour* et *L'Honneur d'un capitaine*. Les deux premiers sont adaptés de ses romans éponymes. Avec ces trois films, se dessine le portrait d'un héros « schoendoerfferien », à chaque fois interprété par Jacques Perrin, dont le destin naît en Indochine et se dénoue en Algérie. Il est entouré d'autres personnages, en particulier dans *Le Crabe-Tambour*, qui doivent aussi être pris en compte dans notre réflexion. Au fil de cet article, la question ne peut enfin être traitée sans revenir toujours à ce que l'auteur lui-même disait de sa conception de l'honneur et de la manière dont il a tenté de vivre en y étant fidèle. Le grand récit « schoendoerfferien » qui court de *La 317^e section* à *Là-haut* est en effet indissociable de celui que

le réalisateur-écrivain tisse, bon gré mal gré, sur son propre destin, à chacune de ses prises de parole et apparitions médiatiques¹.

▣ L'honneur, une évidence

Lorsque les journalistes et critiques évoquent les films et les romans de Pierre Schoendoerffer, la plupart n'échappent pas à l'utilisation du mot « honneur », à partir, en particulier, de la sortie du *Crabe-Tambour*. Les uns dénoncent un débat de héros dépassés et raidis dans des positions anachroniques, les autres saluent la qualité du récit ainsi déployé. Nul, en tout cas, ne doute de la centralité de la question de l'honneur dans ce roman et dans ce film. Le critique de la revue *Écran* écrit ainsi : « L'univers de Pierre Schoendoerffer, écrivain et cinéaste, est celui du courage physique, de l'amitié virile et du sens de l'honneur. [...] Cet univers est évidemment sous-tendu par une morale du devoir et de l'honneur, ce qui implique non moins évidemment, même perverti et stérile, un humanisme. L'auteur affirme très fort qu'il ne s'intéresse pas à la condition militaire mais à la condition humaine, au sens de la vie et de la mort. Il s'inspire d'histoires vraies, mais il élève le débat et c'est à ce niveau qu'il faut juger sa vision de l'homme et du monde². » À la sortie du *Crabe-Tambour*, c'est donc désormais admis, Pierre Schoendoerffer, par ses récits, parle d'honneur et il le fait avec une cohérence et un talent que beaucoup lui reconnaissent, malgré des différends d'ordre idéologique.

Le réalisateur lui-même accorde à l'honneur une bonne place lorsqu'il est interrogé sur les repères qui guident sa compréhension du monde et sa propre conduite. En 1984, sort un documentaire d'Henri de Turenne sur le Vietnam³ qui provoque l'ire de bien des anciens d'Indochine. Pierre Schoendoerffer prend part au débat ; il publie dans *Le Figaro*, le 11 février, un article intitulé « Il y en a marre de tous ces mensonges » : « Je veux parler des hommes, je veux témoigner de la misère de l'homme et plus encore de sa grandeur. Dien Bien Phu

1. Pour rappel, Pierre Schoendoerffer (1928-2012), élève médiocre sous l'Occupation, a puisé dans la littérature de grand-large un goût pour l'aventure. Il vit sa première expérience marquante en embarquant comme matelot sur un cargo suédois. Au retour, désireux de faire du cinéma, il peine à trouver la porte d'entrée de ces milieux et décide de s'engager pour l'Indochine afin d'y devenir cameraman des armées. Pierre Schoendoerffer ne désirait pas être militaire : de son service dans les chasseurs alpins, il gardait un souvenir mitigé. Mais né d'une famille alsacienne, fils et petit-fils de combattants morts pour la France, l'idée de devenir adulte par le métier des armes ne le rebutait pas, au contraire. Après l'expérience indochinoise, conclue par Dien Bien Phu et la captivité, il se livre encore quelques années au reportage (de guerre notamment) et se lance dans le cinéma grâce au tournage d'une espèce de documentation de Joseph Kessel en Afghanistan (*La Passe du diable*) et de deux adaptations de romans de Pierre Loti (*Pêcheur d'Islande* et *Ramuntcho*). Avec *La 31^e section*, il entre de plain-pied dans sa grande œuvre.

2. Article de Marcel Martin, *Écran* n° 64, décembre 1977.

3. *Histoire du Vietnam*, documentaire en six parties sorti en 1984, retraçant l'histoire du Vietnam de la domination chinoise jusqu'aux années 1980.

est une affaire d'honneur. Et d'amour aussi. Qu'on me démente si on l'ose⁴. »

Les sujets qui intéressent Pierre Schoendoerffer, son parcours autant que son œuvre le ramènent donc sans cesse à cette question de l'honneur. Il n'en fait pas mystère : « Aucune société ne peut être construite sur le déshonneur, sur la lâcheté, sur le mensonge. Une société se construit sur un certain nombre de ces valeurs, il n'y en a pas d'autres⁵. » À la sortie de *L'Honneur d'un capitaine*, alors que ce film provoque un débat d'ordre idéologique d'une force nouvelle pour Pierre Schoendoerffer, même s'il avait été déjà présent en filigrane lors de la sortie du *Crabe-Tambour*, il répond à une question d'un journaliste : « Je ne sais pas si c'est un film de droite ou de gauche, et je n'en ai rien à faire. C'est d'abord un film sur l'honneur de l'engagement et même les voyous ont un honneur. Le président de la République n'a-t-il pas récemment parlé de "l'honneur du franc" ? Ne cherchons pas de mauvaises questions⁶. »

Il y a donc évidence. Évidence sur le fait que l'œuvre de Pierre Schoendoerffer parle d'honneur. Mais le sujet se complique singulièrement lorsqu'il s'agit de définir celui-ci et d'en dessiner les implications concrètes pour le destin des hommes. Des indices disséminés viennent rapidement montrer que le réalisateur est capable de distance vis-à-vis du principe lui-même. *Le Crabe-Tambour* est un exemple révélateur. Dès les premières minutes du film, alors que Pierre, le médecin, ancien ami de Willsdorff, est dans sa cabine, sur le *Jauréguiberry*, une voix venue d'un écran de télévision raconte : « Dans une île perdue des Philippines, on croit rêver. Onoda a seulement dit : "Je suis un soldat." Une histoire d'honneur et de discipline poussée jusqu'à l'absurde... »

Hiroo Onoda, soldat japonais, est resté dans la jungle des Philippines jusqu'en 1974, obéissant à l'ordre reçu en 1944 quand il y était arrivé : ne jamais se rendre et tenir jusqu'à l'arrivée des renforts. Il est décédé à Tokyo en janvier 2014. Pierre Schoendoerffer n'est pas sans admiration pour cet honneur défendu jusqu'au bout. Il dit bien cependant l'espèce de folie dont cet homme, qui ne voulait rien renier, a été saisi.

Placée au début du *Crabe-Tambour*, cette histoire prend tout son sens : l'honneur d'Onoda était d'obéir. Et il n'a pas douté, du moins en apparence. Les héros du récit qui suit mettent en scène précisément le débat sur le choix entre l'honneur et la discipline et les doutes qui ne

4. Serge Tignères, *La Guerre d'Indochine et l'opinion publique française entre 1954 et 1994*, thèse d'histoire, Toulouse 2, septembre 1999, p. 331.

5. Archives INA, *Rendez-vous au club*, chaîne : 1, date de diffusion : 04/05/1981, heure de diffusion : 0 h, durée : 4 h.

6. Article d'Anne de Gasperi, *Le Quotidien de Paris*, 29 septembre 1982.

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE

Patricia Caron ne veut pas que l'on salisse la mémoire de son mari mort en Algérie. C'est ce que vient de faire, au cours d'une émission de télévision, le P^r Paulet en dénonçant les actes de torture en Algérie du capitaine Caron, un brillant militaire (Résistance, Indochine). Ses anciens camarades et l'armée veulent se taire. Patricia, elle, veut se battre, même si elle a peu connu son mari. Elle assigne Paulet en diffamation, soutenue par un bâtonnier, oncle de Caron. Au cours du procès, Paulet, défendu par Me Gillard, passe au crible les dix-neuf jours de commandement du capitaine Caron qui, selon lui, ont commencé par l'exécution d'un traître algérien faisant échouer une offensive et provoquant la capture de trois soldats français par les fellaghas. Faux, affirment les anciens subordonnés de Caron qui se succèdent à la barre. Caron est arrivé à la tête du bataillon le lendemain et a commencé par rétablir la discipline. Dix-huit jours ou dix-neuf, donc, consacrés à récupérer les prisonniers. Une première offensive est montée à partir d'informations extorquées de force (par la torture, dira Paulet). Elle permet de prendre trois fellaghas mais l'un d'eux est tué après une monstrueuse erreur de transmission (volontairement, dira Gillard). L'arrestation (démentie par la défense) d'un villageois proche des fellaghas permet de localiser ceux-ci en Tunisie. Paulet dénonce la disparition de cet homme, selon lui exécuté par les hommes de Caron. Couvert par un supérieur un tant soit peu activiste, le commandant Guillou, Caron passe en Tunisie. Forfaiture, affirme Gillard. C'est au cours de cette offensive que Caron est tué. À la fin du procès, la cours condamne Paulet pour diffamation : Caron est blanchi. Mais le procès a soulevé des faits qui laissent planer des doutes.

© 1995 CMC/ Les Fiches du cinéma

cessent de l'accompagner. Ces officiers ont estimé devoir choisir, en avril 1961, au moment du putsch d'Alger. C'était le bout d'un chemin qu'ils avaient entamé en Indochine. À l'époque, en Asie du Sud-Est, tout leur semblait simple. C'était avant que leur fidélité à des principes ne soit mise à l'épreuve par la captivité dans les camps vietminhs puis par la guerre en Algérie.

La captivité en Indochine : un honneur qui titube

En Indochine, la question de l'honneur surgit lors de la captivité. Avant, l'homme au combat n'est pas dénué d'interrogations sur sa ligne de conduite, mais l'action et la fraternité d'armes dans l'adversité de la guerre simplifient les réponses à apporter. Avec la captivité, dans les camps vietminhs, surgit le doute. Pierre Schoendoerffer dit peu de

choses de cette captivité dans ses films et dans ses romans. Le récit se fait *a posteriori*, par la voix de Willsdorff, dans *Le Crabe-Tambour*. Dans un *flash-back*, le réalisateur filme sa conversation avec Pierre, son ami médecin, après sa libération, alors qu'il s'apprête à quitter l'Indochine en jonque. Pierre raconte : « Il a dit : "Je me suis fait peur. J'ai découvert en moi tout ce que je déteste. Un chien qui veut vivre à tout prix. L'ignoble salive du chien de Pavlov. Ils voulaient qu'on signe leur manifeste contre la sale guerre injuste et criminelle, comme ils disaient". » Le *flash-back* montre alors Willsdorff sur sa jonque ; il assène : « Un soldat prisonnier n'a qu'à fermer sa gueule. Un point c'est tout. Même... même si tous leurs arguments n'étaient pas idiots. » La voix off du médecin reprend : « Le jour de leur libération, leur chef de camp leur avait dit : "Adieu et... bonne chance à tous." » C'est Willsdorff qui poursuit : « Ce n'était certainement pas dans son manuel. Il était tout droit. Il me regardait. J'ai cru lire une émotion dans ses yeux. Comme une sorte de... d'humilité. Mais que peut-on lire dans les yeux noirs... Il a fait deux pas en avant. » Willsdorff se tait et mime : il tend la main vers son camarade Pierre, qui la saisit, et lui fait une accolade. Il reprend : « Voilà comment ça s'est passé. Très difficile de dire non. De refuser une main tendue... Pour bien comprendre ce que je viens de faire, il faut que tu saches. Beaucoup de camarades sont morts, de faim, de maladie, de désespoir, par la faute de ce chef de camp. Beaucoup. » Après la captivité, la certitude de ne pas trahir ceux qui sont morts ne tient plus. Le héros sait, désormais, que l'honneur est chose fragile. Que les réalités humaines (une main tendue) dans des circonstances particulières suffisent à remettre bien des principes en cause.

Cet épisode fait écho au parcours de Pierre Schoendoerffer lui-même, qui reconnaissait avoir vu son honneur vaciller lors de sa captivité. Une première fois, en 2000, il raconte : « Les Viets voulaient absolument nous faire signer des manifestes. Et un jour j'ai dit : "Mais si c'est ça qu'ils veulent, on va leur en refiler. Ça n'a aucune importance, c'est de la farce, ça n'a pas de sérieux." Et j'ai commencé à... En plus, comme j'étais cameraman, ils me considéraient comme un peu différent des autres soldats. Il y avait ce qu'ils appelaient le journal mural, ils m'ont demandé d'écrire des trucs là-dessus. Et j'ai commencé à aller vers ça, en me disant : "Si c'est ça qu'ils veulent, on va leur en foutre plein la gueule, on n'en a rien à foutre de toutes ces histoires, ces conneries"... Et je mettais le petit doigt dans l'engrenage. Et là, quelqu'un m'a dit "Ah non Schoen, pas toi!" [...] La faim rend idiot. Il y avait quelqu'un qui m'a dit : "Mais non, pas toi!"¹. »

1. Archives INA, *Première édition* du 14 janvier 2000, France culture, date de diffusion : 14/01/2000, heure de diffusion : 7 h 5 min, durée : 1 h 25 min.

Il raconte une autre fois, dans un entretien en 2003 : « En fait, il y avait une telle pression des commissaires politiques pour nous faire avouer la criminalité de notre guerre, le capitalisme avide et le colonialisme cupide, il ne fallait pas se tromper, si on mettait l'un dans l'autre il fallait recommencer la leçon. Je me suis dit : "Ils veulent ça, je vais leur donner ça." Et ça, c'est la seule chose dont je ne suis pas fier, c'est qu'à un moment donné, ils voulaient que je dise des conneries et j'ai dit des conneries, avec la restriction mentale jésuite mais sans être jésuite et ça m'est resté sur l'estomac. Mais ça n'a pas duré, ça n'a duré que quelques jours². »

■ En Algérie : doutes, sacrifices et réparation

En Algérie, le débat prend une dimension bien plus complexe et somme toute beaucoup plus douloureuse. La question de l'honneur n'y est plus posée dans son rapport avec l'ennemi mais avec la communauté nationale française, et ses décideurs politiques et militaires, dans la conduite de la guerre d'abord, puis au moment du *pustch* d'avril 1961.

L'Honneur d'un capitaine porte uniquement sur le premier point. L'une des accusations contre Marcel Caron concerne précisément la manière dont il aurait torturé le suspect d'un attentat qui a touché l'école du village et tué plusieurs enfants. Dans une lettre à son épouse au lendemain de cette nuit d'interrogatoire, il écrit : « Cette nuit, j'ai pensé au lieutenant Tom, des Glières, et à mon capitaine du camp viet. Qu'auraient-ils fait à ma place ? J'ai presque regretté de n'être pas tombé là-bas comme beaucoup de mes compagnons. [...] Ce matin, je suis fatigué mais je vais leur faire payer. J'ai déjà commencé à faire ce qu'il faut pour ça. Je fais ce que je dois. Il faut bien que quelqu'un prenne le sac sur le dos. C'est à moi de le prendre aujourd'hui, c'est mon tour. Mes chasseurs resteront innocents et si un jour on leur demande des comptes, ils pourront dire : "C'est notre capitaine." Mais pourquoi la République nous a-t-elle abandonnés ? Quand je pense qu'à Arzew je rappelais à mes stagiaires qu'ils seraient seuls face à leurs responsabilités. C'est une chose de faire un amphi sur la solitude du chef. C'en est une autre d'être seul, tout seul. Excuse le décousu de cette lettre, mais je suis fatigué, fatigué... et à qui donc pourrais-je faire part de mes incertitudes si ce n'est à toi ? J'ai fait tout ce qu'un soldat a l'habitude de faire et pour le reste, je ferai ce que je peux. »

2. Archives INA, Pierre Schoendoerffer, *Figures de preuve*, France inter, date de diffusion : 27/04/2003, heure de diffusion : 17 h 5 min, durée : 0 h 55 min.

LE CRABE-TAMBOUR

À bord du *Jauréguiberry*, escorteur d'escadre, bâtiment d'assistance à la grande pêche sur les bancs de Terre-Neuve, deux hommes évoquent le souvenir qui les obsède d'un de leurs anciens compagnons d'armes surnommé « le crabe-tambour ». En méditant sur la figure devenue mythique et quasi légendaire de leur ami, les deux hommes se trouvent par là même réfléchir sur leur propre destin et leurs propres faiblesses. Le médecin du bord a connu le crabe-tambour en Indochine et s'est toujours un peu reproché d'être rentré en France, la guerre finie, au lieu de « dériver » avec son ami sur la mer de Chine comme il le lui avait promis. Quant au commandant, qui se sait atteint d'une maladie incurable, le reproche qu'il s'adresse à lui-même est encore beaucoup plus torturant : à l'époque des événements d'Algérie, le crabe-tambour avait, dit-on, participé à la tête d'une poignée d'hommes à l'insurrection du Sud. Lors des procès suivant le putsch, le commandant s'était vu reprocher, en plein tribunal par le crabe-tambour accusé, d'avoir trahi sa parole d'officier : il avait juré à l'époque de démissionner de l'armée et il ne l'avait pas fait. Depuis, il s'est promis de saluer avant de mourir le crabe-tambour devenu pêcheur à bord du *Damoclès* qui se trouve faire partie de la flottille escortée par le *Jauréguiberry*. Par radio, le commandant entre en contact avec le crabe-tambour. Il mourra, ayant rempli l'ultime mission qu'il s'était fixée à lui-même.

© 1995 CMC/Les Fiches du cinéma

Par cette dernière phrase, il reprend, en l'adaptant, une citation de La Hire, le compagnon de Jeanne d'Arc : « J'ai fait tout ce qu'un soldat a l'habitude de faire en temps de guerre et pour le reste, j'ai agi selon mon honneur. » Sous la plume du capitaine Caron, il n'est plus question d'honneur, mais du champ restreint qui lui est offert dans la conduite de cette guerre : « Je fais ce que je dois », dit-il, avant de conclure : « Je ferai ce que je peux. » Du devoir, auquel il consent dans la douleur, il glisse vers un champ des possibles rétréci, étroit, contraignant et contraire à ses principes.

« Il n'en sort pas vierge, le capitaine, explique alors Pierre Schoendoerffer. Il n'est pas condamné, mais il n'en sort pas vierge. Et les dialogues des deux avocats sont importants, [...] ils ne sont pas excessifs, ils ne sont pas manichéens, mais ils sont défenseurs de l'un ou de l'autre. Mais le fond du film, c'est entre les deux. Le résultat du tribunal, c'est qu'on ne sait pas. Il y a un fond de mystère³. » Le réalisateur, pourtant, maintient que l'honneur de cet officier doit être défendu, comme pour compenser l'absence de ceux qui, selon

3. Entretien avec Pierre Schoendoerffer du 26 février 2007.

LA 317^e SECTION

Le 3 mai 1954, la bataille de Dien Bien Phu touche à sa fin. La 317^e section, cantonnée au nord du Laos, décroche quarante et un Laotiens, quatre Européens tentent de rejoindre le poste de Tao-Tsaï où doit transiter une colonne de secours. L'adjudant Willsdorff met toute son expérience au service du jeune lieutenant Torrens, frais émoulu de Saint-Cyr. Quand la section rencontre un groupe de ravitaillement du vietminh, Torrens s'empresse d'attaquer. De nombreux blessés paient une telle action. Chassée par les Viets, la section, peu à peu décimée, s'enfonce dans la jungle.

© 1995 CMC/Les Fiches du cinéma

lui, auraient dû le faire. Avant cette lettre de lassitude, le capitaine Caron en a écrit d'autres dans lesquelles il raconte sa guerre avec enthousiasme et conviction. Pierre Schoendoerffer l'explique ainsi : « Parce qu'il remplit bien sa mission. Parce qu'il travaille au nom de la République, et qu'en conséquence il sait son honneur garanti⁴. » Il s'est trompé, dit finalement le scénariste : la République ne garantissait rien.

L'Honneur d'un capitaine vient ainsi expliquer *a posteriori* le choix posé par Willsdorff au moment du putsch et le débat qui en découle, à distance, avec le commandant du *Jauréguiberry* (Jean Rochefort), dans *Le Crabe-Tambour*. Avec le putsch, le héros choisit son honneur contre la discipline. Il retourne à son honneur, pourrait-on dire, après avoir dû accepter de transiger avec ce qu'il croyait être des principes intangibles. Pierre Schoendoerffer dit sa difficulté à trancher ce débat : « C'est ce que disait d'une autre manière Hélie de Saint Marc : "Entre l'honneur et la discipline, j'ai choisi l'honneur." Il faut savoir que les deux piliers de l'armée, ce sont la discipline et l'honneur. Sans discipline, il n'y a pas d'armée, il y a une bande. Mais sans honneur, il n'y a pas d'armée non plus. Donc ces gens se trouvent en face d'un choix cornélien, c'est le destin grec⁵. »

Seul Dieu juge

Comment trancher, alors ? Le regard de Pierre Schoendoerffer, et celui de ses héros, se tourne alors vers le haut. Ce chemin difficile de la fidélité à l'honneur ne se résout pas, dans cette œuvre, sans que ne

4. Article de Jean Lebrun et Yves Pitette, *La Croix*, 29/10/1982.

5. Entretien avec Pierre Schoendoerffer du 26 février 2007.

soit posée la question de l'inquiétude des hommes pour l'au-delà et leur propre salut. Les principes moraux, pour Pierre Schoendoerffer, ne se définissent pas de manière immanente. Ils découlent d'autre chose, d'une foi protestante à laquelle il fait référence, avec pudeur mais à plusieurs reprises. Une foi qui n'est pas sans questionnement et sans doute, mais qui est bien présente et dont ses héros, le plus souvent baignés de culture catholique, sont dotés. Le personnage du vieux recteur breton dans *Le Crabe-Tambour* et dans *Là-Haut* est une figure importante du grand récit dont il dessine les contours. Dans *Là-Haut* en particulier, il est celui qui conseille le héros avant son départ pour la guerre ou l'aventure, puis qui le recueille après l'épreuve.

Renier son honneur, c'est encourir la punition des hommes, c'est risquer de perdre l'estime de ceux à qui l'on souhaitait rester fidèle. Mais ce seul principe ne suffit pas à définir ce qui a guidé Pierre Schoendoerffer dans la manière dont il dessine les contours de l'action de ses héros. Ces derniers se préoccupent aussi d'un autre juge, d'ordre divin. Ainsi s'explique la présence de la parabole des talents dans *Le Crabe-Tambour*, amenée dans le débat par le commandant du *Jauréguiberry* : « La parabole des talents, vous connaissez ? Avant le baiser de Judas, le reniement de Pierre et la crucifixion, la plus terrible de toutes. » « Une des plus terribles »⁶, disait aussi Pierre Schoendoerffer lorsqu'on l'interrogeait sur ce sujet. Elle est bien liée aux questions de la fidélité à la parole, de l'honneur qu'il y a à ne pas trahir ses proches : le commandant ne la dissocie pas de la suite de l'histoire, du reniement de Pierre avant la crucifixion⁷. Ainsi se dessine finalement une définition plus complexe de l'honneur, faite de fidélité à des hommes, morts ou vivants, sous le regard de Dieu, sur un chemin dont les chaos interdisent que soient jugés sommairement ceux dont on pense qu'ils ont trahi.

Cette dimension spirituelle explique que Pierre Schoendoerffer accorde à l'ensemble de ses personnages, héros ou non, d'avoir au moins tenté de faire le bien. Dans *Le Crabe-Tambour*, le commandant du *Jauréguiberry* raconte à Pierre, le médecin ami de Willsdorff, que lors de l'enterrement de son frère, pendant la guerre d'Algérie, celui-ci lui a dit : « Je ne ferai que ce que je crois juste. » Au médecin, le commandant rétorque, des années plus tard : « Balivernes ! Le choix de l'homme n'est pas entre le bien et le mal mais entre un bien et un autre bien. Il faut choisir. » Il ajoute ensuite : « Et votre ami [Willsdorff, donc], vous croyez qu'il n'a jamais trébuché ? » Comme en écho, le chef-mécanicien interprété par Jean Dufilho, sorte d'aumônier laïc du

6. Entretien avec Pierre Schoendoerffer du 8 février 2008.

7. Cette lecture sévère de la parabole des talents tient en partie, aussi, au protestantisme de Pierre Schoendoerffer.

bâtiment, intime avec force au médecin Pierre, enclin à s'agacer de la défense raide du commandant, homme malade qui, à l'approche de la mort, doute d'avoir été suffisamment fidèle : « Ne jugez pas, docteur. Ne jugez pas ! » Dans l'œuvre de Pierre Schoendoerffer, l'honneur tient bien une place centrale. Mais malheur à celui qui pense pouvoir juger si ses semblables y ont été parfaitement fidèles. ┘

WALTER BRUYÈRE-OSTELLS

UN SENTIMENT ÉTRANGER AUX MERCENAIRES ?

L'image négative accolée au mercenaire repose sur des actes réputés le caractériser, comme la violence incontrôlée, le vol, le manque de loyauté... À l'époque contemporaine, elle est véhiculée par la littérature ou le cinéma, friands de figures contrastées. Publié en 1965, le roman *The Dark of the Sun* décrit quelques stéréotypes efficaces, comme l'ancien alcoolique Mike Haig ou le jeune violent et sadique Wally Hendry. Son adaptation au cinéma reprend les mêmes ingrédients. Ainsi les mercenaires sont-ils apparemment porteurs de valeurs contraires à celles de l'honneur militaire construit dans le monde occidental depuis le Moyen Âge.

Le terme d'honneur est, par ailleurs, très largement absent de la sémantique des « chiens de guerre » de la guerre froide telle qu'on a pu l'appréhender à travers des entretiens et la lecture de mémoires personnels (publiés ou non). Or les « Affreux » ont souvent servi dans l'institution avant de devenir des soldats de fortune. Parmi les Français, l'un des plus célèbres, Roger Faulques (1924-2011), a combattu comme mercenaire au Katanga en 1961 et au Biafra en 1968, et a organisé l'équipe partie combattre au Yémen en 1963-1964. Auparavant, il s'était engagé dans les FFI en 1944 et illustré en Indochine au sein du 1^{er} BEP puis en Algérie au 1^{er} REP. C'est au titre de cette carrière de légionnaire qu'en 2010, peu avant sa mort, il porte la main du capitaine Danjou lors de la commémoration de Camerone à Aubagne. Cet hommage d'une institution dont la devise est « honneur et fidélité » serait-il rendu à l'une des époques seulement de l'« homme aux cent vies », comme a souvent été surnommé Faulques ? Au prix de sa part d'ombre, celle du soldat de fortune ? Lui-même devenu mercenaire a-t-il pu renier les valeurs de son engagement dans la vie militaire ?

Cet exemple laisse penser que l'apparente antinomie entre mercenariat contemporain et honneur militaire doit être dépassée. Pour autant, le mercenaire demeure un marginal dans la société militaire française, sinon occidentale, depuis la Révolution française. C'est pourquoi on peut émettre l'hypothèse que sa situation particulière a fait naître chez lui un sentiment d'honneur spécifique, qu'un code de l'honneur particulier s'est forgé. Il répond aux mêmes difficultés de définition qu'au sein de l'institution, c'est-à-dire qu'il relève d'une logique collective de reconnaissance et, dans le même temps,

d'émotions intimes. On pourra par ailleurs préciser qu'en fonction du contexte chronologique, géopolitique et culturel il peut être très différent.

Les analyses développées ici ne reposent que sur le groupe des mercenaires français au temps de la guerre froide¹. Il s'agit de comprendre si on peut définir un honneur, y compris dans un parcours de mercenaire, de voir sur quelles valeurs il peut être identifié, et dans quelle mesure il constitue une tension entre marginalité et convergence par rapport à la société militaire traditionnelle, *id est* institutionnelle. Pour ce faire, nous examinerons en premier lieu les pratiques qui disqualifient le soldat de fortune au regard de l'honneur. Nous chercherons ensuite à définir un honneur spécifique comme socle des codes mercenaires avant de voir les points communs avec la conception de l'honneur dans l'armée.

Le déshonneur au sens de l'institution militaire

Dans le prolongement des mercenaires des temps médiévaux et modernes, on observe chez les « chiens de guerre » des comportements qui justifient leur disqualification au regard des militaires institutionnels. Ainsi, des formes de violence incontrôlées peuvent être imputées aux troupes qu'ils commandent. Entre 1961 et 1963, les sévices exercés sur les Casques bleus qui affrontent la gendarmerie katangaise encadrée par les « Affreux » donnent lieu à différents rapports de l'ONU. Leurs auteurs laissent entendre l'inertie, voire la complicité tacite des cadres européens des Katangais : « Les membres de l'équipage italien ont été roués de coups, traînés jusqu'à des camions et emmenés à la prison de Kindu où ils ont immédiatement été abattus et coupés en morceaux par les soldats. Des morceaux de leurs corps ont été distribués parmi la foule ; [...] certains morceaux ont été jetés vers des non-Congolais présents². » Siegfried Müller, ancien soldat de la Wehrmacht, est également remarqué pour les violences qu'il exerce en pays Baluba. Il inspire d'ailleurs à Wilbur Smith le personnage d'Heinlein dans *The Dark of the Sun*, un nazi arborant une svastika sur son uniforme et dépourvu de toute forme d'éthique.

Le pillage des villes et villages désertés de leurs habitants est quasi systématiquement pratiqué. Il donne souvent lieu à de tels excès

1. Walter Bruyère-Ostells, *Dans l'ombre de Bob Denard : les mercenaires français de 1960 à 1989*, Paris, Nouveau Monde éditions, à paraître en octobre 2014.

2. *Rapport du fonctionnaire chargé de l'opération des Nations Unies au Congo*, 15 novembre 1961, document ONU S/4940/add.13, CADN, ambassade de Kinshasa, 77.

que certains mercenaires en sont frappés. L'un d'entre eux, Pierre Chassin, fils d'un général français et étudiant à Sciences-Po avant son départ, livre dans ses mémoires son dégoût devant ces scènes : « Avec les vapeurs de l'alcool, la hargne les submerge. Ils tirent des coups de pistolet les uns sur les autres, en se ratant heureusement, et menacent de s'éventrer. [Je suis] écoeuré par ce gâchis³. »

Les trafics sont également un aspect déshonorant qui disqualifie les mercenaires. Lors d'une opération en 1976 sur le port de Benguela, l'un d'entre eux essaie de flouer les Angolais avec des faux diamants. Intrigués, ses compagnons observent « un de ses cailloux. On y lit très nettement le S du sécurit des pare-brise. [...] Lulu est un de ces gars qui croient que tous les Africains vivent dans les arbres avec un os dans le nez »⁴. Aucun jugement moral n'est porté sur l'état d'esprit et l'activité du mercenaire. La seule logique qui conduit les autres membres de l'équipe à y mettre fin est résumée par la formule : « Il va nous faire buter.⁵ »

Deux éléments appellent cependant à nuancer quelque peu l'image de mercenaires dépourvus de toute éthique. En premier lieu, les pratiques déshonorantes ne sont pas le seul fait des « chiens de guerre » ou de leurs troupes. Les violences sur les ennemis relèvent de pratiques généralisées dans les conflits auxquels ils prennent part. Ainsi, au Congo, en 1967, « au moment de la révolte des volontaires, solidement battu, [l'un d'eux] a passé une nuit à creuser sa tombe, à poil entre les crocos du fleuve et les Blacks pleins de bière et de chanvre, ce qui l'a sauvé. Il s'est enfui au petit jour en tenue d'Adam, sans demander son reste »⁶. « Max » Vigoureux de Kermorvan se souvient qu'au Biafra également, « un mercenaire pris par les forces nigérianes a eu les bras et les jambes brisées puis qu'on l'a jeté à la rivière »⁷. Ces hommes sont ainsi pris dans un cycle de violences et contre-violences. Il n'en demeure pas moins qu'ils ne parviennent pas à en sortir. En second lieu, vient la question des trafics et des pillages. Là encore, il s'agit de pratiques communes sur les théâtres d'opérations où ils sont engagés. Au Congo-Léopoldville, l'ANC y a recours ; toutefois, tel ne semble pas être le cas des Casques bleus.

La question de l'honneur des mercenaires est cependant prise en compte par les chefs des équipes déployées en Afrique. Bob Denard (1929-2007) tient ainsi à se distinguer des Belges ou des Sud-Africains également employés au Congo-Léopoldville par la mise en place d'un

3. Pierre Chassin, *Baroud pour une autre vie*, Paris, Jean Piccollec, 2000.

4. Michel Loiseau, *Mémoires inédits de Bosco*, manuscrit non publié.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. Entretien à Aix-en-Provence avec « Max » Vigoureux de Kermorvan le 20 octobre 2012.

code déontologique. Après avoir fait le constat de « tous les petits trafics » alors qu'il commande le 6^e bataillon commando étranger (BCE), il s'estime « fier de pouvoir dire que la grande majorité de mes hommes partagent mes sentiments vis-à-vis du respect des engagements pris, vous avez pu vous rendre à mon état-major et avez pu constater que notre devise est "honneur et fidélité". Je pense qu'elle a été respectée »⁸. La reprise de la devise de la Légion étrangère assimile la position du 6^e BCE au sein de l'ANC à celle de la Légion dans l'armée française. Il s'agit de faire de l'honneur un sentiment distinctif pour ses hommes. L'élite de ce bataillon, le « 1^{er} choc », se distingue particulièrement. Ainsi, Pierre Chassin, « écœuré » par les soirées alcoolisées de ces compagnons, le rejoindra. Avec la même volonté de faire de la 4^e brigade l'unité d'élite de l'armée biafraise, Rolf Steiner, ancien légionnaire, en reprend également la devise⁹.

Honneur, rapport au chef et à la cohésion du groupe

Ainsi Bob Denard cherche-t-il à inculquer un sentiment d'honneur et des valeurs collectives codifiées aux mercenaires placés sous ses ordres au Congo-Léopoldville. Par définition, la fidélité évoquée dans la devise du 6^e BCE ne renvoie pas à l'attachement patriotique¹⁰. D'ailleurs, Bob Denard proclame bientôt qu'*Orbs patria nostra* pour ses « experts volontaires » et parle plutôt de fidélité aux « engagements pris »¹¹. Ainsi, la volonté de construire une élite mercenaire, de dégager un code d'honneur de cette corporation informelle repose sur le respect des clauses du contrat avec l'employeur. Comme la dimension purement tactique et nationale du contrat s'entrecroise souvent avec des intérêts de guerre froide et l'action des services secrets, ce respect des engagements varie en fonction de la situation géopolitique. Ainsi, sur l'injonction des réseaux Foccart et du SDECE, Bob Denard rejoint-il la révolte mercenaire initiée par Jean Schramme au Congo-Léopoldville contre leur employeur, le président Mobutu, en 1967.

Par ailleurs, contrairement aux armées, le devoir d'obéissance et de sacrifice personnel est quasi absent chez les mercenaires. Cette différence s'explique principalement par l'absence de légitimité de

8. Discours du lieutenant-colonel Denard à ses hommes, *Rapport de la réunion des volontaires du 6^e BCE présents à Kinshasa le 5 septembre 1966*, archives privées Denard, carton 68.

9. Captain Armand, *Biafra vaincra*, Paris, France-Empire, 1969.

10. Encore que la très grande majorité des mercenaires français interrogés ou ayant rédigé des mémoires exprime la volonté de ne pas nuire aux intérêts français.

11. « Le monde est notre patrie. » Cette devise va suivre les différentes générations qui servent sous les ordres de Bob Denard et est aujourd'hui l'appellation de l'association des anciens compagnons d'armes du chef mercenaire.

la chaîne hiérarchique au sein des équipes de « chiens de guerre ». D'une opération à l'autre, la répartition des grades varie et sa logique, sa légitimité ne s'imposent pas aux hommes. Plus fondamentalement, l'organisation verticale qui prévaut dans l'institution militaire est remplacée, malgré les grades affichés, par une conception globalement horizontale du groupe. La cohésion repose sur la solidarité d'égal à égal de ces « soldats libres »¹².

Ceci a de nombreuses implications, y compris en phase de combat. La collégialité des décisions les plus importantes en est l'une des principales. Ainsi, peu respecté par son équipe déployée en Angola en 1976, André Cau explique dans un compte rendu adressé à Bob Denard comment la décision de repli a été adoptée face à l'incapacité de tenir tête aux troupes des marxistes du MPLA pour le service de l'UNITA pro-occidentale : « Le vendredi 13 février, à 7 h, réunion de tous dans ma chambre. Devant la carte, j'explique d'une voix blanche ce que je sais de la situation et camouflant le ton, sollicite l'avis de chacun ; quelques grandes gueules veulent s'avancer, je leur coupe et donne la parole (quatre mots) à chacun dans l'ordre hiérarchique descendant. Tous les commandants sont pour la fuite vers le sud, la moitié des capitaines aussi mais un peu plus nuancés, un quart des lieutenants, aucun sous-lieutenant (mais un était absent, un peu choqué). » Malgré le semblant d'autorité qu'André Cau s'attribue, la « fuite » constitue la solution retenue à l'issue de la consultation. On notera au passage qu'elle n'a rien de déshonorant et qu'elle n'est pas camouflée sous des euphémismes (repli, retraite...).

En réalité, la volonté de Bob Denard d'imposer une éthique à ses hommes ne peut passer que par le recours à des figures individuelles respectées. Ancien commando Hubert passé par l'Indochine, Bosco explique qu'un adoubement par les hommes s'opère à partir de faits d'armes plus anciens : « En principe, tous les gars qui occupent des postes de commandement sont connus dans le métier et nous sommes quelques-uns qui digérons mal la présence de nouveaux venus. [...] Les vieux soldats se connaissent tous et se faire commander par un inconnu est rarement admis¹³. » Lui-même impose son savoir-faire à une jeune génération d'officiers de réserve qui rejoint le mercenariat lors de la tentative de coup d'État au Bénin en 1977 : « Bosco était au milieu de la piste de l'aéroport avec un petit Noir et il envoyait sans arrêt des roquettes. Je dois dire que j'ai été très impressionné par son action ce jour-là », témoigne, par exemple, Vigoureux de Kermorvan¹⁴.

12. François-Xavier Sidos, *Les Soldats libres*, Paris, L'Aencre, 2002.

13. *Ibid.*

14. Témoignage de « Max » Vigoureux de Kermorvan lors de notre entretien le 20 octobre 2012 à Aix-en-Provence. Lenormand confirme son travail à l'aéroport (entretien le 2 avril 2013 à Montpellier).

L'honneur est un sentiment interne à la société militaire. Occuper une place distinctive répond d'abord chez les mercenaires à la réputation acquise au combat. Toutefois, l'honneur est également une construction sociale, un discours vers le reste de la société. Ainsi, quand les mercenaires français s'installent aux Comores à partir de 1978 et mettent en place la garde présidentielle, Bob Denard crée un système d'autorégulation morale. Le « patron peut expulser, par conseil d'honneur interposé, tout élément dont le comportement n'est pas irréprochable », dit-il dans ses mémoires¹⁵. Une épuration des hommes qui ne savent pas respecter les règles à un moment où la situation des mercenaires n'est pas encore consolidée au sein de la classe politique et de la population comoriennes. Un ancien légionnaire est ainsi renvoyé pour avoir fait verser indûment de l'argent à un complice. Aux Comores, les règles qui régissent les mercenaires français se rapprochent de celles des institutions militaires. En effet, le rapport avec la société civile au sein de laquelle ils opèrent est plus fort et plus durable. Cela impose une éthique plus stricte.

Honneur, bravoure et gloire

Même si ce « conseil d'honneur » disparaît avec l'enracinement de la garde présidentielle, sa création pour épurer l'équipe du coup d'État de 1978 montre l'aboutissement de la volonté de Bob Denard depuis la période congolaise de voir ses mercenaires endosser les valeurs de l'institution militaire. Pour autant, la distinction au sein du groupe des « chiens de guerre » existe déjà. S'ils sont marginaux, les mercenaires demeurent des soldats. Aussi l'honneur au sein du groupe repose-t-il sur le courage au combat. Quand Bob Denard cherche à faire du 6^e BCE l'élite des « Affreux » qui servent au Congo-Léopoldville, le « 1^{er} choc », par ses faits d'armes, permet à l'ensemble du 6^e BCE de jouir d'un prestige particulier. En 1965, face à la rébellion marxiste dans l'est du Congo, les opérations de libération d'otages européens civils permettent de corriger l'image des mercenaires et d'en faire des braves libérateurs. Par exemple, dans le récit de sa propre libération, le révérend père Joseph-Noël Sage écrit : « Je dois dire qu'ils ont fait mon admiration tant par leur courage que par leur humanité. Et, depuis mon retour en Europe, j'ai reçu maints témoignages de Congolais de leur action humanitaire. On a trop écrit sur les mercenaires et gendarmes katangais. [...] Je ne peux m'empêcher d'apporter mon témoignage et de saluer leur héroïsme¹⁶. »

15. Pierre Lunel, *Bob Denard. Le Roi de fortune*, Paris, Edition n°1, 2001, p. 542.

16. « Mercenaires et volontaires », *Le Petit Crapouillot*, janvier-février 1994, p. 23.

Le courage au feu des mercenaires engagés au Biafra contribue également à expliquer l'image plus glorieuse qu'est la leur dans les années 1960. *Paris Match* publie par exemple de nombreux articles à ton laudateur. S'ils ne sont pas des soldats réguliers, ils savent qu'ils risquent leur vie. D'ailleurs, quand l'un d'eux s'insurge de l'image négative que l'opinion a encore d'eux, il observe : « Mercenaire ? Oui, sans doute. Mais ne sont-ils pas aussi des mercenaires ceux qui gagnent difficilement leur vie en offrant leur boulot à des gens qu'ils méprisent ? [...] Nous, au moins, conclut le pilote, on met notre peau et dans le boulot l'accident de travail n'est pas garanti par la sécurité sociale¹⁷. »

Le courage permet de distinguer certains mercenaires mais aussi, plus prosaïquement, de leur permettre de faire accepter leur autorité. D'ailleurs, l'émergence de Bob Denard parmi les nombreux officiers mercenaires au Congo-Léopoldville entre 1960 et 1967 s'explique, en large partie, par sa bravoure personnelle et son charisme. Ses états de service mentionnent plusieurs coups d'éclat à la tête du 1^{er} choc en 1965-1966¹⁸. Son sang-froid impose également son autorité. Henri Clément témoigne de celle-ci, assise sur la seule maîtrise de la peur. Il raconte comment Denard, face à deux mercenaires ramenant un de leurs camarades tué dans une rixe dans un bar et désireux de se venger, parlemente pour les retenir, puis sort sereinement son pistolet de l'étui, demande à l'un de ses interlocuteurs, armé, de s'arrêter et lui tire une balle entre les jambes pour le rappeler à l'ordre. L'autre finit par se calmer et par déposer son fusil-mitrailleur¹⁹.

Ce lien entre courage individuel et autorité est également pertinent pour les combattants africains qu'ils encadrent. Ainsi, prise par le célèbre photoreporter Gilles Caron, la photo de la dépouille de Marc Goossens portée dans un fleuve par ses soldats Ibo de la 4^e brigade commando biafraise a été largement diffusée en France et en Belgique²⁰. Elle symbolise le respect des hommes pour les risques pris par les mercenaires et le sacrifice personnel de certains d'entre eux dans des combats perdus d'avance comme celui du Biafra en novembre 1968. Les journalistes qui couvrent ce conflit participent à cette glorification des mercenaires français. En immortalisant leur bravoure au combat, ils leur offrent une

17. Captain Armand, *op. cit.*, p. 19.

18. États de service établis quand Bob Denard est élevé au grade de lieutenant-colonel de l'ANC le 1^{er} mai 1966, archives privées Bob Denard, carton 51.

19. Entretien avec Henri Clément le 25 janvier 2014 à Paris.

20. Ce cliché figure parmi ceux retenus pour une exposition consacrée à Gilles Caron à la galerie Marlat (galerie-marlat.fr/gilles-caron-icoues-2/?start=20).

reconnaissance sociale qui s'assimile aux honneurs militaires pour les hommes morts au « champ d'honneur ». Plus tard, au Tchad, dont la réputation des soldats n'est plus à faire, l'un des membres de l'équipe dépêchée par Bob Denard, Jean-Baptiste Pouye, s'illustre aux côtés des FAN lors de la prise d'Abéché en septembre 1981 ; naît ainsi la « légende de [sa] *baraka* depuis la prise de la ville où les Goranes l'ont vu traverser les balles. [...] Les combattants Goranes, qui ne sont pas des pleutres, sont sidérés par le courage de ce blond »²¹.

Les faits d'armes de certains mercenaires leur ouvrent la voie au respect de l'ensemble de la société militaire, y compris les soldats de l'institution. Ainsi, l'honneur de ces « chiens de guerre » est-il parfois reconnu par-delà la frontière entre armée et combattants non conventionnels. D'ailleurs, les sites de sociabilité militaire (parachutistes, légionnaires...) rendent hommage aux actes de courage d'anciens, comme Roger Faulques, même s'ils ont surtout connu la renommée comme mercenaires, à l'instar de Tony de Saint-Paul et Bob Denard²².

Pour conclure, les mercenaires offrent donc un rapport complexe à l'honneur. S'ils méprisent les contraintes éthiques nées de la codification au sein de l'institution et s'autorisent des pratiques considérées comme déshonorantes (pillage, violence...), les « soldats libres » rejettent surtout le sacrifice personnel ou d'un groupe primaire de combattants sur ordre. En réalité, la construction d'une figure d'honneur est affranchie de l'organisation verticale qui caractérise habituellement un groupe guerrier ; elle l'est également vis-à-vis du devoir de défense d'un territoire (patrie). Sa reconnaissance ne passe que par la valeur individuelle au combat, par le sang-froid face au danger et par la bravoure. Celle-ci permet une forme implicite d'acceptation de l'autorité par les subordonnés au combat. Ce fonctionnement spécifique constitue toutefois un point commun avec l'institution militaire. En effet, chez les soldats réguliers comme chez leurs homologues de fortune, le courage personnel reste le socle d'un sentiment partagé de l'honneur. À ce titre, les hommages rendus aux « grands aînés » et aux morts au « champ d'honneur », par leurs similitudes, traduisent cette unanimité à considérer le courage individuel comme la qualité première. Les dernières lignes des mémoires de Bob Denard, écrits avec le journaliste Pierre Lunel, sont consacrées au lien entre

21. Hugues de Tressac, *Tu resteras ma fille, le nouveau combat d'un soldat de fortune*, Paris, Plon, 1992.

22. Voir par exemple camps-parachutistes.org/t259-roger-faulques ; chemin-de-memoire-parachutistes.org/t10657-seigneur-de-guerre-tony-de-saint-paul-yemen-1964 ou chemin-de-memoire-parachutistes.org/t10672-bob-denard-parcours-d-un-mataf-hors-normes-katangayemen-etc

courage, volonté de peser sur la destinée collective et honneur :
« L'homme ne vaut que par ce qu'il fait ou ce qu'il crée. Faut-il être lâche pour avoir le droit de survivre dans notre monde ? Je ne le crois pas. Il existe heureusement un bien supérieur, à l'abri du temps et de la corruption, l'honneur²³. » ┘

²³. Pierre Lunel, *Bob Denard, le roi de fortune*, *op. cit.*, p. 650.

JOHN CHRISTOPHER BARRY

« SI VOUS VOYEZ QUELQUE CHOSE,
DITES QUELQUE CHOSE. »
EDWARD SNOWDEN ET L'ÉTAT
DE SÉCURITÉ NATIONALE

« Il incombe aux architectes du pouvoir aux États-Unis
de créer une force qui soit ressentie sans être vue.
Le pouvoir demeure fort quand il reste dans l'obscurité :
exposé à la lumière, il commence à s'évaporer. »
(Samuel Huntington, *American Politics :
The Promise of Disharmony*, 1981)

« J'ai été dans les recoins les plus sombres de l'État,
et ce qu'il craint est la lumière. »
(Edward Joseph Snowden)

Traître ou héros ?

« Si vous voyez quelque chose, dites quelque chose », exhorte le slogan d'une campagne nationale de sensibilisation de *Homeland Security* pour inciter les citoyens américains à rapporter toute activité suspecte aux autorités¹. Edward Snowden en a pris acte. Il a vu quelque chose et dit quelque chose qui n'a pas fini de dévoiler la face cachée d'un État de sécurité nationale engagé dans une fuite en avant de pouvoir digital omniscient. Il a vu qu'avec un clic de souris la NSA violait la loi, les principes et les valeurs de la République américaine, et a décidé d'agir au nom de cette cause supérieure.

Edward Snowden a en effet placé son serment de « préserver, protéger et défendre la Constitution des États-Unis » et les droits du citoyen au-dessus de ses obligations contractuelles envers les services de renseignements, publics ou privés², et du gouvernement pour qui ils espionnent. Il a rendu publiques *via* deux journalistes (Glenn Greenwald du *Guardian* et Barton Gellman du *Washington Post*) et une cinéaste (Laura Poitras) les activités classées top secret de la NSA et

1. Le ministère de la Sécurité intérieure américaine, *Homeland Security*, créé après l'attentat du 11 septembre 2001, regroupe et chapeaute plus de vingt-deux agences fédérales liées à la sécurité du pays pour un budget de plus de soixante milliards de dollars américains en 2013.

2. Snowden a tour à tour travaillé pour des organismes publics comme la CIA et le prestataire privé de la NSA, Booz Allen Hamilton. Lors de ses révélations, il se présentait comme « Edward Snowden, CIA Alias "*****", Agency Identification Number : ***, Former Senior Advisor | NSA, Former Field Officer | CIA ».

son ambition panoptique de surveillance des communications électroniques à l'échelle de la planète. À l'insu des citoyens américains et du monde.

Se confiant en mai 2013 au journaliste du *Washington Post*, Snowden avouera : « Je comprends que l'on me fera souffrir pour mes actions et que cette restitution d'informations secrètes au public marquera ma fin. » Il assume ces risques, en connaissance de cause : « Vous ne pouvez pas vous attaquer impunément aux services de renseignements les plus puissants au monde sans accepter les risques. S'ils veulent vous avoir, au bout du compte, avec le temps, ils y arriveront. [...] Et cette peur m'accompagnera pour le restant de ma vie, quelle que soit la durée de vie qu'il me reste. [...] Mais en même temps, il faut s'engager pour ce qui vous importe le plus³. »

Pour quelle cause, pour quelle raison Snowden s'est-il, sans conteste, sacrifié ? Par honneur ? Par narcissisme, comme l'ont accusé ses détracteurs dans la presse américaine ? Une accusation qui semble bien légère et une façon de trivialisier ses mobiles au vu des risques qu'il encourt. Snowden était non seulement conscient qu'il serait poursuivi par les autorités dans une chasse à l'homme à l'échelle du globe et sa vie mise en danger, mais qu'il risquait aussi, s'il réchappait à la mort, d'être exilé pour toujours, ostracisé pour trahison et moralement condamné par une majorité de ses concitoyens. Et surtout, rendant son geste vain, que ses révélations soient sans effet pour changer le cours des choses et qu'elles disparaissent vite de la manchette des journaux.

Par honneur donc ? Si on prend ce terme dans le sens strict d'une reconnaissance pour un acte de bravoure méritant une célébration collective, l'action de Snowden n'est pas un acte d'honneur. Son action a trop divisé l'Amérique avec d'un côté les volontaires pour l'expédition en enfer pour trahison avec une balle entre les deux yeux et de l'autre, ses partisans, défenseurs des droits de l'homme et de la vie privée, pour caractériser son mobile comme poursuite des honneurs. La source de sa motivation doit être recherchée ailleurs, loin des célébrations collectives et unanimes. Dans sa *Julie ou la nouvelle Héloïse*, Jean-Jacques Rousseau nous suggère une piste pour démêler cette difficulté : « Je distingue dans ce que l'on appelle honneur celui qui se tire de l'opinion publique et celui qui dérive de l'estime de soi-même⁴. » Snowden, très consciemment, se place dans ce cas de figure décrit par Rousseau : l'honneur comme l'estime de soi-même.

3. Toutes les citations d'Edward Snowden sont tirées d'entretiens publiés entre juin 2013 et mai 2014 dans *The Guardian*, *The Washington Post*, *Vanity Fair*, et d'interviews diffusées sur les chaînes télévisées allemande *NDR* et américaine *NBC*.

4. *Julie ou la nouvelle Héloïse*, 1^{re} partie, Lettre XXIV.

Snowden, le *geek* qui n'a même pas terminé son éducation secondaire, impressionne par la clarté de son propos expliquant son geste : « Je ne veux pas vivre dans un monde où tout ce que je dis, tout ce que je fais, toute personne à qui je parle, toutes mes expressions de créativité, d'amour ou d'amitié sont enregistrés. Ce n'est pas quelque chose que je suis prêt à soutenir, ce n'est pas quelque chose à quoi je veux contribuer et ce n'est pas quelque chose à quoi je veux assujettir ma vie. Je pense donc que quiconque s'oppose à ce genre de monde a une obligation d'agir avec les moyens à sa disposition. » Il se place d'emblée dans cette tradition américaine incarnée par Henry David Thoreau (1817-1862), écrivain pacifiste et anti-esclavagiste, auteur du célèbre *La Désobéissance civile* : « Il m'en coûte moins, à tous les sens du mot, d'encourir la sanction de désobéissance à l'État, qu'il ne m'en coûterait de lui obéir. J'aurais l'impression, dans ce dernier cas, de m'être dévalué⁵. »

Cette posture individualiste défiant la loi commune peut sembler donner prise à l'accusation de narcissisme, or elle est mue par un amour de la liberté, pas seulement la sienne mais aussi celle des autres. Sa prise de risque pour dénoncer les agissements secrets et liberticides de son gouvernement, sacrifiant sa famille, sa compagne et une vie matérielle confortable, l'étaye. Cela se traduit aussi par une volonté d'effacer sa personne, refusant les multiples sollicitations médiatiques, au profit de ce qu'il dénonce : « Je ne veux pas attirer l'attention du public sur ma personne, mais sur les agissements du gouvernement américain. [...] Je veux que l'attention soit concentrée sur les documents et le débat que, j'espère, ils susciteront parmi les citoyens autour du monde sur le genre de monde dans lequel on veut vivre. Ma seule motivation est d'informer le public sur ce qui est fait en son nom et ce qui est fait contre lui. » Sa hantise : « Que, suite à mes révélations, rien ne change en Amérique. »

Bien que Snowden soit digne d'intérêt comme exemple de ceux qui éprouvent un besoin irréprensible de se rebeller contre la tyrannie, j'accéderai à son désir de parler maintenant du fond qui a présidé à son geste. Prenons-le au mot. Pour comprendre sa motivation, pour donner sens à son geste téméraire, tournons notre regard sur le contenu des documents qu'il a rendus publics.

Le système des systèmes, partenariat et sujétion

Le premier programme d'espionnage électronique de la NSA dévoilé par le *Guardian* et le *Washington Post* en juin 2013 sur la base des documents

5. Henry David Thoreau, *On the Duty of Civil Disobedience*, 1849.

transmis par Snowden est Prism, un programme clandestin de surveillance électronique et de forage de données (*data mining*) effectué en collaboration avec les géants américains du Net comme Microsoft, Yahoo! Google, Facebook, Skype, AOL, YouTube et Apple. Par ces accords, la NSA dispose d'un accès direct aux serveurs de ceux-ci par des *back doors* (« porte de derrière ») et a tout loisir de collecter à grande échelle ou de façon ciblée toutes les données hébergées par ces firmes (messages, courriels, fichiers attachés, audio, *chats*, photos, historiques de navigation des internautes...).

Cette cybersurveillance est renforcée par un autre programme, Tempora, qui donne un accès direct à une autre infrastructure matérielle, les câbles de fibre optique par lesquels transite l'essentiel du trafic Internet et téléphonique mondial – depuis une vingtaine d'années, la majorité des télécommunications emprunte pour des raisons de haut débit les deux cent soixante câbles sous-marins qui emmaillent le monde. La NSA, en partenariat avec le GCHQ de son allié britannique, se branche ainsi sur les quelque deux cents câbles sous-marins qui assurent 99 % du trafic intercontinental entre l'Europe et l'Amérique, et surveille l'ensemble des communications transitant par les câbles de sept grands opérateurs télécoms mondiaux, parmi lesquels British Telecom, Verizon, Vodafone, Level 3 et Global Crossing⁶.

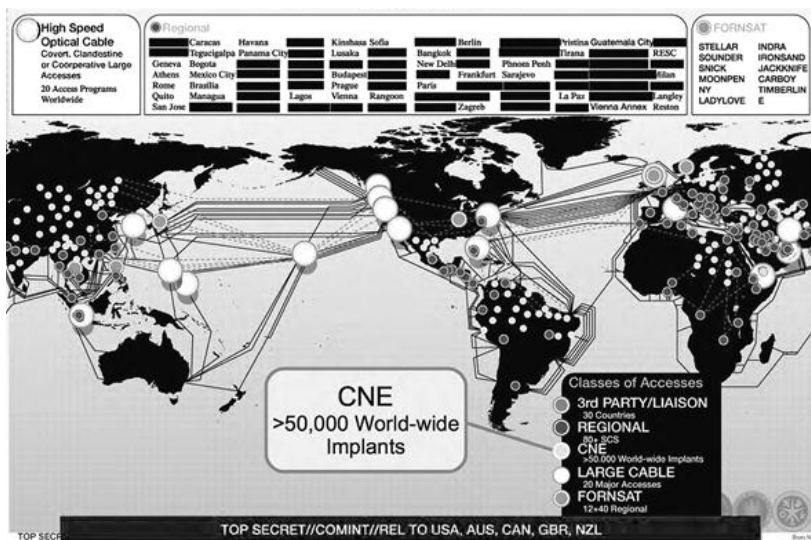


Figure 1. Carte de la NSA, classée « top secret » et révélée par Edward Snowden, des plates-formes d'écoute des réseaux câblés à l'échelle du monde

6. Maxime Vaudano, « Plongée dans la "pieuvre" de la cybersurveillance de la NSA », *Le Monde.fr*, 27 août 2013.

Un des adversaires de Snowden donne l'une des meilleures appréciations de l'importance de ces révélations : pour le général Hayden, ancien directeur de la CIA et de la NSA, et qui fait aujourd'hui office d'avocat et de porte-parole de l'institution dans les grands médias américains, Snowden « ne se limite pas à révéler les contenus d'un rapport, de qui a dit quoi, c'est-à-dire l'équivalent d'une fuite d'eau au goutte-à-goutte, il a fait plus que balancer des seaux d'eau, il a dévoilé toute la plomberie »⁷. Loin d'être une affaire de contenu, de renseignements ponctuels embarrassants pour le pouvoir américain, que le temps recouvrira dans l'oubli, ces révélations dévoilent en effet une architecture du pouvoir (matérielle et logicielle) à l'échelle mondiale organisée autour de la puissance américaine. Dans le document révélé par Snowden, nous retrouvons une partie de cette architecture avec cet organigramme : les alliés « privilégiés », mais subordonnés, que sont l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, membres du groupe chapeauté par les États-Unis communément appelé *Five Eyes*, puis, dans un troisième cercle, les autres pays partenaires comme la France, l'Italie, l'Allemagne.

TOP SECRET// COMINT //REL USA, AUS, CAN, GBR, NZL

Approved SIGINT Partners

Second Parties	Third Parties	
Australia Canada New Zealand United Kingdom	Algeria Austria Belgium Croatia Czech Republic Denmark Ethiopia Finland France Germany Greece Hungary India	Israel Italy Japan Jordan Korea Macedonia Netherlands Norway Pakistan Poland Romania Saudi Arabia Singapore
Coalitions/Multi-lats		Spain Sweden Taiwan Thailand Tunisia Turkey UAE
AFSC NATO SSEUR SSPAC		

TOP SECRET// COMINT //REL USA, AUS, CAN, GBR, NZL

Figure 2. Document de la NSA, classé « top secret », qui hiérarchise les partenariats pour la collecte clandestine de renseignements

7. « The Snowden Saga », *Vanity Fair*, mai 2014.

Déjà, il y a presque vingt ans, lors des beaux jours de la « Révolution dans les affaires militaires » (RMA), l'amiral Owens, ancien vice-président du *Joint Chiefs of Staff*, et Joseph Nye avaient théorisé dans *Foreign Affairs* (1996) comment les nouvelles sciences et technologies de l'information permettaient d'accoucher d'un « système de systèmes d'information » sous domination américaine qui était à la fois coopératif, pour assurer une hégémonie consensuelle, et producteur de dépendance et de subordination des alliés. Une condition cependant pour maintenir le consensus : que les pays subordonnés ne se sentent pas inquiétés. « Il n'y a pas d'incitation particulière pour les nations à reproduire le système des systèmes que les États-Unis construisent aussi longtemps qu'ils croient qu'ils n'en sont pas menacés. [C'est] la clé pour maintenir la supériorité militaire américaine⁸. »

Suite à l'implosion de l'Union soviétique et à sa disparition en 1991 comme principal rival stratégique, les États-Unis se sont retrouvés seuls au monde en quelque sorte. Aucun contre-pouvoir pour contester leur statut d'hyperpuissance et contrecarrer leur fuite en avant capacitaire afin de dominer militairement la planète. Le budget militaire américain représente encore à lui seul près de la moitié des dépenses militaires dans le monde⁹ ! Emmenées par cet élan capacitaire sans rival, les considérations politiques américaines cherchant à ménager les susceptibilités se sont vu balayées par une doctrine post-guerre froide appelée *Full Spectrum Dominance*, c'est-à-dire la capacité et la liberté de mener et dominer tous les adversaires dans tous les milieux – espace, mer, terre, air et information. Depuis l'avènement de la RMA, la domination de l'infosphère et le cyberspace sont des pièces maîtresses pour assurer cette *Full Spectrum Dominance* à l'échelle du globe. Ainsi que le résume un document de la US Navy, « la guerre a été traditionnellement menée dans les domaines physiques comme la terre, la mer, l'air et l'espace. Avec les avancées de la radio, l'ordinateur et la technologie des réseaux, ce qui a changé est l'importance grandissante du spectre électromagnétique et le cyberspace, pas seulement comme "facilitateurs" du domaine physique, mais comme un théâtre d'opérations guerrières à part entière »¹⁰.

La NSA ne sera pas en reste pour assurer la *Full Spectrum Dominance* dans son domaine, le spectre du renseignement électromagnétique à l'échelle du monde. Comme le soulignera un document officiel du

8. Joseph S. Nye and William A. Owens, « *America's Information Edge* », *Foreign affairs*, mars-avril 1996.

9. Selon le SIPRI, en 2012, les États-Unis représentaient 40 % des dépenses militaires dans le monde, suivis par la Chine (9,5 %) et la Russie (5,2 %). Newt Gingrich, président de la Chambre des représentants de 1995 à 1999, avouera : « On n'a pas besoin d'un tel budget de la défense pour protéger les États-Unis, on a besoin d'un tel budget de la défense pour mener le monde. »

10. *Navy Strategy for Achieving Information Dominance, 2013-2017*, 11 décembre 2012.

Pentagone en 2000, « étant donné la nature globale de leurs intérêts et obligations, les États-Unis doivent maintenir [...] la capacité de projeter leur puissance dans le monde entier pour assurer leur *Full Spectrum Dominance* »¹¹.

■ « *Collect it all !* »

Grâce à Snowden, nous savons maintenant que l'ambition de la NSA d'assurer une *Full Spectrum Dominance* dans l'infosphère et la cybersphère n'est pas le simple fantasme d'ardents défenseurs de la vie privée, mais une politique clairement recherchée et exprimée par un mot d'ordre qu'un des documents dévoilés revendique littéralement, « *Collect it all !* » (« recueillez tout ! »), décliné dans toutes ses variations comme une psalmodie : « *Collect it all, sniff it all, process it all, know it all, exploit it all* » (« recueillez tout, reniflez tout, traitez tout, sachez tout, exploitez tout »)¹². Aucun domaine n'est hors de son champ légitime, du politique au militaire, de l'économique au judiciaire, du public au privé, comme l'atteste la déclinaison de ses « clients » (figure 3). Dans le passé, la surveillance était ciblée, fondée sur le soupçon et pratiquée avec discrimination. Aujourd'hui, elle est exercée sans discrimination, tous azimuts, dans une collecte de masse (*dragnet surveillance*), afin de capturer toutes les traces de communications électroniques émises dans le monde. Qu'elles soient celles d'un chef d'État ou du plus obscur chauffeur-livreur jihadiste, qu'ils soient amis, ennemis, alliés, coupables, honnêtes citoyens, tous confondus comme cibles légitimes pour engranger des milliards de données par jour pour assurer l'ambition démiurgique d'omniscience.

« Pour trouver l'aiguille dans la meule de foin, il faut prendre toute la meule », dira le récent directeur de la NSA, le général Keith Alexander (2005-2014)¹³. Et si on ne peut pas éplucher en temps réel ou en léger différé toutes les données (messages, fichiers, courriels, communications téléphoniques, historiques de navigation...), on les stocke pour plus tard dans des ordinateurs aux capacités qui se chiffrent dans les trilliards de bytes (10¹⁸)¹⁴. Nos existences pouvant désormais

11. *Joint Vision 2020*, Chairman of the Joint Chiefs of Staff : Government Printing Office, juin 2000. En 2008, le président Obama dira, avec d'autres mots, la même chose : « Pour garantir la prospérité chez nous et la paix à l'étranger, nous partageons tous cette conviction que nous devons conserver la plus puissante armée sur la planète. » Et à West Point, le 28 mai 2014 : « La volonté de l'Amérique d'exercer la force dans le monde est l'ultime rempart contre le chaos. [...] L'Amérique doit toujours mener le monde. Si elle ne le fait pas, personne ne le fera. » www.whitehouse.gov/the-press-office/2014/05/28/remarks-president-west-point-academy-commencement-ceremony

12. Glenn Greenwald, *No place to Hide. The NSA and the US Surveillance State*, McClelland and Stewart Kindle Edition, 2014.

13. « *For NSA chief, terrorist threat drives passion to collect it all* », *The Washington Post*, 14 juillet 2013.

14. *Forbes*, 24 juillet 2013.

être retracées et scrutées *a posteriori* par les petits cailloux électroniques que l'on parsème tout au long de nos vies, de la plus banale commande de pizza aux communications les plus intimes...



Figure 3. Dans ce document, la NSA se présente comme prestataire pour tous les services de l'État (« *our customers* ») qui agissent aussi bien dans les domaines militaire, politique, économique et sécuritaire

Et quand il s'agit de cibler un internaute parmi des millions, le programme XKeyscore permet aux analystes de la NSA d'accéder à ses bases de données, courriels, *chats*, sites consultés, réseaux sociaux... En bref, toutes ses activités sur le Net. C'est ce qui a fait dire à Snowden dans son premier entretien avec le *Guardian* pendant l'été 2013 qu'il pouvait, assis à son bureau, espionner n'importe qui, du simple comptable à un juge fédéral, même le président des États-Unis. Il lui suffisait d'avoir une adresse courriel personnelle.

Metadata ou le nouveau panoptisme

La NSA a deux sources majeures d'information sur l'interaction entre les personnes : les métadonnées Internet et les métadonnées téléphoniques (numéros, adresses, expéditeurs, destinataires, lieux d'émission, durées...). Elles permettent une surveillance de masse par l'usage de logiciels et d'algorithmes qui autorisent la gestion numérique d'une énorme quantité de données impossibles à traiter par l'écoute téléphonique et l'épluchage « humain » traditionnel

de leur contenu. Grâce aux documents révélés par Snowden, on sait maintenant que la NSA collecte quotidiennement jusqu'à cinq milliards de données téléphoniques de mobiles dans le monde. Cela lui permet d'identifier, de localiser et de pister les mouvements de centaines de millions d'individus¹⁵. Cela lui permet aussi de cibler individuellement toute personne détentrice d'un mobile dans ses déplacements, chez elle, dans sa vie quotidienne, en voyage (passé et présent) et reconstruire, par les métadonnées collectées, ses comportements, ses contacts, ses interlocuteurs, son réseau social, son identité. Et quand elle cartographie tous les contacts jusqu'à trois degrés de séparation d'un individu ciblé pour comportement « suspect » (personne qui a contacté une personne qui a contacté une...), le nombre de citoyens qui n'ont pas enfreint la loi pris dans la nasse sécuritaire de l'État peut atteindre jusqu'à deux millions et demi pour chaque ciblage¹⁶.

Pour les autorités de l'État ou du monde politique, que ce soit le directeur James Clapper du National Intelligence, qui regroupe tous les services de renseignements, ou des sénateurs tels Lindsey Graham, républicain, et Dianne Feinstein, démocrate, le simple citoyen n'a rien à craindre. La collecte de métadonnées comme les numéros de téléphone ou la durée des conversations n'est pas une mise sous écoute pour espionner le contenu des conversations téléphoniques du simple citoyen. Il en est de même pour la collecte des métadonnées de ses courriels. Recueillir les adresses IP et les dates d'émission n'est pas la même chose que lire le contenu des messages. Pour les partisans de la surveillance à grande échelle de la NSA, cette collecte de masse de métadonnées n'est en aucun cas une violation de la vie privée, car elle ne concerne en rien le contenu des communications, qu'elles soient orales ou écrites.

Ces affirmations sur le caractère anodin des métadonnées s'avèrent bien évidemment fallacieuses. Comme l'a révélé l'ancien avocat général de la NSA, Stewart Baker, « le metadata révèle absolument tout sur la vie de quelqu'un. Si vous avez assez de métadonnées, vous n'avez pas vraiment besoin de contenu »¹⁷. Pour ne pas être en reste, le général Hayden, ancien directeur de la NSA, confirmera lors d'un débat le propos de Stewart Baker sur la capacité de la NSA à décortiquer l'intimité d'un individu sur la base de ses métadonnées et

15. « NSA tracking cellphone locations worldwide, Snowden documents show », *The Washington Post*, 4 décembre 2013.

16. « Congress expresses anger over NSA surveillance program », *Associated Press*, 18 juillet 2013.

17. Selon une étude menée au MIT en 2011, quelques métadonnées glanées sur le Web peuvent suffire pour révéler avec la plus grande précision les traits les plus intimes d'un individu, son orientation politique, ses pratiques sexuelles... Voir « *Why Spying On Metadata Is Even More Intrusive than Listening to Content* », *Global Research*, 16 janvier 2014. www.globalresearch.ca/why-spying-on-metadata-is-even-more-intrusive-than-listening-to-content/5365133

surenchérira : « Nous tuons des gens sur la base de métadonnées¹⁸. » Cette liaison du monde de l'infosphère et la destruction physique d'individus ciblés sera corroborée par une enquête menée, sur la base des documents Snowden, par Greenwald et Scahill pour *The Intercept* : 90 % des cibles frappées par les drones armés américains sont identifiées et localisées par la NSA grâce à la collecte de métadonnées et des moyens de géolocalisation¹⁹. La NSA se révèle désormais au grand jour comme maillon indispensable dans le *Killing Chain*²⁰ (« chaîne de tuerie ») de la *Full Spectrum Dominance*.

Pris de vertige par les moyens planétaires de la NSA permettant d'identifier, de localiser, de pister, de traquer des individus et d'espionner des populations entières, Snowden remettra en cause cette logique capacitaire : « Ce n'est pas parce que l'on a les moyens de le faire que l'on doit le faire, et c'est exactement ce qui se passe. [...] Les capacités disponibles de surveillance et de collecte sont non régulées, incontrôlées et dangereuses. [...] Les gens de la NSA peuvent même aujourd'hui surveiller en direct la formation de nos pensées en piratant les frappes au clavier de l'internaute, ses corrections, ses suppressions, même avant qu'il ait sauvegardé et envoyé son message²¹. »

Ce rêve capacitaire de pouvoir collecter toutes les communications électroniques de la planète entière à des fins de surveillance et de domination rejoint ce rêve d'omniscience que le panoptisme de Jeremy Bentham il y a plus de deux siècles avait dessiné : « Si l'on trouvait un moyen de se rendre maître de tout ce qui peut arriver à un certain nombre d'hommes, de disposer de tout ce qui les environne, de manière à opérer sur eux l'impression que l'on veut produire, de s'assurer de leurs actions, de leurs liaisons, de toutes les circonstances de leur vie, en sorte que rien ne pût échapper ni contrarier l'effet désiré, on ne peut pas douter qu'un moyen de cette espèce ne fût un instrument très énergique et très utile que les gouvernements pourraient appliquer à différents objets de la plus haute importance. [...] L'avantage fondamental du panoptique est si évident qu'on est en danger de l'obscurcir en voulant le prouver. Être incessamment sous les yeux d'un inspecteur, c'est perdre en effet la puissance de faire le mal, et presque la pensée de le vouloir²². »

18. *The Johns Hopkins Foreign Affairs Symposium*, 7 avril 2014. www.youtube.com/watch?v=kV2HDM86XgI

19. Jeremy Scahill and Glenn Greenwald, « *The NSA's Secret Role in the us. Assassination Program* », *The Intercept*, 10 Feb 2014. www.firstlook.org/theintercept/article/2014/02/10/the-nsas-secret-role/

20. À l'origine, jargon de l'US Air Force pour désigner tout le processus de localisation et destruction d'une cible (*Killing chain* : *Find, Fix, Track, Target, Engage*).

21. Interview NBC, 28 mai 2014. Voir aussi « *NSA's Revealed Surveillance State : Hacking Keyboards, USB Drives, Firmware, Monitors and More* », *BSwann*, Jan 1, 2014. www.benswann.com/nsas-revealed-surveillance-state-hacking-keyboards-usb-drives-firmware-monitors-and-more/#ixzz33lTWVADY

22. *Panoptique*, Paris, Mille et Une Nuits, 2002.

Vie privée et démocratie

Sur la base des documents révélés à ce jour grâce à Snowden, nous pouvons sans exagération conclure que la détermination de la NSA à collecter, à traquer, à espionner la moindre communication électronique à l'échelle planétaire est une ambition visant à éliminer toute notion de communication électronique confidentielle et trahit la volonté d'instaurer le premier État de surveillance globalisée de l'histoire.

La réalité de la vie à l'âge digital est que nos existences sont dorénavant traversées de part en part par des communications et des transactions électroniques de toutes sortes, qui nous exposent à des tiers, administrations, banques, services de police, commerces en ligne, services de santé, réseaux sociaux, assurances, opérateurs Internet et téléphoniques... En d'autres mots, nous laissons tous désormais des indices électroniques qui exposent nos vies dans toutes leurs dimensions, des plus anodines aux plus intimes, et mettent en question l'existence même de la vie privée.

Les conséquences vont bien au-delà d'une simple gêne pour les « honnêtes » gens qui n'ont rien à cacher. La protection de la vie privée est une protection de la liberté de développer nos vies intimes, nos amitiés, nos relations sociales (et associations) et idéaux politiques, sans la crainte d'avoir les autorités qui nous surveilleraient. En d'autres termes, la protection de la vie privée du citoyen est garante d'une démocratie qui trace les limites du pouvoir de l'État dans sa souveraineté pour qu'elle ne bascule pas dans la tyrannie.

Aujourd'hui, l'inverse s'opère. Nos démocraties libérales ne garantissent plus la vie privée de leurs citoyens alors que la transparence de l'État et de son gouvernement, qu'on serait en droit d'exiger, n'a plus cours. Le contraire s'affirme, plus de transparence est exigée du citoyen et plus de secret pour les actions de l'État au nom de la sécurité. Comment alors rendre comptables les gouvernants qui nous dirigent si leurs actions demeurent secrètes ? Comment l'État peut-il prétendre gouverner avec le consentement des citoyens si les actions entreprises en leur nom s'exercent à leur insu ? C'est ce qu'a voulu dénoncer Snowden en partageant avec le plus grand monde sa connaissance intime de cette infrastructure planétaire et secrète de la surveillance qu'il qualifiera d'« architecture de l'oppression ».

Dans un rapport du Pen club américain (association mondiale d'écrivains et de journalistes), les effets des révélations de Snowden sur ses membres ne se sont pas fait attendre. Fondé sur une enquête parmi cinq cent vingt de ses membres, écrivains et journalistes, le rapport révéla que les auteurs pratiquaient désormais l'autocensure par crainte des autorités. Un quart censuraient déjà leurs propos sur Internet et par téléphone, et éviteraient dans l'avenir d'aborder certains sujets dans

leurs écrits par peur de répercussions sur leur vie professionnelle ou privée²³.

Nous sommes bien éloignés de ce que Spinoza, contre Hobbes, prônait comme la finalité de l'État : « Ce n'est pas pour tenir l'homme par la crainte et faire qu'il appartienne à un autre que l'État est institué ; au contraire, c'est pour libérer l'individu de la crainte. [...] La fin de l'État n'est pas de faire passer les hommes de la condition d'êtres raisonnables à celle de bêtes brutes ou d'automates. [...] La fin de l'État est en réalité la liberté²⁴. »

La « plomberie » construite par la NSA semble pourtant réaffirmer le caractère hobbesien de nos États et le régime démocratique rêvé par Spinoza bien éloigné. Mais le contrat social hobbesien fondé sur la crainte qu'inspire la mort violente semble quelque peu écorné depuis les révélations de Snowden. La menace d'une attaque terroriste justifiant la collecte d'informations et la surveillance de masse des citoyens américains ne semble plus avoir la même emprise sur l'opinion. Un sondage de janvier 2014 a montré un basculement de celle-ci depuis l'attentat du 11 septembre 2001 : désormais 60 % des Américains considèrent que les citoyens n'ont pas à sacrifier leur vie privée et leur liberté afin d'être protégés du terrorisme²⁵, 70 % soupçonnent même que les données recueillies par les services de renseignements sont utilisées pour d'autres usages que l'investigation contre celui-ci²⁶. La revendication de la NSA d'avoir déjoué cinquante-quatre attentats grâce aux actions de surveillance de son agence est même devenue la risée d'une partie de la presse et du Sénat. Son directeur, le général Alexander, a dû faire amende honorable et admettre que le chiffre se limitait probablement à une seule tentative, et encore sans certitude²⁷.

Mais ces épisodes de « communications » maladroites ne doivent pas nous faire oublier les tendances lourdes qui s'affirment en s'accéléralant depuis le 11 septembre 2001 : le renforcement des pouvoirs discrétionnaires de l'État et de son exécutif. Les reconductions du *Patriot Act* et de la « guerre contre le terrorisme » soulignent au contraire que cet État d'exception devient une nouvelle norme.

Le président James Madison (1809-1817) avait déjà averti du danger : « Si la tyrannie et l'oppression débarquent sur nos terres, ce sera sous couvert d'une lutte contre un ennemi étranger, [...] les moyens de

23. PEN America, Chilling Effects : nsa Surveillance Drives US. Writers to Self Censor, novembre 2013. www.pen.org/sites/default/files/Chilling%20Effects_PEN%20American.pdf

24. *Traité théologico-politique*.

25. « AP-GfK poll : Americans value privacy over security », *The Associated Press*, 27 janvier 2014.

26. « Poll : Most Americans now oppose the NSA program », *USA Today*, 20 janvier 2014.

27. « NSA chief's admission of misleading numbers adds to Obama administration blunders », *The Washington Times*, 2 octobre 2013.

défense contre les dangers extérieurs deviennent historiquement les instruments de la tyrannie intérieure. » Il est intéressant de noter que les pratiques et les mots d'ordre « *collect it all* » de la NSA furent mis au point par le général Alexander en Irak pendant la campagne américaine de 2005 contre le soulèvement sunnite²⁸.

En guise de conclusion

L'ambition d'omniscience de la NSA et de l'État de sécurité nationale ne veut pas dire omnipotence. Les deux échecs récents des corps expéditionnaires américains en Irak et en Afghanistan l'attestent. Savoir et pouvoir ne sont pas synonymes, tout comme savoir n'est pas comprendre. Le réel du monde débordera toujours les algorithmes de la NSA qui n'empêcheront pas les revers de l'empire américain. En revanche, son modèle de l'État de sécurité nationale et globalisé ne disparaîtra pas pour autant avec son règne vacillant sur le monde. Il risque bien de se propager ailleurs et d'avoir un bel avenir. En dévoilant ces milliers de documents de la NSA, Edward Snowden a voulu nous alerter du danger qui nous guette, la victoire de l'État de surveillance globalisée et la mise en péril de nos vies privées, de nos libertés à l'échelle planétaire.

Quand l'État de droit démocratique s'efface derrière l'État d'exception et la tyrannie, il reste encore à l'individu son refus catégorique de l'inacceptable, son honneur et son estime de soi. Snowden, par son geste téméraire, nous l'affirme : « Si vous réalisez que le monde auquel vous avez contribué va aller de pire en pire et que, génération après génération, il va étendre les capacités de cette architecture de l'oppression, vous prenez conscience que vous êtes capable de prendre n'importe quel risque, quelles que soient les conséquences personnelles, pour que le public s'empare de cette question et la fasse sienne pour décider de son avenir. Chacun se rappelle d'un moment de sa vie où il a été témoin d'une injustice, grande ou petite, et a détourné le regard parce qu'il était intimidé par les conséquences qu'il devrait assumer s'il intervenait. [...] Je ne me vois pas comme un héros parce que ce que j'ai fait était motivé par un intérêt personnel : je ne veux pas vivre dans un monde où il n'y a plus de vie privée. Ce que fait la NSA représente une menace existentielle pour la démocratie. [...] Mais il y a une limite au degré d'incivilité et d'inégalité et d'inhumanité que chaque individu peut tolérer. J'ai franchi cette limite. Et je ne suis plus désormais seul²⁹. » Souhaitons lui donner raison. ┘

28. « *For NSA chief, terrorist threat drives passion to "collect it all", observers say* », *The Washington Post*, 15 juillet 2013.

29. « *The Snowden Saga* », *Vanity Fair*, May 2014.



ENTRETIEN AVEC EDGAR MORIN

L'HONNEUR DE LA VÉRITÉ

Inflexions : *Notre numéro consacré à l'honneur ne pouvait se passer de la présence d'un homme qui a placé la vérité devant la complaisance. Dès 1948, en effet, à un moment où quitter ou être exclu du parti communiste apparaissait comme le suprême déshonneur, vous avez mis l'honneur de la vérité sur ce qui se passait en Union soviétique devant votre intérêt personnel, devant l'obligation de fidélité à un engagement politique, de solidarité, de respect aveugle de la discipline.*

Edgar Morin : Cette attitude est le fruit de plusieurs épisodes. Il faut tout d'abord préciser que j'étais un communiste de guerre, c'est-à-dire que j'étais entré en résistance au moment de la première résistance de Moscou, de la première contre-offensive et de Pearl Harbour, une période où, avant Stalingrad, un espoir était possible. Pendant mon adolescence, j'avais lu toute la littérature critique de l'Union soviétique stalinienne, je connaissais tout du Parti, de Trotski et, avec des raisonnements soi-disant rationnels, j'avais admis que la situation tenait au poids du passé dont étaient responsables aussi bien l'encerclement capitaliste que l'arriération de la Russie tsariste. Je pensais que dès que la victoire universelle du socialisme serait acquise, il y aurait un épanouissement ; une pensée qui correspondait du reste à l'idéologie communiste qui est une idéologie de liberté. Il faut rappeler que peu avant la révolution d'Octobre, Lénine écrivait dans *L'État et la Révolution* que le but du communisme était d'abolir l'État. C'était un but libertaire ! Alors j'ai eu un espoir immense, surtout à un moment où même les communistes s'ouvraient au reste du monde.

Pendant la guerre, j'ai eu deux identités : j'appartenais à un mouvement de résistance gaulliste et j'étais lié, en sous-marin, avec le parti communiste. J'étais à l'aise dans les deux parce que le lien communiste était mystique et celui avec les gaullistes beaucoup plus fraternel, presque amical, alors qu'au Parti tout était très rigide, avec des règles de sécurité draconiennes. J'ai donc eu cet espoir et j'ai même converti nombre d'amis avec ma foi.

Alors qu'est-ce qui s'est déréglé ? D'abord, l'arrivée en France de ce durcissement culturel que l'on a appelé le « jdanovisme ». Désormais, une seule littérature était reconnue et acceptée : le réalisme socialiste. C'est l'époque où Elsa Triolet affirmait qu'un écrivain qui n'était pas communiste n'avait pas de talent, où on nous disait que Sartre touchait de l'argent de l'ambassade américaine et bien d'autres inepties. Une véritable régression culturelle. J'ai alors fait un premier acte de dignité. Le responsable aux intellectuels, Laurent Casanova,

avait rassemblé les intellectuels communistes de Paris. Or j'avais réalisé dans *Les Lettres françaises*, l'hebdomadaire culturel du Parti, une interview d'Elio Vittorini, un communiste italien qui estimait avec mes amis et moi que le front de la culture était différent du front de la politique, c'est-à-dire que la culture devait avoir son autonomie. J'étais très heureux d'avoir fait cette interview. Alors, lorsqu'au cours de cette réunion Casanova s'est exclamé « Qu'est-ce que c'est que cet Italien qui vient nous donner des leçons à nous communistes français », j'ai rompu le silence respectueux et dit : « Le fait qu'Elio Vittorini soit italien n'a rien à voir avec le débat qui nous occupe. » J'ai alors eu le sentiment d'avoir accompli un grand sacrilège. Casanova, qui était un homme habile, a eu un sourire bonasse en disant : « Il faut qu'on fasse un rapport à une prochaine séance autour de Vittorini, qui pourrait le faire ? » Un de mes amis a proposé mon nom et j'ai ainsi été chargé dudit rapport. J'y ai fait l'éloge de la thèse de Vittorino, qui a ensuite été violemment combattue. Et moi et mes amis ont été finalement vaincus. On a essayé de rallier quelques autres intellectuels à notre cause, mais ils se sont dégonflés.

Pourtant, bien que vaincu, je suis alors resté au Parti qui, à mes yeux, incarnait toujours une force d'avenir, et ce même si j'avais connaissance de choses qui n'allaient pas et que je taisais. Lors du procès de Kravchenko¹ par exemple, alors que toute une élite intellectuelle française volait au secours de l'accusation, un seul a osé affirmer que Kravchenko disait la vérité. C'était Claude Lefort². Et moi je savais qu'il avait raison, mais je me suis tu, je me suis tu... Margaret Buber-Neumann, qui était venue témoigner au procès, a été insultée et traitée de menteuse par l'avocat. J'avais fait sa connaissance peu avant grâce à Emmanuel Mounier qui était directeur d'*Esprit* et j'avais été bouleversé, par ce qu'elle disait : veuve du leader communiste Heinz Neumann, victime de la Grande Terreur et fusillé en 1937, elle avait été déportée dans un camp de goulag puis livrée à l'Allemagne nazie après le pacte germano-soviétique et internée à Ravensbrück. On savait ! On était bouleversé mais on n'a rien fait publiquement parce qu'on savait que dire quelque chose c'était pan ! L'exécution. Et quand David Rousset a demandé une commission d'anciens déportés pour faire un rapport

1. En 1944, Victor Kravchenko, commissaire politique dans l'armée rouge, demande l'asile politique aux autorités américaines. La même année, il dénonce le « régime arbitraire et de violence » de l'Union soviétique dans le *New York Times*. En 1947, la publication en France de *J'ai choisi la liberté* donne lieu à une polémique retentissante. *Les Lettres françaises* l'accusent de désinformation et d'être un agent américain. Kravchenko porte plainte pour diffamation. Le procès débute le 24 janvier 1949 devant le tribunal correctionnel de la Seine. Une centaine de témoins y participeront. Kravchenko l'emporte le 4 avril.

2. Philosophe connu pour sa réflexion sur les notions de totalitarisme et de démocratie, membre du groupe Socialisme et barbarie.

sur l'Union soviétique, mon ami Robert Antelme³, qui avait été déporté, a été coïncé. Quand Tito a été excommunié, je savais que toutes ces accusations étaient imbéciles, mais je n'ai pas fait le voyage en Yougoslavie.

Inflexions : *Quelle a été la rupture ?*

Edgar Morin : C'est l'arrestation et le procès de Laszlo Rajk⁴. Je savais par intuition que les accusations portées à son encontre étaient invraisemblables, mais mon ami François Fejtö a alors publié un article magnifique dans *Esprit* dans lequel il démontrait qu'elles ne tenaient pas, achevant de me convaincre. Suite à cet article, Fejtö m'a appelé à l'aide : il craignait d'être chloroformé au sein du Centre culturel hongrois de Paris où il travaillait alors. Je suis donc allé le trouver et nous sommes sortis ensemble du bâtiment malgré les types qui nous dévisageaient. J'ai alors pris conscience du gouffre qui s'ouvrait et c'est là que s'est vraiment faite la cassure intérieure. Ce qui est très curieux, c'est qu'à cette époque j'étais encore capable d'accepter l'usage par le Parti de l'oppression et la contrainte, que je pouvais juger temporaires. Mais l'inflation de mensonges, c'est cela qui m'a fait mal et a été la cause de ma cassure avec le Parti. C'est pour cela que la vérité est plus importante que la fidélité.

Ma rupture avec le Parti s'est faite par étapes. J'ai commencé par ne pas reprendre ma carte en 1948, mais je l'ai caché. Dans ma cellule de travail du Centre d'études sociologiques (CES), tous pensaient que je militais dans ma cellule d'habitation, et dans ma cellule d'habitation, tous pensaient que je militais au CES. Puis, en 1950 ou 1951, j'ai publié un article dans *L'Observateur* dans lequel je rendais compte d'un colloque qui avait eu lieu au CES ; j'y écrivais notamment que les révolutions urbaines n'avaient réussi que lorsqu'elles avaient été accompagnées d'un mouvement dans les campagnes, et je citais la Révolution française des villes et la grande peur des campagnes, la révolution d'Octobre avec tout le pouvoir aux soviets et la terre aux paysans... J'y écrivais aussi que Mao Zedong avait été exclu de l'Internationale communiste quand il s'était tourné vers les campagnes. J'ai alors été

3. Poète, résistant, Robert Antelme a été déporté le 1^{er} juin 1944 à Buchenwald puis à Dachau, où il a failli mourir du typhus. Sur cette expérience, il écrira *L'Espèce humaine* en 1947. Collaborateur des *Temps modernes*, il sera exclu du Parti en 1956 après la dénonciation de la répression de l'insurrection de Budapest. Pendant la guerre d'Algérie, il sera signataire du Manifeste des 121.
4. Un des leaders des communistes resté en Hongrie, Rajk a été après la guerre ministre de l'Intérieur et ministre des Affaires étrangères. En 1949, il est accusé d'être un espion « titiste » au service de l'Occident. Torturé, il accepte de reconnaître les charges contre lui en échange de son acquittement. Mais l'accusation demande la charge la plus lourde contre lui et les dix-huit autres personnes jugées à ses côtés. Il va servir d'exemple pour les purges « anti-titistes » de Staline. Il est condamné et pendu le 15 octobre.

convoqué par Annie Kriegel⁵ – elle a ensuite beaucoup changé! –, qui m'a soumis à un véritable interrogatoire :

A. K. : « Que penses-tu d'un communiste qui écrit dans le journal de l'Intelligence service ? »

E. M. : « Je ne suis pas de l'Intelligence Service, donc je ne sais pas de quoi tu parles. »

A. K. : « As-tu parlé à nos grands camarades Langevin, Joliot-Curie... Leur as-tu demandé ce qu'ils pensaient d'un communiste qui écrit dans *L'Observateur* ? »

E. M. : « Je pense que c'est un journal de gauche. »

A. K. : « Tu te permets d'insulter notre camarade Mao Zedong ! »

E. M. : « Mais non, c'est lui-même qui dans ses *Mémoires* raconte cela. »

La machine était en marche. Un ami, qui était concierge en face de chez moi et était membre d'une cellule où je n'avais jamais mis les pieds (j'avais totalement cessé de militer), m'a convié à une réunion. J'ai cru que c'était une réunion des combattants de la paix. J'ai donc mis mon beau costume et j'y suis allé. Est arrivée Annie Kriegel qui a dit : « Je demande l'exclusion du camarade Morin ; le Parti doit s'épurer. » Et tous ont voté mon exclusion. Je dois dire que cette nuit-là, j'ai eu du chagrin parce qu'alors, être exclu du Parti était une excommunication, une malédiction comme celle qu'avait subie Spinoza. En rentrant de cette séance, j'entendais dans la nuit un *pick-up* qui jouait la marche ukrainienne que je chantais à l'époque des victoires et de l'espoir. J'avais perdu tout espoir. Mais le matin, j'étais heureux, j'étais libre, et je suis resté libre.

Inflexions : *Vous étiez libéré du poids du mensonge ?*

Edgar Morin : Le Parti était une Église, son immeuble un lieu sacré. Quand j'allais en Grèce, je fraternisais avec des ouvriers communistes. Existait donc en moi à la fois un lien fort de famille, d'autant que j'étais un orphelin de mère, et en même temps une répulsion de plus en plus grande. Il faut dire qu'avant même cette exclusion, je m'étais fâché avec beaucoup d'amis très chers qui n'acceptaient pas que je puisse tenir « des propos infects ». J'ai perdu des faux amis mais les vrais, je les ai gardés. Ce fut une période de libération intérieure. Elle était tellement plus grande que la soumission à la discipline et à la fidélité au Parti au prix du mensonge !

5. Résistante au sein des jeunesses communistes de la main d'œuvre immigrée (MOI), Annie Kriegel adhère au PCF en 1945. Parallèlement à ses activités d'enseignante en histoire, elle devient membre permanent et fait partie du comité de rédaction de l'organe destiné aux intellectuels, *La Nouvelle Critique*. Elle quitte le Parti en 1957 à la suite des révélations sur le stalinisme. Après s'être ralliée à de Gaulle en 1958, elle devient chroniqueuse au *Figaro* dans les années 1970. Elle consacrera son travail de chercheuse à l'histoire du communisme dont elle sera une des plus acerbes critiques.

Inflexions : *Vous avez évoqué Robert Antelme qui a quitté le Parti peu après vous. Son livre, L'Espèce humaine, est un des plus forts jamais écrits.*

Edgar Morin : C'est le livre le plus humain qui soit, dans lequel Robert Antelme écrit : « Nos bourreaux sont eux-mêmes des êtres humains. » C'est un livre fondateur et l'ouvrage le plus humble, le moins grandiloquent que je connaisse, écrit avec des mots de tous les jours et c'est cela sa force. C'est un grand livre de littérature sans aucune littérature. Un livre qui nous touche dans notre vie quotidienne : le geste inconscient qui peut brutalement donner l'occasion de se ressaisir, la lâcheté quotidienne, la faim. Je n'ai jamais autant compris la faim... Et quand je mange un morceau de pain, très souvent, je pense à ce livre. La fin est bouleversante. Le déporté russe demande « *Wir sind frei ?* » (« nous sommes libres ? ») et Antelme répond : « *Ja, ja.* » Le sentiment de solidarité envers l'espèce humaine est une des conditions de ce qu'est pour moi l'honneur. Respecter les vaincus... Il y a un certain nombre de principes comme cela.

Il est vrai que dans mon expérience, j'ai souvent été exalté. Par les révoltes en Pologne par exemple, la première en 1956, l'Octobre polonais, puis celle de Waleza et de Gdansk. J'avais une grande admiration pour ces Polonais comme pour mes amis Hongrois, mais je me suis rendu compte qu'une fois libérés, tous ces pays retombaient dans la quotidienneté, comme nous après la Libération, que l'humain est capable de choses merveilleuses puis de retomber, de dériver même.

Une chose importante pour moi, qui m'a aidé, a été de constater les dérives. Des amis très chers de mon adolescence, qui étaient pacifistes parce qu'ils étaient marqués par le poids de la Grande Guerre, ont accepté la défaite en 1940 puis, alors que la guerre devenait mondiale, sont devenus collaborateurs. Il y a donc eu chez eux une dérive insensible. Ce fut le cas aussi des communistes qui sont entrés au Parti par générosité et se sont transformés en bolcheviques implacables. Joubert disait qu'« en période troublée, la difficulté n'est pas de faire son devoir mais de le reconnaître ». Beaucoup ont été perturbés en juin 1940, dont moi, mais certains ont réagi immédiatement, souvent d'anciens communistes qui avaient quitté le Parti comme Vernant et qui l'ont retrouvé ensuite, et cela même sans aucune espérance, ou bien des indignés n'acceptant pas la défaite comme Frenay. Moi, je suis du deuxième combat. En 1940, j'étais encore marqué par le pacifisme, j'étais encore perturbé. Il a fallu que j'attende, que je réfléchisse.

Inflexions : *Pensez-vous qu'il puisse y avoir des conflits dans l'honneur ? Pendant la guerre d'Algérie, par exemple, quelques officiers et généraux ont estimé que leur honneur était de maintenir l'Algérie française, que l'honneur de l'armée était de fomenter un putsch alors que le citoyen républicain pensait, lui, que le sien était d'être contre le putsch. N'y*

a-t-il pas un moment où deux honneurs s'affrontent, où l'on oublie ce qu'est peut-être la valeur suprême de l'honneur, c'est-à-dire le rapport à l'autre et l'estime de soi ?

Edgar Morin : Sans doute. Beaucoup de gens me disent que les résistants défendaient une cause pure, une cause magnifique qu'on ne trouve plus aujourd'hui. Je leur réponds que notre cause était pure mais qu'elle avait aussi sa part d'ombre. Nous avons par exemple combattu pour la libération de la France, mais tout de suite après, la France a réprimé à Constantine la première révolte d'indépendance des Algériens. L'ombre, c'est qu'on a gardé le colonialisme alors qu'on s'était, nous, décolonisé. Je pense que pour ceux qui ont été engagés en Algérie, le vice de forme était que l'on considérait l'Algérie comme une possession française, une situation rendue complexe par le nombre de pieds-noirs et l'armée qui, après l'Indochine, ne voulait pas accepter une nouvelle défaite. On avait donc affaire à un honneur enfermé dans l'honneur militaire, qui ne tenait compte ni du fait colonial imposé depuis 1830 à ce peuple ni du fait international qui condamnait la France à perdre cette guerre – elle l'a perdue politiquement mais pas militairement. Donc je comprends très bien les La Bollardières, Servan Schreiber et tous ceux, civils ou militaires, qui se sont révoltés par sentiment d'honneur, de priorité à leurs idées.

Inflexions : *Peut-on pardonner les failles à l'honneur ?*

Edgar Morin : Le pardon ? Au printemps 1944, j'étais persuadé que nous avions deux traîtres dans notre mouvement, des gens qui avaient été arrêtés puis retournés par la Gestapo. Avec Mitterrand, qui était responsable du mouvement, nous avons décidé de les liquider physiquement. Peut-être étaient-ils innocents ; ils étaient surtout très dangereux. Là-dessus, la libération de Paris arrive. L'un de ceux sur lesquels portaient nos soupçons quitte la capitale et s'engage dans l'armée de Lattre ; l'autre, nous l'arrêtons et l'emprisonnons dans un hôtel du Marais. Mais face à ce pauvre type qui avait été tabassé, je suis pris d'écœurement et je me dis : « C'est fini. On a gagné. Il ne peut plus faire de mal. Il a peut-être parlé sous la torture mais c'est fini. » Une fois qu'on a gagné, on ne va pas se venger. Il a été libéré et a fait une belle carrière par la suite. Je ne dirai pas son nom. Peut-être était-il innocent...

Inflexions : *Pensez-vous qu'en 2014, le sens de l'honneur soit devenu une valeur sinon dépassée du moins mise en sourdine ?*

Edgar Morin : Oui, je pense que pour beaucoup le sens de l'honneur a diminué. Mais ce qui est curieux, c'est que subsistent des honneurs particuliers comme celui en vigueur dans les gangs, dans le Milieu... Et remarquez que quand on est élève, on ne « cafte pas », on ne dénonce

pas un camarade. C'est une règle spontanée de l'honneur, une solidarité. Je crois qu'il y a une chose que l'on n'enseigne malheureusement pas aux jeunes, c'est que l'honneur commence par un rapport avec soi-même à partir de quoi s'établit le rapport avec les autres. Le respect de soi-même conditionne le respect d'autrui. C'est une des maximes que j'ai empruntée à Pascal et à Niels Bohr, qui dit : « Le contraire d'une grande vérité est une autre grande vérité. » Il faut toujours trouver la vérité devenue folle parfois chez l'autre. Regardez par exemple l'antisémitisme. La vérité, c'est qu'il y a une singularité du destin historique des juifs depuis deux mille ans avec les persécutions du Moyen Âge et la relégation dans des carrières paysannes ou commerciales. Mais transformer cette singularité en un destin pervers visant à détruire la civilisation, c'est une vérité devenue folle. Il en est de même pour l'anti-islamisme ou l'anti-Roms.

Inflexions : *L'engagement, au sens le plus radical du terme, est-il selon vous un élément de l'honneur ? Est-ce que ce moment que vous avez vécu fait que vous avez été confronté plus que d'autres dans les siècles antérieurs à des choix qui mettaient l'honneur au premier plan d'une façon rarissime ?*

Edgar Morin : Il ne faut pas oublier qu'au cours des siècles où les gens n'avaient pas de choix, où ils étaient immergés dans une religion, il a quand même existé des dissidents qui, par besoin et respect de la vérité, ont affronté la mort : regardez Giordano Bruno ! J'ai été frappé par les dissidents soviétiques. L'un d'entre eux, je ne sais plus lequel, a critiqué ouvertement Staline dans la *Kommensomol Pravda* et a été aussitôt jeté en prison. Il y a des gens qui ont le courage de s'exprimer publiquement au péril de leur vie.

Inflexions : *Peut-on dire que vous avez été l'un des premiers dissidents du PCF, même si le mot dissident n'existait pas en 1948 ?*

Edgar Morin : Oui et non parce qu'il y a eu toute une génération de dissidents dans l'entre-deux-guerres : Gide qui a écrit *Retour de l'URSS*, Boris Souvarine, Victor Serge... Mais on l'a oubliée. Les maoïstes ont complètement occulté l'expérience de notre génération. Je crois que j'ai été un des premiers de cette génération-là.

Inflexions : *Mai-68, dont vous avez été un intervenant important, a-t-il conforté votre abandon de la carte du Parti ? A-t-il été pour vous une confirmation ou une interrogation ?*

Edgar Morin : J'étais enthousiaste par ce jaillissement libertaire et communautaire. Je me suis d'ailleurs masqué des aspects un peu bêtes comme le slogan « CRS SS ». Je n'ai vu que le côté merveilleux d'une aspiration juvénile à un monde meilleur, à autre chose. J'étais

donc surtout pour les élans du début, comme une révolution à l'état naissant, parce qu'après, le mouvement a été parasité par les trotskistes, les maoïstes et autres. Mais je ne renie rien de ce que j'ai écrit sur cette période, parce que j'avais déjà perçu tout ce que je vous dis.

Inflexions : *Les chemins de l'honneur sont-ils si différents ?*

Edgar Morin : En 1943, les éditions de Minuit clandestines ont publié *L'Honneur des poètes*, des poèmes de résistance d'Éluard, René Char, Aragon, Vercors, Desnos, Lescure... En 1945, Benjamin Péret, un grand poète surréaliste, a écrit *Le Déshonneur des poètes* à son retour du Mexique, un pamphlet dans lequel il dénonçait la poésie de circonstance. Il avait tort, mais il y avait quand même quelque chose de vrai dans ses propos.

Il est souvent difficile de choisir le bon chemin. J'ai écrit il y a quelque temps dans *Le Monde* un article sur la Syrie dans lequel je me demandais si une intervention occidentale ne risquait pas d'aggraver les choses en mondialisant, en internationalisant encore plus ce conflit. Or ne pas intervenir est également quelque chose de très grave parce qu'on laisse ce processus épouvantable se dérouler. Je suggérais une troisième solution : que les grandes puissances s'entendent pour faire pression sur les belligérants afin d'obtenir un arrêt du massacre pour ensuite voir venir. J'étais donc pris dans la contradiction et la solution que je proposais aurait été possible si les États-Unis, la Russie et la Chine étaient capables de s'entendre. Mais l'heure n'est pas encore venue... Donc il y a des cas où l'engagement est évident, d'autres où ce n'est pas évident...

Inflexions : *Le déshonneur est-il plus évident que l'honneur ?*

Edgar Morin : Certainement. Mais là encore, ce qui semble déshonneur pour les uns ne l'est pas pour les autres. Moi, je m'étais déshonoré parce que j'avais quitté le Parti, j'étais un traître – un traître c'est ce qu'il y a de plus déshonorant. Pourtant, je savais que j'avais sauvé mon honneur.

Inflexions : *Les honneurs ne sont-ils pas en contradiction avec l'honneur ?*

Edgar Morin : Cela peut arriver. Mais en ce qui me concerne, ceux que j'ai reçus, les doctorats *honoris causa* ou bien la Légion d'honneur par exemple, m'ont aidé à me protéger. Surtout dans le milieu scientifique dans lequel j'ai fait toute ma carrière, le CNRS, où pendant très longtemps je n'ai pas été pris au sérieux. Toutes mes idées semblaient farfelues : la complexité, l'interdisciplinarité... J'étais considéré comme un marginal, mais mes doctorats *honoris causa* étaient mes boucliers. Il y a donc des cas où les honneurs aident à maintenir

l'honneur, tout en étant honoré, et dans un certain cadre, ils protègent l'honneur. Mais ce n'est pas nécessairement le cas. Je pense que la vie nécessite des compromis entre nos exigences d'honneur, de vérité. Mais il n'existe pas de frontière nette entre compromis et compromission, ce qui fait que vous pouvez être dans celle-ci tout en croyant être dans celle-là. Or la compromission conduit au déshonneur. On se masque alors à soi-même ce déshonneur en se justifiant de multiples façons. Ce qui m'a conduit à une certaine vigilance, c'est de voir les dérives de tant de mes compagnons, du Parti notamment. Je suis un de ceux qui ont eu des sursauts ; plusieurs « non » se sont succédé chez moi, le premier purement culturel. J'ai, c'est vrai, fait des compromis qui auraient pu être des compromissions, mais ces sursauts m'ont empêché d'être dégradé. Je crois aussi qu'il existe aujourd'hui un culte de la vérité. Mais qu'est-ce que « la vérité » ? Bien entendu, il existe des vérités morales : la fraternité, le bien... Mais existent aussi des vérités de fait, par exemple les mensonges sur la révolution culturelle chinoise, sur le goulag soviétique... De telles insultes à la vérité suscitent mes révoltes les plus profondes.

Propos recueillis par Didier Sicard ─

L POUR NOURRIR LE DÉBAT



FRÉDÉRIC GOUT

AVOIR ÉTÉ, ÊTRE ET DEVENIR : L'EXPÉRIENCE DU TEMPS DE COMMANDEMENT

En 1993, jeune lieutenant au 3^e régiment d'hélicoptères de combat (RHC), je portais un regard un peu lointain et très respectueux sur le chef de corps... Je ne rêvais que d'aventure, ce qui sera d'ailleurs mon quotidien pour mon plus grand bonheur. Dès lors, j'étais assez peu intéressé par la table du colonel où mon capitaine m'envoyait pourtant parfois « pour me faire connaître » disait-il ! Plus tard, commandant « mon » escadrille à Djibouti, mes rêves et mes aspirations sont demeurés les mêmes. En revanche, mes rapports avec le chef de corps furent très fréquents. C'est lui qui m'annonça qu'il m'envoyait en opération humanitaire aux confins de l'Éthiopie et du Kenya. En quelques années, le chef lointain, d'essence semi-divine, s'est mû en ancien, en guide, en un conseiller qu'on écoute attentivement pour soi-même commander au mieux les quatre-vingts militaires de l'escadrille dont on a désormais la charge.

Le passage suivant au sein d'un régiment, le 1^{er} régiment d'hélicoptères de combat, fut l'occasion d'occuper la fonction de chef du bureau opérations et instruction. Je suis devenu père de famille et je m'entretiens désormais très régulièrement avec ce chef de corps... dont je partage aussi la table chaque midi ! Je regarde les jeunes lieutenants avec un œil toujours bienveillant : qu'ils me semblent jeunes ! Le chef représente à présent ce que je veux devenir plus tard : le « patron » d'une unité opérationnelle de combat. Mes rêves d'action n'ont pas changé et je réagis encore comme un jeune lieutenant à l'annonce d'un départ en opération extérieure. Je quitte pourtant le régiment deux ans plus tard, quelques jours après mon retour d'un second séjour en République de Côte d'Ivoire, sans trop penser au temps de commandement du régiment. Il va me falloir maintenant faire mes preuves en administration centrale. La maturation se fait petit à petit ; je suis occupé par des emplois exigeants qui ne laissent que peu de place aux rêves d'action et d'opérations. Ils ne demandent pourtant qu'à resurgir, car l'envie, elle, est toujours bien présente.

Les années passent, un dernier enfant rejoint ma famille alors que les deux aînés grandissent. Le sujet du temps de commandement se précise. L'année 2011 semble être la bonne. Le 3^e RHC est d'abord envisagé, mais c'est finalement à Pau que je vais partir. Je ne suis jamais passé par le 5^e RHC. Je suis d'autant plus fier d'aller commander ce

régiment équipé de Tigre, de Gazelle, de Puma et de Cougar. Les problématiques y sont complexes, notamment autour du partage de la composante maintenance avec son voisin, le 4^e RHFS. Plus simplement, je suis surtout heureux de commander un régiment. Je me sens prêt et enthousiaste, même si je ne connais ni le Tigre ni la région paloise ni la plupart de mes futurs subordonnés. Je suis prêt et aussi motivé que ce jeune lieutenant désinvolte que j'étais quelques années auparavant en découvrant les côtes de Meuse et d'Argonne.

Le 5 juillet 2011, nous y sommes ! La passation de commandement est un moment si particulier, si codifié et tellement émouvant. Je ne connais pas le tiers des nombreux invités qui me sont présentés un à un dans la salle d'honneur du régiment. Je comprends bien que tout commence pour moi et aussi que tout se termine pour mon camarade qui s'apprête à me passer le flambeau. Il rentre d'un séjour en Afghanistan mené glorieusement durant six mois. Tout le monde le connaît ; c'est lui le personnage central de cette journée. Paradoxalement, lui qui est honoré est pourtant loin d'être aussi joyeux que son successeur qui sourit sans retenue, affichant une assurance presque arrogante. D'ailleurs, ce sera également difficile, après deux années exceptionnelles de commandement, de croiser à mon tour mon successeur – un autre bon camarade – et de le saluer en signe d'amitié. Il s'épanouira à son tour à la tête de ces mille deux cents femmes et hommes, et de cet outil parfaitement rodé, et ô combien opérationnel. La roue tourne !

La passation de commandement est bien le moment où tout commence et où tout se termine. Elle est marquée par la symbolique de la prise d'armes, organisée devant tout le personnel du régiment présent ainsi que devant les autorités civiles, militaires et locales. Elle confère la légitimité du commandement au nouveau chef de corps : « Vous reconnaîtrez désormais pour votre chef le colonel Gout, ici présent, et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera... » Cette intronisation est présidée par le général commandant les régiments conventionnels de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT). L'émotion s'invite bien entendu, mais elle n'est qu'une conséquence d'un cérémonial qui n'a pas d'autre objectif que de marquer la pérennité du régiment.

Alors, quelques mois après la fin de cette fantastique aventure, qu'en reste-t-il ? Peut-on parler d'un héritage ? Je vais tenter de répondre à cette question après m'être investi dans une nouvelle fonction. Ce changement sans transition de « métier » est d'ailleurs sans aucun doute le meilleur des remèdes pour éviter le « choc post-traumatique » du retour à une vie « normale ». Je souhaite le préciser en préalable : il est incontestable que lorsqu'un colonel prend le commandement

d'un régiment, il prend en main un véritable paquebot pour lequel les coups de barre ne peuvent être que mesurés et qui donneront par construction des effets plutôt décalés dans le temps. Son action est pourtant assurément déterminante dans les domaines des opérations, du rayonnement et aussi, voire surtout, de l'humain. Deux années de commandement ne changeront pas l'identité d'un régiment. En revanche, ce temps permet d'adapter un outil en perpétuelle évolution pour faire face à des missions opérationnelles par nature parfois inattendues. Plus que les missions réalisées, qui constituent l'essence même d'un régiment, il restera d'un temps de commandement la maturation de petites graines semées régulièrement pour la préparation de l'avenir, l'humain et le rayonnement.

J'évoquais l'image du paquebot : le régiment dont je vous parle regroupe un millier de soldats, dont la plupart sont des sous-officiers (près de sept cents) majoritairement spécialisés dans le domaine de la maintenance des hélicoptères. Plus de vingt métiers sont exercés afin de permettre l'action des pilotes d'hélicoptères de combat, une petite centaine d'officiers pilotes qui réalisent la mission centrale du régiment : pompiers, contrôleurs aériens, maîtres-chiens, moniteurs de sport ou agents administratifs... Le régiment sert une cinquantaine d'hélicoptères Gazelle, Tigre, Puma et Cougar, et assure aussi la maintenance exigeante d'une trentaine d'hélicoptères du 4^e RHFS. Il est alors le seul équipé de Tigre et de Cougar, ce qui lui vaut l'honneur de s'auto-relever au Gabon et en Afghanistan. Il participe également, au même titre que ses deux régiments frères, aux relèves en Afrique et en Afghanistan. Il ressemble en fait à une petite ville, avec ses spécificités d'infrastructures et de logements, d'équipements, ses problèmes sociaux, parfois graves, ses manquements aux règles de la cité... mais aussi avec ses joies, sa jeunesse active et une solidarité bien réelle, mais nous y reviendrons.

L'illustration de mon intégration en son sein pourrait suffire à répondre à une partie de la question qui m'est posée. Je suis arrivé au cœur d'un cycle incroyable entamé avec le chef de corps précédent. Lorsque je rejoins le « 5 », je prends en effet mes consignes auprès du colonel B.-M. Nicolas, auréolé de ses six mois passés à la tête du bataillon d'hélicoptères Mousquetaire en Afghanistan. Il vient à peine de rentrer, et je le regarde et l'écoute avec admiration. Je suis d'autant plus attentif que mon général m'a annoncé qu'il n'était pas prévu que je commande en opération extérieure. Mais ce n'est pas tout ! Un de mes chefs de bataillon n'est pas présent au régiment. Il est engagé avec une partie des hommes et des hélicoptères à bord du bâtiment de projection et de commandement (BPC) *Tonnerre*, au large des côtes libyennes. Il participe à l'opération Harmattan en Libye, qui le voit

mener des combats de haute intensité. Un héritage aussi riche pourrait presque être pris comme un fardeau, me dirai-je bien plus tard.

Pendant les dix-huit mois qui suivirent mon arrivée, ce cycle de projections s'est poursuivi avec le nouvel engagement d'un bataillon en Afghanistan sous les ordres d'un autre de mes trois commandants de bataillon et l'engagement d'unités plus réduites, essentiellement en Afrique (Djibouti, Tchad et Gabon). Fier de cet engagement permanent et de mon rôle dans la préparation de mes escadrilles, je trouvais gratifiant de devoir remettre très souvent des décorations à mes combattants, dont l'excellence des actions participait toujours pleinement à la réalisation de la mission des armées. Aussi ma jubilation fut égale à ma surprise lorsque j'appris que j'étais désigné pour prendre la tête du groupement aéromobile de l'opération d'entrée en premier Serval au Mali (trois cents personnes et vingt-quatre aéronefs). Partir à la tête de ses hommes, sans préavis et dans l'urgence, pour une opération de guerre dont on ne connaît pas encore les contours, c'est évidemment la concrétisation d'un parcours personnel complet.

La première conclusion partielle que je peux tirer est bien que le chef, au même titre que tous ses subordonnés, n'a pas d'autre rôle que de servir le régiment et son pays, à une place qui peut varier d'un instant à l'autre, au gré des événements. Dans ce domaine, l'héritage est sans aucun doute ce qui permettra au successeur de s'inscrire dans ce cycle sans fin. C'est ainsi que le colonel S. Richou est parti à son tour au Mali à peine trois mois après son arrivée, ou après mon départ selon le sens que l'on souhaite donner à l'histoire que l'on raconte.

Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, le succès des opérations que nous menons est avant tout lié à la qualité de la préparation opérationnelle à chaque niveau de responsabilité. Pour assurer ce succès, j'ai dû jouer le rabat-joie. Pour le formuler différemment, j'ai d'emblée martelé que la remise en cause permanente est la seule clef des succès à venir. Je m'y suis d'autant plus appliqué que je prenais la tête d'un régiment de soldats très aguerris. L'Afghanistan, la Côte d'Ivoire et la Libye avaient considérablement renforcé l'expertise et l'expérience de mes hommes au combat. J'ai pourtant passé beaucoup de temps à les convaincre que la nouvelle mission apporterait de grandes désillusions à celui qui partirait certain de la maîtriser. Je martelais aussi que la nouvelle guerre serait différente des précédentes et que nous serions surpris si nous ne prenions pas la précaution de nous remettre en cause individuellement et collectivement.

Aux aléas et dangers qui s'attachent naturellement à l'exercice du métier des armes, surtout face à un ennemi dont la volonté ne rend rien à la nôtre, s'ajoute pour nous « aéro-combattants » le danger

inhérent à toute activité aérienne. L'humilité n'est donc pas qu'une posture morale. C'est une indispensable qualité professionnelle. Chez nous, comme ailleurs sans doute, la suffisance tue.

Ces principes d'humilité, de prudence et d'audace doivent être par ailleurs considérés alors que les moyens se raréfient. Chaque heure de vol, chaque mission de préparation doivent être envisagées avec une volonté de rentabilité. Les coûts engendrés par nos outils opérationnels nous contraignent à explorer toutes les possibilités pour tirer le meilleur rendement de chaque entraînement ou mission. Par chance, des outils sont à la disposition du chef de corps. Ainsi l'utilisation des moyens de simulation nous aide à atteindre cet objectif d'optimum. Nous disposons aujourd'hui de simulateurs techniques qui placent l'équipage dans des conditions presque identiques au vol réel et d'un simulateur tactique qui permet, dans des conditions rapprochées d'un vol réel, d'exécuter des missions opérationnelles à plusieurs appareils avec une structure de commandement complète. L'utilisation systématique de la simulation, dans ses deux modes, a d'abord représenté une rupture sensible dans les esprits des équipages. Plusieurs années et beaucoup de pugnacité auront été nécessaires pour persuader les pilotes de l'efficacité de ces nouveaux outils. Aujourd'hui, les plus jeunes n'ont connu que ce système et l'ont parfaitement intégré, et les plus anciens s'y sont mis avec succès.

Je ne serais pas complet si je ne mentionnais pas la valorisation de l'imagination et de l'initiative. Je les ai encouragées en permanence, y compris dans la vie quotidienne. Et je n'ai jamais été déçu par les résultats individuels et collectifs dans ce domaine, même si je suis bien conscient que ces résultats sont le fait d'une minorité. Il faut ensuite faire adhérer tous les autres, qui ont plutôt l'habitude de suivre le mouvement général. Le rôle de chaque échelon de commandement est alors fondamental. Il permet de donner l'envie d'apporter sa pierre à l'édifice. Il permet aussi de bien relayer les intentions de la chaîne de commandement. L'héritage consiste alors à insuffler une culture du résultat et de l'exigence.

Je vais évoquer à ce stade une anecdote. En décembre 2012, j'apprends que je suis chargé de présenter le régiment à M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, un samedi après-midi. J'oriente cette présentation sur l'utilisation de la simulation en partant de l'exemple de la Libye. Je lui explique ce qui a été réalisé pendant cette opération et je lui présente les acteurs de la mission. Je le fais sans insister, car je veux surtout lui montrer comment nous préparons notre prochain engagement opérationnel éventuel. Nous sommes alors en alerte « Guépard » et nous serons donc désignés si une mission se déclenchait. Je pense que M. Bartolone est rassuré par le récit de

nos engagements récents mais aussi par notre degré de préparation. Il semble aussi très surpris par notre capacité à contourner nos difficultés de maintenance et de disponibilité des appareils.

Je le retrouve à Gao, au Mali, alors qu'il est venu rencontrer les forces françaises de l'opération Serval au début du printemps 2013. Nous discutons en petit comité à l'occasion d'entretiens avec les autorités militaires de Serval, autour d'un café : j'ai beaucoup apprécié le lien qu'il faisait entre ce qu'il avait vu à Pau et ce qu'il avait entendu de nos missions de Bamako à Tessalit. C'était un bel hommage rendu au régiment, mais plus largement à nos armées. Il le redira d'ailleurs avec une grande conviction devant quelques centaines de soldats de toutes les unités rassemblées dans le cadre de sa visite. Nous ne sommes pas dans l'héritage d'un temps de commandement, mais bien plus dans la transmission d'une réputation fondée, l'efficacité de troupes françaises, qui s'appuie sur une homogénéité d'un ensemble cohérent. L'héritage consiste alors bien à s'inscrire dans cette dynamique, pour transmettre à son successeur un outil valorisé et adapté.

En réalité, la conduite des opérations est certainement ce qui est le plus simple à réaliser car elle est fondée sur une chaîne de commandement parfaitement rodée. Elle s'appuie sur la sédimentation des responsabilités, assumées progressivement par les uns et les autres. Nous passons tous par toutes les étapes de cette chaîne. En manquer une est d'ailleurs rédhibitoire pour occuper une fonction de commandement plus élevée. La compétence dans les domaines techniques (base qui doit être parfaitement maîtrisée), tactiques (compétence spécifique du chef opérationnel) et du management (gestion fine de l'humain) est le fondement de la crédibilité des chefs militaires.

Le chef tactique du niveau du chef de corps (et parfois dans certains cas du niveau du commandant de bataillon voire du commandant d'escadrille) tient sa crédibilité de sa capacité à proposer des options adaptées et efficaces, mais aussi discriminantes, au chef tactique interarmes. Ce dernier peut alors décider sans être un expert du domaine de la composante considérée. Pendant mes deux années de temps de commandement, un grand nombre de mes subordonnés a été amené à vivre la conduite d'une opération. Chacun l'a fait à son niveau de responsabilité. Personne n'a jamais manifesté d'hésitation ou de manque de préparation technique, physique ou psychologique. J'ai également eu la chance d'exercer cette responsabilité à la tête d'un groupement dans des conditions délicates. L'héritage dont nous pouvons parler à ce stade est la capacité à transmettre le niveau de préparation et de confiance aux générations montantes. C'est une responsabilité collective qui s'appuie d'abord sur la crédibilité des chefs. Elle a été acquise progressivement, au fil des opérations menées

par toutes les générations qui peuplent les régiments et unités de nos armées.

Au-delà des aspects opérationnels, il est fondamental aujourd'hui, dans un monde globalisé où la culture du résultat et de la contrainte budgétaire est omniprésente, de prendre toute sa place dans la cité. Être connu est déterminant, en dehors de l'emploi opérationnel des hommes et des moyens du régiment. Cela permet d'être entendu dans les arbitrages nationaux, mais aussi de peser sur la scène locale en tant qu'acteur important. Expliquer ce que fait le régiment, dire qui le compose, participer aux activités populaires de la ville, intégrer l'espace éducatif local sont notamment des enjeux qui ne peuvent pas être étrangers à un régiment aujourd'hui.

Ainsi, à peine désigné pour prendre le commandement du « 5 », j'ai sollicité un entretien avec M^{me} Lignières-Cassou, alors députée-maire de la ville de Pau. Notre rencontre fut très chaleureuse et nous abordâmes dès cet instant quelques synergies possibles entre la ville et le régiment. Je ne serai d'ailleurs jamais déçu par notre proximité et son sincère investissement. Je me souviens de sa présence à l'occasion du départ en Afghanistan d'un bataillon du régiment, vers cinq heures du matin au mois de décembre dans un brouillard très froid. Elle était manifestement très émue. Je me souviens aussi de la réception à l'hôtel de ville des familles des soldats engagés en opération extérieure à l'occasion des vœux de la nouvelle année. Je mentionnerai également son aide pour soutenir le Noël des enfants du régiment, dont je voulais faire un événement marquant. Je ne cite que ces trois anecdotes pour illustrer un domaine pour lequel l'action du chef de corps est déterminante. Dans ce cadre, nous pouvons parler d'un héritage, que le successeur doit reprendre à son compte pour inscrire l'action du régiment dans le temps. Je ne reviens bien entendu que très rapidement sur toutes les occasions qui peuvent servir à la mise en valeur du régiment. Cérémonies, comme lors de la remise d'une croix de la valeur militaire sur l'étendard, remises de décorations en ville à l'occasion de nos fêtes nationales...

Il faut aussi envisager les liens avec la cité bien plus largement et dans un cercle assez ouvert. La partie protocolaire et institutionnelle n'est pas suffisante. Il faut inscrire le régiment dans un vaste paysage local et dans le réseau des décideurs de la ville. C'est un travail de longue haleine, facilité quand il a été développé bien des années auparavant. Pour illustrer cette tendance, j'évoquerai notre excellente collaboration avec l'équipe d'organisation du grand prix automobile de formule 3 000 de la ville de Pau. Nous avons ainsi survolé la ligne de départ du grand prix juste avant le départ de la course (télévisée) et nous avons aussi exposé un hélicoptère Tigre au beau milieu de

voitures prestigieuses admirées par un public nombreux. Ce partenariat « gagnant-gagnant » est bien entendu une exceptionnelle vitrine pour le régiment.

J'ai aussi fait face à des échecs. J'étais décidé à développer des partenariats avec les clubs sportifs de la ville de Pau. J'ai donc essayé d'établir des contacts avec les dirigeants des principaux. J'ai compris mon manque de résultats en constatant pendant l'opération au Mali que l'état-major de la 3^e brigade mécanisée de Clermont-Ferrand recevait un soutien appuyé du club de rugby de l'ASM, pourtant engagé dans la conquête de titres prestigieux sur la scène nationale et européenne. J'ai bien été invité à titre personnel à assister à un match de la section paloise, engagée dans le championnat de pro D2 (seconde division), mais toutes mes démarches de coopération sont restées sans suite. Je ne suis pas certain que l'action du régiment au Mali était même connue par les dirigeants et l'encadrement du club. L'héritage consiste alors à proposer à son successeur de trouver un autre angle d'approche pour susciter l'intérêt de sphères plus éloignées naturellement du régiment. Le long terme et la continuité dans les actions menées sont fondamentaux et dépassent largement l'espace-temps d'un temps de commandement.

D'autres actions ont des portées plus importantes et engagent le régiment et sa réputation sur le long terme. Elles contribuent au rayonnement du corps tout en le plaçant au cœur de l'objectif recherché. Pour illustrer cette idée, je vais développer quelques exemples. Le premier a consisté pour le « 5 » à la mise en place d'une relation avec la ville de Port-Vendres. Le maire de ce magnifique port méditerranéen a souhaité parrainer notre régiment dans le cadre des partenariats développés par l'Association des villes marraines des forces armées. Cette relation, entretenue sur le long terme, permet de créer un lien armée-nation privilégié. Nous avons aussi développé des actions particulières avec les écoles, ce qui est fondamental pour participer au développement de l'esprit de défense. Les partenariats scolaires ont d'ailleurs dépassé le cadre de ce parrainage pour s'étendre dans d'autres communes de notre département, voire du Gers voisin. Le régiment s'est beaucoup investi dans ce parrainage, tout comme la ville, et en premier lieu son maire, M. Romeiro, à qui je souhaite rendre hommage. J'ai, pendant ces deux ans, beaucoup apprécié son investissement personnel pour faire vivre notre relation.

Le deuxième exemple que je veux citer est celui des portes ouvertes. Elles sont une opportunité exceptionnelle de faire découvrir à la population locale, voire régionale, des matériels, mais surtout des savoir-faire mis en œuvre par des professionnels compétents, accueillants et ouverts au monde extérieur. Pendant tout un week-end,

nous avons répété toutes les techniques particulières de l'ALAT, en concentrant la zone d'action sur le régiment quand nous partons d'habitude nous exercer dans des zones spécifiques mais aussi éloignées. Nous avons monté ces portes ouvertes comme une opération militaire et j'ai pu à cette occasion donner des responsabilités précises à un grand nombre de mes subordonnés. J'y ai donc trouvé une grande satisfaction opérationnelle à travers une vaste opération de communication et de rayonnement. Quarante mille visiteurs sont venus nous voir, sans parler des reportages médiatiques (presse écrite, radios et chaînes télévisées).

Je peux aussi évoquer rapidement la rénovation de la salle d'honneur, véritable vitrine pour les femmes et hommes du corps, mais aussi pour tous les visiteurs, qui y découvrent le lien entre le présent et le passé.

Un chef de corps, dans un mandat court de deux ans, profite de ce qui a été réalisé par ses prédécesseurs, poursuit ce qui n'a pas été terminé et décide de développer quelques idées qui marqueront son passage. Il faut souvent deux ans pour faire aboutir un projet de grande ampleur, d'où la nécessité d'exprimer rapidement ses intentions. La continuité est donc de mise. Dans mon cas, j'ai achevé le travail colossal entrepris par le colonel Nicolas dans la publication d'un livre du régiment. L'essentiel avait été fait et je n'ai eu qu'à conclure un processus déjà bien engagé. J'ai ainsi pu m'appuyer sur un support à jour et valorisant pendant deux ans. De mon côté, j'ai décidé dès mon arrivée de moderniser la salle d'honneur. Ce projet m'aura accompagné pendant tout mon temps de commandement et pour ma passation de commandement j'ai été heureux de recevoir les invités du régiment dans un cadre remis au goût du jour. L'héritage consiste bien alors à s'inscrire dans le temps long en acceptant de n'être qu'un contributeur parmi d'autres.

J'en viens à ce qui a marqué le plus mon action : l'humain. Les premiers mots de mon plan d'action de chef de corps commençaient par la célèbre citation de Jean Bodin : « Il n'y a ni richesse ni force que d'hommes. » Cette citation m'accompagne depuis longtemps. Je suis convaincu que pour obtenir l'adhésion de ses subordonnés dans la gestion de crise, ou pire dans des combats qui peuvent aller jusqu'à la haute intensité, il est nécessaire de leur donner de la considération, de l'attention et de l'investissement personnel autant que nécessaire. J'ai souvent pensé que même un chef très éloigné de ces préoccupations devait s'en servir pour obtenir l'adhésion et la performance de ses subordonnés. Je ne parle pas de démagogie, mais bien de ce que chacun attend de sa hiérarchie, sans complaisance et dans l'intérêt particulier aussi bien que collectif. J'ai parfois, heureusement rarement, expérimenté le comportement consternant d'un chef dans

ce domaine, et je n'ai jamais compris comment on pouvait à ce point ne pas connaître ses subordonnés et ne pas tout simplement s'intéresser à eux.

Commander le 5^e RHC revenait finalement à administrer une ville de mille deux cents habitants, tout de même un peu spéciaux, je le concède. Pour autant, cette comparaison, que certains jugeront malheureuse, conduit le colonel à prendre en compte de nombreux aspects éloignés de toute préoccupation opérationnelle. Quelques sujets vont même parfois apparaître comme inattendus pour un observateur extérieur : la gestion d'une petite délinquance avec les forces de l'ordre, la gestion des loisirs et des infrastructures afférentes, la gestion de l'infrastructure de travail et de logement, le suivi social y compris en liaison avec des organismes sociaux...

Ces actions s'inscrivent dans le développement de la notion de respect, fondement de la politique humaine du régiment. La plupart du temps, les conséquences sont bénignes, mais la prise en charge du coup dur est bien entendu attendue voire anticipée par le chef de corps. S'y préparer est compliqué car chaque situation est unique. L'anticiper correspond surtout à préparer les outils et l'organisation pour y faire face. J'ai été par exemple confronté trois fois à la mort pendant mon temps de commandement, dans des situations à chaque fois différentes : accident, suicide et maladie fulgurante. J'ai aussi dû gérer les conséquences de la mort au combat du mari de la chancelière du régiment. À chaque fois, il y avait cinquante approches possibles de la gestion de la crise et de ses conséquences. À chaque fois, il est important de bien communiquer avec le régiment, avec l'escadrille concernée, avec le groupe des amis. À chaque fois, il est important de considérer la famille et les proches. Le chef de corps est, dans une telle situation, celui qui a sans doute la plus grande légitimité pour affronter la totalité des aspects de ce drame. Il est celui qui doit être capable de prendre le recul nécessaire pour en appréhender tous les aspects humains.

D'autres cas sont moins pesants car ils donnent lieu à la manifestation de beaucoup de solidarité. Je pense à un sous-officier qui a perdu une jambe à la suite d'un accident de la route, renversé sur son vélo par un poids lourd lors de son trajet vers le régiment. Tout a été entrepris, notamment par son capitaine commandant d'unité, pour le maintenir dans une perspective positive qui consistait à le réintégrer au sein du régiment. Il aura fallu plus d'un an, mais il a fini par retrouver une place, sa place, dans son escadrille, quelques semaines après mon départ.

Les opérations sont également très sensibles sur le plan humain. Qui faire partir et surtout qui ne pas faire partir ? Le chef de corps ne peut

le savoir que si la confiance existe au-delà des apparences. Prendre en compte une situation familiale, comprendre une usure conjoncturelle, accepter parfois une défaillance passagère, qui n'aura pas de conséquence opérationnelle si elle est considérée en amont, sont autant de démarches indispensables dans un régiment en projection permanente. Accepter le retour anticipé de l'un de ses hommes pour répondre à une situation délicate en « base arrière » est selon moi fondamental, y compris quand la situation se répète à plusieurs reprises pour une même opération. Expliquer à son général que ce nouveau retour est primordial en avançant des arguments détaillés et incontestables est crédible si les cas sont suffisamment préoccupants et vérifiés. J'ai beaucoup communiqué dans ce sens auprès de mes subordonnés et je suis convaincu avec le recul de la nécessité de le faire. Et puis, il y a le traitement des « affaires courantes », qui consiste souvent à écouter celle ou celui qui ne va pas bien et qui apprécie que son chef de corps prenne le temps de considérer ses « petits malheurs ». Certains ferment assez facilement leur porte quand j'ai toujours considéré que je devais laisser la mienne ouverte. Je suis convaincu que cette politique participe aux semailles de ces petites graines qui donneront leurs fruits plus tard.

Au-delà de cet aspect fondamental, je veux aussi évoquer un domaine plus vaste, celui de la formation, de l'évaluation et de l'orientation. Il a bien entendu des conséquences dans le court terme pour l'individu. Il a surtout des incidences sur le long terme pour la personne concernée. Mais que dire de ses liens avec l'avenir du régiment ? Un régiment de l'armée de terre ne vaut que par la valeur de ses hommes. Tout l'investissement et le soin porté aux parcours de ses subordonnés permettra au corps d'aborder l'avenir dans de bonnes conditions, ou au moins dans les moins mauvaises, alors que la conjoncture globale est plutôt défavorable. L'action positive d'un chef de corps peut passer inaperçue, mais une insuffisance dans ce domaine aura des effets visibles plus ou moins rapidement et qui souvent s'inscriront dans le temps long. Elle doit donc être considérée dans le champ stratégique de l'action menée par le chef de corps.

L'idée est bien entendu de considérer l'intérêt général, mais surtout sans jamais oublier l'intérêt individuel. Celui-ci est le terreau de la motivation des plus jeunes, qui regardent et évaluent au travers de l'exemple des plus anciens leur volonté de s'inscrire dans cette logique ou au contraire d'envisager rapidement une rupture avec les armées. Pour creuser encore un peu plus cette idée, le chef de corps participe directement à la détection des talents. Cette mission concourt directement au bon équilibre de la structure en place et elle permet aussi et surtout de préparer l'avenir. Les futurs postes de responsabilité

technique ou de management sont bien entendu la conséquence de ce qui est décidé en gestion courante.

Nous voici bientôt au terme de cette réflexion et il me reste encore une idée à développer. Le chef a réfléchi avant de prendre son commandement puis dans les premiers instants de sa nouvelle responsabilité à sa vision sur le long terme. Comment doit évoluer le régiment et quelles actions doivent être conduites pour porter un projet global ? Il faut alors convaincre autour de projets majeurs, qui sont la déclinaison de cette vision globale. Les capacités de création voire d'innovation ne sont pourtant pas faciles à introduire dans la vie courante. En effet, la charge opérationnelle et les contraintes budgétaires, le manque d'effectif, la dilution de certaines compétences à travers la création des bases de défense sont autant de freins aux initiatives de tous ordres. La mission confiée au chef de corps n'intègre d'ailleurs pas ce volet qui est pourtant capital pour l'avenir à moyen et long terme.

De nombreux exemples me viennent à l'esprit, mais je n'en retiendrai qu'un seul pour illustrer mon propos. Les portes ouvertes du régiment, que j'ai déjà évoquées plus tôt, ont été pour moi un projet majeur que j'ai développé après avoir bien réfléchi au sens que je souhaitais leur donner. Il m'a ensuite fallu convaincre, ce qui n'a pas été facile. Personne ne demande au chef de corps d'organiser ce type d'événement. Je mentionne d'ailleurs en passant, et sans développer, tous ceux qui, dans et hors de l'institution, ne se privent pas de vous apporter tout le soutien dont vous avez besoin... en multipliant les mises en garde auprès des échelons supérieurs ! J'avais décidé dans les mois précédant mon temps de commandement d'organiser des portes ouvertes mais je voulais attendre deux ou trois mois avant de donner l'ordre de préparer cet événement. Mon prédécesseur avait fait le choix de ne pas en organiser. Le chef de corps le précédant avait organisé un meeting aérien de très haut niveau en invitant de très nombreux avions et équipages extérieurs au régiment. Je parlais avec une idée nouvelle, en rupture avec mes deux aînés : je voulais montrer le régiment, ses matériels et ses hommes, et rien d'autre.

Mon projet n'a pas rencontré l'enthousiasme et l'adhésion au début. J'ai même rapidement compris qu'il me faudrait me montrer pugnace pour ne pas mettre progressivement en place les conditions d'un renoncement. Une fois persuadés, l'échéance se rapprochant, mes subordonnés ont su se montrer largement à la hauteur de mes attentes. Les portes ouvertes ont connu un grand succès et généré des bénéfices bien supérieurs à nos prévisions. Tout le régiment en a profité et les objectifs de préparation opérationnelle et de rayonnement que je m'étais fixés ont été réalisés. Convaincre après avoir regardé au plus

loin, voilà bien un élément qui restera du temps de commandement.

En guise de conclusion, je me bornerai à constater quelques évidences. La première est que chacun, à son niveau hiérarchique, n'est qu'un rouage. Simplement, plus on s'élève, plus nombreuses sont les dimensions dans lesquelles il faut savoir se situer afin de remplir sa mission. Je terminerai donc par une dernière évocation de la visite de Claude Bartolone au régiment. Quelques mois après la fin de mon temps de commandement, j'ai été invité comme tous mes camarades de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) à un cocktail dans les salons de l'Assemblée nationale. Je rencontre donc pour la troisième fois en quelques mois M. Bartolone et je profite de cette occasion pour échanger quelques mots avec lui. Que reste-t-il alors du temps de commandement ? Sans aucun doute, le souvenir pour lui d'une unité des armées efficace dans sa préparation et dans ses engagements. Quel que soit le chef de corps, il pourra demain, comme tous les décideurs politiques et militaires dans le cadre de leurs responsabilités, s'appuyer en toute confiance sur cette unité inoubliable. ─



ESTHER DEHOUX

SAINT MAURICE, SOLDAT AU SERVICE DU PRINCE

Ce 22 septembre, les fidèles sont nombreux à Agaune. Ils se sont réunis, comme chaque année, pour prier saint Maurice, mais la cérémonie de l'an 515 est singulière : Sigismond, le roi des Burgondes, est présent ; il occupe même une place de premier plan car il s'agit en ce jour de consacrer l'abbaye qu'il a fondée en l'honneur du martyr sur le lieu de son supplice. Sigismond n'est pas le premier à honorer Maurice. Plus d'un siècle auparavant, Théodore, évêque d'Octodure (Martigny aujourd'hui), avait « inventé » ses reliques puis fait édifier une basilique à l'emplacement de leur découverte. Sigismond est néanmoins le premier monarque du Moyen Âge à l'associer explicitement à son pouvoir et à son royaume. Il ne sera pas le dernier. Les rois de Bourgogne, les carolingiens puis les capétiens, les ottoniens, les saliens et les Hohenstaufen dans le monde germanique, comme les ducs de Savoie lui ont également prêté, après lui, une attention toute particulière.

Maurice, disent les récits hagiographiques, était chrétien et commandait une légion en Thébaïde. Ayant reçu l'ordre de se rendre en Gaule pour renforcer l'armée de l'empereur Maximien, il réunit ses hommes et quitta l'Égypte. Parvenu dans les Alpes, il stationna, comme le reste des troupes, à Octodure, mais quitta bientôt le camp et se retira à Agaune car il ne souhaitait plus se soumettre à la volonté de Maximien. Sa décision, partagée par ses soldats, lui valut d'être exécuté par décapitation. La légion fut décimée puis anéantie.

L'histoire des Thébains ne paraît pas, *a priori*, exceptionnelle. Le succès du culte de saint Maurice et, surtout, le lien qui l'unit aux princes des plus grands royaumes de l'Occident médiéval n'intriguent que davantage. Il s'agira alors d'apprécier la singularité de ce martyr pour comprendre les raisons de sa popularité dans les milieux royaux et impériaux avant de voir que l'exemple du Thébain pouvait également nourrir l'exhortation des grands du monde, laïcs ou clercs.



Un martyr singulier

L'auteur du récit le plus ancien que nous connaissons concernant saint Maurice est resté anonyme. Il écrit à la fin du IV^e siècle, peu après l'invention des reliques des Thébains par l'évêque Théodore, et relate

la passion, le martyr, du saint d'Agaune. Il précise surtout la nature de l'ordre auquel les soldats refusent d'obéir. Selon lui, Maximien avait demandé à l'ensemble de ses troupes d'établir leur campement à Octodure et, afin de s'assurer la bienveillance des divinités avant d'aller au combat, exigé que chaque homme offre un sacrifice. Maurice et ses compagnons refusèrent : ils étaient chrétiens et ne pouvaient envisager d'honorer d'autres dieux que le leur. Maximien constata leur désobéissance, nota qu'ils persévéraient dans cette attitude alors qu'il les avait sommés de réviser leur position et ordonna leur mise à mort.

Quelques décennies plus tard, entre 443 et 451, Eucher, l'évêque de Lyon, propose une nouvelle version de la passion des Thébains. Sous sa plume, il n'y a plus de sacrifices et pas davantage d'idoles. D'après lui, Maurice et ses hommes n'ont pas obéi à Maximien car celui-ci leur ordonnait de mater une révolte à laquelle des chrétiens prenaient part. Jusque-là, ils avaient toujours obéi, sans réticence, car les ordres reçus étaient compatibles avec les exigences de leur foi. Là, à Octodure, quand la volonté de Maximien se révèle contraire à celle de Dieu, ils optèrent pour l'insubordination. Une décision clairement assumée puisque le soldat ne saisit pas ses armes pour les brandir contre Maximien, et non négociable, l'engagement pris devant Dieu primant sur tout autre engagement et, en particulier, sur le serment prêté à l'empereur.

Les légendiers médiévaux, ces ouvrages lus au réfectoire dans les monastères ou destinés à l'édification personnelle, ont souvent retenu la première version de la passion des Thébains. Maurice était, comme ses compagnons, Candide, Exupère, Ours ou encore Victor, un martyr comparable à ceux des premiers siècles, mis à mort parce qu'il était chrétien et refusait, fort d'une foi aussi inébranlable qu'exemplaire, d'offrir des sacrifices aux dieux de Rome. Eucher de Lyon, en livrant une autre version, ne fait pas que proposer un nouveau récit hagiographique : il élabore le premier modèle de sainteté militaire. Saint Maurice devient la preuve qu'il est possible d'être chrétien et de parvenir au salut en servant le monarque, même païen, les armes à la main. La désobéissance n'est désormais possible, légitime et sanctifiante qu'en cas d'incompatibilité entre les ordres du prince et la volonté divine.

La priorité que Maurice accorde à l'engagement pris le jour de son baptême explique qu'il soit représenté sur le mur méridional du baptistère Saint-Jean de Poitiers dans les années 1120. Vêtu du manteau rappelant que son pouvoir de commandement résulte d'une délégation, il porte la lance et le bouclier qui manifestent son appartenance à l'armée. Il est un guerrier, mais son nimbe montre qu'il compte au rang des saints et, surtout, qu'il a accompli, les armes à la main, la volonté de Dieu.

S'il est, comme tous les martyrs et par la fermeté de sa foi, un modèle pour chaque chrétien, Maurice reste un soldat. Le vitrail consacré aux Thébains dans le chœur de la cathédrale de Tours insiste sur ce point. Réalisé dans les années 1250-1275, il évoque, en six registres, les principaux temps de la vie de Maurice, de l'ordre de gagner l'Occident à sa décapitation. Il ne précise pas l'exigence qui motive l'insubordination des soldats, mais il souligne, en revanche, le soin avec lequel Maurice sollicita l'avis de son évêque avant son départ. La réponse du prélat est explicite : la main droite levée dans un geste de bénédiction, le pontife l'encourage à rejoindre Maximien. Le soldat quitte donc l'Égypte et se rend à Rome pour y rencontrer le pape avant de monter vers les Alpes.

À Tours, l'accent est mis sur l'attention de Maurice aux recommandations des clercs. De fait, près de la moitié des médaillons de la verrière montrent qu'il vint demander le conseil des hommes d'Église avec le désir de le suivre pour satisfaire, en tout, la volonté divine. Un autre élément valorise cette attitude : le nimbe. Ce dernier n'apparaît pas au moment où les soldats, décidant de ne plus obéir, s'engagent dans la voie qui les mène au martyre. Mais il est figuré dès le deuxième registre quand Maurice, après avoir reçu l'ordre de l'empereur, requiert l'avis du prélat. Il valorise, par sa présence, la démarche du soldat qui tient en priorité à se conformer à la volonté divine. Il souligne aussi que l'obéissance au monarque est, même quand elle implique la répression d'une révolte, une action que Dieu approuve. Le saint d'Againe est donc un soldat ; il serait même le soldat idéal, valeureux et fiable, celui qu'empereurs, rois et autres ducs aimeraient compter dans leur entourage et qu'ils offrent volontiers en modèle à leurs guerriers.

Un guerrier au service du prince

Honoré par le Burgonde Sigismond en 515, Maurice l'est également par les successeurs de Pépin le Bref. Il est parmi les saints mentionnés dans les *laudes regiæ* composées entre 784 et 800, avant même le couronnement de Charlemagne à Rome. Dans ces « acclamations jubilatoires » par lesquelles on « invoque le Dieu conquérant [...] et acclame en Lui, avec Lui ou par Lui Ses vicaires impériaux ou royaux sur terre, ainsi que tous les autres pouvoirs contribuant à conquérir, gouverner, commander et préserver l'ordre de ce monde » (Ernst Kantorowicz), il occupe même une place de choix car il est le premier des saints appelés pour soutenir les troupes franques et leur assurer la victoire. Quelques décennies plus tard, dans les années 865-875, sur

l'éventail liturgique (ou *flabellum*) de Tournus, dont le décor est inspiré des *laudes*, Maurice est figuré en chef des armées carolingiennes. Il porte la broigne, le casque, la lance, l'épée, mais aussi le manteau rappelant qu'il est, avec ses armes et avec le pouvoir qui lui a été confié, au service du monarque.

Le lien étroit entre Maurice et les contingents du prince franc transparait encore au XIII^e siècle, vers 1230-1235, à la cathédrale de Chartres. Figuré à l'extrémité de l'ébrasement gauche du portail dit « des martyrs », il porte un écu marqué d'une croix fleurdelisée cantonnée de fleurs de lis. Dans un sanctuaire comme Notre-Dame, riche de la tunique de la Vierge offerte par Charles le Chauve et toujours proche de la couronne franque, la référence au capétien est évidente, renforcée par la présence d'un monarque sur la dernière voussure du portail. La mission voire la vocation du guerrier s'en trouve définie : combattre pour défendre et diffuser la foi chrétienne, mais le faire dans l'obéissance au roi de France.

Il y a plus que cela cependant car Maurice n'est pas le seul homme de guerre du portail. Il fait face à un autre prestigieux combattant du sanctoral : saint Georges. L'allure générale et l'équipement tendent à les rendre semblables. Les deux hommes sont debout, vêtus d'une cote de mailles recouverte d'une tunique, armés d'une épée rangée dans son fourreau, d'une lance qu'ils tiennent de la main droite et d'un écu dont la pointe repose sur le sol. Maurice est pourtant différent. Il n'a pas la barbe fournie de son voisin et, surtout, même s'il n'a pas relevé le capuchon de son haubert, il a enfilé ses gantelets. Il tient plus fermement son bouclier et serre sa lance, veillant ainsi avec soin sur l'étendard qui lui a été confié. Maurice, guerrier idéal et modèle, met donc ses armes au service de la foi, comme saint Georges, dont la croix de l'écu manifeste la motivation de la lutte, mais il se révèle également vigilant, attentif, prêt à intervenir s'il le fallait pour garantir la paix que le bon – et idéal – gouvernement du prince apporte au royaume.

Son rôle ne se réduit toutefois pas à des opérations de maintien de l'ordre. Saint Maurice est, dans certaines chansons de geste du XII^e siècle, associé aux guerres qu'entreprend le prince franc. Il est noté dans le *Moniage Guillaume* que le roi Louis l'invoquait pour triompher de ses adversaires et précisé dans le *Moniage Rainouart* que Guillaume d'Orange, quand il chargeait, criait « Montjoie ! », la devise royale, puis réclamait l'assistance du saint d'Agaune. S'il est impossible d'affirmer la réalité de ce cri, il est en revanche certain que Saint Louis, le roi croisé, honora le légionnaire. En 1262, en effet, il offre à l'abbé d'Agaune une épine de la croix du Christ en échange de reliques des martyrs qu'il fait placer, portées par des chevaliers, dans le sanctuaire du prieuré Saint-Maurice qu'il a fondé à Senlis et qu'il

distribuée à différentes églises afin de favoriser l'épanouissement du culte des légionnaires dans son royaume.

Faut-il considérer l'attention que Saint Louis porte à saint Maurice, protecteur des royaumes bourguignons, comme un élément destiné à faciliter la satisfaction de ses ambitions en Bourgogne ? L'hypothèse paraît aussi hasardeuse que le choix de Senlis est surprenant. Envisager que Saint Louis encourage la dévotion à un saint originaire d'Égypte pour soutenir ses projets de croisade après la bataille de Mansourah relève également de la conjecture. Les écrits conservés sur la fondation de Saint-Maurice de Senlis ne disent rien de cela. Ils signalent seulement que Louis IX voulait que le martyr d'Agaune soit davantage honoré en son royaume, puis précisent que le roi s'associa aux chevaliers pour porter les reliquaires lors de la procession senlisienne et que le prieuré nouvellement fondé fut confié à des chanoines « de l'ordre et de l'abit de Saint Morice en Bourgoigne ».

Le modèle incarné par le Thébain pouvait, il est vrai, séduire le monarque. Comme Maurice et ses compagnons, celui-ci tenait à accomplir la volonté de Dieu et, dans son cas, à reprendre possession de Jérusalem. Or le saint guerrier représenté à la Sainte-Chapelle du palais royal n'est pas Maurice. Dans ce sanctuaire où Saint Louis expose autant son programme que ses ambitions, c'est Georges qui a été retenu ; mais « duc des chrétiens » (Jacques de Voragine) et patron des croisés, celui-ci est figuré en martyr, luttant donc jusqu'à la mort, et non en homme de guerre. Sensible au modèle qu'incarne le Cappadocien, Saint Louis sollicite néanmoins la bienveillance de saint Maurice quand il envisage une expédition militaire. En 1248, juste avant son départ pour la Terre sainte, il demande en effet que dix livres de son trésor soient données à la cathédrale de Tours pour le luminaire « de saint Maurice ».

Inspirée et héritée des pratiques carolingiennes, l'association de Maurice aux campagnes du monarque est également attestée dans le monde germanique. Thietmar de Merseburg, relatant la translation des reliques du saint d'Agaune à Ratisbonne en 961, affirme que le Thébain y est « vénéré pour le salut de la patrie ». Son culte est surtout étroitement lié à sa lance, que le prince obtient du roi de Bourgogne dans les années 925-936 ou, selon les traditions, en 1004 voire en 1037. L'arme-relique, réputée contenir un clou de la Sainte-Croix, était un des symboles du pouvoir bourguignon que les ottoniens puis les saliens ont récupéré et exploité. La précieuse lance est en effet portée devant le monarque quand celui-ci s'avance vers l'église pour y être couronné ou lui est remise au cours de la cérémonie. Elle n'est pas oubliée quand le combat s'annonce. Otton I^{er} s'en saisit en 955 lors de la bataille du Lechfeld contre les Magyars. Son petit-fils,

Otton III, entreprend une expédition en Italie en 996 et progresse « précédé par la sainte et crucifère lance de l'empereur » (Arnold de Saint-Emmeran). En 1001, alors qu'il assiège la ville de Tivoli qui s'est soulevée contre l'autorité d'Otton III, l'évêque d'Hildesheim, Bernard, mène les armées impériales en brandissant la lance du Thébain. Cette dernière garantit l'invincibilité et, *ipso facto*, la victoire à celui qui la porte.

▣ Un exemple pour avertir les grands du monde

La fortune qu'assure l'arme-relique est cependant conditionnelle. Bruno de Querfurt, un religieux chargé de l'évangélisation de la Prusse, prévient l'empereur Henri II en 1008, quand celui-ci envisage de s'entendre avec les Liutices païens pour attaquer les chrétiens polonais. L'avertissement prend la forme d'une interrogation – « Comment Zuarasi [divinité d'une tribu slave] ou le diable et le duc des saints, vous et notre Maurice, peuvent-ils s'accorder ? » – qui, rappelant au monarque que le soldat d'Agaune était mort parce qu'il n'avait pas voulu se battre contre ses frères dans la foi, l'invite à ne pas commettre ce que celui-ci avait refusé de faire.

L'exemple mauricien sert à l'exhortation du prince ottonien au début du XI^e siècle, mais, quelques décennies plus tard, au moment où la question des investitures génère de fortes tensions entre l'Empire germanique et la papauté, il est mis en avant par les partisans de l'empereur, en particulier du salien Henri IV. Benzo d'Alba signale ainsi qu'en 1061 les Normands, acquis à la cause de l'élu des cardinaux, le pape Alexandre II, s'opposèrent avec force à l'avancée des troupes impériales, mais qu'ils ne purent empêcher Pierre Cadalus, consacré à Bâle sous le nom d'Honorius II, de parvenir au Latran. Il ne s'agit pas, pour l'ancien évêque d'Albe, de vanter la valeur des armées d'Henri IV, mais de légitimer la position de celui-ci. Il précise en effet que saint Maurice se trouvait au milieu des soldats. Une présence lourde de signification car chacun sait que le légionnaire mania la lance et l'épée, mais qu'il veilla toujours à ce que son combat soit juste aux yeux de Dieu, conforme à Sa volonté. La conclusion qui s'impose est claire : Henri IV avait, dans sa lutte contre le pape et les cardinaux, le soutien du ciel.

Maurice retint aussi l'attention d'un autre clerc favorable à l'empereur, le cardinal Benno. En 1081, le prélat relit le texte laissé par Eucher de Lyon, soulignant que le refus de porter les armes contre leurs coreligionnaires n'avait pas conduit les soldats à se retourner contre Maximien, mais que ceux-ci étaient, au contraire et jusqu'à la mort, restés respectueux du serment qu'ils avaient prêté au moment de

leur intégration dans les armées impériales. Il interprète leur attitude à la lumière du commentaire que donne saint Jérôme du passage du livre du prophète Ézéchiël concernant le roi de Juda, Sédécias. Il rappelle ainsi que Sédécias promet fidélité à Nabuchodonosor puis qu'il rechercha l'appui de l'Égypte pour se révolter contre lui et qu'il subit, finalement, le châtement divin parce qu'il avait méprisé le serment dont Dieu était le témoin. L'important, conclut-il, n'est donc pas celui auquel on donne sa parole, mais celui au nom duquel et devant lequel on la donne.

Le contexte éclaire le propos du cardinal. En 1075, le pape Grégoire VII a écrit à Henri IV pour dénoncer la situation de l'Église dans l'empire et, en particulier, le contrôle de l'empereur sur l'élection des prélats. Le monarque n'apprécie guère la démarche du pontife et, entouré des évêques de l'empire qu'il a réunis à Worms, déclare Grégoire VII usurpateur. L'intéressé réagit en déliant tous les sujets de l'empereur de leur serment de fidélité puis dépose et excommunie ce dernier. Henri s'incline et se rend, pénitent, à Canossa. Pieds nus et en chemise dans la neige, il obtient le pardon du pape sans toutefois convaincre les grands qui se donnent un nouveau roi en la personne du duc de Souabe, Rodolphe de Rheinfelden. Furieux, il en appelle au pape et réclame la condamnation de l'anti-roi, arguant de l'absolution qu'il a reçue et de l'annulation de sa déposition. Mais Grégoire VII reste sourd à sa requête, niant même l'avoir réhabilité. Il n'y a plus alors, pour départager les deux prétendants à la couronne, que l'affrontement. Il a lieu le 16 octobre 1080 à Hohenmölsen : Henri IV est battu, mais Rodolphe ne profite pas de la victoire puisqu'il meurt au cours de la bataille.

L'interprétation que livre Benno de la passion de saint Maurice s'explique. Dans ces années 1075-1080 où les serments sont prêtés, oubliés voire dénoncés au gré des circonstances et des intérêts, le cardinal avertit les aristocrates de l'empire. Il leur rappelle que les paroles données l'ont été devant Dieu et que celui-ci, parce qu'il en a été le témoin, punira les parjures. Il signale aussi au pape, qui revendique pouvoir délier des sujets de leur fidélité à leurs seigneurs, que Dieu veillera à sanctionner ceux qui, l'ayant écouté, manqueront à leurs engagements. L'auteur de la *Vie d'Henri IV*, au début du XII^e siècle, lui donne raison et conforte sa lecture, aussi savante qu'orientée, du récit d'Eucher. Relatant le combat qui oppose l'empereur à Rodolphe de Rheinfelden, il note que le corps de ce dernier fut retrouvé et précise qu'il manquait la main droite. L'amputation n'est pas une blessure. Elle est une peine, celle qui est réservée aux parjures et qui manifeste donc autant la faute du duc de Souabe qu'elle dénonce les prétentions du pape.

Figure du sanctoral très connotée politiquement car étroitement liée au monarque, Maurice fait aussi l'objet d'une iconographie singulière. De fait, les images anciennes, les enluminures du tropaïre, prosaire et graduel de l'abbaye Saint-Sauveur de Prüm dans le dernier quart du X^e siècle ou les peintures murales de l'église Saint-Pierre d'Essen-Werden avant 1040 montrent le martyre des Thébains, mais ce parti pris est abandonné dans les décennies suivantes. À partir de 1050 et jusqu'à la fin du XII^e siècle, l'exécution de Maurice et de ses compagnons ne fait plus l'objet d'une représentation explicite. Elle est, au mieux, quand Maurice n'est pas uniquement figuré en guerrier, tout juste évoquée. Sur l'enluminure du lectionnaire de l'abbaye de Siegburg, sur les pièces de monnaie frappées à Magdeburg, sur les sceaux de l'abbaye de Münster comme sur le plat de reliure de l'évangélaire de Mayence, le soldat, vêtu du manteau qui manifeste son pouvoir de commandement, porte le bouclier et la lance, mais il tient aussi la palme. L'allusion est claire. Elle rappelle que Maurice était un homme de guerre, qu'il savait manier les armes, mais qu'il périt en martyr, refusant d'employer sa force pour échapper à la mort parce qu'il tenait, malgré le sort qui l'attendait, à respecter son engagement envers l'empereur.

La représentation de saint Maurice, guerrier prêt à se battre et toujours disposé à servir le monarque puisqu'il porte volontiers les insignes qui témoignent du pouvoir de commandement qui lui a été délégué, prend l'allure d'une revendication politique ou celle d'une affirmation de fidélité. Elle est aussi un avertissement pour ceux qui seraient tentés de rejoindre le pape et de s'opposer à l'empereur.

Si l'exhortation dont l'image de Maurice est le vecteur sert les intérêts du monarque, elle peut aussi être adressée au prince. C'est le cas dans le royaume de France au XIII^e siècle. La mise en avant du Thébain encourage l'aristocratie laïque à reconnaître la prééminence du roi, mais elle permet également de rappeler ses devoirs au souverain. Le portail chartrain, déjà évoqué, en est un exemple. Les socles qui supportent les huit statues des ébrasements font référence au martyre des saints, mais celui sur lequel repose l'image de Maurice ne montre pas la décapitation d'un soldat. Le choix qui a prévalu est original, différent de celui retenu pour saint Georges qui, lui, est figuré nu, attaché sur la roue.

La scène représentée montre une idole devant laquelle sont agenouillés un soldat et un prince. Ce dernier, couronné et vêtu d'un ample manteau, lève le bras droit pour honorer la divinité et tient, dans l'autre, son épée. Porter son arme de la main gauche n'est pas un signe positif. La vénération de la statue achève le portrait critique

du roi, de ce roi mauvais puisque ses décisions sont impies. Le lien avec le Thébain n'est pas difficile à établir car Maurice est connu pour avoir refusé d'obéir à l'ordre de Maximien. La configuration adoptée souligne cependant que la mort n'était pas le destin idéal du guerrier. Il avait vocation à obéir au monarque, mais c'est l'insubordination qui lui a ouvert la voie menant au paradis. Que le roi ait, comme Maximien, des exigences contraires à la volonté de Dieu ou incompatibles avec celle-ci pourrait à nouveau rendre la désobéissance légitime et potentiellement sanctifiante. Si l'avertissement est indirect, il n'en est pas moins clair : le capétien doit veiller à la piété de ses ordres.

Le message est encore précisé à la fin du XIII^e siècle dans le bréviaire dit de Philippe le Bel. L'enluminure qui orne le feuillet 436^v° montre le martyr des légionnaires, rappelant qu'ils furent exécutés pour avoir choisi de ne pas se soumettre à la volonté du prince puisque celle-ci était impie. Le sens de l'image ne s'apprécie néanmoins pleinement qu'à la lumière de l'ensemble du décor du manuscrit. Certaines miniatures soulignent la singularité du roi franc. Évoquant David, Clovis, Clotaire II, Saint Louis et, avant eux, Constantin et Héraclius I^{er}, elles inscrivent le capétien dans la continuité du roi d'Israël et, sans aucune référence à Charlemagne, dans celle des empereurs romains chrétiens et des monarques byzantins. Elle tend aussi, en rappelant le baptême de Constantin et celui de Clovis, à élever le royaume franc au rang d'entité politique destinée, en vertu de la faveur divine accordée à son roi, à correspondre à la Chrétienté et à s'étendre, idéalement, à l'ensemble du monde. Elle fait du capétien l' élu de Dieu et le souverain des derniers temps.

Les devoirs qui incombent au prince auquel Dieu a confié son peuple sont cependant rappelés. Le roi franc se voit offrir deux modèles, celui d'Héraclius I^{er} qui, croisé avant l'heure, lutta contre les Perses pour récupérer la Vraie Croix et reprendre Jérusalem, et celui de Louis IX qui rapporta à Paris la couronne d'épines : il lui faut se préoccuper de la Terre sainte, libérer la Ville sainte et s'en rendre maître car c'est là, au jour de la Parousie, à l'instant du retour glorieux du Christ, qu'il remettra son sceptre. La victoire lui est promise. La miniature consacrée à saint Georges montre d'ailleurs, très exceptionnellement, le saint patron des croisés entrant, vainqueur, dans Jérusalem. L'avertissement est là cependant. L'aisance avec laquelle le guerrier cappadocien pénètre dans la cité contraste avec le visage, fatigué voire découragé, des trois soldats qui assiègent la ville sans connaître le succès malgré leur machine de guerre. La force, la richesse, la puissance ne permettent pas, seules, à un prince d'obtenir la victoire. Celle-ci ne va qu'à celui qui bénéficie de l'appui de Dieu et de ses saints.

La représentation du martyr de saint Maurice et de ses compagnons prend alors tout son sens. Le roi doit gouverner comme Dieu le veut s'il entend conserver la grâce de l'élection. Il sait aussi comment y parvenir. Le décor du manuscrit rappelle le rôle de Samuel auprès de David, la présence d'Éloi dans l'entourage de Clotaire II, mais également la déposition du prince breton égoïste par Germain d'Auxerre, invitant ainsi le capétien à prêter attention aux conseils des hommes d'Église et, en l'occurrence, à ne pas accorder une importance trop grande aux légistes, tels Pierre Flote ou Guillaume de Nogaret.

Son exemple est susceptible de servir à rappeler au prince qu'il lui faut prendre des décisions compatibles avec les exigences de la foi et, idéalement, conformes à la volonté divine, mais Maurice demeure un saint apprécié des rois, empereurs et autres ducs de l'Occident médiéval. S'il peut, par son histoire voire par sa présence, fonder les revendications de l'empereur et contribuer, dans le même temps, à dénoncer celles du pape, il permet surtout et toujours d'exhorter les grands laïcs à reconnaître l'autorité du monarque. Il incarne un modèle de sainteté caractérisé par le service et, en l'occurrence, le service armé du prince.

Eucher de Lyon, sensible aux réalités religieuses et politiques de son temps, a adapté l'exemple, offrant ainsi aux guerriers une voie de salut spécifique et aux militaires un saint patron. Le monument aux morts de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice de Vienne témoigne de la postérité de son œuvre. Il définit les Viennois morts lors de la Première Guerre mondiale comme les « soldats de saint Maurice détruits pour la patrie » et associe la liste de leurs noms à une affirmation qui, inspirée des écrits de saint Paul, tend à assimiler la lutte qui leur fut fatale au « bon combat » de l'apôtre et leur promet une couronne. ─

JEAN-BAPTISTE MUREZ

LA GRANDE GUERRE EN CHANSONS

De tout temps, les soldats ont eu recours à la pratique du chant. Qu'il soit un soutien pendant les longues marches ou au moment de monter au combat, un moyen d'égayer le bivouac ou encore d'honorer ses camarades tombés, il fait partie intégrante de leur vie. Or chaque époque ou conflit important voit naître de nouvelles chansons, des airs qui lui sont propres et qui, souvent, ne leur survivent pas. À leurs côtés, certains traversent le temps et restent vivaces dans la mémoire collective : *Les Dragons de Noailles*, *La Marseillaise* ou *Quand Madelon*, pour ne citer qu'eux. Au moment où nous fêtons le centenaire de 1914, revenons donc sur les chants de la Première Guerre mondiale, volet un peu oublié de la « der des ders » mais qui est néanmoins riche en informations sur le déroulement du conflit, l'arrière ou encore le bilan de cet affrontement titanesque.

Répondre à l'actualité de la guerre

Beaucoup de chants de 14-18 répondent à un événement souvent marquant dans le déroulé du conflit. Composé immédiatement, ou très rapidement après, ils constituent une réponse, positive ou négative, à celui-ci. Leur diffusion, rapide et massive car essentiellement orale, est aussi un moyen de contourner la censure qui frappe la correspondance des soldats. Or c'est déjà le cas juste après la bataille de la Marne, en 1914 : contrairement aux espérances de la majorité, la guerre s'enlise et il faut trouver de quoi distraire les hommes. De nombreuses chansons apparaissent donc, sans perdurer dans les répertoires, tant elles sont liées à une période précise¹. C'est par exemple le cas de *De la Marne au Rhin*. Sur des paroles de Louis Bousquet et une musique de Raiter-Elbé, elle enjoint les Français à continuer la lutte et à châtier Guillaume II après cette victoire. De ces premiers mois de guerre, d'abord optimistes puis plus sombres, on peut aussi citer *La Chasse aux barbares*, qui date de la bataille des frontières d'août 1914. Son cas est intéressant, car elle est l'œuvre de Montéhus, pacifiste avant-guerre, plus tard connu pour avoir défendu le Front populaire... et qui se fait là belliqueux : « Pour chasser les barbares/ Français sans peur debout/ Ne versons pas de larmes/ Fièr'ment prenons les armes. »

Trois ans après, les mutineries de 1917 rendent célèbre un des chants

1. Voir Thierry Bouzard, *Histoire du chant militaire français de la monarchie à nos jours*, Paris, Grancher, 2005.

contestataires les plus connus de ce répertoire, la *Chanson de Craonne*, connue aussi comme *Chanson de Lorette*, dont les paroles particulièrement fortes et subversives ont été rassemblées par Paul Vaillant-Couturier, militant de gauche et futur rédacteur en chef du journal *L'Humanité*. Aussitôt interdit par les autorités militaires, c'est un brûlot contre les boucheries, et plus particulièrement celle toute récente du chemin des Dames, l'injustice de la guerre et la réduction des soldats à l'état de chair à canon. Le tout forme une chanson d'autant plus symbolique et atypique qu'elle s'interprète de manière presque gaie, sur un air d'avant-guerre, *Bonsoir m'amour*, alors que ses paroles sont dénonciatrices et même révolutionnaires. Le troisième couplet, par exemple, s'attaque directement aux possédants : « Au lieu d'se cacher, tous ces embusqués/F'raient mieux d'monter aux tranchées. » Et le dernier refrain renchérit dans la même veine : « Ceux qu'ont l'pognon, ceux-là r'viendront/Car c'est pour eux qu'on crève. » Elle reste un des grands symboles pacifistes du XX^e siècle et emblématique de la période étudiée².

La même année, l'Italie connaît une des plus grandes catastrophes militaires de son histoire : la bataille de Caporetto³. Engagé du côté de l'Entente depuis 1915, le jeune royaume vit en effet une guerre difficile dans les Alpes contre l'Autriche-Hongrie. Les conditions de combat et de vie des soldats sont particulièrement difficiles du fait du terrain, de l'altitude et du manque de moyens de l'Italie. Le général en chef, Luigi Cadorna, est détesté pour son manque de discernement et ses offensives frontales très coûteuses en vies humaines. Pour résumer, à la fin de l'année 1917, une concentration de troupes austro-hongroises et de renforts allemands enfonce les lignes italiennes épuisées sur le fleuve Isonzo. Seuls des efforts très importants et une aide française permettent de rétablir la situation sur un autre cours d'eau, le Piave. C'est l'origine d'un chant très connu dans la botte : *La leggenda del Piave* (*La légende du Piave*).

Cette chanson est une réponse à une défaite sans précédent, qui a marqué très profondément l'Italie, à la fois moralement et physiquement. Datant de 1918, elle est composée par E. A. Mario et se présente en plusieurs parties, correspondant aux couplets : elle décrit successivement la bataille de Caporetto, la retraite vers le Piave et la victoire sur ses rives. Toute la force du *bel canto* italien s'y retrouve et la voix du ténor Giovanni Martinelli qui la chanta à l'époque donne un caractère imposant au fleuve personnifié : « *Il Piave comandò : "Indietro*

2. Voir Pascal Wion, 14-18. *La Victoire en chantant. Histoire de la Grande Guerre à travers les chansons de l'époque*, Paris, Imago, 2013.

3. Les conséquences de cet affrontement sont à l'origine de la carrière de l'écrivain Curzio Malaparte, qui écrit un texte poignant sur la bataille dans *Viva Caporetto !* Enfin traduit en français par Les Belles Lettres en 2012.

va, o straniero !” » (« Le Piave commanda : “En arrière l'étranger !” » [les forces de la Triple-Alliance]). Les paroles sont particulièrement guerrières, parlant par exemple du Piave « *rosso del sangue del nemico altero* » (« rouge du sang de l'ennemi hautain »). *La leggenda del Piave* est restée populaire en Italie, en particulier sous le régime de Mussolini, et ce malgré l'alliance avec Berlin, régime durant lequel elle figure dans les carnets de chants des soldats⁴.

Distraire la troupe

À la fin de l'année 1914, quand les armées s'enterrent et qu'il devient évident que la guerre va durer, les commandements mettent en place diverses structures pour que le moral des soldats reste bon et qu'ils aient de quoi rendre moins mornes les moments de repos. La plus connue de ces initiatives est sans doute celle du théâtre aux armées, qui diffuse le long du front de nombreux airs des cafés-concerts ou du music-hall, d'avant-guerre comme contemporains. Côté français, le plus connu de tous est sans conteste *Quand Madelon*. Composée en 1913, cette chanson fut un fiasco quand le chanteur Bach l'interpréta devant un parterre civil. Elle doit au final sa célébrité aux poilus qui l'adoptèrent, à tel point qu'elle symbolise encore aujourd'hui le soldat bleu horizon et qu'elle reste un chant de tradition de l'armée française. Faite pour égayer et distraire, elle est beaucoup plus joyeuse et légère que les chansons citées précédemment. Sa postérité est telle qu'elle donna lieu à plusieurs « suites » : *La Madelon de la Victoire*, *Victoire, la fille à Madelon...* Encore très populaire en 1939-1940, elle fut alors enregistrée par le chanteur d'opéra Georges Thill.

Cette chanson n'est toutefois pas la seule de sa catégorie et il faut revenir sur *It's a Long Way to Tipperary*. Succès du music-hall juste avant la guerre, celle-ci est aujourd'hui mondialement connue et symbolise le *Tommy*, le soldat britannique. Entonnée par les *Connaught Rangers* lors de leur passage à Boulogne-sur-Mer en août 1914, elle est rapidement popularisée et reprise par toutes les unités anglo-saxonnes. Un très grand succès qui est resté pendant des années dans les mémoires, donnant naissance à des reprises telles que celle de Ray Ventura pendant la « drôle de guerre », à moitié en français et à moitié en anglais.

Ces airs issus du monde du spectacle sont beaucoup trop nombreux pour qu'on les analyse tous. Citons tout de même quelques refrains des comiques troupiers, chansonniers en uniforme, qui se moquent

4. PNF, *Canzoniere del soldato*, Editoriale Domus S.A., Milano, 1942.

gentiment des péripéties de la vie militaire. En France, les plus en vue, Ouvrard, Polin et Bach, interprétèrent un nombre impressionnant de chansons sur la vie du soldat et son quotidien. Certaines sont encore dans les mémoires comme, par exemple, *Vive le pinard* : « Le pinard, c'est de la vinasse/ Ça réchauff' là ousse que ça passe/ Vas-y bidasse, remplis mon quart [gobelet, tasse]/ Viv'le pinard! Vive le pinard! »

Finir la guerre et en faire le bilan

L'arrivée des Américains en Europe en 1917 est accompagnée d'une chanson particulière : *Over There (Là-bas)*. Elle est l'œuvre de George M. Cohan, grand du music-hall et auteur de plusieurs chants patriotiques américains (*You're a Grand Old Flag...*). Les paroles sont sans détour : elles vantent l'arrivée des « Yanks » et affirment qu'ils ne repartiront pas avant d'avoir terminé leur « travail » sur le Vieux Continent : « *We won't come back till it's over over there!* » Si cette chanson ne dit sans doute plus rien à personne de ce côté-ci de l'Atlantique, elle est une des plus célèbres de l'histoire américaine et a beaucoup marqué les esprits. À tel point que Caruso en fit un enregistrement (où il chante en partie en français), que l'air fut repris à l'accordéon durant l'entre-deux-guerres par le Français « Fredo Gardoni et son ensemble musette » et que les soldats américains la chantèrent à nouveau durant la Seconde Guerre mondiale⁵!

Les Italiens, eux, rassérénés par les victoires du Piave et de Vittorio Veneto (octobre-novembre 1918), se prennent à rêver du retour dans leur giron de terres encore occupées par les puissances centrales. Parmi elles, le Frioul et la Vénétie julienne dont Trieste est la capitale, et San Giusto la grande cathédrale. Si l'Italie ne put finalement mettre la main sur la côte dalmate (les fameuses « terres irrédentes ») comme elle l'espérait, elle annexa tout de même Trieste et sa région, ce qui est fêté dans *La Campana di san Giusto*, une chanson écrite par Colombino Arona. À travers la cloche (*campana*) de la cathédrale qui sonne gaiement, le texte loue la joie des femmes de la ville qui chantent l'italianité retrouvée : « *Le ragazze di Trieste/ cantan tutte con ardore / O Italia, o Italia del mio cuore / tu ci vieni a liberar!* » (« Les filles de Trieste/ chantent toutes avec ardeur/ Ô Italie, ô Italie de mon cœur/ Tu viens nous libérer! »)⁶. Appréciée à sa création, elle fut elle aussi chantée par Caruso en 1919 et fait aujourd'hui encore partie des grands chants patriotiques italiens.

5. Cette scène est visible dans le film de Michael Curtiz *Yankee Doodle Dandy*, tourné juste après la mort de George M. Cohan en 1942 et qui raconte la vie de celui-ci.

6. L'écrivain et dramaturge Giorgio Pressburger parle de cette chanson dans un article sur l'italianité, « *Da Carducci a Nilla Pizzi la chiesa dell'italianità* », *Corriere della Sera*, 28 juin 2008, p. 43.

Terminons avec une chanson française : *Qui a gagné la guerre ?* À l'heure de faire les comptes, en 1918-1919, la France prend conscience de la saignée qui l'a meurtrie au plus profond de sa chair et de son âme. Un million et demi de Français sont morts, des régions entières sont ravagées, les blessés sont innombrables et les « gueules cassées » vont rappeler à tous l'horreur des combats pendant plusieurs décennies. Voilà pourquoi le chanteur Bérard entend montrer que la contribution française à la victoire est une des plus importantes, et surtout celle de ses soldats. Il pose donc la question suivante : *Qui a gagné la guerre ?* Et après que tous, civils, ouvriers, députés ou Américains, ont rappelé leur concours, il assène : « Cessez vos polémiques/Car le vrai, le seul et grand vainqueur/C'est le poilu, soldat de France. » L'image est forte dans un monde qu'il faut reconstruire et qui plongeait peu de temps après dans une nouvelle phase d'horreur⁷.

Au final, les chansons de la Grande Guerre sont des témoignages primordiaux pour une meilleure compréhension du conflit. Qu'elles soient des images vivantes de la vie du soldat, de son quotidien, des souffrances de l'arrière, des rappels de terribles batailles (on aurait pu citer aussi le magnifique *Verdun, on ne passe pas*) ou des dénonciations du carnage de 14-18, elles apportent toutes quelque chose et méritent d'être redécouvertes à l'heure de fêter le centenaire de la Grande Guerre. ─

⁷. « Ce n'est pas une paix, c'est un armistice de vingt ans », disait Foch avec prescience.

QUAND MADELON

« Pour le repos, le plaisir du militaire,
Il est là-bas à deux pas de la forêt
Une maison aux murs tout couverts de
lierre
Aux vrais poilus c'est le nom du cabaret
La servante est jeune et gentille,
Légère comme un papillon.
Comme son vin son œil pétille,
Nous l'appelons la Madelon
Nous en rêvons la nuit, nous y pensons
le jour,
Ce n'est que Madelon mais pour nous
c'est l'amour

REFRAIN

*Quand Madelon vient nous servir à boire
Sous la tonnelle on frôle son jupon
Et chacun lui raconte une histoire
Une histoire à sa façon
La Madelon pour nous n'est pas sévère
Quand on lui prend la taille ou le menton
Elle rit, c'est tout le mal qu'elle sait faire
Madelon, Madelon, Madelon !*

Nous avons tous au pays une payse
Qui nous attend et que l'on épousera
Mais elle est loin, bien trop loin pour
qu'on lui dise

Ce qu'on fera quand la classe rentrera
En comptant les jours on soupire
Et quand le temps nous semble long
Tout ce qu'on ne peut pas lui dire
On va le dire à Madelon
On l'embrasse dans les coins. Elle dit :
"Veux-tu finir..."
On s'figure que c'est l'autre, ça nous fait
bien plaisir.

AU REFRAIN

Un caporal en képi de fantaisie
S'en fut trouver Madelon un beau matin
Et, fou d'amour, lui dit qu'elle était jolie
Et qu'il venait pour lui demander sa
main
La Madelon, pas bête, en somme,
Lui répondit en souriant :
"Et pourquoi prendrais-je un seul
homme
Quand j'aime tout un régiment ?
Tes amis vont venir. Tu n'auras pas ma
main
J'en ai bien trop besoin pour leur verser
du vin." »

Musique de Camille Robert,
paroles de Louis Bousquet,
créée par Bach le 19 mars 1914.

LA CHANSON DE CRAONNE

« Quand au bout d'huit jours, le r'pos
terminé,
On va r'prendre les tranchées,
Notre place est si utile
Que sans nous on prend la pile.
Mais c'est bien fini, on en a assez,
Personn' ne veut plus marcher,
Et le cœur bien gros, comm' dans un
sanglot
On dit adieu aux civ'lots.
Même sans tambour, même sans
trompette,
On s'en va là haut en baissant la tête.

REFRAIN

*Adieu la vie, adieu l'amour,
Adieu toutes les femmes.
C'est bien fini, c'est pour toujours,
De cette guerre infâme.
C'est à Craonne, sur le plateau,*

*Qu'on doit laisser sa peau
Car nous sommes tous condamnés
C'est nous les sacrifiés !*

C'est malheureux d'voir sur les grands
boulevards
Tous ces gros qui font leur foire ;
Si pour eux la vie est rose,
Pour nous c'est pas la mêm' chose.
Au lieu de s'cacher, tous ces embusqués,
F'raient mieux d'monter aux tranchées
Pour défendr' leurs biens, car nous
n'avons rien,
Nous autr's, les pauvr's purotins.
Tous les camarades sont enterrés là,
Pour défendr' les biens de ces messieurs-là.

AU REFRAIN

Huit jours de tranchées, huit jours de
souffrance,

Pourtant on a l'espérance
 Que ce soir viendra la r'lève
 Que nous attendons sans trêve.
 Soudain, dans la nuit et dans le silence,
 On voit quelqu'un qui s'avance,
 C'est un officier de chasseurs à pied,
 Qui vient pour nous remplacer.
 Doucement dans l'ombre, sous la pluie
 qui tombe
 Les petits chasseurs vont chercher leurs
 tombes.

REFRAIN

*Ceux qu'ont l'pognon, ceux-là
 r'viendront,
 Car c'est pour eux qu'on crève.
 Mais c'est fini, car les trouffions
 Vont tous se mettre en grève.
 Ce s'ra votre tour, messieurs les gros,
 De monter sur l'plateau,
 Car si vous voulez la guerre,
 Payez-la de votre peau !*
 Anonyme, 1917, connue aussi sous
 le titre *Chanson de Lorette*.

VIVE LE PINARD !**REFRAIN**

*« Le pinard c'est de la vinasse
 Ça réchauffe par ouisse que ça passe,
 Vas-y, bidasse remplis mon quart,
 Vive le pinard, vive le pinard.*

2. Sur les chemins de France et de Navarre,
 Le soldat chante en portant son barda,
 Une chanson aux paroles bizarres
 Dont le refrain est "Vive le pinard !"
3. Dans la montagne culbute la bergère
 De l'ennemi renverse le rempart,
 Dans la tranchée fous-toi la gueule par terre
 Mais nom de Dieu ne renverse pas le pinard.
4. Aime ton pays, aime ton étendard,
 Aime ton sergent, aime ton capitaine,
 Aime l'adjudant même s'il a une sale gueule
 Mais qu'ça t'empêche pas d'aimer le pinard.
5. Dans le désert on dit que les

dromadaires
 Ne boivent pas, ça c'est des racontars.
 S'ils ne boivent pas c'est qu'ils n'ont que
 de l'eau claire,
 Ils boiraient bien s'ils avaient du pinard.
 6. Petit bébé, tu bois le lait de ta mère
 Tu trouves ça bon, mais tu verras plus
 tard, petit couillon
 Cette boisson te semblera amère
 Quand tu auras goûté au pinard.
 7. Ne bois jamais d'eau, même la plus
 petite dose,
 Ça c'est marqué dans tous les
 règlements !
 Les soldats disent : "Danger l'eau bue
 explose"
 Va donc chantant sur tous les continents.
 8. Si dans la brousse, un jour tu rendais
 l'âme
 Une dernière fois, pense donc au vieux
 pinard !
 Si un giron a remplacé ta femme,
 Jamais de l'eau n'a remplacé le pinard ! »
 Paroles de Michel Simon,
 créée par Bach en 1916.

QUI A GAGNÉ LA GUERRE ?

« C'est une question qui devient
 populaire
 On entend partout sur des tons
 différents :
 Quel est donc celui qui gagna cette
 guerre
 Dont le monde souffrait depuis
 longtemps ?
 Les uns disent : c'est l'Amérique

Au blocus, dit l'autre, va l'honneur
 Moi, je réponds : Cessez vos polémiques
 Car le vrai, le seul et grand vainqueur

REFRAIN

*C'est le poilu, soldat de France
 Qui, sans peur, marchait au combat
 Bravant la lutte et la souffrance
 Le poilu était toujours là !*

*Le sac au dos, couvert de terre
Oui, c'est lui qui fit nos succès
C'est lui qui l'a gagnée, la guerre,
Le poilu, le soldat français !*

Le civil s'écrie : J'ai tenu, j'imagine,
En faisant la queue au tabac, au charbon
Le sucre a manqué, j'ai bu d'la
saccharine
J'ai gagné la guerre avec mes privations ;
Du tout, dit une jolie marraine
C'est l'amour qui fit t'nir jusqu'au bout
Taisez-vous donc, clame un vieux
capitaine
De tout temps, qui donna le grand coup ?

AU REFRAIN

C'est à l'ouvrier que revient toute la
gloire
Hurle un mécano qui f'sait les munitions
L'député répond : J'ai forcé la victoire
Faisant des discours, votant les
restrictions
Partout, on glorifie le Tigre
Et Wilson, Foch, Pétain et Gouraud
Tous ces grands-là, faut pas qu'on les
dénigre
Et pourtant, le glorieux, le plus beau
Musique de Charles Borel-Clerc,
paroles de Charles-Louis Pothier,
chanté par Bérard, en 1919.



TRANSLATION IN ENGLISH



INTERVIEW WITH EDGAR MORIN

THE HONOUR OF THE TRUTH

Inflexions: *Our issue devoted to honour would not have been complete without the presence of a man who placed truth before servile compliance. As early as 1948, at a time when leaving or being excluded from the communist party would have appeared to be the ultimate dishonour, you put the honour of the truth about what was going on in the Soviet Union before your personal interest, before the obligation to be loyal to a political commitment, to show solidarity, and to comply blindly with discipline.*

Edgar Morin: That attitude was the fruit of various episodes. Firstly, we need to remember that I was a war communist, i.e. I became a resistant at the time of the first resistance by Moscow, of the first counter-offensive, and of Pearl Harbor, a period before Stalingrad but during which hope became possible. In my teens, I had read all of the literature critical of the Soviet Union under Stalin, I knew everything about the Party, about Trotsky, and, with so-called "rational" reasoning, I had come to accept that the situation was due to the weight of the past, the responsibility for which lay in the capitalist encirclement and in the backwardness of Tsarist Russia. I thought that as soon as the universal victory of socialism had been won, there would be fulfilment; a thought that, moreover, corresponded to the communist ideology which is an ideology of liberty. It should be recalled that, a short time before the October Revolution, Lenin wrote in *The State and Revolution* that the aim of communism was to abolish the State. That was a libertarian aim! So I was tremendously hopeful, especially at a time when even the communists were opening up to the rest of the world.

During the War, I had two identities: I belonged to a Gaullist resistance movement, and, under-cover, I had ties with the Communist Party. I was comfortable in both identities because the ties with the Communists were mystical and the ties with the Gaullists were more fraternal, and almost friendly, whereas in the Party everything was very rigid with draconian security rules. I therefore had this hope, and I even converted a good number of friends with my faith.

So, what went awry? Firstly the arrival in France of the cultural hardening that was called Zhdanovism. Henceforth, only one literature was recognised and accepted: socialist realism. It was the time when Elsa Triolet asserted that a writer who was not communist was talentless, and when we were told that Sartre was receiving money from the American Embassy, and a good deal of other nonsense. A genuine cultural regression. I then did a first deed of dignity. The head of the intellectuals, Laurent Casanova, had gathered together the communist

intellectuals of Paris. For *Les Lettres françaises*, the weekly literary publication of the Party, I had interviewed Elio Vittorini, an Italian communist who, like my friends and I, considered that the cultural front was different from the political front, i.e. that culture should be independent. I was very pleased to have done the interview. So when, during that meeting, Casanova exclaimed: "Who does this Italian think he is, coming here and lecturing to us French communists?", I broke the respectful silence and said: "The fact that Elio Vittorini is Italian has nothing to do with the debate in hand." I then had the feeling that I had committed a great sacrilege. Casanova, who was a clever man, smiled meekly, saying: "We need a report about Vittorini to be presented to a later session; who could write it? » One of my friends put my name forward, and so I was assigned to writing the said report. In my subsequent report, I praised Vittorini's arguments, which were then attacked violently. And my friends and I were finally defeated. We tried to rally a few other intellectuals to our cause, but they bottled out.

And yet, although defeated, I stayed in the Party which, in my eyes, still embodied a force for the future, even though I was aware of things that weren't right and that I kept quiet about. During the Kravchenko trial¹, for example, while a large section of the French intellectual elite rallied to the defence of his accusers, only one of that elite dared assert that Kravchenko was telling the truth. That man was Claude Lefort². And I knew he was right, but I remained silent, I remained silent... Margaret Buber Neumann, who was a witness at the trial, was insulted and called a liar by the barrister. I had met her shortly before, through Emmanuel Mounier, who was the Director of the magazine *Esprit*, and I was shattered by what she told me: she was the widow of the communist leader Heinz Neumann, who was a victim of Stalin's Great Purge and was shot in 1937, and she was deported to a gulag and then handed over to Nazi Germany after the Nazi-Soviet Pact and imprisoned at Ravensbrück. We knew! We were shattered but we did nothing publically because we knew that to speak up meant "bang!" Execution. And when David Rousset asked for a commission of former deportees to be set up to write a report on the Soviet Union, my friend

1. In 1944, Victor Kravchenko, a political commissar in the Red Army, asked the US authorities for political asylum. The same year, he denounced the "arbitrary" and "violent" regime of the Soviet Union in the *New York Times*. In 1947, the publication in France of *Il Chose Freedom* under the title "*J'ai choisi la liberté*" led to a tremendous controversy. *Les Lettres Françaises* accused him of disinformation and of being an American agent. Kravchenko sued them for libel. The trial started on 24 January 1949 before the "correctional" court of La Seine. About a hundred witnesses were heard. Kravchenko won the trial on 4 April.
2. A philosopher known for his thinking about the concepts of totalitarianism and democracy, and a member of the Socialism and Barbarism Group.

Robert Antelme³, who had been deported, was unable to be forthcoming. When Tito was expelled, I knew that all of the accusations were imbecilic, but I did not make the trip to Yugoslavia.

Inflexions: *What was the breaking point?*

Edgar Morin: It was the arrest and trial of Lazlo Rajk⁴. I already knew intuitively that the accusations levelled against him were implausible, but it was my friend François Fejtö then publishing a magnificent article in *Esprit* demonstrating that they did not hold water that finally fully convinced me. After that article, Fejtö asked me for help: he feared he would be chloroformed at the Hungarian Cultural Centre in Paris where he worked at the time. So I met him and we came out of the building together in spite of the individuals who were staring at us. I then became aware of the chasm that was opening up, and that was when the break really occurred inside me. What was very odd was that at that time I was still capable of accepting the Party using oppression and restraint, which I was able to consider as being temporary. But it was the inflationary spiral of lies that hurt me and that was the cause of my break with the Party. That is why truth is more important than loyalty.

My break with the Party took place in stages. I started by not renewing my card in 1948, but I masked that. In my work unit at the *Centre d'Etudes Sociologiques* (CES), everyone thought I was working as a militant in my home unit, and in my home unit, everyone thought that I was a militant at the CES. Then, in 1950 or 1951, I published an article in *L'Observateur* in which I reported on a symposium that had been held at the CES. In particular, I wrote that urban revolutions had succeeded only when they had been accompanied by a movement in the rural areas, and I cited the examples of the French Revolution in the towns and cities and the Great Fear in the rural areas, and of the October Revolution with all the power lying with the Soviets and the land with the peasants... I also wrote that Mao Zedong was excluded from the Communist International when he turned to the rural areas. I was then

3. A poet and resistance fighter, Robert Antelme was deported on 1st June 1944 to Buchenwald and then to Dachau, where he nearly died of typhus. He wrote *L'Espèce Humaine* ("The Human Race") in 1947 based on that experience. He worked on the magazine *Les Temps Modernes*, and he was excluded from the Party in 1956 after speaking out against the crushing of the Hungarian uprising. During the Algerian War, he signed the Manifesto of the 121.
4. One of the leaders of the communists who had stayed in Hungary, Rajk was, after the War, Interior Minister, and Minister of Foreign Affairs. In 1949, he was accused of being a Titoist spy in the pay of the West. Under torture, he agreed to recognise the charges against him in exchange for his acquittal. But instead, the prosecution called for the heaviest sentence to be brought down upon him and upon the eighteen other people standing trial with him. An example was made of him for Stalin's "anti-Titoist" purges. He was sentenced to death and hanged on 15 October.

summoned by Annie Kriegel⁵ – she subsequently changed a lot!–, who subjected me to a genuine interrogation:

AK: “What do you think of a communist who writes in the magazine of the Intelligence Service?”

EM: “I am not from the Intelligence Service and so I don’t know what you are talking about.”

AK: “Did you speak to our great comrades Langevin, Joliot-Curie... Did you ask them what they thought of a communist who writes in *L’Observateur*?”

EM: “I think it’s a leftwing magazine.”

AK: “You dare to insult our comrade Mao Zedong!”

EM: “No, he tells of that himself in his *Memoires*.”

The machine was rolling. A friend, who was a concierge opposite my home and who was a member of a unit that I had never attended (I had totally ceased to work as a militant), invited me to a meeting. I thought it was a meeting of the “*combattants de la paix*” (“peace fighters”). So I put on my best suit and went. In came Annie Kriegel who said: I demand the exclusion of comrade Morin ; the Party needs to purify itself. » And everyone voted to exclude me. I must say that that night I was grieved because to be excluded from the Party then was an excommunication, a herem like the one pronounced against Spinoza. On going home from the meeting, I heard a gramophone playing the Ukrainian March that I used to sing back in the time of victories and of hope. I had lost all hope. But in the morning I was happy, I was free, and I have remained free.

Inflexions: *You were free from the weight of lies.*

Edgar Morin: The Party was a Church, and its building was a holy place. When I went to Greece, I fraternised with communist workers. And so I had in me both a strong family tie, in particular since I had lost my mother while I was very young, and, at the same time, an increasing repulsion. It has to be said that, even before my exclusion, I had fallen out with many dear friends who did not accept that I could say such “foul things”. I lost false friends but I kept my true friends. It was a period of internal liberation. It was so much greater than my submission to Party discipline and to loyalty to the Party at the cost of the lies!

5. A resistance fighter in the young communists of the MOI (*Main d’œuvre immigrée* or “Immigrant Labour Force”), Annie Kriegel became a member of the French Communist Party (PCF) in 1945. Alongside her activities as a history teacher, she became a permanent member and sat on the editing committee of *La Nouvelle Critique*, the publication intended for intellectuals. She left the Party in 1957 after the revelations about Stalinism. After joining de Gaulle in 1958, she became a columnist at *Le Figaro* in the 1970s. She devoted her research work to the history of communism, of which she became one of the harshest critics.

Inflexions: *You mentioned Robert Antelme who left the Party soon after you. His book, The Human Race, is one of the most powerful ever written.*

Edgar Morin: It's the most human book imaginable, in which Robert Antelme wrote: "Nos bourreaux sont eux-mêmes des êtres humains" ("Our executioners are themselves human beings"). It is a founding book and the humblest and the least grandiloquent work that I know, written with everyday words, and therein lies its force. It is a great literary book without any literature. A book that touches us in our daily lives: the unconscious gesture that can suddenly give an opportunity to pull ourselves together, everyday cowardice, hunger. I've never understood hunger so well... And when I eat a piece of bread, very often I think of that book. The end is deeply moving. The Russian deportee asks: "Wir sind frei?" ("Are we free?") and Antelme answers: "Ja, Ja." The feeling of solidarity with the human race is, for me, one of the preconditions for honour. Respect for the defeated... There are a certain number of principles like that.

It is true that, in my experience, I have often been fired up. By the revolts in Poland, for example, the first in 1956, the Polish October, and then the revolts of Walesa and Gdansk. I had great admiration for those Polish people and for my Hungarian friends, but I realised that, once liberated, all of these countries fell back into humdrum daily existence, like we did after the Liberation, and that humans are capable of wonderful things and then of falling back down, and even of drifting or of shifting positions.

Something important for me and that has helped me has been to observe such shifts. Some very dear friends from my teenage years, who were pacifists because they were marked by the weight of the Great War, accepted defeat in 1940 and then, as the War became global, became collaborators. They therefore shifted without noticing it. This also applied to the communists who joined the Party through generosity and who then changed into implacable Bolsheviks. Joubert said that "in troubled times, the problem is not to do one's duty but rather to recognise it". Many people were perturbed in June 1940, including me, but some reacted immediately, often former communists who had left the Party like Vernant and who then joined it again, even without any hope, or else outraged people who would not accept defeat, like Frenay. I am one of the second wave. In 1940, I was still marked by pacifism, and I was still perturbed. I had to wait, and to think.

Inflexions: *Do you think that there can be conflicts in honour? During the Algerian War, for example, some officers and generals considered that honour obliged them to keep Algeria French, and that the honour of the army was to foment a putsch, while French citizens thought that honour obliged them to be against the putsch. Does not a time come*

when two honours confront each other, when we forget what, perhaps, is the supreme value of honour, i.e. relations with others and self-esteem?

Edgar Morin: Yes, doubtless it does. Many people say to me that resistance fighters defended a pure cause, a magnificent cause that is no longer to be found today. I reply that our cause was pure but that it also had its darker side. For example, we fought for the liberation of France but immediately afterwards France crushed the first revolt for independence of the Algerians in Constantine. The dark side is that we kept colonialism while we had ourselves decolonised. I think that for those who went to fight in Algeria, the flaw was that we considered Algeria to be a French possession, a situation made complex by the number of *pièdes noirs* there and by the Army who, after Indochina, did not want to accept another defeat. We thus had honour locked up in military honour that took account neither of the colonial situation that had been imposed on the Algerian people since 1830 nor of the international situation whereby France was doomed to lose that war – France lost it politically but not militarily. Therefore, I quite understand people like La Bollardière, Servan Schreiber and all those, civil or military, who rebelled through a feeling of honour, and of priority of their ideas.

Inflexions: *Can we forgive lack of honour?*

Edgar Morin: Forgiveness? In the Spring of 1944, I was convinced that we had two traitors in our movement, people who had been arrested and then turned by the Gestapo. With Mitterrand, who was in charge of the movement, we decided to eliminate them physically. Maybe they were innocent; above all they were very dangerous. Then, Paris was liberated. One of the suspected traitors left the capital and joined de Lattre's army; and the other we arrested and held prisoner in a hotel of the Le Marais district of Paris. But faced with this poor guy who had been beaten, I was sickened and said to myself: "It's over. We've won. He can't do any harm any more. Maybe he spoke under torture, but it's over now." » Once we've won, we don't need to avenge ourselves. He was freed and subsequently had a fine career. I won't give his name away. He might have been innocent...

Inflexions: *Do you think that, in 2014, having a sense of honour has become a value that, if not outmoded, is at least muted?*

Edgar Morin: Yes, I think that, for many, a sense of honour is less important. But what is strange is that specific codes of honour remain like those in force in gangs or in the world of organised crime... And note that schoolchildren do not sneak on or denounce another classmate. It's a spontaneous rule of honour, a solidarity. I think

that there is something that, sadly, young people are not taught, and that is that honour starts with a relationship with yourself, based on which relationships with others are established. Respect for oneself is a precondition for respect for others. It's one of the maxims that I have borrowed from Pascal and from Niels Bohr who says: "The opposite of one profound truth is another profound truth." We always need to find the truth that has sometimes become mad in others. For instance, look at anti-Semitism. The truth is that there is a singularity in the historical destiny of Jews over two thousand years with the persecutions of the Middle Ages, and the relegation into peasant or shopkeeper careers. But transforming that singularity into a perverse destiny aimed at destroying the civilisation is a truth that has gone mad. The same applies to anti-Islamism or anti-Romism.

Inflexions: *In your opinion, is commitment, in the most radical sense of the term, part of honour? Does this time at which you have lived mean that you have been faced to a larger extent than others in preceding centuries with choices bringing honour to the fore to a rare extent?*

Edgar Morin: We should not forget that, down through the centuries when people had no choice, when they were immersed in a religion, dissidents nevertheless existed who, by need for and respect for the truth, faced death: look at Giordano Bruno! I was struck by the Soviet dissidents. One of them, I can't remember who, openly criticised Stalin in the *Komsomol Pravda* and was immediately thrown into jail. There are people who have the courage to express themselves publically knowing that they are risking their lives.

Inflexions: *Can we say that you were one of the first dissidents of the French Communist Party (PCF), even if the word "dissident" did not exist in 1948?*

Edgar Morin: Yes and no, because there was a whole generation of dissidents between the Wars: Gide, who wrote *Retour de l'URSS*, Souvarine, Victor Serge... But we have forgotten that. The Maoists completely eclipsed the experience of our generation. I think that I was one of the first from that generation.

Inflexions: *Did the events of May 68, in which you were a major player, reinforce your sense of being right to abandon your membership of the Party? For you, was it a time of confirmation or of questioning?*

Edgar Morin: I was enthused by this upsurge of libertarian and community spirit. Indeed, I closed my eyes to some rather stupid aspects like the slogan "CRS SS" (comparing the French riot police (CRS) to the SS). I only saw the wonderful side of a juvenile aspiration to a better world, to something else. I was therefore all for the fervour

of the beginnings, comparable to a burgeoning revolution, because, afterwards the movement was interfered with by the Trotskyists, Maoists, and others. But I stand by what I wrote during that period because I was already aware of everything I've just said.

Inflexions: *Are the paths of honour so different?*

Edgar Morin: In 1943, the clandestine « *Editions de Minuit* » published *L'Honneur des poètes*, resistance poems by Éluard, René Char, Aragon, Vercors, Desnos, Lescure... In 1945, Benjamin Péret, a great surrealist poet, wrote *Le Déshonneur des poètes* on his return from Mexico, a tract in which he spoke out against occasional poetry. He was wrong but, nevertheless, there was something true in what he said.

It is often difficult to choose the right path. I wrote an article in *Le Monde* a while ago on Syria, in which I wondered whether Western intervention might risk worsening things by globalising, or internationalising the conflict even further. Not intervening would also be very serious because we would then allow the appalling process to unfold. I suggested another solution: that the major powers agreed to put pressure on the belligerents to stop the massacre, and then see what could be done. I was therefore in the grip of contradiction, and the solution that I proposed would have been possible if the United States, Russia, and China could have been capable of agreeing. But that time is yet to come... So there are cases when commitment is self-evident, and others when it is not...

Inflexions: *Is dishonour more evident than honour?*

Edgar Morin: Certainly. But there too, what is dishonour for some is not for others. I dishonoured myself because I left the Party; I was a traitor – being a traitor is as dishonouring as it can get. And yet I knew that I had saved my honour.

Inflexions: *Are honours not in contradiction with honour?*

Edgar Morin: That can happen. But, for my part, the honours that I have received, for example the *Honoris Causa* doctorates or the *Legion of Honour*, have helped me to protect myself. Especially in the scientific world in which I have had my entire career, at CNRS (France's National Scientific Research Centre), where, for a very long time, I was not taken seriously. All my ideas appeared hare-brained: complexity, inter-disciplinarity... I was considered as a marginal, but my *honoris causa* doctorates were my shields. There are therefore cases when honours help to maintain honour, while also being honoured, and within a certain framework, when they protect honour. But this is not necessarily true. I think that life requires compromises between

requirements for honour, for truth. But there is no clear boundary between compromise and compromising on principles, which means that you can be doing the latter while believing you are merely doing the former. And yet compromising on principles leads to dishonour. We then refuse to see that dishonour by justifying ourselves in a multitude of fashions. What led me to be somewhat vigilant was seeing the shifts in position of so many of my companions, particularly in the Party. I am one of these people who has experienced several upsurges in awareness; a voice inside me said "no" on several occasions, the first being a purely cultural one. It's true that I have made compromises that could have turned out to be compromises of principles, but these upsurges prevented me from being degraded. I also think that, today, a truth cult exists. But what is "truth"? Of course there are moral truths: fraternity, good... But there are also *de facto* truths, for example lies about the Chinese cultural revolution, about the Soviet Gulags... Such insults to truth arouse the deepest revolt in me.

Edgar Morin was interviewed by Didier Sicard ─

COMPTES RENDUS DE LECTURE



Spécialiste de la Révolution et de l'Empire, Alan Forrest nous livre ici (première édition en anglais en 2002) une approche « par le bas » de l'épopée impériale : « En faisant le choix d'observer la guerre à travers les yeux des soldats français, on racontera celle-ci, autant que faire se peut, avec leurs propres mots. » L'ouvrage est divisé en huit chapitres thématiques : « Combattre pour la Révolution et l'Empire », « Dire la guerre », « Images officielles de la guerre », « La voix du patriotisme », « De Valmy à Moscou », « Vie quotidienne », « L'appel de la famille et de la ferme » et « D'une guerre à l'autre ». Le premier brosse le tableau d'un régime impérial profondément ancré dans une culture militaire triomphante, vingt ans de campagnes en Europe et au-delà (Égypte, Antilles), campagnes meurtrières avec des contingents venus de tous les territoires. Au fil des chapitres, toutes les thématiques sont abordées et l'auteur fait le choix de proposer de nombreuses citations des correspondances de soldats, dont il tire les leçons et enseignements tout en les replaçant dans le contexte de l'époque. « En dehors de quelques exceptions, les auteurs de ces lettres et carnets n'étaient pas les héros patriotes admirés par Jaurès et Michelet, et présentés pédagogiquement par Ernest Lavisse... Ils pouvaient embrasser la cause avec sincérité et aimer leur pays avec passion, il n'en reste pas moins que dans leurs écrits ils se montrent tout simplement humains. » Ce qui explique le dernier chapitre, *a priori* étonnant, dans lequel Alan Forrest dresse un parallèle avec la Grande Guerre et les écrits des poilus. Un très intéressant recueil de témoignages, tout à fait complémentaire d'autres ouvrages, qu'il sera utile de confronter à des publications récentes sur les soldats de l'empereur, plus statistiques ou académiques.

PTE

L'année 2014 est marquée par la célébration du centenaire de la Première Guerre mondiale. C'est dans ce contexte que les éditions Tallandier offrent au plaisir du lecteur la réédition de l'ouvrage de Pierre Miquel consacré à Georges Clemenceau. Comme le titre l'indique, l'ouvrage centre son propos sur l'action de l'homme d'État pendant les heures tragiques de 1917-1918 et la période difficile des négociations préalables au traité de Versailles. Bien évidemment, si la période 1917-1919 est au cœur du livre, l'auteur ne peut faire l'économie d'aborder la période antérieure qui forgea les convictions républicaines du Tigre, sa personnalité, son habileté à utiliser les médias et sa détermination à s'imposer aux milieux parlementaires. Il montre l'action de l'homme d'État à partir de novembre 1917 dans les registres étroitement mêlés de la politique intérieure, des relations internationales et de la conduite des opérations militaires. La situation pendant la période d'exercice du pouvoir est difficile. En 1917, alors que la révolution russe libère pour le front français un nombre considérable de forces allemandes, la fatigue de la guerre est réelle et les armées franco-britanniques sont usées par trois années de conflit. En 1918, les offensives allemandes successives manquent de rompre l'indispensable unité des armées française et anglaise. Il faudra le poids dramatique des réalités

Au service de l'Empereur
Alan Forrest
Paris, Éditions Vendémiaire, 2013



« Je fais la guerre »
Clemenceau, le père la victoire
Pierre Miquel
Paris, Tallandier, «Texto», 2014

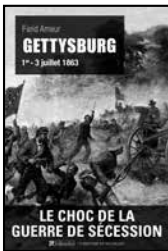


pour parvenir à l'unité de commandement interallié. Toujours en 1918, il faut convaincre les Américains de s'engager fermement dans les combats pour soulager une armée française à bout de souffle. En 1919, enfin, il faut négocier âprement avec les puissances anglo-saxonnes pour obtenir des garanties de sécurité maximales pour la France. Le livre dessine également les portraits, les objectifs et les stratégies d'action des acteurs majeurs de l'époque, hommes politiques et chefs militaires. Le président Poincaré et les généraux Pétain et Foch figurent en bonne place à côté du président américain Wilson, de Lloyd George et des généraux Haig et Pershing. Au bilan, un livre riche et passionnant qui retrace l'action d'une personnalité exceptionnelle dans des circonstances elles aussi exceptionnelles.

Éric Lalangue

Gettysburg, 1^{er}-3 juillet 1863

Farid Ameur
Paris, Tallandier,
2014



Facile et rapide à lire, ce récit, écrit dans un style plutôt enlevé et bien documenté, replace cette bataille centrale de la guerre de Sécession dans le contexte de l'époque. Les causes de ce conflit sont bien synthétisées et les enjeux de la campagne entre un Nord industrialisé et peuplé et un Sud dont les ressources économiques et humaines sont comptées sont clairement présentés. L'auteur souligne l'importance des particularismes du facteur humain dans cette guerre. Il montre d'une part la difficulté pour le pouvoir politique à trouver des chefs parmi les deux mille officiers formés à West Point (à comparer aux trois millions d'hommes qui porteront les armes) avec, au Nord, une valse des commandants en chef et, au Sud, de grands subordonnés de Lee au-dessous des enjeux. D'autre part, il insiste sur l'amateurisme des soldats qui sont presque exclusivement des volontaires (moins de vingt mille soldats de métier avant la guerre). L'auteur démontre avec brio en quoi cette bataille, située au beau milieu d'un conflit qui a duré quatre années, représente le basculement de celui-ci, en particulier les progrès de l'armée fédérale et l'ascendant moral qu'elle gagne progressivement sur les confédérés. Il décrit aussi la violence du choc, les tactiques dépassées, le courage des soldats, les armements dont les capacités de destruction (portée, cadence de tir, puissance...) sont de loin supérieurs à la période napoléonienne, et l'hécatombe qui résulte de tous ces facteurs (environ cinquante-trois mille pertes pour cent quatre-vingt mille hommes engagés). Les qualités des différents chefs sont bien analysées et on découvre les limites des uns et des autres, du manque de vision stratégique au rôle de l'honneur personnel ou l'incapacité d'un chef comme Lee, reconnu de tous, à donner des ordres précis et suffisamment détaillés à des subordonnés trop limités. Le « Napoléon du Sud » n'avait pas de Berthier, de Lannes ou de Davout... Sans parler de guerre totale, l'aspect économique est également expliqué et l'enjeu des approvisionnements largement souligné. Enfin, on découvre qu'en deux occasions le Nord aurait pu obtenir la fin de la guerre en cette année 1863. Un petit bémol pour quelques traductions maladroites ; les *wagons* en anglais ne sont pas des wagons de chemin de fer mais le traditionnel chariot bâché qui apparaît à la queue de la colonne de cavalerie ou dans les convois de pionniers dans tout bon western ; de même, on ne se tire pas dans le blanc des yeux mais « à bout portant », traduction de *eyes point blank rate*...

Philippe Mignotte

À partir de ses travaux de thèse, Alexandre Lafon, professeur d'histoire-géographie et conseiller à l'action pédagogique de la Mission du centenaire, nous invite à nous interroger sur la réalité et les formes de cette « camaraderie du front » si souvent mise en avant pendant le conflit lui-même et non sans arrière-pensées durant l'entre-deux-guerres. Son propos s'organise en trois grandes parties : « La camaraderie mythifiée », « Les mots et les gestes. Le quotidien relationnel à l'épreuve du feu » et « Les limites de la camaraderie combattante ». Ce faisant, il commence par décrire la construction d'un discours théorique (et presque idéologique dans le cadre de la mobilisation des esprits) sur la camaraderie entre combattants, du front (aux différents niveaux hiérarchiques) à l'arrière, pendant puis après la guerre. Si les utilisations politiques, partisanes voire idéologiques sont bien sûr avérées, n'oublions pas néanmoins que cette camaraderie correspond à une vraie réalité et contribue de fait à la cohésion des unités élémentaires. La deuxième partie entre dans le détail de la naissance et des manifestations de cette camaraderie, de l'incorporation à l'épreuve du feu, avec tout le panel des situations intermédiaires et des longues attentes. Elle pose également rapidement la question des « autres » : les alliés, les coloniaux, les ennemis. Cette partie, en particulier, s'appuie sur de très nombreux extraits de témoignages, souvent d'un grand intérêt. La troisième et dernière partie, enfin s'intéresse aux limites, aux obstacles et aux paradoxes de cette camaraderie combattante. Si la guerre rapproche inévitablement les hommes, elle ne fait pas disparaître pour autant toutes les barrières et toutes les différences ; celles-ci persistent donc, qu'elles soient géographiques, sociales ou culturelles. De même, les mutations fréquentes entre les unités tendent à briser les liens individuels et collectifs noués entre les hommes. Il faut à chaque fois quitter ceux dont on se sent proche pour recréer plus loin un nouveau réseau relationnel. C'est vrai, mais avec ici aussi cette réserve que, finalement, tous se reconnaissent comme soldats et que, dans un très grand nombre de cas, cette communauté d'appartenance permet de pallier l'éloignement des premiers camarades et de se fondre plus facilement dans un nouveau groupe.

Solidement appuyée sur une riche bibliographie et de nombreuses notes, cette étude se lit avec le plus grand intérêt. Ceux qui ont une expérience personnelle de l'engagement dans des missions extérieures récentes et ont vécu des moments de stress intense partagé pourront sans doute émettre des réserves sur tel ou tel point, mais l'ensemble est d'une grande richesse. Sur un sujet aussi personnel, mais aussi « mis en scène » pendant des dizaines d'années, il pourra apporter beaucoup à ceux qui s'intéressent aux soldats, aux unités élémentaires et aux groupes primaires, aux distorsions entre des perceptions personnelles et des représentations collectives, à l'évolution du ressenti entre le moment des événements et les périodes ultérieures.

PTE

Comme sous-titre, il aurait pu être simplement retenu : « Effarant ! » Le colonel Paul Paillole, officier de gendarmerie, a rejoint le service de renseignements (SR) français en décembre 1935 et a rapidement découvert que la France possédait un agent de première main au sein même des services de chiffrement allemands (la *chiffrierstelle*) depuis 1932, puis a été amené à le rencontrer. Agréable, cet ouvrage est d'abord la description d'une aventure humaine insistant sur les personnages hauts en couleur évoluant dans l'ombre au profit des différents services de renseignements avec des anecdotes qui ne peuvent que retenir l'attention. On y découvre certains de nos grands chefs militaires de l'après-guerre alors capitaines ou commandants. Le côté étonnant, surprenant même, de ce récit est la récupération des plans, de parties

La Camaraderie au front 1914-1918

Alexandre
Lafon
Paris, Armand
Colin, 2014



Notre espion chez Hitler

Paul Paillole
Paris, Nouveau
Monde éditions,
2014



mécaniques et de codes mensuels de la célèbre machine allemande à crypter Enigma. Puis la description de la montée en puissance du service d'écoute allemand, le *Versuchungsamt*, et sa capacité à écouter et à décrypter un nombre impressionnant de messages tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'extérieur. C'est encore la révélation de l'effort de guerre allemand et de différents ordres de bataille de premier plan. Puis c'est la révélation des intentions clairement exprimées par le chancelier du Reich en 1937, en comité particulièrement restreint, d'annexer l'Autriche, les Sudètes, la Tchécoslovaquie, puis d'attaquer la Pologne et de se retourner ensuite contre la France en violant les neutralités belge et néerlandaise. Ce sont encore les dates d'attaques des victimes successives du Reich et leurs plans. Le côté effarant, pour ne pas dire affligeant, de cette histoire reste l'apathie de tous les services et dirigeants qui n'ont jamais exploité ces renseignements fiables et vitaux. Les certitudes des chefs sont aussi en cause quand l'intime conviction l'emporte sur la réalité des renseignements. Premier fautif, le service de décryptage français, renommé pendant la Grande Guerre, mais qui ne veut pas consentir l'effort de s'attaquer au système d'encodage allemand. Viennent ensuite les responsables des services de renseignements qui, pris dans la routine de la phraséologie administrative, atténuent la valeur de l'information transmise, l'« attaque de la Pologne » devenant « un risque de tension en Pologne » dans le cabinet du Premier ministre... On ne peut oublier les chefs militaires qui ont accès aux théories allemandes, à la stratégie et aux plans d'attaques, et ne font rien ni pour adapter notre outil militaire, ni pour prendre des mesures nécessaires. Le corps diplomatique et la Marine doivent aussi être nommés pour leur incapacité à admettre que les codes sont systématiquement décryptés par les Allemands ou les Italiens ; ils compromettent ainsi nos sources de renseignement. Enfin, le pouvoir politique, à tous niveaux, refuse de prendre en compte ces informations qui dérangent et n'a pas le courage de prendre les mesures qui auraient pu éviter la guerre (lors de la remilitarisation de la rive gauche du Rhin) ou la défaite de 1940... Il n'en reste pas moins que cette aventure est intéressante à de nombreux titres. Faute d'intérêt des services du chiffre français, les notices techniques et les codes sont transmis à nos amis polonais qui, de leur côté, travaillent d'arrache-pied sur cette fameuse machine et ses codes. Peu avant l'invasion de la Pologne, deux machines seront envoyées en France dont l'une à destination des Britanniques qui mettront une belle ardeur à permettre un décryptage fiable et constant durant toute la guerre. Un livre qui rend justice au SR pour le rôle capital qu'il a joué dans le décryptage des messages allemands.

Philippe Mignotte

**Alain-
Fournier**

**Ariane
Charton**

Paris, Gallimard,
« Folio biographies », 2014



Après un récent *Petit éloge de l'héroïsme* remarqué, Ariane Charton nous propose une biographie attachante de l'auteur du *Grand Meaulnes*. Dans une dense succession d'une vingtaine de brefs chapitres, elle retrace l'enfance en Sologne, une jeunesse heureuse bien que parfois torturée, l'adolescence, les amitiés fidèles, les amours impossibles ou déçues, la longue scolarité. Les premiers écrits publiés dès 1907. Le séjour à Paris, dans l'espoir d'intégrer l'École normale supérieure d'Ulm, qui lui ouvre de nombreuses portes d'artistes avant l'incorporation au 23^e dragons de Vincennes puis dans l'infanterie à Latour-Maubourg pour le service militaire, une période qui ne leur laisse pas que des bons souvenirs... Alain-Fournier n'en réussit pas moins le peloton d'élèves officiers de réserve, tout en continuant à écrire, et devient sous-lieutenant au 88^e RI de Mirande. Son séjour de six mois dans le Gers est, comme sa perception de l'armée, tout d'ambiguïtés entre attrait et répulsion. À partir de l'automne 1909, dégagé des obligations militaires, il se lance dans

l'écriture et le journalisme dans le domaine des arts et de la littérature, mais il reste torturé, atteint de mélancolie et de mal de vivre. Il croise alors, et souvent entretient ensuite avec eux une correspondance plus ou moins régulière, la plupart des grands auteurs du début du XX^e siècle, tout en travaillant à la rédaction du *Grand Meaulnes* dont la parution fait de lui un auteur désormais reconnu. Mais, dans le même temps, sa vie sentimentale reste compliquée et insatisfaite... À l'été 1914, c'est la guerre (« Belle et grande et juste guerre. Je ne sais pourquoi je sens profondément que nous serons vainqueurs »). Au milieu du mois d'août, la mobilisation terminée, le 288^{ème} RI, issu du 88^{ème} RI, quitte le Gers pour Troyes. La suite est mieux connue et le 22 septembre la mort le fauche dans le bois de Saint-Rémy-la-Calonne, patrouillant en tête de ses hommes, comme tous les officiers subalternes. L'auteur n'insiste d'ailleurs pas sur l'attaque d'un poste de secours allemand, action peu glorieuse. Un livre solide, qui s'appuie sur de très nombreuses citations extraites des œuvres d'Alain-Fournier ou de ses proches aussi bien que des correspondances privées échangées avec les siens. Le portrait rédigé avec finesse d'un jeune et talentueux auteur « mal dans sa peau ».

PTE

En 1920, Winston Churchill commence la rédaction de ce livre – dont le titre original est *The World Crisis* – qui lui tient particulièrement à cœur. En effet, entre 1911 et 1915, il est Premier Lord de l'Amirauté, l'équivalent du ministre de la Marine. En 1915, en pleine guerre, il doit démissionner suite à l'échec de l'opération des Dardanelles. Même si une commission d'enquête, que Churchill évoque à plusieurs reprises, l'exonère de la responsabilité de ce projet dès 1917, il tient néanmoins à expliquer les faits et plus généralement toute son action à cette époque. Il ne s'agit pas seulement d'un témoignage, car Churchill s'appuie sur les documents de guerre qu'il a conservés et que le gouvernement lui permet de citer et de publier ; il utilise également les archives de l'Amirauté, du Foreign Office et du War Office. Mais il ne se contente pas de textes et sources d'origine britannique : il opère des comparaisons avec les documents étrangers et des biographies, comme celle de von Tirpitz (p. 199). Le style de rédaction est original, à la fois parce que, comme l'indique François Kersaudy dans l'avant-propos, il dicte son texte, mais également parce qu'il s'adresse parfois directement au lecteur. Le style devient lyrique lors de la description des batailles, à l'instar de celle des Malouines : « Les Britanniques allaient mourir cette nuit-là, les Allemands un mois plus tard. [...] La silhouette des bâtiments britanniques se détachait sur les lueurs du couchant, alors que les Allemands étaient à peine visibles sur le fond sombre de la côte chilienne. [...] Enfin le *Good Hope*, après une grande explosion, ne fut plus qu'une lueur rougeoyante qui s'éteignit bientôt » (p. 322).

Trois grands thèmes sont abordés durant trente chapitres. D'abord l'avant-guerre qui permet à l'auteur à la fois de montrer le point de vue anglais sur les alliances, et notamment la crainte que la Russie ne se range du côté allemand. Les différentes crises intervenant entre 1870 et 1914 sont évoquées ainsi que les raisons qui expliquent à chaque fois que la guerre ne s'enclenche pas. Le deuxième grand thème est la Grande Guerre, surtout présentée du côté de la Marine. On y perçoit le rôle fondamental de cette arme dans le dispositif britannique. Certes, Churchill est directement concerné et on comprend l'ampleur de la tâche qu'il mène pour préparer la flotte pour d'éventuels combats : à titre d'exemple, le choix risqué du pétrole au lieu du charbon traditionnel pour alimenter les moteurs des navires permet de créer une division rapide. Puis, lorsque la guerre a éclaté, il cherche à moderniser constamment la Marine

Mémoires de la Grande Guerre 1911-1915

Winston
Churchill

Paris, Tallandier,
2014



contre la concurrence allemande. Car on comprend bien que c'est le développement de la marine allemande et le danger qui menace alors l'intégrité du Royaume-Uni qui poussent les Britanniques à entrer dans la Triple Entente. Mais il évoque aussi les combats en France et en profite pour indiquer l'origine du mot tank : c'est le nom de code officiel qui proviendrait du surnom que les ouvriers de la construisant lui avaient donné. Churchill joua en effet un rôle dans le développement d'une nouvelle arme, les chars d'assaut, notamment en assumant la responsabilité du financement. Enfin, le dernier tiers du livre concerne la bataille des Dardanelles. Churchill détaille la conception, les hésitations multiples des différents intervenants et écrit : « Ce n'est pas moi qui ai conçu le plan et ce n'est pas moi qui pouvais le faire. Mais quand il eut été mis au point par les responsables de la marine, adapté et endossé par de hautes autorités techniques, et approuvé par le Premier Lord Naval, je m'en saisis et je me mis en devoir de l'exécuter ; à partir de ce moment, j'y consacrai toutes mes ressources (p. 436). » Il cite à plusieurs reprises des textes de ses détracteurs pour se défendre.

Tout au long de cet ouvrage, Churchill éclaire le lecteur sur la préparation de la guerre, alors que le pays doit gérer en même temps le Home Rule irlandais. Il permet d'assister aux crises politiques qui secouent le gouvernement britannique et de comprendre la géopolitique britannique. Les combats maritimes – souvent moins bien connus que les combats terrestres – ont lieu en Méditerranée, mais aussi en Amérique du Sud, au large du Chili et du canal de Panama. Les tactiques maritimes, qu'elles soient purement britanniques ou réfléchies avec les alliés, sont présentées de manière limpide. Les portraits des différents protagonistes sont peints avec beaucoup de brio et souvent d'empathie ; les choix politiques et militaires sont expliqués avec minutie parce que Churchill pèse le pour et le contre avant de prendre des décisions et nous montre le cheminement qu'il opère. Ce livre évoque le point de vue britannique sur la guerre. Derrière cette évidence, il faut le lire pour profiter d'un éclairage différent et particulièrement documenté sur la Grande Guerre.

Évelyne Gayme

**Oublier
l'apocalypse ?
Loisirs et
distractions
des combat-
tants pendant
la Grande
Guerre**

**Thierry
Hardier et
Jean-François
Jagielski**
Paris, Imago, 2014



Déjà auteurs, ensemble ou séparément, de plusieurs ouvrages sur la Grande Guerre, Thierry Hardier et Jean-François Jagielski signent aujourd'hui un ouvrage qui traite d'un sujet rarement abordé : à quoi les soldats occupaient-ils leur temps libre en dehors des périodes d'opérations actives ? L'ouvrage s'ouvre sur l'analyse statistique d'un journal personnel tenu par un combattant, qui sert en quelque sorte de fil rouge à l'ensemble du texte et dont les résultats confirment ce que l'on sait : sur l'ensemble de la guerre, le temps passé en première ligne est relativement faible (inférieur à 16 %) et le poilu connaît en tout quarante-quatre jours de combats, « soit 3,3 % de son temps de guerre ». Il est donc normal que, dans ce contexte, on s'intéresse au 96,7 % qui restent... Et pour cela définir quelles sont les proportions de « temps occupé » et de « temps libre ». D'abord, les jours de repos... ne le sont pas totalement puisqu'il faut entretenir le matériel et s'entraîner, et on sait, grâce aux nombreux ouvrages de souvenirs, que les soldats considèrent ces exercices comme inutilement fatigants. De même, les différences dans le style de commandement des officiers se traduisent par des emplois du temps très variables pour la troupe. Puis, il faut « tromper l'ennui ». Les auteurs s'intéressent aux loisirs collectifs organisés par l'autorité militaire, le théâtre, le cinéma, les foyers, dont ils soulignent l'échec relatif. La deuxième partie nous semble nettement plus intéressante, car elle constitue à proprement parler une approche plus individualisée des soldats eux-mêmes. Sont successivement évoquées les principales

activités auxquelles les soldats se consacrent : l'alimentation pour améliorer l'ordinaire, la recherche et l'acquisition de tabac et d'alcool, le bricolage qui deviendra l'artisanat de tranchée, la correspondance avec les êtres chers à l'arrière bien sûr et pour les plus aisés la photographie, les jeux divers et variés entre camarades (de la partie de cartes aux activités sportives), et l'amour... de la compagne attirée plus ou moins officielle à la prostituée. Les dernières pages, enfin, s'intéressent rapidement aux permissionnaires et aux prisonniers.

On peut regretter une approche parfois connotée du sujet (les officiers jouent aux cartes pendant que les soldats exécutent les corvées ; les règlements sont présentés comme contradictoires) et une tendance à pointer du doigt telle injustice ou présentée comme telle (l'ouvrier en permission a davantage de possibilités de loisirs en ville que son camarade paysan au fond d'un département rural). Par ailleurs, le vocabulaire spécifiquement militaire, qui permet de comprendre le contexte, est souvent peu précis ou mal utilisé. En dehors de ces réserves, l'ouvrage fourmille d'informations intéressantes, souvent très précises, en particulier dans sa deuxième partie. Riche de très nombreuses citations, le livre recèle quelques vraies pépites et donne une bonne compréhension de ces temps libres des combattants.

PTE

Dans un livre de deux cent cinquante pages, l'auteur démontre que la Grande Guerre n'était pas inéluctable, même si son idée ne semblait pas faire aussi peur qu'à notre époque. Possédant particulièrement bien son sujet, il aborde la période précédant le conflit puis l'entrée en guerre en démontrant que ni l'ampleur ni la durée de celle-ci n'avaient réellement été anticipées, et que la responsabilité de son déclenchement n'était portée en propre par aucun pays. Bien écrit, cet ouvrage se lit aisément, même par un amateur non éclairé. Traitant d'aspects très variés, le sujet présente un intérêt évident en ce qu'il permet d'appréhender des données souvent oubliées, ou tronquées dans des analyses superficielles. Ainsi, le contexte européen (les alliances, les effets des guerres balkaniques, les ambitions coloniales) est bien retranscrit et met en perspective une société en plein essor économique confrontée à la crainte d'une guerre que tout le monde imagine et/ou veut courte. Au nombre des idées reçues, il remet en perspective les affrontements doctrinaux tant chez les militaires français (primauté de l'offensive à outrance sur la défensive) que chez les politiques (une armée « citoyenne » ou « populaire » contre une armée de conscription de trois ans) qui ont passé plus de temps à discuter les projets qu'à voter les crédits nécessaires... Il souligne aussi le rôle déterminant des chefs d'État, des monarques en particulier, qui n'ont pas su évaluer les risques à leur juste mesure et ont souvent agi sans connaître les postures de leurs alliés ou de leurs opposants potentiels. Enfin, il insiste avec pédagogie sur les plans initiaux et la confrontation des théories d'avant-guerre aux réalités du combat, puis la nécessité pour tous (les Français en premier lieu cependant) de repenser une stratégie et des modes d'action adaptés à une forme de bataille à laquelle personne ne voulait se résoudre. Au final, nous avons un document utile et bien conçu, malgré quelques répétitions (fondement de la pédagogie !?), qui permet de mieux appréhender les causes de la guerre dont la conclusion fut que les Allemands (battus) en étaient les seuls responsables...

Philippe Mignotte

1914
Une année qui a fait basculer le monde

Rémy Porte
Paris, Armand Colin, 2014



La Grande Guerre au petit écran

Ariane Beauvillard et Laurent Bihl
Lormont, Éditions Le Bord de l'eau, 2014



Alors que les célébrations du centenaire de la Grande Guerre commencent et qu'un débat récurrent persiste sur la « mise en scène » de la guerre par l'audiovisuel, cette étude nous propose la première analyse (presque) d'ensemble de la production télévisée des quarante dernières années. Pas moins de soixante-dix films ou épisodes de séries ont en effet évoqué à la télévision la période 1914-1918 : « La reconstitution de la Première Guerre mondiale par les fictions télévisées, comme sa commémoration le 11 novembre nous disent beaucoup des obsessions de chaque époque, du sens que l'on donne à la guerre (du combat pour un idéal républicain à l'idée de guerre vaine), à la mort (du sacrifice des héros patriotes à la tranchée boueuse, inhumaine, à la mort gratuite) et à ses conséquences (de la gloire du vainqueur au pacifisme européen). » Cette étude de synthèse présente donc l'ensemble de la programmation télévisuelle consacrée à la Grande Guerre depuis 1960. Une production qui a bien changé, accompagnant quand elle ne les anticipe pas les évolutions sociales. Il apparaît, par exemple, que les émissions sont de moins en moins centrées sur le front et que les représentations de l'arrière sont largement majoritaires. Mais au sein même de chaque ensemble, les sous-catégories évoluent et fluctuent. Les auteurs ont donc divisé leur ouvrage en une douzaine de chapitres thématiques, qui abordent les représentations de la guerre elle-même, du 11 novembre et permettent d'effectuer un focus sur quelques productions emblématiques : « Les images du front », « La guerre vue de loin », « Les femmes dans la guerre », « La guerre dans les airs », « La blessure », « Désobéissance, refus et fusillés », « La vision des grands hommes », « L'utilisation des archives dans la fiction » (« Elle dévoile une nouvelle fois le statut accordé à l'image, celle d'un document infailible, qu'il n'est pas nécessaire de questionner et qui sert d'illustration synthétique »), « La programmation des 11 novembre des années 1960 à nos jours, une mémoire qui flanche », « Le 11 novembre et l'information », « La parole des anciens combattants », « La vision du grand homme » et « Information et commémoration », chapitre réalisé sur la base d'entretiens avec trois responsables de chaînes (BFM, France 3 et France 2). Enfin, les auteurs s'intéressent plus particulièrement à trois productions célèbres et se demandent en conclusion si l'on peut « Rire du 11 novembre ? » en évoquant les émissions d'humour ou de caricature type *Les Guignols de l'info*, mais ne retrouvent que peu d'exemples : « Finalement, sans qu'il n'y paraisse, le dézinguage systématique des corps constitués ou des symboles les plus intouchables de la nation aura notablement épargné la Première Guerre mondiale. » Un texte agréable à lire, bien documenté et qui permet de poursuivre en les structurant ses propres réflexions.

PTE

Le Fil de l'épée et autres écrits

Charles de Gaulle
Paris, Plon, 2014



Anciens de Mai-68, voici le pavé qui vous manquait !!! Huit cents pages (c'est écrit petit !) regroupant divers écrits du général alors qu'il n'était que capitaine ou chef d'escadron... Un monument de culture historique, d'analyse des comportements humains et une vision claire de la prochaine guerre (1939-1945) qui laisse rêveur. On peut être en désaccord avec l'œuvre politique de l'homme, force est de reconnaître la justesse, mais aussi la liberté de ses propos à une époque où les militaires ne se permettaient pas de critiquer le système et alors qu'il n'était encore qu'un petit dans la hiérarchie. Au-delà de ses analyses visionnaires, on ne peut passer à côté du style de l'homme. Même si elle n'est pas toujours simple, son écriture se fait dans un français impeccable et choisi. Son vocabulaire grandiloquent et ses sentences imagées transpirent d'un humour contenu, mais bien réel. On sent l'amateur du bon mot, du néologisme ou de l'archaïsme décalé. Oui, c'est du français et du bon français, il faut

juste savoir s'accrocher en attaquant la cinquième ligne de la même phrase et, à la fin, parfois, rire de la sentence assassine servie au monde politique ou au mode d'avancement dans les armées françaises... Les analyses auxquelles de Gaulle se livre sont intéressantes tant au plan historique qu'au niveau de la conception du prochain combat que devra mener l'armée française ou encore des valeurs de l'officier (ou du chef) français. Dans « La discorde chez l'ennemi », il explique comment l'individualisme et l'indiscipline des généraux allemands (vous avez bien lu !) sont la cause principale de la défaite de la Marne en 1914, puis de celle de 1918, liée à la déroute du peuple allemand. Son analyse sur les ambitions contradictoires de ses grands chefs est, sans conteste, d'un grand intérêt sociologique et historique. *Le Fil de l'épée* est un modèle d'analyse des qualités requises pour être un chef. Droiture, esprit de sacrifice, force de caractère, ouverture d'esprit, prestige de l'officier sont développés en même temps que la nécessité d'une grande culture en mesure d'adapter les doctrines, certes nécessaires, mais ressenties comme un des maux de l'armée française. Le rôle du politique n'est pas négligé. *Vers l'armée de métier* donne une vision de ce qu'aurait pu ou dû être un corps professionnalisé, mécanisé et cuirassé de cent mille hommes ainsi qu'il le décrit (toute référence à notre armée de terre actuelle serait fortuite). L'histoire lui donnera raison, mais elle permet aussi de découvrir les quelques limites d'un homme de son époque, comme l'absence de prise en compte des avantages de la standardisation ou du rôle de l'artillerie anti-aérienne. Ceci étant, la critique est plus facile quelque quatre-vingts années plus tard ! *La France et son armée* dresse un tableau des évolutions de l'armée française en rapport avec sa population et ses dirigeants, essentiellement de la Révolution aux années 1930. Les effets déterminants de l'implication des politiques (de Carnot aux tergiversations de la Chambre avant 1914) dans la capacité de nos armées sont démontrés avec un argumentaire original et des conclusions claires. Suivent enfin des articles sur le rôle des places fortes, la mobilisation économique, la réalisation d'une armée de métier, la campagne de Pologne ou celle de Syrie et encore bien d'autres considérations dont les analyses méritent parfois le détour ! En résumé, un livre qu'il faut avoir lu pour comprendre l'homme, son action, et qui, heureusement, peut se lire par tranches !

Philippe Mignotte

SYNTHÈSES DES ARTICLES

HERVÉ DRÉVILLON **QU'EST-CE QUE L'HONNEUR ?**

Depuis le temps de la chevalerie jusqu'aujourd'hui, le sentiment de l'honneur a toujours structuré la société des gens de guerre. Pourtant, il paraît impossible d'en délimiter précisément les contours, tant ceux-ci paraissent soumis à l'appréciation de chacun. Cette variabilité confère à l'honneur le caractère d'une pratique sociale, plutôt que d'une norme établie. C'est pourquoi, il peut être mobilisé pour justifier des conduites extrêmement variées, qui peuvent aller de l'obéissance absolue à la rébellion. Au lieu d'en affaiblir la force, la labilité de l'honneur, lui confère la force d'une norme intériorisée. Pour les individus qui s'y soumettent, elle trace entre sujétion et autonomie souveraine du sujet, une voie singulière et particulièrement utile dans les sociétés militaires où le sens du devoir ne se réduit à la stricte soumission au règlement.

PHILIPPE D'IRIBARNE **ENTRE FIERTÉ ET DEVOIR**

L'honneur méditerranéen, tel qu'on peut le rencontrer en Afrique du Nord ou en Andalousie, accorde une place centrale à la manière de réagir aux affronts subis. Il exige de ne pas tolérer d'être insulté ou traité de haut. Ces exigences sont d'une tout autre nature que celles d'une morale d'inspiration religieuse, appelant à la vertu, qui peut coexister avec une éthique de l'honneur au sein d'une même société. Par rapport à cet honneur, la forme que l'on observe en France est plus composite. On y retrouve bien le refus de plier, de s'abaisser. Mais s'y mêlent des éléments qui, en d'autres lieux, relèveraient plus du registre de la vertu : une exigence de se dévouer à sa tâche, telle qu'elle est définie par la place que l'on occupe dans la société. On a sans doute affaire à une forme de réinterprétation chrétienne de l'honneur.

AUDREY HÉRISSON **UNE ANTHROPOLOGIE DE L'ÉCHANGE DE VIOLENCE**

La « montée aux extrêmes » théorisée par Clausewitz se confronte aux réalités de la guerre pour lesquelles l'escalade de violence semble toujours s'enrayer. Même si parfois la violence atteint des degrés extrêmes, le scénario apocalyptique ne se réalise pas. Pour tenter de comprendre pourquoi, un détour par l'ethnologie et l'anthropologie peut être intéressant. Les enquêtes de Pierre Bourdieu en Kabylie et de Raymond Jamous dans le Rif marocain décrivent un système d'échange de violence illustrant ce mécanisme de montée aux extrêmes. L'honneur est au cœur de ce système qui s'articule avec un autre système basé sur le sacré et chargé de stopper l'escalade de violence. Pour René Girard, la logique sacrificielle permet à une société d'évacuer une violence interne qui prend cycliquement des proportions dangereuses pour sa préservation. Dans cette anthropologie « noire », l'honneur oblige au jeu du défi et du contre-défi qui mécaniquement mène aux extrêmes ; seule une autre violence, celle du sacrifice, permet d'enrayer ce mécanisme.

GUILLAUME CARRÉ **AU NOM DU NOM**

Le sens de l'honneur des samouraïs ou des soldats japonais, que l'on imagine volontiers exacerbé, a pu recouvrir des notions variables au cours d'une histoire marquée durant de longues périodes par la domination de l'aristocratie militaire sur le reste de la société. Alors qu'au Moyen Âge, l'honneur des *bushi* s'attachait à une renommée acquise par des faits d'armes, à partir du XVII^e siècle, avec la

longue période de paix du régime des Tokugawa, les discours sur « la Voie des guerriers » (*bushidō*) préférèrent mettre l'accent sur le dévouement envers le seigneur et l'incorporation de valeurs morales liées au confucianisme, tout en régulant la violence potentielle que recelait la défense de leur réputation par les samourais. Une partie de cet héritage fut captée après l'ère Meiji pour soutenir la construction d'un État et d'une armée modernes, mais il fallut cependant toute la puissance de la propagande et des médias des années 1930 pour aboutir à l'acceptation par l'ensemble de la société de conceptions de l'honneur et de « l'esprit japonais » intimant à l'ensemble des soldats de l'armée impériale de mourir plutôt que de se rendre.

FRANÇOISE HOSTALIER CRIME D'HONNEUR

Quelle plus belle valeur que l'honneur ? Ses codes permettent de structurer des codes sociaux au-delà des lois et des structures internationales. L'appartenance à une famille, à une tribu ou à un clan gérés par un code d'honneur peut être synonyme de sécurité, de notoriété ou tout simplement d'existence dans une lignée reconnue. Mais il arrive que le prix à payer soit celui du sang et, en général, du sang des femmes. Depuis l'Antiquité, les crimes d'honneur ont été sublimés et considérés dans l'inconscient collectif comme une catégorie à part : crimes, certes, mais avec des circonstances non seulement atténuantes mais obligatoires. Les temps changent, heureusement, mais lentement, et dans bon nombre de pays, des femmes sont encore victimes de ces pratiques.

FRÉDÉRIC CHAUVIRÉ L'ETHOS CHEVALERESQUE DANS L'ÉTHIQUE MILITAIRE ARISTOCRATIQUE

Formé au cours des XI^e et XII^e siècles, le modèle de l'honneur chevaleresque s'est imposé à la noblesse française. Il constitue encore, au début de l'époque moderne, un cadre mental qui conditionne en grande partie les pratiques et les usages guerriers, sur le champ de bataille comme en dehors. Le respect de ce code n'est cependant pas sans limites, comme le montrent les guerres de Religion. D'autre part, l'évolution de l'art de la guerre et l'affirmation de l'État induisent l'émergence d'armes, de tactiques et de valeurs nouvelles. La généralisation du feu, le développement de la culture du service et de la professionnalisation des officiers tendent ainsi progressivement à amoindrir la prégnance de l'honneur chevaleresque dans l'éthique militaire de l'aristocratie.

WALTER BRUYÈRE-OSTELLS LEIPZIG : LES PERCEPTIONS DE L'HONNEUR DANS LA GRANDE ARMÉE

« Soldats, que ces aigles soient désormais votre point de ralliement. Jurez de mourir plutôt que de les abandonner, jurez de préférer la mort au déshonneur de nos armes. » Ainsi s'exprime Napoléon la veille de la bataille de Leipzig, le 15 octobre 1813. Mais certains généraux de la Grande Armée estiment que le sacrifice de soi a des limites et que la définition de l'honneur n'est pas incompatible avec une paix de compromis. Pour eux, la préservation de leurs hommes est un souci de plus en plus prégnant, un fondement de leur honneur d'officier. Une idée qui s'enracinera au cours du XIX^e siècle.

JEAN-RENÉ BACHELET « TOUT EST PERDU, FORS L'HONNEUR »

Que commande l'honneur ? Lutter jusqu'à la mort – la sienne et celle de ses subordonnés ? Cesser le combat dès lors que cette mort serait dénuée de sens ? Plus encore, la situation étant à coup sûr sans issue, prendre sur soi cette décision de façon que soit au mieux préservée la vie de ses subordonnés ? La réponse à la question semble évoluer dans l'histoire.

ANDRÉ THIÉBLEMONT **GUERRE D'ALGÉRIE : L'HONNEUR AU RISQUE DU DÉSAVEU ET DU DÉSHONNEUR**

Durant la guerre d'Algérie, certaines situations ont contraint des hommes d'honneur à des décisions ou à des choix qui les ont conduits à aller jusqu'au bout de leurs convictions et de leurs fidélités, quitte à désobéir ou à se rebeller. Paul Delouvrier, délégué général du gouvernement de 1958 à 1960 dont l'humanisme évita que le sang coule à Alger durant la semaine des barricades en 1960 et le commandant Georges Robin qui participa au putsch des généraux en avril 1961 furent de ceux-là. Le premier fut désavoué par Paris avant d'être insulté par les Algérois. Le second, comme ses pairs, fut condamné, réprouvé. Mais dans un cas comme dans l'autre, le sens de leur action fut ignoré, incompris. Cet article tente de restituer les situations et les ressorts politiques et moraux qui conduisirent ces deux figures à choisir l'honneur plutôt que les honneurs auxquels ils pouvaient être destinés.

JEAN-LOUIS GEORGLIN **L'HONNEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR**

« Je veux décorer mes soldats et mes savants », a expliqué Bonaparte en instituant la Légion d'honneur. Il est aisé de percevoir comment un citoyen sous les armes, prêt à faire le sacrifice de sa vie pour la défense de son pays, peut incarner l'honneur et se voir ainsi récompensé. La chose est parfois moins bien comprise dans le cas de mérites émanant de civils. Réflexions du grand chancelier de l'ordre.

CHRISTIAN BENOIT **RENDRE LES HONNEURS**

Le cérémonial militaire actuel perpétue un rituel codifié par Louis XIV qui traduit de façon remarquable la pérennité de l'État par-delà les changements de régime. Les honneurs dus au chef de l'État par les armées expriment aujourd'hui l'hommage de la nation à celui qui la représente, comme autrefois ils s'attachaient à celui qui l'incarnait. Ces honneurs sont rendus, dans un mode dégradé selon une échelle graduée, à ceux qui détiennent une part de l'autorité publique ou ont mérité, par leurs actions, la reconnaissance officielle de l'État.

ÉRIC DEROO **À L'AFFICHE**

À la différence des studios américains, le cinéma français a finalement peu produit de fictions consacrées à la geste militaire nationale. Marquées par les deux guerres mondiales et par les conflits coloniaux, les réalisations françaises s'inscrivent pour la plupart dans une perspective patriotique – grave, exotique, humoristique... – ou au contraire critique. Les productions qui font explicitement référence à l'honneur militaire dans leur titres et contenu n'échappent pas à la règle.

BÉNÉDICTE CHÉRON **L'HONNEUR DANS L'ŒUVRE DE PIERRE SCHOENDOERFFER**

Il y a comme une évidence à lier l'œuvre de Pierre Schoendoerffer à l'honneur. L'honneur est effectivement un thème qui traverse l'ensemble de son œuvre cinématographique et littéraire, de *La 31^e section* (le roman est publié en 1963 et le film sort en 1965) à *Là-Haut* (son dernier film, sorti en 2004, adapté du roman du même nom publié en 1981). Le héros « schoendoerfferien » se trouve bien confronté de manière récurrente à la question de sa fidélité à des principes moraux, indispensable pour conserver l'estime qu'il a de lui-même. Au fil de son destin, de la guerre d'Indochine à la guerre d'Algérie, les contours de l'honneur et ses implications pratiques dans la vie des hommes se brouillent pourtant, au point que le cinéaste-écrivain ne parvient totalement à répondre aux questions soulevées sans avoir recours à des références d'ordre spirituel.

WALTER BRUYÈRE-OSTELLS **UN SENTIMENT ÉTRANGER AUX MERCENAIRES ?**

Les mercenaires entretiennent un rapport complexe à l'honneur. S'ils méprisent les contraintes éthiques et s'autorisent des pratiques considérées comme déshonorantes (pillage, violence...), ils rejettent surtout le sacrifice personnel ou d'un groupe primaire de combattants sur ordre. En réalité, la construction d'une figure d'honneur est affranchie de l'organisation verticale qui caractérise habituellement un groupe guerrier ; elle l'est également vis-à-vis du devoir de défense d'un territoire (patrie). Sa reconnaissance ne passe que par la valeur individuelle au combat, par le sang-froid face au danger et par la bravoure.

JOHN CHRISTOPHER BARRY **« SI VOUS VOYEZ QUELQUE CHOSE, DITES QUELQUE CHOSE. »** **EDWARD SNOWDEN ET L'ÉTAT DE SÉCURITÉ NATIONALE**

« Pour trouver l'aiguille dans la meule de foin, il faut prendre toute la meule », dira le général Keith Alexander directeur de la NSA de 2005 à 2014. Le rêve de la NSA de pouvoir collecter, traquer, espionner la moindre communication électronique à l'échelle planétaire est une ambition visant à éliminer toute notion de communication confidentielle et trahit la volonté d'instaurer le premier État de surveillance globalisée de l'histoire. Elle sera dénoncée par Edward Snowden comme « une architecture de l'oppression » qui rejoint ce rêve d'omniscience que le panoptisme de Jeremy Bentham, il y a plus de deux siècles, avait dessiné. « Je ne veux pas vivre dans un monde où tout ce que je dis, tout ce que je fais, toute personne à qui je parle, toutes mes expressions de créativité, d'amour ou d'amitié sont enregistrés. Ce n'est pas quelque chose que je suis prêt à soutenir, ce n'est pas quelque chose à quoi je veux contribuer et ce n'est pas quelque chose à quoi je veux assujettir ma vie. [...] Quiconque s'oppose à ce genre de monde a une obligation d'agir. » En dévoilant des milliers de documents de la NSA, Edward Snowden a voulu nous alerter du danger. Quand l'État de droit démocratique s'efface derrière l'État d'exception et la tyrannie, il reste encore à l'individu son refus catégorique de l'inacceptable, son honneur et son estime de soi. Snowden, par son geste téméraire, nous l'affirme.

ENTRETIEN AVEC EDGAR MORIN **L'HONNEUR DE LA VÉRITÉ**

En 1948, à un moment où quitter ou être exclu du parti communiste apparaissait comme le suprême déshonneur, Edgar Morin a mis la vérité sur ce qui se passait en Union soviétique devant son intérêt personnel, devant l'obligation de fidélité à un engagement politique, de solidarité, de respect aveugle de la discipline. Il revient pour nous sur cet épisode de sa vie.

FRÉDÉRIC GOUT **AVOIR ÉTÉ, ÊTRE ET DEVENIR :** **L'EXPÉRIENCE DU TEMPS DE COMMANDEMENT**

Le colonel Frédéric Gout livre un témoignage sur sa vision de son expérience d'un temps de commandement d'une unité opérationnelle de l'armée de terre, le 5^e régiment d'hélicoptères de combat. Il explique notamment que le rôle du chef de corps s'inscrit avant tout dans le temps long et que ses décisions doivent tenir compte d'un contexte, du passé, sans jamais obérer l'avenir. Trois domaines sont plus particulièrement prégnants : la préparation opérationnelle et les opérations, le rayonnement de son unité y compris au sein de la cité et la prise en compte de tous les aspects humains des plus graves aux plus heureux. Cet article décrit chacun de ces aspects en tentant d'en tirer quelques conclusions pour l'héritage confié par un chef de corps à son successeur.

ESTHER DEHOUX **SAINT MAURICE, SOLDAT AU SERVICE DU PRINCE**

Il y a mille cinq cents ans, le roi burgonde Sigismond fondait une abbaye sur le lieu du supplice de saint Maurice. Il était le premier prince à manifester son attachement au légionnaire venu de Thébaidé, en Égypte, et mort en martyr à Agaune. Après lui, d'autres empereurs, rois ou ducs ont honoré le saint soldat car celui-ci incarne un modèle qui valorise le service du prince et l'obéissance. Les images consacrées à saint Maurice, dans le royaume de France comme dans l'empire, insistent sur ces caractéristiques, mais l'exemple du Thébain peut aussi servir à exhorter le monarque, à lui rappeler qu'il doit veiller à la nature des ordres qu'il donne, à avertir aussi les grands laïcs qui pouvaient être tentés de rejoindre le pape, et même à dénoncer les décisions et volontés du pontife romain.

JEAN-BAPTISTE MUREZ **LA GRANDE GUERRE EN CHANSONS**

Qu'elles soient des images vivantes de la vie du soldat, de son quotidien, des souffrances de l'arrière, des rappels de terribles batailles ou des dénonciations du carnage, les chansons de la Grande Guerre sont des témoignages primordiaux pour une meilleure compréhension du conflit et méritent d'être redécouvertes à l'heure du centenaire.

TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH

HERVÉ DRÉVILLON WHAT IS HONOUR ?

From the time of chivalry to the present day, the feeling of honour has always structured societies of men of war. And yet, it appears impossible to define the boundaries of such a feeling with any precision, such is the extent to which they are assessed differently by each individual. This variability makes honour a social practice rather than an established standard. That is why it can be used to justify extremely varied behaviours ranging from absolute obedience to rebellion. Rather than weakening it, the lability of honour gives it the strength of an interiorised standard. For the individuals who bow to it, it cuts a singular path between subjection and sovereign autonomy, that path being particularly useful in military societies in which the sense of duty is not limited to strict submission to the rules.

PHILIPPE D'IRIBARNE BETWEEN PRIDE AND DUTY

Mediterranean honour, as it can be encountered in North Africa or in Andalusia, gives centre stage to the manner in which to react to affronts. It requires people not to tolerate being insulted or being looked down on. These requirements are quite different from those of morals of religious inspiration, calling on virtue, which can coexist with a code of honour within the same society. Compared with such honour, the form that can be observed in France is more composite. Refusal to give in, and refusal to lower oneself are indeed to be found. But also in the mix are elements that, in other places, would come more within the register of virtue : a requirement to devote oneself to one's task, as that task is defined by the place one holds in society. We are doubtless in the realms of a form of Christian reinterpretation of honour.

AUDREY HÉRISSON AN ANTHROPOLOGY OF EXCHANGE OF VIOLENCE

The "rise to extremes" theorised by Clausewitz is confronted with the realities of war, the escalation of violence always seeming to be checked for reasons of those realities. Even though violence sometimes reaches extreme degrees, the apocalyptic scenario does not unfold to its conclusion. In attempting to understand why, a detour via ethnology and anthropology can be interesting. The investigations of Pierre Bourdieu in Kabylie and of Raymond Jamous in the Rif in Morocco describe a system of exchange of violence illustrating this mechanism of the rise to extremes. Honour is at the heart of this system that is hinged together with another system that is based on the sacred and that is assigned to stopping the escalation of violence. For René Girard, the sacrificial logic makes it possible for a society to discharge an internal violence that cyclically takes on proportions that are dangerous to its preservation. In this "black" anthropology, honour requires a game of challenge and counter-challenge that mechanically leads to extremes; only another violence, the violence of sacrifice, makes it possible to check this mechanism.

■ GUILLAUME CARRÉ IN THE NAME OF THE NAME

The sense of the honour of the Samurai or of Japanese soldiers that we readily imagine to be exacerbated has covered variable concepts down through a history marked for long periods by the domination of the military aristocracy over the rest of society. Whereas in the Middle Ages, the honour of the *Bushi* was attached to a renown acquired through feats of arms, as from the XVIIth Century, with the long period of peace of the Tokugawa regime, the line on “the Path of the warriors” (*Bushido*) preferred to emphasise devotion to the lord and incorporation of moral values related to Confucianism, while also regulating the potential violence underlying the Samurai defence of their reputation. Part of this heritage was channelled after the Meiji era into supporting the construction of a State and of a modern army, but it nevertheless needed the full power of propaganda and of the media in the 1930s to make the whole of society accept the conceptions of honour and the “Japanese spirit” requiring all of the soldiers of the Imperial Army to die rather than to surrender.

■ FRANÇOISE HOSTALIER HONOUR CRIME

What finer value than honour? Its codes make it possible to structure social codes beyond laws and international structures. Belonging to a family, to a tribe, or to a clan managed by a code of honour can be synonymous with security, fame, or quite simply existence in a recognised line. But the price to pay can sometimes be blood, and in general the blood of women. Since Antiquity, honour crimes have been sublimated and, in the collective unconscious, they have become considered to be in a category apart : admittedly they are crimes, but with circumstances that are not only mitigating but mandatory. Fortunately, times are changing, but slowly, and, in a good many countries, women are still victims of these practices.

■ FRÉDÉRIC CHAUVIRÉ THE CHIVALRIC *ETHOS* IN ARISTOCRATIC MILITARY ETHICS

Formed during the XIth and XIIth Centuries, the chivalric model of honour imposed itself on the French nobility. At the beginning of the modern era, it still constituted a mental framework that preconditioned to a large extent the practices and customs of warriors, on and off the battlefield. However, compliance with this code is not without its limits, as shown by the Wars of Religion. In addition, developments in the art of warfare and the assertion of the State led to the emergence of new weapons, tactics, and values. Generalisation of firearms, the development of the service culture and of professionalisation of officers thus gradually tended to diminish the importance of chivalric honour in the military ethics of the aristocracy.

■ WALTER BRUYÈRE-OSTELLS LEIPZIG : PERCEPTIONS OF HONOUR IN THE GRAND ARMY

« Soldiers, let these eagles henceforth be your rallying point. Swear to die rather than abandon them, swear to prefer death to dishonour of our arms. » Thus spoke Napoleon on the eve of the Battle of Leipzig, on 15 October 1813. But certain generals in the Grand Army considered that self-sacrifice had its limits and that the definition of honour was not incompatible with peace through compromise. For them, preserving their men was an increasingly important concern, a basis for their honour as officers. This idea took root during the XIXth Century.

JEAN-RENÉ BACHELET « ALL IS LOST SAVE HONOUR »

What does honour demand? To fight to the death – one's own death and the death of one's subordinates? To stop fighting whenever such death would be devoid of meaning? Or, going even further, when it is certain that the situation is hopeless, to take it upon oneself to take such a decision so that the lives of one's subordinates can be preserved to as great an extent as possible? The answer to the question seems to have changed over the course of history.

ANDRÉ THIÉBLEMONT THE ALGERIAN WAR : HONOUR AT THE RISK OF DISAVOWAL AND OF DISHONOUR

During the Algerian War, certain situations forced men of honour to take decisions or to make choices that led them to follow their convictions and their loyalties through to very end, even if they had to disobey or to rebel on the way. Paul Delouvrier, Delegate-General of the Government from 1958 to 1960, whose humanism prevented bloodshed in Algiers during the week of the barricades in 1960, and Commandant Georges Robin who took part in the Generals' Putsch in April 1961 were two such men. The former was disavowed by Paris before being insulted by the residents of Algiers. The latter, like his peers, was condemned and reproved. But in both cases, the meaning of their action was not known or was misunderstood. This article attempts to reconstruct the situations and the political and moral motives that led these two figures to choose honour rather than the honours to which they could have been destined to receive.

JEAN-LOUIS GEORGIN THE HONOUR OF THE *LÉGION D'HONNEUR*

"I want to decorate my soldiers and my scientists & scholars" Bonaparte explained on instigating France's Legion of Honour. It is easy to see how citizens fighting in the armed forces, prepared to make the sacrifice of their own lives in defending their country, can personify honour and be rewarded in this way. It is sometimes less well understood for the merits of civilians. Thoughts by the Grand Chancellor of the Order of the Legion of Honour.

CHRISTIAN BENOIT HONOURING

The current military ceremonial of paying tribute to or honouring perpetuates a rite codified by Louis XIV that translates in remarkable fashion the continuity of the State down through changes in regime. The honouring that is due to the Head of State by the armed forces is today expressed by the tribute that the nation pays to the person who represents it, in the same way as that honouring used to be given to the person who personified the State. Such honouring is given, in degraded mode and on a graduated scale, to those who hold some part of the public authority or who have, through their actions, merited official recognition from the State.

ÉRIC DEROO ON THE BILLBOARD

Unlike the American film studios, the French cinema industry has produced few fictions devoted to national military action. Marked by the two world wars and by the colonial conflicts, the French productions mostly lie within a patriotic perspective - serious, exotic, comic... – or, conversely, critical. The productions that make reference explicitly to military honour in their titles and contents are no exceptions to the rule.

┌ BÉNÉDICTE CHÉRON HONOUR IN THE WORK OF PIERRE SCHOENDOERFFER

There is something self-evident about linking the work of Pierre Schoendoerffer to honour. Honour is a theme that runs through his entire cinematographic and literary work, from *The 317th Platoon* (the novel was published in 1963 and the film was released in 1965) to *Above the Clouds* (his latest film, released in 2004 and adapted from the novel of the same name published in 1981). "Schoendoerfferian" heroes are indeed confronted recurrently with the issue of their loyalty to moral principles, essential in keeping the esteem that they have of themselves. As the destinies of these heroes unfold, from the Indochina War to the Algerian War, the outlines of honour and its practical implications in the lives of men become blurred, to the extent that the film-maker and author does not manage to reply fully to the questions raised without using references of a spiritual nature.

┌ WALTER BRUYÈRE-OSTELLS A FEELING THAT IS ALIEN TO MERCENARIES ?

Mercenaries have a complex relationship with honour. While they show disdain for ethical constraints and allow themselves to perform practices considered as dishonouring (pillage, violence, etc.), above all they reject personal sacrifice or sacrifice of a primary group of combatants to order. In reality, the construction of a figure of honour is free of the vertical organisation that usually characterises a group of warriors; it is also free of the duty to defend a territory (fatherland). Recognition is only through individual value in combat, through coolheadedness in the face of danger, and through bravery.

┌ JOHN CHRISTOPHER BARRY « IF YOU SEE SOMETHING, SAY SOMETHING. » EDWARD SNOWDEN AND THE STATE OF NATIONAL SECURITY

"You need the whole haystack to find the needle," asserts director of the NSA, general Alexander (2005-2014). The NSA's urge to collect, track, spy, target, monitor every bit of electronic communication on the face of the earth is an ambition to eliminate any notion of private communication, and betrays the aim to build the first global surveillance state in history. Snowden will denounce it as "an architecture of oppression" that revives Jeremy Bentham's panopticon, an omniscient dystopian fantasy of two centuries ago. « I don't want to live in a world where everything that I say, everything I do, everyone I talk to, every expression of creativity or love or friendship is recorded. And that's not something I'm willing to support, it's not something I'm willing to build, and it's not something I'm willing to live under. So I think anyone who opposes that sort of world has an obligation to act in the way they can. » By revealing thousands of NSA documents, Edward Snowden wanted to alert us to the danger that lurks. When democratic rule of law recedes in favor of tyranny and its state of exception, what remains within the individual's grasp, is flat refusal of the unacceptable, and one's honour and self-esteem. Snowden's bold gesture asserts this.

┌ INTERVIEW WITH EDGAR MORIN THE HONOUR OF THE TRUTH

In 1948, at a time when leaving or being excluded from the communist party would have appeared to be the ultimate dishonour, Edgar Morin put the honour of the truth about what was going on in the Soviet Union before his personal interest, before the obligation to be loyal to a political commitment, to show solidarity, and to comply blindly with discipline. He returns to this episode of his life for us.

FRÉDÉRIC GOUT **HAVING BEEN, BEING, AND BECOMING : THE EXPERIENCE OF TIME IN COMMAND**

Colonel Frédéric Gout gives his vision of his experience of a time for which he was in command of an operational unit of the French Army, the 5th Regiment of Combat Helicopters. He explains, in particular, that the role of the commander slots into a long time frame and that his decisions need to take account of a context, of the past, and without ever threatening the future. Three areas are particularly important : operational preparation and operations ; the influence of his unit including among the “city” at large ; and taking account of all human aspects from the most serious to the happiest. This article describes each of these aspects while attempting to draw some conclusions for the heritage left by a commander to his successor.

ESTHER DEHOUX **SAINT MAURICE, A SOLDIER AT THE SERVICE OF THE PRINCE**

1500 years ago, the Burgundian King Sigismond founded an abbey on the place of execution of Saint Maurice. He was the first “prince” to show his attachment for the legionnaire who came from Thebaid in Egypt and died a martyr’s death in Agaune. After him, other emperors, kings, or dukes honoured the soldier saint because he personified a model that gave importance to service to the prince and to obedience. The images devoted to Saint Maurice, in the Kingdom of France and in the French Empire, emphasized these characteristics, but the example of the Thebian can also serve to exhort the monarch, to remind them that they should also be watchful about the nature of the orders that they give, and to warn secular leaders who might be tempted to join the Pope, and even to denounce the decisions and wishes of the Roman Pontiff.

JEAN-BAPTISTE MUREZ **SONGS OF THE GREAT WAR**

Whether they be vivid images of a soldier’s life, his daily experience, the suffering of the rearguard, reminders of dreadful battles or denunciations of the carnage, songs from the Great War are vitally important as they bear witness to situations that help us better understand the conflict, and so are worth rediscovering in this centenary year.

BIOGRAPHIES

LES AUTEURS

▣ Jean-René BACHELET

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ John CHRISTOPHER BARRY

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ Christian BENOIT

Christian Benoit, lieutenant-colonel (ER), ancien élève de Saint-Cyr, chef de la division des traditions du Service historique de l'armée de terre de 1989 à 1999, rédacteur en chef de la *Revue de la Société des amis du musée de l'Armée* de 2003 à 2009, auteur de nombreux articles touchant à la vie du soldat, à la symbolique militaire et à l'organisation des unités. A notamment collaboré à *Cultures et Logiques militaires* (PUF, 1999) et au *Le Sacrifice du soldat* (CNRS éditions-ECPAD, 2009). Auteur du *Soldat et la Putain* (Éditions de Taillac, 2013) et d'une *Histoire illustrée de l'École militaire* (Éditions de Taillac, 2014).

▣ Walter BRUYÈRE-OSTELLS

Maître de conférences habilité à diriger des recherches (HDR) en histoire contemporaine à Sciences-Po Aix, Walter Bruyère-Ostells étudie l'histoire culturelle du fait militaire. Ses travaux portent plus particulièrement sur la période napoléonienne et sur les combattants non conventionnels, volontaires armés et/ou mercenaires aux XIX^e et XX^e siècles. Il publiera en octobre 2014 un ouvrage intitulé *Dans l'ombre de Bob Denard : les mercenaires français de 1960 à 1989* (Nouveau Monde éditions). Coauteur d'un ouvrage sur *Les Campagnes militaires du Second Empire* (Bernard Giovanangeli éditeur, septembre 2010), il a également publié *La Grande Armée de la liberté* (Tallandier, 2009), *Histoire des mercenaires de 1789 à nos jours* (Tallandier, 2011) et *Leipzig. La revanche des souverains de l'Europe sur Napoléon* (Tallandier, 2013).

▣ Guillaume CARRÉ

Maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), diplômé de l'Institut des langues orientales (INALCO), docteur en histoire japonaise et ancien boursier des gouvernements japonais et français, Guillaume Carré est un spécialiste d'histoire économique et sociale de la période d'Édo. Il dirige actuellement le Centre de recherches sur le Japon de l'EHESS. Il est l'auteur de nombreuses publications en français et japonais, parmi lesquelles « Les marges statutaires dans le Japon prémoderne : enjeux et débats » (Annales. Histoire, Sciences sociales, n° 4-2011, dossier « Les statuts sociaux au Japon [XVII^e-XIX^e siècle] », Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, pp. 955-976) et « Le Japon prémoderne » in Francine Héral (dir.), *L'Histoire du Japon des origines à nos jours* (Paris, Hermann, 2010).

▣ Frédéric CHAUVIRÉ

Docteur en histoire moderne, professeur de lettres-histoire-géographie au lycée Mûquet-Lenoir à Châteaubriant, Frédéric Chauviré est chercheur associé au CERHIO-UMR 6258 de Rennes-II. Ses travaux portent

sur l'art de la guerre et la cavalerie à l'époque moderne, d'un point de vue tactique, anthropologique et institutionnel. Il a notamment publié *Histoire de la cavalerie* (Perrin, 2013) et « Bayard, chevalier ou cavalier ? Le combat de cavalerie sous la Renaissance », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique* n° 139, 2004.

▣ Bénédicte CHÉRON

Bénédicte Chéron est docteure en histoire et diplômée de Sciences-Po Paris. Elle enseigne à l'Institut catholique de Paris et est chercheur partenaire à l'IRICE (UMR 8138). Ses travaux portent sur la représentation du fait guerrier et du fait militaire dans les médias, en particulier à la télévision et au cinéma. Elle a notamment publié *Pierre Schoendoerffer, un cinéma entre fiction et histoire* (CNRS Éditions, 2012) après avoir soutenu sa thèse sur le même sujet, et *L'Image des militaires français à la télévision, 2001-2011* (Études de l'IRSEM, décembre 2012).

▣ Esther DEHOUX

Esther Dehoux a consacré sa thèse de doctorat d'histoire aux représentations des saints guerriers dans le royaume franc occidental (*Saints guerriers. Georges, Guillaume, Maurice et Michel dans la France médiévale [XI^e-XIII^e siècle]*, Presses universitaires de Rennes, 2014). Chercheur associé au Centre d'histoire sociale et culturelle de l'Occident (CHISCO) de l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, elle a publié plusieurs articles sur l'histoire politique, sociale et religieuse du Moyen Âge.

▣ Éric DEROO

Auteur, réalisateur, chercheur associé au CNRS (UMR 6578, Unité d'anthropologie bioculturelle), Éric Deroo a consacré de nombreux films, livres et expositions à l'histoire contemporaine, en particulier coloniale et militaire, et à leurs représentations, en France et outre-mer. Les séries documentaires *L'Histoire oubliée* (FR3, 1992-1994), *Le Piège indochinois* (FR3, 1995), *Regards sur l'Indochine* (Histoire, 2004), *La Force noire* (Histoire, TV5, 2007-2011), les films *Les Zoos humains* (Arte, 2002), *Paris couleurs* (FR3, 2005) ou *L'Empire du Milieu du Sud* (2010), des albums dont *Aux colonies* (Presses de la Cité, 1992), *Un rêve d'aventure* (avec A. Champeaux, C. Benoit, M. Rives, Lavauzelle, 2000), *Indochine française, guerres, mythes et passions, 1856-1956* (avec P. Vallaud, Perrin, 2003), *Le Paris Asie* (avec P. Blanchard, La Découverte, 2004), *L'illusion coloniale* (Tallandier, 2006), *Le Sacrifice du soldat* (dir., CNRS Éditions/ECPAD), *La Vie militaire aux colonies* (Gallimard, 2009), *La Grande Traversée. La mission Marchand, 1896-1898* (LBM, 2010), témoignent de cette recherche.

▣ Hervé DRÉVILLON

Hervé Drévilon est professeur d'histoire moderne à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent sur l'histoire des cultures et des sociétés militaires à l'âge préindustriel (XVI^e-XIX^e siècle). Sur ce sujet, il a, notamment publié, *L'Impôt du sang. Le métier des armes*

sous Louis XIV (Paris, Tallandier, 2005), *Batailles. Scènes de guerre de la Table ronde aux tranchées* (Paris, Le Seuil, 2007), *L'Individu et la guerre du chevalier Bayard au Soldat inconnu* (Paris, Belin, 2014). À l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, il a créé l'Institut des études sur la guerre et la paix, qui entend contribuer à l'émergence, en France, du champ des études pluridisciplinaires sur la guerre. Il dirige les collections « Guerre et Paix » aux Publications de la Sorbonne et « Le temps de la guerre » aux éditions Vendémiaire.

▣ Jean-Louis GEORGIN

Entré à l'École spéciale militaire en qualité de saint-cyrien en septembre 1967, Jean-Louis Georgin choisit, à l'issue de sa scolarité, de servir dans l'infanterie et rejoint l'École d'application de l'infanterie (EAI) à Montpellier. À l'été 1970, lieutenant, il est affecté au 9^e régiment de chasseurs parachutistes où il tient les fonctions de chef de section. Il retourne à Montpellier en 1973 comme instructeur à l'École d'application de l'infanterie. Trois ans plus tard, il est muté comme capitaine au 153^e régiment d'infanterie de Mutzig où il prend le commandement d'une compagnie. À l'issue de son commandement, il passe un an au centre d'exploitation du renseignement militaire avant d'être nommé aide de camp du chef d'état-major de l'armée de terre. Promu commandant, il part à Fort Leavenworth, aux États-Unis, suivre le *Command and General Staff College*, puis rejoint l'École supérieure de guerre à Paris. En 1985, lieutenant-colonel, il est muté à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr où il commande un bataillon pendant trois ans, avant de diriger la section « Études et prospectives » du bureau « Planification-finances » de l'État-major de l'armée de terre. De 1991 à 1993, il prend le commandement du 153^e régiment d'infanterie à Mutzig avant d'être pendant un an auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM) et à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), puis adjoint au chef du cabinet militaire du Premier ministre de 1994 à 1997. Promu général de brigade en 1997, il est nommé général adjoint à la 11^e division parachutiste et rejoint la Force de stabilisation (SFOR) en ex-Yougoslavie pour occuper les fonctions de chef du bureau « Plans and Policy ». Il est ensuite affecté à l'état-major des armées d'abord en tant que chef de la division « Plans, programmes, évaluation », puis comme sous-chef d'état-major « Plans ». Il est promu général de division en août 2000 et général de corps d'armée en octobre 2002. Chef de l'état-major particulier du président de la République en 2002, il est promu général d'armée le 3 octobre 2003, avant d'être nommé chef d'état-major des armées françaises le 4 octobre 2006. Il est admis dans la deuxième section des officiers généraux le 28 février 2010. Il est grand-croix de la Légion d'honneur et grand-croix de l'Ordre national du Mérite. Le 9 juin 2010, il est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur et chancelier de l'Ordre national du Mérite.

▣ Frédéric GOUT

Entré à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1988, breveté de l'enseignement militaire supérieur, le colonel Frédéric Gout a passé la majeure partie de sa carrière au sein de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT). À l'issue d'une mobilité externe au ministère des Affaires étrangères et d'un poste au sein du cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT), il prend le commandement du 5^e régiment d'hélicoptères de combat de 2011 à 2013. Il est ensuite auditeur de la 63^e session

du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de la 66^e session de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) de 2013 à 2014. Depuis le 18 août 2014, il est assistant spécial du président du Comité militaire de l'OTAN à Bruxelles.

▣ Audrey HÉRISSON

Officier de marine, la capitaine de frégate Audrey Hérisson a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'aéronautique navale. Née en 1974, première femme major de promotion à Navale, elle est ingénieure diplômée de Sup'Aéro (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace) et titulaire d'un master en ingénierie des affaires depuis 2004, ainsi que d'une licence de philosophie depuis 2013. Brevetée de l'École de guerre en 2011, elle sert actuellement au sein de la structure intégrée pour le maintien en condition opérationnelle du matériel aéronautique de la Défense.

▣ Françoise HOSTALIER

Très engagée dans les actions associatives et humanitaires, notamment en direction des femmes et de la protection des enfants, Françoise Hostalier est actuellement inspectrice générale de l'Éducation nationale. Éluë deux fois députée (1993 et 2007), elle a été secrétaire d'État à l'Enseignement scolaire (1995). Dès 1997, elle milite pour la défense des femmes afghanes, premières victimes de l'arrivée au pouvoir des talibans. Elle fera de nombreuses missions dans ce pays, notamment en tant que membre de la commission de la Défense. En 2011, le président de la République la nomme parlementaire en mission pour faire le point sur la situation des actions de la France en Afghanistan et dégager des pistes pour une nouvelle coopération entre les deux pays. Elle est présidente du Club France-Afghanistan créé pour être un lieu d'échanges entre toutes les personnes qui ont un intérêt pour ce pays et pour contribuer à le faire connaître autrement qu'à travers le prisme de l'actualité dramatique.

▣ Philippe D'IRIBARNE

Polytechnicien et ingénieur général des Mines, Philippe d'Iribarne est directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Ses recherches sont consacrées à la diversité des cultures politiques et à l'effet de ces cultures sur la vie politique et sociale. Il est l'auteur de quinze ouvrages dont *La Politique du bonheur* (1973), *La Logique de l'honneur* (1989), *Cultures et mondialisation* (1998), *L'Étrangeté française* (2006), *Penser la diversité du monde* (2008), *L'Épreuve des différences* (2009), *L'Envers du moderne* (2012), *L'Islam devant la démocratie* (2013).

▣ Edgar MORIN

Philosophe et sociologue, Edgar Morin, né en 1921, a été combattant volontaire de la Résistance. Codirecteur des revues *Arguments* et *Communications*, directeur de recherche au CNRS, co-directeur du Centre d'études transdisciplinaires (sociologie, anthropologie, politique) de l'École des hautes études en sciences sociales (1973-1989), il a présidé l'Agence européenne pour la culture (Unesco) et préside l'Association pour la pensée complexe. Auteur de plusieurs dizaines d'ouvrages, il s'est attaché au développement d'une méthode permettant de penser la complexité : comme réalité, comme savoir et comme défi contemporain. Il est docteur *honoris causa* de trente universités dans le monde, dans des domaines aussi divers que la psychologie, les sciences politiques, la sociologie, l'anthropologie et les sciences de l'éducation.

▣ Jean-Baptiste MUREZ

Titulaire d'un master 2 d'histoire militaire (Paris-Sorbonne), doctorant en histoire contemporaine à l'université de Liège et professeur d'histoire-géographie suppléant dans le secondaire, Jean-Baptiste Murez s'intéresse plus particulièrement au XIX^e siècle et à la Seconde Guerre mondiale. Au-delà de ces périodes précises, il accorde une place importante à l'étude plus globale de la musique militaire et patriotique.

▣ André THIÉBLEMONT

Voir rubrique « comité de rédaction »

LE COMITÉ DE RÉDACTION

▣ Jean-René BACHELET

Né en 1944, Jean-René Bachelet a effectué une carrière militaire complète dans l'armée de terre, de 1962, où il entre à Saint-Cyr, jusqu'en 2004, où, général d'armée, il occupe les fonctions d'inspecteur général des armées. Chasseur alpin, il a commandé le 27^e bataillon de chasseurs alpins, bataillon des Glières. Comme officier général, outre de multiples commandements nationaux au plus haut niveau, il a exercé le commandement du secteur de Sarajevo dans le cadre de la FORPRONU en 1995, au paroxysme de la crise. De longue date, il a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements ; cette réflexion est traduite dans un certain nombre de documents dont les principaux sont « L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre, fondements et principes » et le « code du soldat », ainsi que dans de multiples articles et communications. Jean-René Bachelet quitte le service actif en 2004 et sert actuellement en deuxième section des officiers généraux. Il a publié *Pour une éthique du métier des armes, vaincre la violence* (Vuibert, 2006) et *Enfant de troupe. La fin d'un monde* (La Fontaine de Siloé, 2014).

▣ John CHRISTOPHER BARRY

Né à New York, après des études d'histoire et des diplômes de sciences politiques aux États-Unis (UCLA et NYU), de philosophie et de sociologie de la défense et d'études stratégiques en France (Paris-X et EHESS), John Christopher Barry co-anime un séminaire de recherche, « La globalisation sécuritaire », à l'EHESS. Il est chargé de cours à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan. A publié dans *Les Temps Modernes*, *Inflexions*, les *Études de l'IRSEM* et *Global Society*.

▣ Monique CASTILLO

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de philosophie et docteur d'État, Monique Castillo enseigne à l'université de Paris-XII. Ses principaux travaux portent sur la philosophie moderne et sur les questions contemporaines d'éthique et de politique. Elle a notamment publié *La Paix* (Hatier, 1997), *L'Europe de Kant* (Privat, 2001), *La Citoyenneté en question* (Ellipses, 2002), *Morale et politique des droits de l'homme* (Olms, 2003), *Connaître la guerre et penser la paix* (Kimé, 2005), *Éthique du rapport au langage* (L'Harmattan, 2007), *Qu'est-ce qu'être européen ?* (Cercle Condorcet d'Auxerre, 2012). Elle a fait partie en 2001-2002 d'un groupe de recherche (CHEAR-DGA) sur la gestion des crises.

▣ Jean-Paul CHARNAY (†)

Né en France, Jean-Paul Charnay passe ses jeunes années en Algérie où il étudie le droit français et musulman ; après avoir soutenu à Paris ses thèses de doctorat (lettres et sciences humaines, droit, science politique) il exerce diverses professions juridiques puis s'intéresse à la sociologie, l'histoire et la stratégie. Jean-Paul Charnay, qui a vécu plus de vingt ans au Maghreb, s'est attaché au fil du temps à multiplier les rencontres de terrain et les missions universitaires sur tous les continents où il a mené une recherche comparée sur les conflits. Après avoir créé à la Sorbonne le Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits, il préside le Centre de philosophie de la stratégie dont il est le fondateur. Islamologue reconnu, Jean-Paul Charnay a publié de nombreux ouvrages,

entre autres : *Principes de stratégie arabe* (L'Herne, 1984), *L'Islam et la guerre* (Fayard, 1986), *Métastratégie, systèmes, formes et principes de la guerre féodale à la dissuasion nucléaire* (Economica, 1990), *Critique de la stratégie* (L'Herne, 1990), *Stratégie générative. De l'anthropologie à la géopolitique* (PUF, 1992), *Regards sur l'Islam. Freud, Marx, Ibn Khaldun* (L'Herne, 2003), *Esprit du droit musulman* (Dalloz, 2008), *Islam profond. Vision du monde* (Éditions de Paris, 2009) et *Dissuasion et culture* (Éditions D'en Face, 2012).

█ Patrick CLERVOY

Issu du collège militaire de Saint-Cyr-l'École puis de l'École du service de santé des armées de Bordeaux, le médecin chef des services Patrick Clervoy a été médecin d'unité pendant quatre années au profit de régiments de la 9^e division d'infanterie de marine. Il a participé à plusieurs opérations extérieures en Afrique centrale, en Guyane et en ex-Yougoslavie. Il est aujourd'hui professeur titulaire de la chaire de psychiatrie et de psychologie clinique appliquée aux armées à l'École du Val-de-Grâce et chef du service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon. Il est l'auteur de publications sur les thèmes du soutien psychologique des forces – *Les Psy en intervention* (Doin, 2009) – et de la prise en charge des vétérans – *Le Syndrome de Lazare. Traumatisme psychique et destinée* (Albin Michel, 2007), *Dix semaines à Kaboul. Chroniques d'un médecin militaire* (Steinkis, 2012). Il a récemment fait paraître *L'effet Lucifer. Des bureaux ordinaires* (CNRS éditions 2013).

█ Samy COHEN

Samy Cohen est diplômé de Sciences-Po et docteur en science politique. Politiste, spécialiste des questions de politique étrangère et de défense, il a également travaillé sur les rapports entre les États et les acteurs non-étatiques et sur les démocraties en guerre contre le terrorisme. Il a enseigné au DEA de Relations internationales de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), au master recherche Relations internationales de Sciences-Po Paris et au Stanford Program in Paris. Il appartient au projet transversal « Sortir de la violence » du CERL. C'est également un spécialiste de la méthodologie de l'enquête par entretiens. Samy Cohen est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages de science politique, dont en 2009, *Tsahal à l'épreuve du terrorisme* (Le Seuil). Depuis 2007, il est membre du conseil scientifique de Sciences-Po.

█ Jean-Luc COTARD

Saint-Cyrien ayant servi dans l'arme du génie, le colonel Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de Saint-Cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme, et a réfléchi, dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'Institut français de la presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban* et *Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993, au Kosovo en 2001 (Mitrovica) et 2008 (Pristina) ainsi qu'en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Après avoir eu des responsabilités au SIRPA-Terre, il a conseillé le général commandant la région Terre Nord-Est. Il a choisi de quitter l'uniforme en 2010, à quarante-huit ans, pour créer son entreprise de communication spécialisée dans la communication de crise.

█ Catherine DURANDIN

Catherine Durandin est historienne et écrivain. Après de nombreux ouvrages consacrés à la France, aux relations euro-atlantiques et à la Roumanie, elle s'oriente vers une recherche portant sur la mémoire des Français et leur relation à la guerre, avec un roman, *Douce France* (Le Fantastocope, 2012), puis *Le Déclin de l'armée française* (François Bourin, 2013).

█ Benoît DURIEUX

Né en 1965, Benoît Durieux est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Georgetown (États-Unis), il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Légion étrangère, avec laquelle il a participé à plusieurs opérations dans les Balkans (1995 et 1996) et en Afrique (Somalie 1993). Après un passage à l'état-major des armées, il a été chef de corps du 2^e régiment étranger d'infanterie jusqu'à l'été 2010. Ancien auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM), puis adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense, le colonel Durieux est actuellement directeur du CHEM. Docteur en histoire, il a publié *Relire De la guerre de Clausewitz* (Economica, 2005), une étude sur l'actualité de la pensée du penseur militaire allemand. Pour cet ouvrage, il a reçu le prix *La Plume et l'Épée*.

█ Michel GOYA

Issu du corps des sous-officiers, le Colonel Goya est officier dans l'infanterie de marine depuis 1990. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieure scientifique et technique puis, intègre, en 2003, le Collège interarmées de défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres (CDEF), il est assistant militaire du chef d'état-major des armées de 2007 à 2009. Il a dirigé le domaine « Nouveaux Conflits » au sein de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). Aujourd'hui, le colonel Goya est chef du bureau recherche à la DREX du CDEF. Titulaire d'un brevet technique d'histoire, le Colonel Goya est l'auteur de *Res Militaris. De l'emploi des forces armées au XX^e siècle* (Economica, 2010), d'Irak. Les armées du chaos (Economica, 2008), de *La Chair et l'acier ; l'invention de la guerre moderne, 1914-1918* (Tallandier, 2004, rééd., 2014), sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918, de *Sous le feu. La mort comme hypothèse de travail* (Tallandier, 2011) et *Israël contre Hezbollah. Chronique d'une défaite annoncée 12 juillet-14 août 2006* (avec Marc-Antoine Brillant, Éditions du Rocher, 2014). Il a obtenu deux fois le prix de l'École militaire interarmes, le prix Sabatier de l'École militaire supérieure scientifique et technique, le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense et le prix Edmond Fréville de l'Académie des sciences morales et politiques. Le colonel Goya est docteur en histoire.

█ Armel HUET

Professeur de sociologie à l'université Rennes-II, Armel Huet a fondé le Laboratoire de recherches et d'études sociologiques (LARES) et le Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) qu'il a dirigé respectivement pendant quarante ans et quinze ans. Il est aujourd'hui le directeur honoraire. Outre un master de recherche sociologique, il a également créé des formations professionnelles, dont un master de maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière ;

il a dirigé le comité professionnel de sociologie de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Armel Huet a développé dans son laboratoire plusieurs champs de recherche sur la ville, les politiques publiques, le travail social, les nouvelles technologies, le sport, les loisirs et les questions militaires. Il a créé des coopérations avec des institutions concernées par ces différents champs, notamment avec les Écoles militaires de Coëtquidan. Ces dernières années, il a concentré ses travaux sur le lien social. Il a d'ailleurs réalisé à la demande de l'État-major de l'armée de terre, une recherche sur la spécificité du lien social dans l'armée de terre.

▮ Haïm KORSIA

À sa sortie du séminaire Israélite de France et après avoir obtenu son diplôme rabbinique en mars 1986, Haïm Korsia termine son parcours universitaire par un DEA à l'école pratique des hautes études en 2003. Jusqu'en 2004, il a été directeur de cabinet du grand rabbin de France. Le grand rabbin Haïm Korsia est aumônier en chef des armées, aumônier en chef de l'armée de l'air, membre du comité consultatif national d'éthique, membre du comité du patrimoine culturel au ministère de la Culture, administrateur national du Souvenir français et secrétaire général de l'association du rabbinat français. En juin 2014, il est élu grand rabbin de France. Derniers ouvrages parus : *Gardien de mes frères*, *Jacob Kaplan* (Édition Pro-Arte, 2006), *À corps et à Toi* (Actes Sud, 2006), *Être juif et français : Jacob Kaplan, le rabbin de la république* (Éditions privé, 2005).

▮ François LECOINTRE

Né en 1962, François Lecoindre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme des Troupes de marines où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine et au 5^e régiment inter-armes d'Outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Iskoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995), et a ensuite servi à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Il a commandé le 3^e régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes et à ce titre le groupe tactique interarmes 2 (GTIA2) en République de Côte d'Ivoire d'octobre 2006 à février 2007. Ancien auditeur puis directeur de la formation au Centre des hautes études militaires (CHEM), il a été jusqu'à l'été 2011 adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense, puis a commandé la 9^e brigade d'infanterie de marine jusqu'à l'été 2013. Officier général synthèse à l'État-major de l'armée de terre jusqu'au 31 juillet 2014, le général Lecoindre est actuellement sous-chef d'état-major « performance et synthèse » à l'EMAT.

▮ Thierry MARCHAND

Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1987 (promotion « Général Monclar »), Thierry Marchand choisit de servir dans l'infanterie. À l'issue de sa scolarité, il rejoint la Légion étrangère au 2^e régiment étranger d'infanterie (REI) de Nîmes. Il est engagé en République centrafricaine (EFAO) en 1989 et en Guyane en 1990. Il participe comme chef de section à l'opération Daguet en Arabie Saoudite et en Irak (septembre 1990 — avril 1991). Promu capitaine en 1991, il est affecté pour deux

ans à Djibouti à la 13^e demi brigade de Légion étrangère (DBLE). Au cours de ce séjour, il participe à l'opération Iskoutir en République de Djibouti puis est engagé par deux fois en Somalie (Opération *Restore Hope* en 1992 puis ONUSOM II en 1993). De retour à Nîmes en 1993, il prend le commandement de la 4^e compagnie du 2^e REI en 1994. Il est engagé en opération à quatre reprises au cours de son temps de commandement (opération Epervier en 1994, Force de réaction rapide en Bosnie en 1995, Gabon et République centrafricaine – opération Almandin II – en 1996). En 1997, il est affecté à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr comme officier instruction au 4^e bataillon. Promu chef de bataillon en 1998 et intègre en 1999 la 113^e promotion du cours supérieur d'état-major, puis en 2000 la 8^e session du Collège interarmées de défense. À l'été 2000, il est affecté au 152^e régiment d'infanterie à Colmar en qualité de chef opérations. Il est promu au grade de lieutenant-colonel en 2001, il sera engagé avec son régiment au Kosovo (KFOR) en 2003. Affecté au cabinet du ministre de la Défense entre 2003 et 2006 (cellule terre du cabinet militaire) et est promu au grade de colonel en 2005. Entre 2006 et 2008 il commande la 13^e DBLE à Djibouti. De 2008 à 2009 il est auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Il est ensuite affecté pour une année au Centre interarmées de concepts et de doctrines (CICDE) et rejoint en 2010 la Délégation aux affaires stratégiques en qualité de sous-directeur aux questions régionales. En 2012, il est chef de la cellule relations internationales du cabinet militaire du ministre de la Défense. Nommé général de brigade le 1^{er} août 2014, il est actuellement commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien (FAZSOI) et commandant de la base de défense de La Réunion-Mayotte-Saint-Denis.

▮ Jean-Philippe MARGUERON

Dès sa sortie de l'École spéciale militaire en 1978 dans l'arme de l'artillerie, Jean-Philippe Margueron sert dans plusieurs régiments tant en métropole qu'outre-mer (5^e régiment interarmes de Djibouti). Commandant de compagnie à Saint-Cyr (promotion Tom Morel 1987-1990), il commande le 54^e d'artillerie stationné à Hyères avant d'être responsable du recrutement pour la région parisienne et l'outre-mer au début de la professionnalisation de l'armée de terre. Il est auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de la Défense nationale (54^e promotion). De 2008 à 2014, il est général inspecteur de la fonction personnel de l'armée de terre puis général major général de l'armée de terre (MGAT). Le 1^{er} septembre 2014 le général d'armée Jean-Philippe Margueron est nommé inspecteur général des armées-Terre.

▮ Hervé PIERRE

Né en 1972, Hervé Pierre est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, breveté de l'enseignement supérieur, il a suivi aux États-Unis la scolarité de l'*US Marines Command and Staff College* en 2008-2009. Titulaire de diplômes d'études supérieures en histoire (Sorbonne) et en science politique (IEP de Paris), il est l'auteur de deux ouvrages, *L'Intervention militaire française au Moyen-Orient 1916-1919* (Éd. des Écrivains, 2001) et *Le Hezbollah, un acteur incontournable de la scène internationale ?* (L'Harmattan, 2009). Ayant effectué l'essentiel de sa carrière dans l'infanterie de marine, il a servi sur de nombreux théâtres d'opérations, notamment

en Afghanistan (Kapisa en 2009, Helmand en 2011), et a été officier rédacteur des interventions du général major général de l'armée de terre. Actuellement, le colonel Hervé Pierre est commandant du 3^e régiment d'infanterie de marine avec lequel il a été engagé au Mali (2013-2014).

▣ **Emmanuelle RIOUX**

Historienne, auteur de différentes publications sur les zozous pendant la Seconde Guerre mondiale, Emmanuelle Rioux travaille dans l'édition depuis 1990. Elle a été secrétaire de rédaction à la revue *L'Histoire*, directrice de collection « Curriculum » chez Liana Levi et responsable éditoriale à l'Encyclopaedia Universalis. Elle a également mis son savoir faire au service de la Mission pour le bicentenaire de la Révolution française, du Festival international du film d'histoire de Pessac, de l'Association pour la célébration du deuxième centenaire du Conseil d'État et des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Elle est aujourd'hui chargée de mission auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre et rédactrice en chef de la revue *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*.

▣ **François SCHEER**

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962). De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du Président du Parlement Européen (Simone Veil) et du Ministre des Relations extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des communautés européennes, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et ambassadeur en Allemagne. Ambassadeur de France, il a été de 1999 à 2011 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Areva.

▣ **Dider SICARD**

Après des études de médecine, Didier Sicard entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externat, internat, clinicat, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé, il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'hôpital Cochin de Paris. Il créera (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité consultatif national d'éthique, institution qu'il préside jusqu'en février 2008 et dont il est aujourd'hui président d'honneur. Il a notamment publié *La Médecine sans le corps* (Plon, 2002), *L'Alibi éthique* (Plon, 2006) et, avec Georges Vigarello, *Aux Origines de la médecine* (Fayard 2011). Depuis 2008, Didier Sicard préside le comité d'experts de l'Institut des données de santé.

▣ **André THIÉBLEMONT**

André Thiéblemont (colonel en retraite), saint-cyrien, breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, titulaire des diplômes d'études approfondies de sociologie et de l'Institut d'études politiques de Paris, a servi dans la Légion étrangère, dans des régiments motorisés et dans des cabinets ministériels. Il a quitté l'armée en 1985 pour fonder une agence de

communication. Depuis 1994, il se consacre entièrement à une ethnologie du militaire, axée sur les cultures militaires, leurs rapports au combat, aux mythes politiques et aux idéologies, études qu'il a engagées dès les années 1970, parallèlement à ses activités professionnelles militaires ou civiles. Chercheur sans affiliation, il a fondé Rencontres démocrates, une association qui tente de vulgariser auprès du grand public les avancées de la pensée et de la connaissance issues de la recherche. Sur le sujet militaire, il a contribué à de nombreuses revues françaises ou étrangères (*Ethnologie française, Armed Forces and Society, Le Débat...*), à des ouvrages collectifs et a notamment publié *Cultures et logiques militaires* (Paris, PUF, 1999).

Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

- L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui? n° 1, 2005
- Mutations et invariants, « soldats de la paix », soldats en guerre n° 2, 2006
- Agir et décider en situation d'exception n° 3, 2006
- Mutations et invariants, partie II n° 4, 2006
- Mutations et invariants, partie III n° 5, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie I n° 6, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie II n° 7, 2007
- Docteurs et centurions, actes de la rencontre du 10 décembre 2007 n° 8, 2008
- Les dieux et les armes n° 9, 2008
- Fait religieux et métier des armes,
actes de la journée d'étude du 15 octobre 2008 n° 10, 2008
- Cultures militaires, culture du militaire n° 11, 2009
- Le corps guerrier n° 12, 2009
- Transmettre n° 13, 2010
- Guerre et opinion publique n° 14, 2010
- La judiciarisation des conflits n° 15, 2010
- Que sont les héros devenus? n° 16, 2011
- Hommes et femmes, frères d'armes? L'épreuve de la mixité n° 17, 2011
- Partir n° 18, 2011
- Le sport et la guerre n° 19, 2012
- L'armée dans l'espace public n° 20, 2012
- La réforme perpétuelle n° 21, 2012
- Courage! n° 22, 2013
- En revenir? n° 23, 2013
- L'autorité en question. Obéir/désobéir n° 24, 2013
- Commémorer n° 25, 2014
- Le patriotisme n° 26, 2014

Impression
Ministère de la Défense
Secrétariat général pour l'administration / SPAC Impressions
Pôle graphique de Tulle
2, rue Louis Druliolle – CS 10290 – 19007 Tulle cedex

